DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES

2004 EN BREF

Quelles lignes ont guidé l'action menée par notre département, à travers les grandes réformes initiées ou poursuivies durant l'année écoulée? Quel est le fil conducteur des grands chantiers ouverts dans la formation professionnelle, du redéploiement de l'Université, de la mise en place de la Haute école de musique, de l'élaboration d'un plan d'études cadre romand? Les bâtiments scolaires tels que nous les concevons aujourd'hui encore ont-ils un avenir?

Des routines disparaissent subitement. Des certitudes sont ébranlées et des acquis renégociés en nouveaux partenariats. Ainsi en est-il des désenchevêtrements des tâches opérés entre l'Etat et les communes, entre la Confédération et les cantons. D'un coup, la répartition des compétences est modifiée et, avec elle, le mouvement des richesses. Les équilibres en sont transformés. Et la portée géographique des décisions change d'échelle.

D'aucuns verront dans le désenchevêtrement le premier coup porté contre les mailles serrées du fédéralisme local: en privant nos villes et nos communes de certaines prérogatives, des traditions politiques séculaires sont sérieusement remises en question. D'autres, en revanche, verront dans cette nouvelle répartition des pouvoirs et des richesses une chance, car la cantonalisation du secondaire 2, de l'informatique scolaire et des moyens d'enseignement jette les bases d'un véritable espace de formation cantonal qui pourra s'inscrire en force dans des réseaux de dimension régionale, nationale et européenne. Car telle est la finalité visée sur le plan spatial… pour ne pas dire géopolitique, en raison du paradoxe qui nous amène à nous allier, de plus en plus souvent, avec nos concurrents.

Toutefois, si la politique, à force de négociations, arrive parfois à modeler rapidement de vastes espaces, sa capacité d'action, dans les démocraties, reste limitée. Or ce que nous initions aujourd'hui est conçu pour durer une génération. Comment faire, par ailleurs, pour concilier une démocratie de plus en plus participative avec la contrainte d'agir dans la durée, avec la nécessité de fixer et de tenir un cap, pour que l'ensemble du système garde sa cohérence?

Ce paradoxe, l'historien Paul Kennedy l'avait déjà bien mis en évidence, en 1993 dans les dernières pages de *Préparer le XXI^e^ siècle: "Une société qui veut être mieux préparée pour le XXI^e^ siècle aura manifestement un prix à payer pour réussir cette transition; elle devra rééquiper ses talents et ses infrastructures, remettre en cause les droits acquis, changer de nombreuses habitudes et peut-être modifier ses structures gouvernementales. Mais cela implique une vision à long terme alors que la plupart des hommes politiques, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, arrivent à peine à traiter les problèmes à court terme; cela signifie un risque politique, puisqu'un grand nombre des réformes proposées seraient impopulaires pour les tenants des droits acquis*".

De l'éducation au sport en passant par la culture, tous les services du DIPAC ont été confrontés à ce paradoxe quand bien même leurs objectifs consistent à rééquiper nos talents et nos infrastructures, pour réussir notre transition vers le XXI^e^ siècle. Et il incombe au politique, malgré les tempêtes, de rechercher la cohérence pour que ces secteurs d'activité, apparemment épars, s'assemblent soigneusement, en un système capable d'évoluer dans un espace romand dynamique, si nous voulons que nos enfants aient encore un avenir dans ce canton, dans ce pays.

Secrétariat général

L'année écoulée a permis de mieux impliquer l'office de la statistique et de l'informatique scolaires (OSIS) dans les travaux de l'état-major départemental que constitue le secrétariat général. Cette intégration a débouché sur le remaniement de la conduite de l'informatique scolaire proposé dans le rapport ICT 05-07, soumis au Grand Conseil en janvier 2005. En plus de l'appui fourni au chef du DIPAC, le secrétariat général est resté très fortement impliqué dans le suivi des dossiers intercantonaux.

Le secrétariat général a aussi été fortement engagé sur des dossiers cantonaux. L'amendement du budget 2004, l'élaboration du budget 2005 et le programme d'économies ont exigé d'importants travaux de coordination avec les services du département et le DFAS. Durant l'année écoulée, il a coordonné, avec l'appui des services concernés, tous les travaux inhérents au deuxième volet de désenchevêtrement des tâches, pour les secteurs concernant le DIPAC.

Le secrétariat général a enfin soutenu les services en charge de dossiers politiques prioritaires pour le chef du DIPAC, comme la préparation du projet de loi cantonale sur la formation professionnelle ou la présidence d'un groupe de travail paritaire sur le statut des enseignants.

Durant l'année 2004, le DIPAC a été saisi de 42 recours en première instance, dont 8 pour le Conseil d'Etat. Il a statué sur 1 recours déposé en 2002, 25 recours déposés en 2003 et 22 recours déposés en 2004.

Les comptes 2004 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 129.704 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés maternité se sont élevées à 4.986.130 francs.

La commission cantonale des constructions scolaires a finalisé l'élaboration de nouvelles directives et recommandations concernant, d'une part, l'aménagement et l'équipement des classes destinées à l'enseignement obligatoire ainsi que la construction et la transformation d'installations sportives et, d'autre part, de nouvelles normes de subventionnement concernant les bâtiments scolaires communaux et les installations sportives. Les subventions cantonales 2004 pour des constructions scolaires et sportives communales et intercommunales se montent à 7.502.388 francs.

Enseignement et formation

Enseignement obligatoire

En raison de l'officialisation de la 1ère année d'école enfantine, on compte, en août 2004, 158,5 classes enfantines (159 en août 2003), 46 communes ayant officialisé leur école enfantine. Pour rappel, toutes les communes doivent institutionnaliser cette 1ère année d'école enfantine pour le début de la rentrée scolaire 2005-2006.

Dans l'enseignement primaire, le fléchissement observé ces dernières années se poursuit. Le nombre d'élèves a passé de 9944, pour 2003-2004, à 9836, pour 2004-2005. Le nombre de classes est également en diminution: 564 en 2003-2004 contre 550 classes en 2004-2005.

Le marché de l'emploi est demeuré pléthorique pour le degré préscolaire. Pour le primaire, la situation est devenue plus tendue que par le passé, en raison de la diminution du nombre de classes. Sur 27 enseignant-e-s sorti-e-s de la HEP-BEJUNE en 2004, 15 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné-e-s, momentanément, vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Dans le secondaire 1, on dénombre 8422 élèves à la rentrée 2004-2005 (8.271 en 2003-2004). Le nombre de classes se monte à 459 en 2004-2005, contre 456,5 en 2003-2004. Cette augmentation est consécutive à celle qui a touché auparavant le degré primaire.

Suite à une consultation menée auprès du corps enseignant, le Conseil d'Etat a décidé de retirer les volets "structures" et "évaluation" de la réforme du secondaire 1. Il a maintenu les objectifs généraux de la réforme pour les élèves de la section préprofessionnelle et l'introduction du Plan

d'études neuchâtelois du secondaire 1 (PENSE) qui n'a pas fait l'objet de réserve de la part du corps enseignant. Il a chargé un groupe de travail de reprendre les travaux, en intégrant à la réflexion le projet de loi cantonale sur la formation professionnelle.

Formation professionnelle

Lors de sa session de janvier 2004, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la convention qui a permis la création de la Haute école ARC. Les parlements des cantons du Jura et de Berne en ont fait de même dans les mois qui ont suivi. Ainsi, grâce à cet important regroupement, qui permet de répondre au critère de la taille critique, les écoles de niveau HES de l'Arc jurassien voient leur pérennité garantie au sein de la HES-SO. De plus, la direction générale mise en place dès la rentrée d'octobre 2004 est enfin dotée des ressources humaines nécessaires à la gestion d'un établissement de niveau HES.

En ce qui concerne la formation professionnelle de base, durant toute l'année 2004, le projet de nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle a été préparé puis mis en consultation auprès des milieux politiques et professionnels. Le projet a été retravaillé en conséquence et adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2004. Il sera soumis au Grand Conseil avant la fin de la présente législature.

En outre, la formation professionnelle a été très directement concernée par le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. Ainsi, au 1er janvier 2005 les centres intercommunaux qu'étaient le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) et le Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) seront cantonalisés. Il en va de même de l'inspection des apprentissages, assumée jusqu'ici par les trois villes pour les entreprises résidant sur leur territoire.

A la rentrée 2004-2005, la Haute Ecole Neuchâteloise (HEN) compte 731 étudiants (779 en 2003-2004). Le CPLN dénombre 1507 élèves à temps partiel (1606 en 2003) et 1077 élèves à plein temps (1057 en 2003). 771 apprentis (728 en 2003) suivent les cours du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). L'effectif du CIFOM atteint 938 élèves à temps partiel (960 en 2003) et 1341 élèves à plein temps (1341 en 2003). Issu de la réorganisation des formations du domaine santé-social, le Centre Pierre-Coullery (CPC) compte 262 élèves (209 en 2003).

Au total, 2597 apprentis sont sous contrat dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (2558 en 2003).

Enseignement secondaire 2

Aussi bien dans les filières de maturité gymnasiale que dans celles de diplôme de culture générale, les effectifs neuchâtelois du secondaire 2 non professionnel poursuivent leur croissance entamée il y a quelques années. L'arrivée d'un bourrelet démographique au secondaire 2 devrait confirmer cette tendance pour quelques années encore. Malgré les efforts des écoles pour limiter le nombre de classes, cette évolution des effectifs pèse et pèsera encore lourdement sur le budget alloué au secondaire 2 non professionnel.

A la rentrée 2004, 2131 élèves étaient inscrits en maturité gymnasiale dans les trois lycées du canton. Avec 101 classes, la moyenne neuchâteloise d'élèves par classe est donc égale à 21,1, ce qui est remarquable au vu de la complexité d'organisation de la nouvelle maturité. Chaque école a fait des efforts importants de compression en travaillant à budget constant, à l'exemple du Lycée Blaise-Cendrars qui, avec 45 élèves supplémentaires, n'a pas ouvert de nouvelle classe.

Dans les deux écoles de degré diplôme, 520 élèves travaillaient à l'obtention de leur diplôme de culture générale. Ce sont les derniers: dès la rentrée 2005, ces études amèneront les élèves vers un certificat de culture générale qui inclura une sensibilisation à la pratique professionnelle, une large place à l'interdisciplinarité et un travail de fin d'études. Répartis dans 26 classes, les élèves de l'Ecole supérieure Numa-Droz à Neuchâtel et de l'Ecole du secteur tertiaire commercial-paramédical- social (ESTER) à la Chaux-de-Fonds sont en moyenne 20 à suivre les cours simultanément.

En juillet 2004, 524 maturités gymnasiales, dont 80 bilingues, et 103 diplômes de culture générale ont été délivrés. La gestion du phénomène d'attraction des élèves vers les filières académiques en période de crise économique est un défi important que devra relever le système scolaire neuchâtelois dans les prochaines années.

Parmi les nombreuses questions que le service a eu à traiter dans le secteur de l'enseignement secondaire 2, signalons la poursuite des travaux de mise en place et de conduite de la nouvelle maturité gymnasiale ainsi que la réflexion entamée avec les directions et interlocuteurs concernés au sujet de l'avenir de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont.

Formation universitaire

Pour discrète qu'elle ait pu paraître, la rentrée universitaire n'en a pas moins constitué une étape importante pour notre haute école. Elle s'est caractérisée par une croissance générale des effectifs (+10%), avec un boom en droit (+50%), par la mise en place de la structure prévue par la Déclaration de Bologne dans toutes les facultés sauf en lettres et sciences humaines (en 2005) et par l'arrivée d'une nouvelle équipe rectorale conduite par M. Alfred Strohmeier, recteur, et composée des vice-recteurs MM. Daniel Haag, Reinhard Neier et Daniel Schulthess.

Le rectorat intérimaire et la nouvelle équipe ont vécu en 2004 une période à la fois difficile et stimulante. Ils ont pu enregistrer avec satisfaction les résultats, globalement positifs, du rapport de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses. Ils ont dû gérer de multiples problèmes et se préparer à relever des défis importants, à l'interne comme à l'externe, qui se posent dans des formes analogues à toutes les hautes écoles de notre pays.

Plusieurs objets, certains spécifiquement neuchâtelois, ont requis un engagement constant de la part des autorités universitaires: mise en place de la nouvelle loi sur l'Université (LU), de ses autorités, organes et procédures, réorganisation des structures de fonctionnement administratif, etc. Plus prospectifs et fondamentaux ont été les travaux engagés en vue de l'intégration de l'Université dans le nouveau paysage des hautes écoles suisses et dont témoignera le dépôt du mandat d'objectifs, mandat sur lequel le Grand Conseil devra se prononcer et qui exprimera les lignes majeures d'un contrat entre les autorités et leur Université.

Le nouveau paysage des hautes écoles suisses, dont la visée immédiate est pour 2008 déjà, avec la fin de l'actuelle loi d'aide aux Universités, imposera à notre haute école de se positionner face aux nouveaux organes décisionnels prévus au plan fédéral, de s'accommoder du nouveau mode de subventionnement par la définition – délicate – de coûts standards, de faire vivre les collaborations obligées avec d'autres hautes écoles, d'accepter la définition de minima et maxima d'étudiants et de professeurs dans chaque filière *bachelor* et *master*, de gérer le paradoxe entre collaboration et concurrence, etc.

Si des restructurations et de nouvelles affectations de ressources humaines et financières doivent encore être mises au point et acceptées, il faudra également, pour continuer d'exister, développer les collaborations et coopérations avec d'autres universités. Dans cette perspective, plusieurs collaborations se préparent parmi lesquelles on peut mentionner: l'intégration à notre Alma Mater du Forum suisse des migrations et de l'Observatoire cantonal; la mise en œuvre du CIMENT (Centre inter universitaire de recherche en microsystèmes et nanotechnologie) avec l'EPFL et pour lequel la Confédération allouera une subvention relativement importante malgré le contexte économmique morose actuel; le renforcement de la logique des réseaux, y compris avec la HEP-BEJUNE et l'IRDP en ce qui concerne la formation des enseignants et la recherche en sciences de l'éducation.

L'effectif des étudiants de l'Université, pour l'année universitaire 2003-2004, était de 3273 (3262 pour 2002-2003), dont 1761 étudiantes (1689 pour 2002-2003).

Formation des enseignants

Au terme d'une première période de fonctionnement de trois années, la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel a franchi une nouvelle étape dans le sens d'une plus forte cohésion. D'une part, les diverses activités de la HEP font l'objet d'une réorganisation sur les trois sites, chacun d'entre eux recevant des missions spécifiques. De l'autre,

après une mise en consultation, une refonte du dispositif de conduite de la HEP est actuellement en chantier avec l'objectif de parvenir à une gestion plus simple, plus lisible et plus efficace.

Dans le cadre de l'application de la déclaration de Bologne, le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE a mandaté une commission chargée d'examiner les collaborations nécessaires entre l'Université de Neuchâtel et la HEP-BEJUNE. Le projet en cours vise la mise en place d'une formation pédagogique post-master universitaire orientée vers l'enseignement et d'une formation pédagogique post-bachelor universitaire pour l'enseignement au secondaire 1, ainsi que le développement de la collaboration entre la HEP, l'UNINE et l'IRDP dans le domaine de la recherche en éducation. L'application des conventions passées entre les partenaires concernés débutera partiellement en 2005 déjà.

A la rentrée d'août 2004, la HEP-BEJUNE comptait 105 nouveaux étudiants en formation initiale préscolaire et primaire répartis sur les trois sites de l'école, 94 nouveaux étudiants secondaires, dont 63 inscrits pour l'obtention du diplôme secondaire 1 et 2, et 31 pour l'obtention d'un certificat, acquis après une formation en emploi. Le nombre total d'étudiants fréquentant l'ensemble des années de formation et des plates-formes 1, 2 et 3 s'élève à 577, dont 330 sur le seul site de Beauregard, à La Chaux-de-Fonds.

Jeunesse

En 2004, les démarches entreprises depuis 2000, suite aux décisions du Conseil d'Etat de lutter contre les incivilités juvéniles, sont arrivées à leur terme. Pour rappel, ces mesures consistaient en actions de sensibilisation des parents neuchâtelois à l'importance de l'éducation de leurs enfants.

Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), créé en 2003, a poursuivi ses activités. Il offre, d'une part, des mesures concrètes pour informer, former et appuyer les enseignants et les autres professionnels des écoles, afin de leur donner des moyens de mieux gérer le stress et de prévenir les cas d'épuisement professionnel, d'autre part, un soutien individualisé destiné à ceux qui souffrent d'épuisement professionnel. Le CAPPES propose aussi des mesures adaptées aux établissements scolaires en collaboration avec les activités de *Relation sans violence*.

En août, pour des raisons d'économie, l'arrêté concernant l'octroi de subsides aux étudiants de la formation initiale secondaire 1 et 2 de la HEP-BEJUNE a été abrogé par le Conseil d'Etat. Les demandes émanant d'étudiants de la HEP niveau secondaire ont donc été traitées, dès la rentrée scolaire 2004-2005, en fonction des barèmes existants (A, B et C). Ces restrictions budgétaires n'ont pas eu d'incidence sur le nombre de bénéficiaires, même si des craintes ont fait l'objet d'interventions parlementaires et d'articles de presse. En 2004, l'Etat a accordé 5.223.312 francs de bourses d'études et de formation à 1772 bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires est par ailleurs en hausse dans plusieurs secteurs: il a augmenté de 7% à la HEP, de 6% pour les formations paramédicales, et de 10% dans les Hautes écoles. *A contrario*, le nombre de bénéficiaires a diminué de 6% pour le degré tertiaire (HES mises à part), tout comme pour le secteur d'apprentissages et préapprentissages baisse de 2%.

A l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), la consultation pour adultes - c'est-à-dire pour les personnes âgées de 20 ans et plus, hors d'études ou d'apprentissage - a poursuivi son augmentation des dernières années, ceci parallèlement aux autres prestations de l'OCOSP. Les OROSP ont ainsi ouvert 954 dossiers pour des adultes en 2003-2004 (805 en 2002-2003), alors qu'en 1991-1992, 480 dossiers avaient été ouverts. La différence (474 consultations en plus) représente un doublement des adultes en 13 ans. En vertu de convention signée entre le DEP et le DIPAC, 134 personnes (140 en 2002-2003) au chômage ont été reçues en consultation individuelle d'orientation professionnelle par les psychologues-conseillers-ères des OROSP à la demande des ORP en 2003-2004. Par ailleurs, 152 autres personnes au chômage ont également été reçues en consultation dans les OROSP, à leur demande, sans être signalées par les ORP (consultations hors convention).

En janvier 2004, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 est entrée en vigueur. Cette loi-cadre fixe uniquement les "compétences et les principes dans le domaine de l'orientation" en chargeant les cantons d'offrir un service d'orientation. Des dispositions d'applications cantonales doivent donc être prévues: parallèlement, à un projet de loi cantonale sur la formation professionnelle, un projet de loi sur l'orientation a été préparé par l'OCOSP et mis en

consultation par le chef du département en septembre 2004. Ce projet devrait en principe être soumis au Grand Conseil en 2005.

Le taux d'autofinancement du CBVA a été quasiment atteint en 2004 (22% en 2000, 57% en 2001 et 77% en 2002; 90% en 2003). Le Conseil d'Etat a décidé le 17 novembre 2004 de transformer le CBVA en société anonyme dont l'Etat deviendra actionnaire majoritaire. Avec ce statut d'indépendance, le futur CBVA SA pourra se profiler parmi les entreprises privées et intégrer au fur et à mesure de son développement d'éventuels nouveaux actionnaires, collectivités publiques ou entreprises privées. Ce changement de statut juridique doit prendre effet le 1er juin 2005.

Le nombre de signalements a de nouveau augmenté dans chaque secteur de l'office médico-pédagogique (OMP), après la diminution observée l'année précédente. En moyenne, cet office a enregistré 4 signalements par jour ouvrable en 2004 (3,5 en 2003). Il y a 12 ans, le nombre était de 1,5 par jour ouvrable.

En 2004, l'office de la petite enfance (OPE) a intégré 4 nouvelles institutions dans le plan d'équipement cantonal, ce qui porte à 34 le nombre de structures d'accueil subventionnées, pour un total de 933 places. Il a mis en œuvre des mesures destinées à former le personnel sans qualification reconnue et les responsables de crèches sans formation spécifique. Depuis le 1er février 2004, date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, l'OPE assume la fonction d'autorité cantonale compétente, consultée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), pour examen et préavis au sujet des demandes émanant d'organismes neuchâtelois. Le coût total du soutien étatique à l'accueil extra-familial dans le canton a passé de 2.665.000 francs en 2003 à 2.810.000 francs en 2004 (824.000 francs en 2002).

Culture

L'année 2004 a été marquée par l'adoption, en Grand Conseil, du décret portant octroi d'un crédit pour la construction et l'équipement d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion, sur le site du Crêt-Taconnet Est, à Neuchâtel.

Par ailleurs, dans le droit fil d'une vaste réflexion menée par le service des affaires culturelles, la Commission consultative de la culture ainsi qu'au sein d'un groupe de travail mandaté par celle-ci, dans la perspective d'améliorer et de redéfinir l'appui de l'Etat de Neuchâtel à la culture en général et aux artistes en particulier, le Conseil d'Etat a approuvé, au mois de novembre, un projet de loi portant modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Ce rapport du Conseil d'Etat sera présenté au Grand Conseil en 2005.

Au mois de décembre 2004, le Conseil d'Etat a pris la décision de suspendre, à partir du premier janvier 2005, les activités du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique. En cours d'année, il s'est avéré que l'alimentation du fonds ne se déroulait pas selon les modalités initialement prévues. Selon la loi sur le cinéma du 28 janvier 2003, les rétrocessions communales au fonds interviennent en juin de chaque année. Ne percevant pas, en raison d'un litige qui l'oppose aux propriétaires des salles, le montant de la taxe sur les spectacles provenant de l'activité cinématographique, la ville de Neuchâtel n'a pas versé pas au fonds les montants attendus.

Les ateliers de Paris et de Berlin ont été occupés par cinq artistes neuchâtelois en 2004. Le canton pourra à nouveau disposer des appartements-ateliers de New York et de Barcelone en 2005. Avec l'appui administratif du service des affaires culturelles et le soutien financier de la Commission neuchâteloise de la LORO, Visarte.neuchâtel, Société des artistes visuels et architectes, est devenue propriétaire d'un atelier pour artistes à Neuchâtel, dans le quartier de Crêt-Taconnet.

Aucun Neuchâtelois ne figure parmi les étudiants de la volée 2004 de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR). Notre canton est toutefois représenté par une jeune comédienne qui a débuté ses études en 2003.

Lors de sa séance du 23 septembre 2004, la CIIP a confirmé, sans opposition, l'option d'une Haute école de musique (HEM) multisites en réseau, sur l'ensemble des sites des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, et Neuchâtel. Il a également été décidé de confier le pilotage de la HEM au comité stratégique de la HES-SO. A fin décembre, le dossier de candidature HEM a été déposé

auprès de la commission de reconnaissance. Un délai de 3 mois est prévu pour la prise de position de cette dernière.

Le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel s'est poursuivi cette année, avec l'appui financier du Fonds national de la recherche scientifique. Des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes ont été réalisés. Le temple d'Engollon a en outre fait l'objet d'une fouille archéologique complète afin de permettre, en 2005, l'assainissement de son sous-sol et la restauration de ses peintures murales du XIV^{e} siècle. Une étude des problèmes posés par la conservation de la "pierre jaune" s'est achevée en 2004 et la diffusion de ses résultats est en préparation. En 2004, 33 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 951.170 francs, et 38 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant total de 994.586 francs, ont été adoptés. Les subventions cantonales versées en 2004 se sont élevées à 761.579 francs et les subventions fédérales à 980.900 francs.

L'exposition temporaire annuelle du Laténium fut consacrée en 2004 aux rôles assumés par la femme dans l'antiquité préhistorique et classique - thème d'autant plus actuel que le Prix du Musée du Conseil de l'Europe, obtenu en 2003, consistait en une sculpture de Joan Miró incitant à mettre en exergue "l'éternel féminin" au détour des collections cantonales d'archéologie. Pour la troisième année consécutive, le nombre de visiteurs du Laténium avoisine le chiffre de 40.000.

Au service des archives, le service du traitement de l'information a installé une nouvelle version de l'outil de gestion électronique de documents *WorkDesk*. Celui-ci comptait au 31 décembre 2004 17.284 fiches descriptives. Le service a en outre fait mener une expertise du fonds des "anciennes archives", constitué de près de 23.000 documents parmi les plus anciens et les plus prestigieux du patrimoine neuchâtelois. L'analyse a mis en évidence de nombreuses faiblesses dans le conditionnement du fonds ainsi que dans la manipulation des documents et dans les modalités de communication au public. En 2004, les opérations de microfilmage systématique en deux exemplaires se sont poursuivies et ont porté sur un total de 192.000 prises de vue et sur un crédit de 80.000 francs.

Sport

En 2004, les travaux d'élaboration d'un nouveau concept de politique du sport ont démarré. Ce véritable défi sera relevé à travers la mise en réseau de l'Etat, des Communes, des écoles, des associations, ainsi que des Offices fédéraux et cantonaux. Dans cet esprit, le service a lancé une conception des installations sportives d'importance cantonale (CISIC) qui permettra de mesurer l'adéquation du parc d'équipements sportifs à la demande actuelle.

En collaboration avec les services d'enseignement et les écoles, le service des sports s'est investi en qualité d'interface entre les milieux scolaires et les institutions sportives régionales ou nationales, ceci afin de mettre en œuvre les critères exigés par l'encadrement sportif en matière de respect des élèves. En outre, il a également soutenu la démarche d'obtention du Label *Swiss Olympic Partner School* entreprise par le Lycée Jean-Piaget.

Dans le cadre du programme d'assainissement 2004 et de l'élaboration du budget 2005, le bien-fondé de certaines prestations a dû être réexaminé. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de renoncer au prêt de matériel, qui grevait de manière substantielle le budget du secteur Jeunesse et Sport. Une solution a été négociée avec la Fondation "Goéland" qui a repris à son compte les prêts de matériel, dès le 1er novembre 2004. Ce transfert permet aussi d'anticiper le désengagement de la Confédération en matière de subventionnement du sport.

En 2004, les camps de ski ont accueilli plus de 11.000 personnes, représentant un total de 62.465 nuitées. Des négociations sont en cours sur les tarifs des remontées mécaniques, et des prix de base "enfants" sont définis jusqu'en 2010.

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1. Législation générale

Lois et décrets du Grand Conseil

28 janvier	Décret portant adhésion du canton de Neuchâtel à la convention visant à la création de la Haute Ecole Arc Neuchâtel-Berne-Jura et portant abrogation des dispositions légales relatives à la haute école neuchâteloise (HEN).
28 janvier	Décret portant approbation de l'avenant au concordat intercantonal créant une Haute école spécialisée en Suisse occidentale acceptant l'adhésion de plein droit du canton de Berne.
28 janvier	Décret portant octroi d'un crédit de Fr. 4.408.000.- destiné à participer au capital-actions du CSEM.
24 février	Décret portant octroi d'un crédit de Fr. 720.000.- destiné au remplacement des fenêtres de l'institut de physique à Neuchâtel.
24 février	Décret portant octroi d'un crédit de Fr. 5'140.000 pour l'achat d'équipements informatiques et scientifiques destinés à l'Université, pour la période quadriennale en cours (2003-2006).
24 février	Décret portant octroi d'un crédit de Fr. 720.000.- destiné au remplacement des fenêtres de l'institut de physique à Neuchâtel.
30 juin	Décret portant octroi d'un crédit de Fr. 1.535.000.- pour la mise en conformité de la Cité universitaire aux directives de protection contre le feu.
31 août	Décret portant sur l'octroi d'un crédit de Fr. 38.400.000.- pour la construction et l'équipement d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion.
31 août	Loi portant modification de la loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984.
31 août	Loi portant modification de la loi sur la formation professionnelle (LFP), du 23 juin 1981.
31 août	Loi portant modification de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, du 19 décembre 1984.
1er septembre	Décret portant modification du décret concernant la réorganisation de l'enseignement secondaire supérieur, du 11 février 1997.
1er septembre	Décret concernant la prise en charge financière des constructions scolaires et sportives communales destinées à l'enseignement secondaire supérieur et à la formation professionnelle.
7 décembre	Loi portant modification de la loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984.

Règlements et arrêtés du Conseil d'Etat de portée générale

Organisation

6 janvier	Arrêté réglant l'indemnisation des personnes en 2ème et 3ème années de formation d'assistant et assistante en soins et santé communautaire dans le canton de Neuchâtel, au Centre Pierre-Coullery.
4 février	Arrêté créant un fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique.
17 mars	Arrêté réglant l'organisation et le fonctionnement des structures « Sports-Arts-Etudes » dans les écoles secondaires 1.
5 mai	Règlement de la Cité universitaire.
5 mai	Arrêté portant modification du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 14 juin 1982.
19 mai	Arrêté portant sur la révision du règlement des études et des examens du Conservatoire neuchâtelois, du 26 juin 2003.
19 mai	Arrêté portant sur la révision du plan des études en section professionnelle du Conservatoire neuchâtelois, du 26 juin 2003.
9 juin	Arrêté portant modification du règlement d'application, pour le personnel des établissements d'enseignement public, de la loi concernant le statut général du personnel relevant du budget de l'Etat, du 14 juillet 1982.
9 juin	Arrêté concernant l'engagement des enseignant-e-s du Centre Pierre-Coullery.
16 juin	Règlement général de discipline de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel.
16 juin	Règlement concernant les frais d'immatriculation, les émoluments administratifs et les écolages du Conservatoire neuchâtelois.
23 juin	Arrêté sanctionnant le règlement de l'Ecole supérieure de droguerie.
11 août	Arrêté concernant l'abrogation de l'arrêté concernant les subsides aux étudiants de la formation initiale secondaire 1 et 2 de la HEP-BEJUNE du 17 juin 2002.
22 décembre	Arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi concernant la création du FFPP, du 3 mai 2000.

Corps enseignant

18 février	Arrêté concernant la rétribution des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche à l'Université.
23 juin	Arrêté fixant la classification de fonction des maîtres d'éducation physique et sportive (EPS) en possession d'un titre universitaire ou HES.

Dispositions financières

18 février	Arrêté concernant le montant de la finance d'inscription perçue par l'Université de Neuchâtel.
22 décembre	Arrêté concernant le montant de la contribution au FFPP.

1.2. Personnel administratif du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

En 2004, les mutations suivantes ont été enregistrées au sein du personnel administratif du département et des écoles cantonales:

- 16 démissions (27 en 2003)
- 9 retraites (6 en 2003)
- 1 décès.

13 apprenti(e)s de commerce poursuivent leur formation professionnelle dans les services du département.

Etat au 31 décembre 2004: 10 personnes pour 8,1 postes selon la répartition suivante :

- 1 secrétaire général (100%)
- 1 adjoint au secrétaire général (50%)
- 1 juriste (100%)
- 1 collaborateur scientifique (50%)
- 1 administratrice de la Caisse de remplacement (100%)
- 3 secrétaires (210%)
- 3 collaboratrices administratives (200%)

Secrétariat général

L'année écoulée a permis de mieux impliquer l'Office de la statistique et de l'informatique scolaires (OSIS) dans les travaux de l'état-major départemental que constitue le Secrétariat général. Cette intégration a débouché sur le remaniement de la conduite de l'informatique scolaire proposé dans le rapport ICT 05-07, qui sera soumis au Grand Conseil en janvier 2005. Elle a initié une révision du statut de la recherche pédagogique et de la statistique scolaire, révision qui a permis au chef du DIPAC de confier à l'OSIS, en automne 2004, un sondage sur la Réforme de secondaire 1 auprès des enseignants.

En plus de l'appui fourni au chef du DIPAC, le Secrétariat général a été fortement impliqué dans plusieurs projets politiques importants, cantonaux ou intercantonaux.

Sur le plan intercantonal, rappelons que le Secrétariat général soutient, d'une part, le chef du DIPAC dans la préparation des séances de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), en sa qualité de membre du comité et de l'assemblée plénière, et de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP), en qualité de président et de membre. D'autre part, le secrétaire général préside la Conférence des secrétaires généraux de la CIIP. Compte tenu de la complexité croissante des dossiers, des enjeux politiques, pédagogiques, financiers et techniques pour notre canton et de la brièveté des délais, la préparation des séances et assemblées des organes des deux conférences ont fortement mis à contribution le secrétariat général et les services du DIPAC durant l'année écoulée. Ceci sans compter les procédures de consultation, fédérales ou intercantonales, et les nombreuses décisions soumises par voie de circulation. Cette cadence sera probablement encore accélérée avec le renforcement de la collaboration intercantonale prévue par la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, dont les principes ont été acceptés par le peuple le 28 novembre 2004.

Le secrétariat général a aussi été fortement engagé sur des dossiers cantonaux. L'amendement du budget 2004, l'élaboration du budget 2005 et le programme d'économies ont exigé d'importants travaux de coordination avec les services du département et le DFAS. Relevons également que le secrétariat général a coordonné, avec l'appui des services concernés, tous les travaux de préparation du rapport du deuxième volet de désenchevêtrement des tâches, pour les secteurs concernant le DIPAC. A partir du début du mois de septembre, le secrétariat général a assumé la coordination des travaux de mise en œuvre, avec les président-e-s des commissions des centres et les respon-

sables des services concernés, sur la base d'un mandat du chef du département. Il a été également chargé de piloter directement un groupe de travail touchant à la cantonalisation des infrastructures du secondaire 2. Pour appuyer le secrétariat général dans cette dernière problématique, compte tenu des sommes en jeu, le Conseil d'Etat a augmenté de 30% le taux d'activité d'un collaborateur scientifique jusqu'au 31 mai 2005.

Le secrétariat général a enfin soutenu les services en charge de dossiers politiques prioritaires pour le chef du DIPAC, comme la préparation du projet de loi cantonale sur la formation professionnelle ou la présidence d'un groupe de travail paritaire sur le statut des enseignants. C'est pourquoi il a dû solliciter l'appui du Service juridique de l'Etat, pour assurer l'ensemble des tâches assumées par le département au plan juridique, l'élaboration et la rédaction de projets de lois ou décrets importants pour la marche du DIPAC, des entités et des écoles qui en dépendent.

1.3. Bâtiments scolaires communaux

Planification et constructions scolaires

La commission cantonale des constructions scolaires a élaboré de nouvelles directives et recommandations concernant l'aménagement et l'équipement des classes de l'école enfantine, de l'aménagement des constructions scolaires destinées à l'enseignement obligatoire et pour la construction et la transformation d'installations sportives d'une part, et d'autre part, de nouvelles normes de subventionnement pour la construction et la transformation des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives. Ces nouvelles directives, recommandations et normes de subventionnement sont entrées en vigueur le 1er janvier 2005.

Au cours de l'année, des mandats d'études techniques ont été confiés aux architectes conseils du département.

Enseignement primaire

Quatre arrêtés accordant des subventions provisoires ont été pris sur la base des plans et devis soumis par les communes.

Quatorze arrêtés de subventions définitives ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou le département, après l'exécution des travaux et l'approbation des comptes.

Le montant des subventions versées aux communes durant l'exercice 2004, pour des bâtiments scolaires primaires, s'élève à 1'703'436 francs.

Enseignement secondaire

Un arrêté accordant une subvention provisoire et sept arrêtés allouant des subventions définitives ont été pris par le Conseil d'Etat ou le département.

Les subventions payées en 2004 pour les bâtiments d'écoles secondaires s'élèvent à 843'266 francs.

Formation professionnelle

Aucun arrêté de subventionnement provisoire n'a été pris.

Un arrêté accordant une subvention définitive a été pris par le Conseil d'Etat.

Les acomptes versés pour des constructions communales relevant de la formation professionnelle et ayant fait l'objet de crédits accordés par le Grand Conseil, s'élèvent à 4'440'418 francs.

Installations sportives

Aucun arrêté de subventionnement provisoire n'a été pris et deux arrêtés allouant des subventions définitives ont été pris par le Conseil d'Etat ou le département.

Les subventions payées en 2004 pour la construction d'installations sportives, se montent à 515'268 francs.

Récapitulation des dépenses en 2004

	Fr.
1. Enseignement primaire	1.703.436.-
2. Enseignement secondaire	843.266.-
3. Formation professionnelle	4.440.418.-
4. Installations sportives	515.268.-
Total	**7.502.388.-**

Frais de transport des élèves

La participation de l'Etat aux frais de transport des élèves fréquentant les classes enfantines et primaires se monte à 349.634 fr. 85.

1.4. Contentieux

Durant l'année 2004, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC) a été saisi de 42 recours en première instance, dont 8 pour le Conseil d'Etat. Il a statué sur 1 recours déposé en 2002[1], 25 recours déposés en 2003 et 22 recours déposés en 2004. Ces recours ont porté sur des décisions de ses services ou autorités scolaires communales ou intercommunales, selon le tableau suivant:

Répartition par services (*des décisions rendues en 2004*)

Services	Recours déposés en 2003	Recours déposés en 2004	Recours rejetés	Recours irrece-vables	Recours admis	Recours classés	Nouvelle décision	En cours
SEO Commissions		7			1	2		4
SFP	5	5	3			4	1	2
CIFOM	1	4		4		1		
CPLN		2						2
LEP	1		1					
FFPP	8		8					
HEN		1				1		
SFU Université	1	4	2			1		2
LJP		5	3			1		1
LDR		1	1					
HEP		1						1
SJ		1					1	
Bourses	9	11	3			4	5	8
SAC Conservatoire								
Total	25	42	21	4	1	14	7	20

[1] le recours concernait le SFP / CPLN-ESNIG et a été rejeté.

2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les comptes de l'exercice 2004 se présentent comme suit :

Compte d'exploitation	Revenus Fr.	Charges Fr.
Cotisations ordinaires employeur (écoles communales)	2.161.685,35	
Cotisations ordinaires institutions privées	43.970,85	
Cotisations ordinaires Etat	932.759,75	
Cotisations ordinaires, assurés	1.569.166,95	
Cotisations ordinaires, remplaçants	13.573,75	
Intérêts sur c/c Etat et CCP	3.832,70	
Indemnités assurance-accidents LAA	732.321,60	
Recettes diverses	37.513,55	
Indemnités de remplacement		4.986.130,45
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents		405.162,20
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents à des tiers		16.271,00
Caisse de pensions		66.705,45
Déplacements		12.265,85
Frais de gérance et divers		115.922,45
Autres frais divers		22.183,15
	5.494.824,50	5.624.640,55
Récapitulation :		
Total des revenus 2004	5.494.824,50	
Total des charges 2004	5.624.640,55	
Excédent de charges	- 129.816,05	

L'excédent de charges de 129.816 fr. 05, relatif à l'exercice écoulé, a été porté en diminution de la fortune qui passe de 1.254.300 fr. 94 au 31 décembre 2003 à 1.124.484 fr. 84 au 31 décembre 2004.

Bilan	Actif Fr.	Passif Fr.
Chèques postaux	525.628,20	
Débiteurs	287,50	
Compte courant Etat	938.569,19	
Fonds de secours		300.000,00
Renouvellement ordinateur et logiciel		40.000,00
Fortune		1.124.484,89
	1.464.484,89	1.464.484,89

3. OFFICE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRES

Personnel

Etat du personnel au 31 décembre 2004: 14 personnes pour 11.8 postes, selon la répartition suivante:

1 chef d'office (100%)

1 adjointe, responsable du Centre de compétence – recherche et statistique (100%)

1 statisticien (100%)

1 chargée de recherche (100%)

1 collaboratrice PAO (60%)

1 collaboratrice administrative (60%)

1 collaboratrice administrative (50%)

1 adjoint, responsable du Centre de compétence – réseau-médiathèques (100%)

1 responsable du Centre de compétence – pédagogie (90%)

1 responsable du Centre de compétence – gestion des écoles (80%)

1 collaborateur scientifique (100%)

1 collaborateur technique (100%)

1 secrétaire (100%)

1 collaboratrice administrative (40%)

3.1. Centre de compétence – recherche et statistique

Le Centre de compétence – Recherche et Statistique (CCRS) est engagé dans plusieurs activités, dont l'essentielle vise à l'établissement d'indicateurs sur le système scolaire neuchâtelois, dans les domaines démographique, financier et pédagogique.

Statistique scolaire

Le CCRS est chargé de l'établissement et de la diffusion des statistiques scolaires prévues par les législations cantonale et fédérale. Cette entité, en pleine évolution, a pour mission de s'occuper du recensement des élèves, des enseignant-e-s et des dépenses financières liées à l'enseignement, ces trois volets se trouvant à des stades de développement différents.

Les activités liées aux recensements statistiques se basent principalement sur l'exploitation des données à disposition dans des progiciels de gestion administrative, notamment CLOEE ou SAP-RH.

Destiné à compléter et à approfondir les renseignements fournis dans le Mémento statistique, l'Annuaire statistique de l'école neuchâteloise a été soumis aux services du DIPAC, puis proposé au public sur Internet en début d'année 2005 (www.ne.ch > Enseignement et formation > Statistique scolaire). Cette version zéro contient une série d'indicateurs de l'enseignement qui pourront, le cas échéant, être développés.

Recherche pédagogique

La recherche pédagogique conduite au CCRS vise à dégager quelques points forts en vue d'orienter les choix et les options à prendre sur le plan institutionnel et sur celui de l'enseignement.

Les axes de recherche sont actuellement orientés sur:

- **PISA 03**: rapports national et romand, analyse des résultats;
- **MATHEVAL**: étude romande de l'évaluation des moyens d'enseignement de mathématiques, analyse des résultats;
- **HarmoS**: participation à l'élaboration de standards de formation au niveau national;
- **Réforme du Secondaire 1** (RS1): travaux liés aux changements pédagogiques et notamment le questionnaire destiné au corps enseignant à la rentrée 2004;
- **Enseignement précoce de l'allemand**: suivi et évaluation de l'expérience.

Épreuves cantonales

Dans ce domaine, le CCRS apporte un soutien logistique au Service de l'enseignement obligatoire (SEO) pour la conception, la réalisation et la correction des Epreuves cantonales d'orientation et les Epreuves cantonales du niveau 9.

3.2. Centre de compétence – réseau-médiathèques

L'année 2004 a été l'occasion pour le Centre de compétence – réseau-médiathèques (CCRM) de continuer à suivre le déploiement des ordinateurs du RPN (projet ICT 01-04) dans une vingtaine d'écoles primaires et les deux dernières écoles secondaires (Collège du Val-de-Travers et centre des Terreaux à Neuchâtel). Le nombre d'utilisateurs-trices à gérer a dorénavant dépassé les 20.000 (enseignant-e-s, élèves et autre personnel).

Le CCRM a assisté au déploiement de nouveaux produits logiciels, tels que Paraschool (http://www.rpn.ch/paraschool) et *Tell me More* (apprentissage de l'allemand et de l'anglais au secondaire 1).

Le site Web du RPN (http://www.rpn.ch) a subi une remise à niveau complète avec une nouvelle charte graphique dès le printemps. Les autres prestations de services Web se poursuivent également avec des produits comme SPIP (publication Web facilitée) et un outil Wiki. Les espaces offerts aux écoles continuent de se développer. En 2004, la fréquentation du site web a donné lieu a plus de 800'000 visites et quelque 6 millions de pages ont été consultées.

Une des tâches conséquentes du CCRM a été de réaliser une étude comparative des produits de gestion de portail Web (Benchmarking CMS). En fin d'année, le CCRM s'est alors attelé à préparer un important projet de mise en place d'un portail Web qui devrait déployer ses premiers effets dans le deuxième semestre 2005.

3.3. Centre de compétence – pédagogie

Formation du corps enseignant

Le premier objectif visé était de sensibiliser, puis d'initier 2500 enseignant-e-s des écoles neuchâteloises (préscolaires, primaires, secondaires 1 et 2, y compris les institutions spécialisées), à l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement. Pour atteindre cet objectif, un concept de formation a été mis en place visant à offrir une formation décentralisée dans les établissements scolaires.

Ce genre de formation a rencontré un grand succès auprès du corps enseignant, y compris auprès de celles et ceux qui redoutaient de devoir s'initier aux nouvelles technologies. En effet, l'offre de petits modules de formation permet à chacun de se mettre à niveau selon les compétences techniques déjà acquises. Jusqu'à aujourd'hui, environ 80% des enseignant-e-s ont eu l'occasion de suivre ces modules de formation. Des supports de cours réalisés spécialement pour le corps enseignant sont accessibles par Internet sur le portail du RPN.

Cette première formation pédagogique, mise en place pour tout le corps enseignant, se terminera au terme de la présente année scolaire, selon les objectifs fixés.

Mise en place de l'animation de proximité et coordination du travail des animatrices et animateurs ICT

Dans les écoles enfantines et primaires et les institutions spécialisées, 21 animatrices et animateurs ont assuré la formation de 877 enseignant-e-s répartis dans 89 écoles ou institutions. Cette formation décentralisée a permis aux enseignant-e-s de se mettre à niveau par rapport aux connaissances de base des nouvelles technologies et de découvrir des logiciels et ressources pédagogiques.

Les animatrices et animateurs ICT poursuivent leur intervention auprès de ces enseignant-e-s afin d'assurer une animation de proximité et de les encadrer dans la réalisation d'activités et de projets pédagogiques.

Dans l'enseignement secondaire 1, 31 animatrices et animateurs ont assuré la formation de 967 enseignant-e-s répartis dans 14 centres secondaires. Après avoir animé des cours techniques et une première formation pédagogique, ils assurent une animation de proximité dans chaque centre.

Dans l'enseignement secondaire 2, 10 animatrices et animateurs ont proposé des modules de formation aux 431 enseignant-e-s répartis dans les trois lycées. Ils assurent actuellement une animation de proximité visant à aider les professeur-e-s à réaliser des leçons intégrant les nouvelles technologies.

Enrichissement des ressources pédagogiques disponibles sur le portail http://www.rpn.ch/

Dans la section destinée aux écoles enfantines et primaires et institutions spécialisées, le portail s'est considérablement enrichi, proposant des liens rapides vers des activités variées regroupées par degrés scolaires (EE, 1P, 2P, 3P, 4P, 5P) et par matières. Une banque d'exercices interactifs et auto-correctifs est également disponible. Dix activités de communication, accompagnées d'un descriptif pédagogique, sont proposées sur la page « Activités et projets ».

Pour l'enseignement secondaire 1, des ressources pédagogiques pour chaque branche sont disponibles. 41 activités pédagogiques créées et testées par des enseignant-e-s sont désormais à disposition.

Dans l'enseignement secondaire 2, des liens permettent aux enseignant-e-s de trouver des ressources pédagogiques concernant leur branche d'enseignement dans la rubrique « Disciplines ». Des exercices de révision sont aussi accessibles aux étudiant-e-s.

Le portail « Ecolesne » est mis à disposition de tous les niveaux scolaires et permet à n'importe quel-le enseignant-e de publier un reportage ou un article. Un guide technique est en ligne et les animatrices et animateurs peuvent accompagner leurs collègues dans la découverte de cet outil relativement simple à utiliser.

3.4. Centre de compétence – gestion des écoles

Avec l'intégration du système d'informations CLOEE dans toutes les écoles du canton, le DIPAC possèdera, à terme, un outil de pilotage performant. Durant l'année 2004, la généralisation de CLOEE s'est poursuivie dans une douzaine de collèges de l'enseignement primaire. Ce déploiement permet de revoir, avec les services d'enseignement concernés, un certain nombres de processus gourmands en temps et en ressources (mutations des élèves, attribution d'un élève dans une classe, etc.,).

On relèvera également la mise à disposition d'un module plus particulièrement destiné aux utilisateurs-trices de l'administration cantonale. Respectant toutes les contraintes liées à la confidentialité des données, ce module permet aux membres autorisés des services d'enseignement de suivre les élèves de leur ressort et d'obtenir rapidement des informations de nature administrative.

Quant au module de gestion des enseignant-e-s, partie intégrante de CLOEE, certaines fonctionnalités ont été mises en oeuvre dans le courant de l'année. Le produit, qui devra permettre un meilleur suivi du corps enseignant, est déjà en test dans certaines écoles pilotes des degrés secondaires 1 et 2.

4. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Introduction

Le service de l'enseignement obligatoire compte 22 collaborateurs: chef de service, adjoints, inspecteurs d'écoles, assistants d'inspection et personnel administratif, soit 10 personnes à plein temps et 12 personnes à temps partiel, représentant 6,88 personnes en équivalent plein temps. Il a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles enfantines, primaires et secondaires 1, en relation avec les autorités scolaires communales, les directions des écoles et quelque 2445 enseignants.

Le Service de l'enseignement obligatoire a enregistré les mutations suivantes:

M. Miguel de Morais, adjoint au chef de service, en remplacement de M. Pierre-Yves Gerber devenu sous-directeur du Centre scolaire des Forges à La Chaux-de-Fonds.

M. Yves Ehret, responsable des finances et de l'informatique, en remplacement de M. Pierre Chappuis, qui a repris le poste d'administrateur au Lycée Denis-de-Rougemont.

Départ à la retraite de M. Blaise Perrenoud, coordinateur de la Réforme du Secondaire 1.

Départ à la retraite de Mme Pierrette Neuenschwander, inspectrice des écoles enfantines.

Arrivée de M. Alain Ramelet, inspecteur des écoles du 5ème arrondissement.

Suite à ces mutations, l'inspection des écoles a été réorganisée de la manière suivante:

L'inspectorat des écoles enfantines et primaires est désormais réparti en 5 arrondissements à compter de la rentrée scolaire 2004-2005, chacun de ceux-ci étant confié à un(e) inspecteur(trice) d'écoles.

1er arrondissement	**2ème arrondissement**	**3ème arrondissement**	**4ème arrondissement**	**5ème arrondissement**
Communes de:	*Communes de:*	*Communes de:*	*Communes de:*	*Communes de:*
Cornaux Cressier Le Landeron Lignières Hauterive Saint-Blaise Marin-Epagnier Thielle-Wavre Enges Savagnier Fenin-Vilars-Saules Neuchâtel	Boudry Cortaillod Colombier Auvernier Bevaix Gorgier Saint-Aubin-Sauges Fresens Vaumarcus Bôle Rochefort	Môtiers Couvet Travers Noiraigue Boveresse Fleurier Buttes La Côte-aux-Fées Saint-Sulpice Les Verrières Les Bayards Les Ponts-de-Martel Brot-Plamboz Le Cerneux-Péquignot La Brévine La Chaux-du-Milieu Les Brenets Le Locle	Les Hauts-Geneveys Fontainemelon Cernier Chézard-St-Martin Derrière-Pertuis Dombresson Le Pâquier ainsi que les classes spéciales et institutions du canton.	Peseux Corcelles-Cormondrèche Montmollin Les Planchettes La Sagne Fontaines Boudevilliers Valangin Les Geneveys s/Coffrane Coffrane La Chaux-de-Fonds
inspectrice: **Mme Jacqueline Paeder**	**inspecteur:** **M. Claude-Alain Kleiner**	**inspectrice:** **Mme Denise Delachaux**	**inspecteur:** **M. Pierre Ducommun**	**inspecteur:** **M. Alain Ramelet**

Outre la conduite générale de l'enseignement, le service de l'enseignement obligatoire a mené, cette année, de nombreux dossiers à caractère pédagogique: participation à la rédaction d'une brochure consacrée aux maltraitances et abus sexuels, contribution à la préparation de la réponse du Conseil d'Etat à la motion P. Erard "Pour une meilleure harmonisation des horaires scolaires et professionnels", organisation de la participation des écoles à l'action pédagogique "critique de cinéma en herbe" initiée par l'Association La Lanterne Magique, suivi de la campagne de prévention des abus sexuels au travers du spectacle "Poussin", mise sur pied du concept Sports-Arts-Etudes, réflexions et préparation d'un nouvel arrêté sur les modalités d'appréciation du travail des élèves.

4.1. Enseignement préscolaire

Organisation des classes

A la rentrée scolaire 2004-2005, on dénombrait 158,5 classes enfantines, en raison de l'officialisation de la 1ère année d'école enfantine. Dans ce total ne figure plus la classe de Noiraigue qui, en raison d'une expérience pédagogique consistant à regrouper des élèves des sections préscolaire et primaire
(-2 +1), est recensée dans les statistiques de l'école primaire.

Les 46 communes qui ont d'ores et déjà officialisé leur 1ère année d'école enfantine sont les suivantes:

Rentrée scolaire 2002-2003 (10 communes)

Neuchâtel, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Cernier, Le Locle, La Chaux-du-Milieu et La Chaux-de-Fonds.

Rentrée scolaire 2003-2004 (26 communes)

Hauterive, Saint-Blaise, Enges, Lignières, Auvernier, Rochefort, Gorgier, Saint-Aubin, Fresens, Vaumarcus, Montalchez, La Côte-aux-Fées, Chézard-St-Martin, Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Fontainemelon, Boudevilliers, Valangin, Coffrane, Les Geneveys s/Coffrane, Montmollin, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, Les Planchettes et La Sagne.

Rentrée scolaire 2004-2005 (10 communes)

Boudry, Brot-Dessous, Bevaix, Môtiers, Noiraigue, Boveresse, Les Hauts-Geneveys, Les Brenets, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz.

Pour rappel, toutes les communes doivent institutionnaliser cette 1ère année d'école enfantine pour le début de la rentrée scolaire 2005-2006.

Autorités communales

Deux changements sont intervenus au niveau de la désignation des autorités communales responsables de l'école enfantine. La Ville du Locle a choisi la Commission scolaire à la place de la Commission de l'école enfantine. La commune des Ponts-de-Martel, quant à elle, a opté pour la Commission scolaire en remplacement du Conseil communal assisté d'une commission consultative.

Elèves

Le taux de fréquentation de la 2ème année d'école enfantine, avec 99%, reste très élevé. Dans les communes qui accueillent les enfants de 4 ans, les classes recensent en moyenne les 80% de la population concernée. La collaboration avec les services parascolaires se poursuit dans de bonnes conditions et plusieurs enfants ont été pris en charge par les institutions reconnues par le Conseil d'Etat.

Le soutien langagier offert aux élèves non francophones de l'école enfantine est toujours très sollicité par les communes.

Matériel scolaire

Les membres du corps enseignant préscolaire ont eu la possibilité d'acquérir du matériel général d'enseignement subventionné et ils ont bénéficié de crédits forfaitaires pour l'achat de matériel dit de consommation courante.

Personnel enseignant

Les 237 membres du corps enseignant préscolaire sont tous porteurs d'un des titres exigés par le Conseil d'Etat.

Parmi les 154 enseignants préscolaires qui travaillent à temps partiel, 134 se partagent un poste d'enseignement.

Quant au marché de l'emploi du secteur préscolaire, il est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses d'école enfantine prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent se tourner vers une autre profession et d'autres effectuent des remplacements.

Autorisations d'enseigner à l'école enfantine neuchâteloise

L'article 25 du règlement d'application de la loi sur l'école enfantine, du 6 janvier 2002, précisait l'existence d'une procédure transitoire de remise de l'autorisation d'enseigner aux personnes qui ne disposaient pas d'un titre au sens de l'article 8 de la loi sur l'école enfantine, du 17 octobre 1983.

Ce sont 37 demandes d'autorisation qui sont parvenues au service de l'enseignement obligatoire.

Sur les 27 dossiers qui satisfaisaient aux conditions de base, 24 autorisations d'enseigner ont été délivrées. Une personne n'a pas encore obtenu ladite autorisation car elle est soumise à une formation complémentaire. Deux personnes ont renoncé à la procédure pour des raisons diverses.

4.2. Enseignement primaire

Marche générale de l'enseignement

Le 16 août 2004, on a compté 550 classes (9836 élèves), contre 564 classes (9944 élèves) en août 2003.

Emploi des enseignants

Le Conseil d'Etat a délivré, en juin 2004, 1 diplôme de maîtresse d'école enfantine et 2 diplômes d'institutrices. La HEP-BEJUNE a délivré des diplômes d'enseignement BEJUNE aux degrés préscolaire et primaire à 27 étudiants neuchâtelois.

Sur ces 27 enseignant(e)s sorti(e)s de la HEP-BEJUNE en 2004, 15 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné(e)s, momentanément, vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Enseignement spécialisé

2004: année de transition au cours de laquelle se sont finalisés quelques projets

Nous pensons tout d'abord au correctif du statut des enseignants dans les institutions reconnues par notre département.

En effet, depuis plusieurs années déjà, nous observons que, progressivement, l'âge d'admission augmente au point qu'il situe, aujourd'hui, une très large majorité des élèves au niveau du degré secondaire.

Dès lors, en accord avec les directions, une adaptation législative est devenue nécessaire afin de positionner les enseignants au niveau de leurs collègues secondaires.

En ce qui concerne les enfants malentendants, dans le cadre de la Commission de l'enseignement spécialisé, notre canton a participé à la mise en place d'un projet romand visant à mettre en réseau les ressources et compétences des enseignants de soutien. Ce concept terminé aujourd'hui est à l'étude au niveau de la CIIP.

Dans le secteur du soutien pédagogique, le programme de formation construit en collaboration avec la HEP-BEJUNE est achevé. Il a été avalisé par la Conférence des inspecteurs et directeurs de l'enseignement primaire (CIDEP) et ce sont une trentaine d'enseignants en fonction qui ont commencé la formation prévue sur deux ans.

Inscrite dans le projet de réforme de l'enseignement secondaire, une réflexion à propos de l'enseignement spécialisé et sa place dans ce secteur a été conduite par un groupe de travail.

2004: année de transition au cours de laquelle se sont élaborés des changements importants

La péréquation des tâches entre Confédération et cantons (RPT) a été acceptée par le peuple.

En conséquence, le financement de l'enseignement spécialisé qui relève de l'AI sera, dès le 1er janvier 2008, à l'entière charge du canton.

Cette nouvelle donne exige de repenser globalement l'enseignement spécialisé. Elle offre aussi l'opportunité de l'intégrer enfin dans la politique générale de formation et les structures de l'école publique.

L'élaboration d'un concept nouveau devient donc absolument indispensable. Le travail doit être engagé, dès aujourd'hui, et conduit en étroite collaboration avec le service des établissements spécialisés, responsable des institutions.

Par ailleurs, sur le plan romand, vient de s'ouvrir une vaste enquête sur l'offre et la demande en enseignement spécialisé dans l'école publique. Cette étude, pilotée par le centre suisse de pédagogie spécialisée, sera une aide précieuse à l'élaboration du nouveau concept et nous permettra sans doute de disposer, à l'avenir, d'un outil de conduite efficace.

4.3. Enseignement secondaire 1

Effectifs

L'enseignement secondaire 1 enregistre, depuis quelques années, une augmentation régulière du nombre d'élèves. Cette augmentation fait suite à celle vécue auparavant par l'enseignement primaire.

L'année 2004-2005 marquera le sommet de l'augmentation puisque le nombre d'élèves devrait diminuer dès la rentrée 2005, pour se stabiliser ensuite, dès 2007-2008, à environ 7'500 élèves.

Elèves et classes 2000-2001	7'648	418	18,29 élèves par classe
Elèves et classes 2001-2002	7'874	432	18,22 élèves par classe
Elèves et classes 2002-2003	8'074	446	18,10 élèves par classe
Elèves et classes 2003-2004	8'271	456.5	18,12 élèves par classe
Elèves et classes 2004-2005	8'422	459	18,35 élèves par classe

Effectifs de l'enseignement secondaire 1 par école

2004 - 2005

Ecole	Nbre de classes	Nbre d'élèves
ESRN-C2T	25	466
ESRN-B-L	23	413
ESRN-M	40	728
ESRN-T	29	549
ESRN-C	39	719
ESRN-tot	**156**	**2875**
CESCOLE	42	777
CSC	35	635
CVT	39	716
CSVR	41	738
ESLL	36	667
ESIP	8	94
ESCF	100	1874
CIVAB	2	46
Total:	459	8422

Réforme du secondaire 1

Durant les trois premiers trimestres de l'année 2004, les travaux de conceptualisation et d'anticipation à la mise en œuvre ont été poursuivis.

Lors de sa séance du 27 octobre 2004, le Conseil d'Etat a pris connaissance des résultats de la consultation sur le projet de Réforme du secondaire 1 (RS1), menée auprès des enseignants, en août 2004, par le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC). Cette consultation avait été annoncée par le chef du DIPAC, pour la première fois, dans une plaquette d'information remise aux enseignants en décembre 2003, et une seconde fois, en juin 2004, suite au dépôt de deux pétitions opposées à la RS1 et adressées au Grand Conseil.

Pour rappel, ce projet de réforme a pour objectif d'améliorer les performances scolaires des élèves, à travers la mise en place d'un nouveau plan d'études (PENSE), la fusion des filières moderne et préprofessionnelle en une voie générale et la révision des modalités d'appréciation du travail des élèves (ATES).

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Conseil d'Etat a constaté que les nouvelles modalités d'appréciation du travail des élèves au secondaire 1 (ATES) et la fusion des filières moderne et préprofessionnelle en une voie générale suscitaient de fortes réserves auprès de la majorité des enseignants qui ont répondu à la consultation. Le Plan d'études neuchâtelois du secondaire 1 (PENSE) est en revanche bien accueilli par une majorité des mêmes enseignants.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé de surseoir aux deux premiers volets de la réforme, mais de maintenir les visées initiales en reprenant, à partir du PENSE, la réflexion sur le modèle à mettre en oeuvre.

Le PENSE constitue en effet une base solide qui permettra notamment de revaloriser la filière préprofessionnelle et de favoriser les innovations pédagogiques. Dans cette perspective, de nouvelles pistes seront aussi explorées, prenant en compte les nouveautés de la future loi cantonale sur la formation professionnelle. Le Conseil d'Etat tient à préciser que cette décision ne remet pas en

question les cours de formation destinés aux enseignants du secondaire 1 et en lien direct avec les objectifs du PENSE.

Moyens d'enseignement

Mathématiques

Dès la rentrée d'août, les nouveaux moyens d'enseignement romands ont été introduits en 8ème année comme l'an passé. L'élève a reçu cinq ouvrages ainsi qu'un aide-mémoire qui le suivront d'année en année. L'élève les conservera définitivement en fin de scolarité obligatoire. L'enseignant dispose du "livre du maître" qui est fractionné en 5 ouvrages contenant les méthodologies et commentaires du cours, et en 1 ouvrage présentant les conceptions pédagogiques et didactiques.

Ces moyens d'enseignement répondent aux attentes actuelles de la formation en proposant des activités centrées sur des problèmes ouverts, des situations-problèmes, ainsi que d'autres recherches. Les moyens d'enseignement sont organisés de telle manière que les apprentissages soient regroupés autour d'objectifs organisateurs fondamentaux afin de briser la logique linéaire induite par un découpage trop spécifique.

Les moyens d'enseignement sont accompagnés d'un support électronique fondé sur des images de synthèse et sur le multimédia. Chaque élève et maître ont reçu un CD-Rom à cet effet.

La formation du corps enseignant a été confiée à la HEP-BEJUNE.

Les nouveaux moyens d'enseignement romands s'inscrivent dans la suite logique des apprentissages des six premières années de la scolarité obligatoire.

Français

Un nouveau cours de français (structuration) est actuellement entre les mains de la commission de lecture. Il remplacera donc, dès la rentrée 2005, le cours VCGO (vocabulaire, conjugaison, grammaire et orthographe) de 6e année. Suivront ensuite les cours pour les autres années scolaires.

Dans un premier temps, le mémento sera intégré dans le cours de 6e, pour être complété d'année en année. A la parution du cours de français 9e année, le mémento en sera alors détaché, pour former un document unique et pratique.

Allemand

Actuellement, la formation des formateurs d'enseignants au logiciel se poursuit. Une première phase, en deux groupes, a déjà eu lieu (24 novembre et 1er décembre 2004). Une représentante de la maison Auralog a formé les formateurs d'enseignants dans un domaine administratif du produit. Une seconde phase consiste à apporter une dimension pédagogique à cette formation (27 janvier 2005). Certains établissements du secondaire 2 et des écoles professionnelles utilisent déjà ce logiciel. Il s'agira donc de les intégrer à la suite des travaux, dans un souci de cohérence évident.

La mise à jour du plan de cheminement est achevée pour tous les degrés du secondaire 1.

Anglais

La situation est identique, en ce qui concerne le logiciel "Tell me more".

La méthode "Go" ! ne satisfait plus pleinement les enseignants du secondaire 1. Une réflexion sera conduite ces prochains mois, afin de remplacer éventuellement ce moyen d'enseignement, vraisemblablement pas avant 2007.

Formation des formateurs d'enseignants en allemand et anglais

La formation des formateurs d'enseignants au logiciel "Tell me more" ayant pris un certain retard, il n'est pas garanti que la généralisation ait encore lieu durant l'année scolaire en cours.

Certains centres secondaires ont demandé à l'OSIS d'installer le logiciel sur tous les postes de leur école. Il est actuellement disponible uniquement dans les salles des maîtres. Le Centre des Deux Thielles le possédait déjà, en allemand, pour une expérimentation en 2003-2004.

4.4. Evolution des effectifs

Enseignement préscolaire

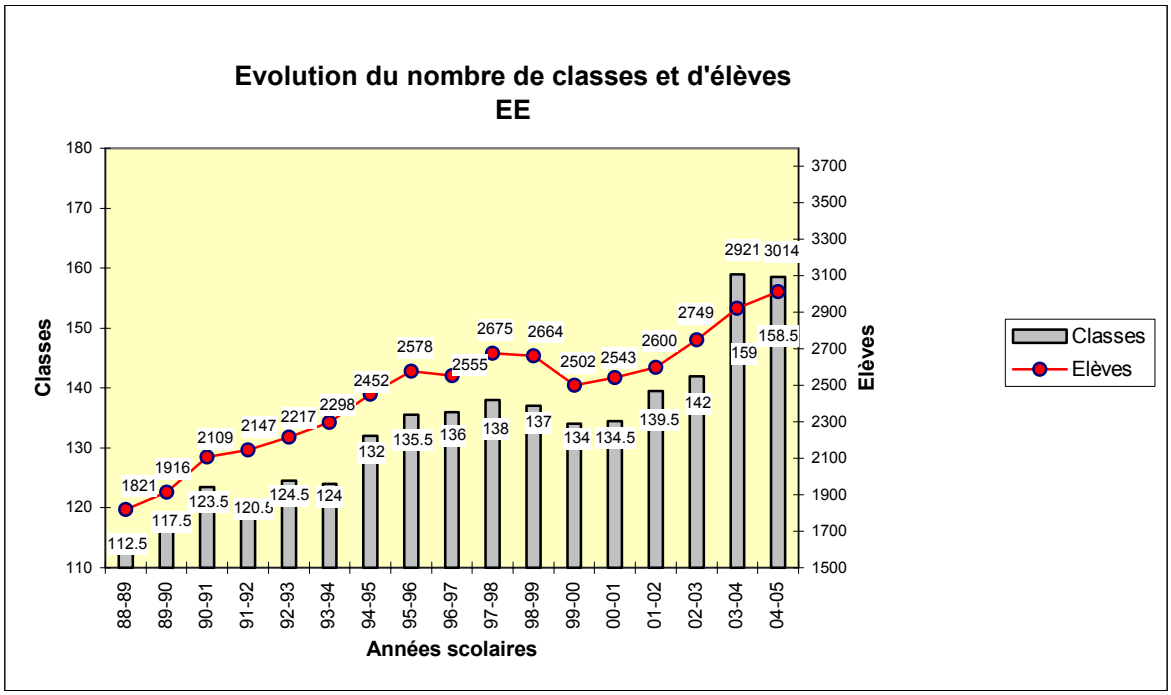

L'augmentation des effectifs et du nombre de classes est due principalement à la mise en place de la 2ème année d'école enfantine. De plus, l'augmentation du nombre des classes ne suit pas exactement l'évolution du nombre d'élèves en raison du minimum moyen de 21 élèves requis pour une ouverture.

Enseignement primaire

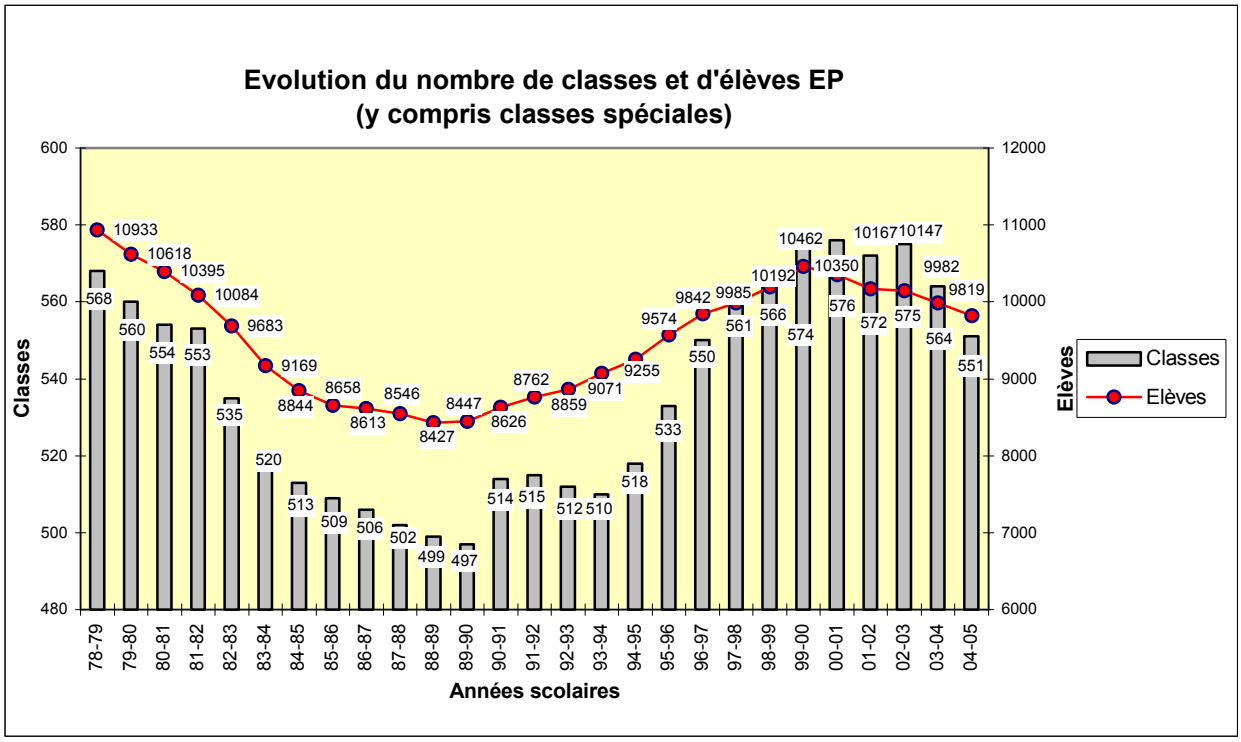

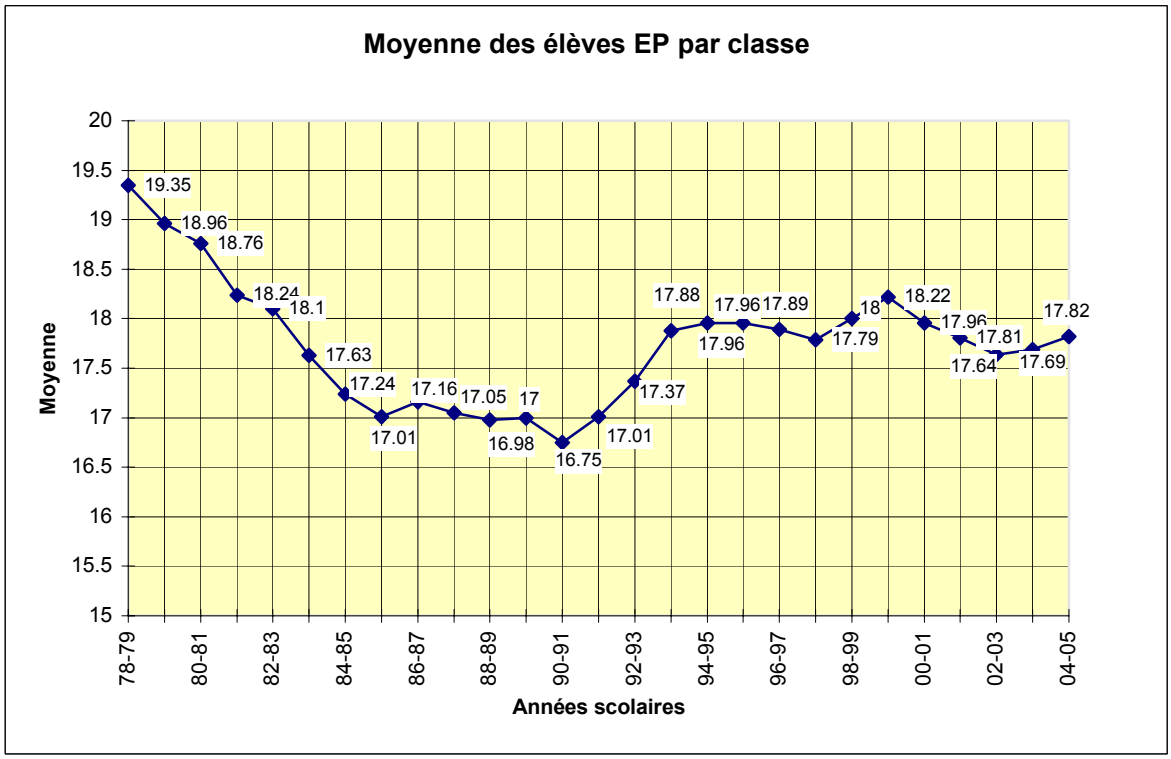

Enseignement secondaire 1

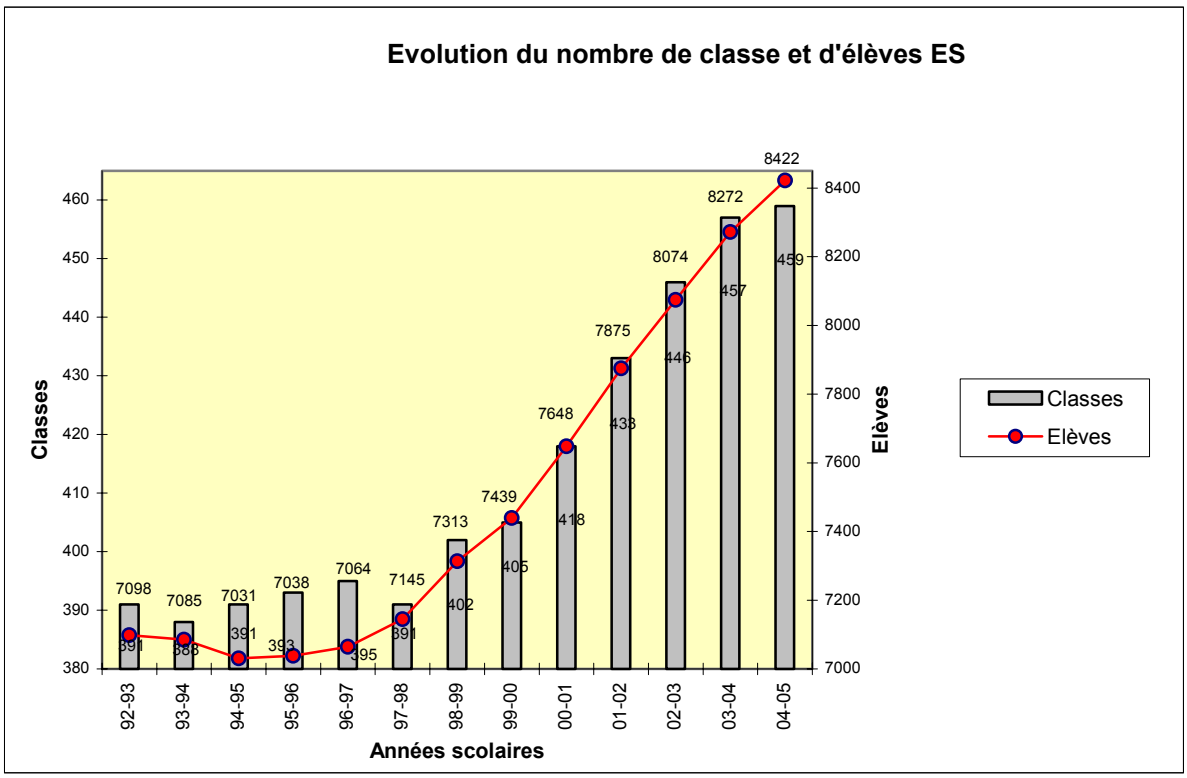

Les données 04-05 ne tiennent pas compte du nombre d'élèves et de classes des Fondations Sandoz et Carrefour.

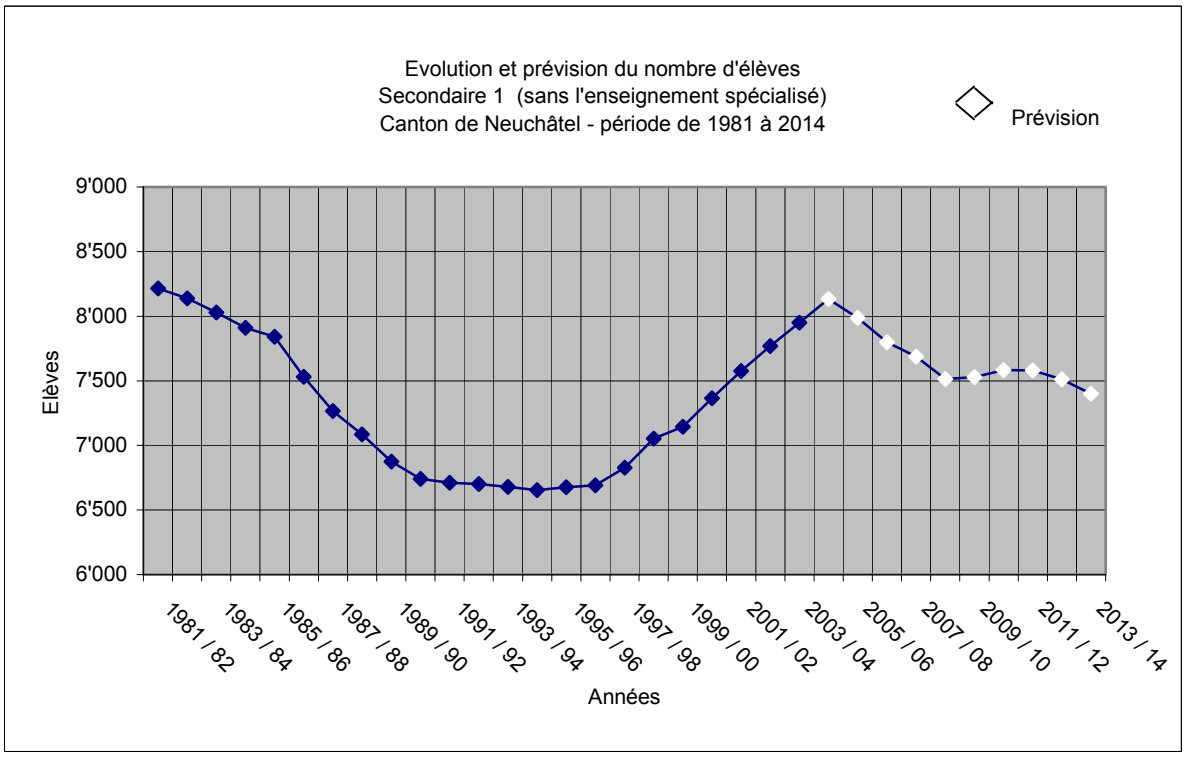

4.5. Législation

Voir chapitre du secrétariat général.

4.6. Commissions consultatives

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire a tenu sa troisième séance pour la législature 2001-2005, le jeudi 26 février 2004. Il a reçu une information approfondie sur:

- Les séquences didactiques en français:
  Présentation sur la généralisation au niveau romand de ces séquences, sur toute la scolarité obligatoire.
- L'état de situation de la réforme du secondaire 1:
  Présentation des étapes de préparation et de conception.
- Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) :
  Des possibilités pour les enseignants sont offertes, depuis la rentrée scolaire 2003, afin de mieux gérer la pénibilité croissante du métier, soit par téléphone, soit au travers d'une séance. Cette aide est gratuite.
  Le CAPPES, composé de trois personnes à temps très partiel, est parfois totalement engagé sur une seule école.
  Des cours sur l'entretien et la gestion des conflits sont très demandés, à l'inverse de ceux qui sont consacrés au travail en groupe.

Une prochaine séance est prévue le 24 février 2005.

Conférence des inspecteurs et directeurs des écoles enfantines et primaires (CIDEP)

La Conférence des inspecteurs et directeurs des écoles enfantines et primaires (CIDEP), présidée par le chef du service de l'enseignement obligatoire, a été réunie 6 fois, pour traiter de:

- Campagne de prévention des abus sexuels "L'arbitre c'est moi"
- Objectifs et formation en allemand
- Arrêté relatif à l'évaluation - appréciation du travail des élèves
- Perspectives dans le domaine du soutien pédagogique
- EDUPROSE (Education et prévention de la santé à l'école)
- Enquête mathématiques
- Action en connaissance de l'environnement: quinzaine de la science - La main à la pâte
- Mathéval
- Education musicale
- Définition des axes prioritaires en lecture
- Recommandations relatives à la rédaction des carnets scolaires
- Informatique, lignes pédagogiques, outils, éthique
- Groupe de travail 5-6
- Statistiques des promotions
- Action "Critique de cinéma en herbe"
- Journée des musées
- Cursus bilingue
- Activités parascolaires

Conférence des directeurs d'écoles secondaires

Entre janvier et décembre 2004, la Conférence a tenu 8 séances sous la présidence du chef de service. En plus des objets touchant au fonctionnement même des écoles secondaires, la Conférence a étudié plus particulièrement les thèmes suivants:

- EDUPROSE (Education et prévention de la santé à l'école)
- Passage 5-6
- Réforme du secondaire 1
- Fin de scolarité obligatoire - liaison secondaire 1/formation professionnelle
- EC9
- Sports-Arts-Etudes
- Formation aux séquences didactiques en français
- Semaine des médias à l'école
- Informatique - bilan du projet ICT 01-04 et perspectives
- Journée des filles
- Remplacements
- Politique d'intégration des élèves
- Rencontre avec M. Pierre Cornu, procureur général, au sujet de l'absentéisme et des relations entre l'Ecole et la Justice.

Conférence de l'enseignement obligatoire

Une séance commune avec les cadres des écoles enfantines, primaires et secondaires 1, présidée par le chef du département, s'est tenue le 15 mars 2004. Elle avait pour objet:

- l'image du métier d'enseignant
- la lecture
- la déclaration de la CIIP relative aux "finalités et objectifs de l'école publique" du 30 janvier 2003

4.7. Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes

Classes enfantines

Le nombre des classes enfantines reconnues sur le plan cantonal pour l'année scolaire 2004-2005 s'élève à 158,5. On notera que, dans les 7 communes suivantes, les classes ont un horaire partiel: Fresens, La Côte-aux-Fées, Valangin, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, La Chaux-du-Milieu et Les Planchettes.

Les élèves qui fréquentent les classes enfantines reconnues se répartissent de la manière suivante:

1234 sont en 1ère année enfantine (4 ans)

1780 sont en 2ème année enfantine (5 ans)

L'effectif des titulaires de classes enfantines reconnues se présente comme suit:

2 maîtres d'école enfantine

235 maîtresses d'école enfantine

représentant

83 postes complets et 154 postes partiels

Classes primaires

Evolution du nombre de classes

Le nombre de classes primaires a passé de 564 au 31 décembre 2003 à 550 au 31 décembre 2004. Cette diminution de 14 classes est expliquée de la manière suivante: Neuchâtel (-3), Marin-Epagnier (+1), Boudry (-1), St-Aubin-Sauges (-1), Gorgier (-1), Noiraigue (-1), Fleurier (-1), Cernier (-1), Les Geneveys s/Coffrane (-1) et La Chaux-de-Fonds (-5).

L'effectif des titulaires de classes se présente comme suit:

889 maîtres à temps complet ou partiel

309 maîtres spéciaux, y.c. soutien pédagogique, éducation par le mouvement et appui langagier

72 maîtres assurent des appuis ou des décharges

Pour la rentrée scolaire d'août 2004, les postes ouverts suivants ont fait l'objet d'une offre publique d'emploi: 26 postes complets d'instituteurs/trices (11 en 2003), 45 postes partiels d'instituteurs/trices (29 en 2003), ainsi que 10 postes spéciaux partiels (soutien pédagogique, éducation par le mouvement, éducation physique et sportive, activités créatrices sur textiles).

4.8. Epreuves

Epreuves de référence

Les épreuves de référence représentent un élément important du processus d'évaluation du travail des élèves puisqu'elles ont pour mission d'apprécier les compétences acquises par les élèves du canton dans des domaines spécifiques et en fonction des objectifs définis par les plans d'études et les programmes. Elles sont également un instrument extrêmement utile aux enseignants puisqu'elles leur permettent de situer leur travail et celui de leurs élèves en fonction de la norme cantonale.

D'année en année, la banque d'épreuves s'enrichit d'un chapitre nouveau; le corps enseignant dispose d'une épreuve supplémentaire dans une discipline spécifique.

Au mois de mai 2004, les élèves de tous les degrés de la scolarité primaire ainsi que ceux des classes dites spéciales et/ou des institutions ont été soumis à une épreuve de français touchant plus particulièrement au thème de l'expression orale. Cette dimension est en effet particulièrement difficile à évaluer; elle fait pourtant partie du champ des domaines soumis à une évaluation sommative.

Si les conditions de passation de cette épreuve se sont avérées relativement difficiles pour les enseignants, compte tenu de la quantité d'exercices individuels, les résultats des élèves peuvent être qualifiés de bons :

1ère année	:	16,3 points sur 21 points, seuil de suffisance à 15 points.
2ème année	:	17,1 points sur 21 points, seuil de suffisance à 15 points.
3ème année	:	17,2 points sur 21 points, seuil de suffisance à 15 points.
4ème année	:	17,1 points sur 21 points, seuil de suffisance à 15 points.
5ème année	:	17,6 points sur 21 points, seuil de suffisance à 15 points.

Ce domaine a, d'autre part, suscité quelques remarques de la part des enseignants qui ont critiqué le caractère subjectif d'une évaluation de l'enseignement de l'oral.

En 2005, les élèves des degrés 3, 4 et 5 seront soumis à une épreuve de validation des objectifs en allemand. Ceux-ci ayant actuellement un caractère provisoire, il s'agit de procéder à leur validation.

En ce qui concerne les degrés 1 et 2, les élèves seront évalués en orthographe.

Statistique des épreuves d'orientation (année scolaire 2003/2004)

Dans le tableau ci-dessous, on trouve successivement les effectifs et les pourcentages des élèves ayant obtenu un code aux trois critères qui déterminent l'orientation:

2003-2004	Codes	Filles		Garçons		Total	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
Epreuves	A	223	27.80%	206	25.10%	429	26.40%
	B	436	54.40%	494	60.10%	930	57.30%
	C	142	17.70%	122	14.80%	264	16.30%
Notes	A	389	51.90%	361	48.10%	750	46.20%
	B	306	48.50%	325	51.50%	631	38.90%
	C	106	43.80%	136	56.20%	242	14.90%
Avis des maîtres	A	443	54.40%	372	45.60%	815	50.20%
	B	288	44.40%	360	55.60%	648	39.90%
	C	70	43.80%	90	56.30%	160	9.90%
Orientation autorisée	7MA	434	51.40%	410	48.60%	844	52.00%
	7MO	247	48.30%	264	51.70%	511	31.50%
	7PP	120	44.80%	148	55.20%	268	16.50%
Total		801	49.40%	822	50.60%	1623	100.00%

Source: OSIS Centre de compétence - Recherche et Statistique

Commentaires :

Dans la dernière partie du tableau (Orientation autorisée), on constate que:

- 52% des élèves ont eu la possibilité de poursuivre leur scolarité en section de maturités ;
- 31,5% en section moderne ;
- 16,5% en section préprofessionnelle.

Ces résultats sont à compléter avec la population d'élèves non promus, ceux qui ont passé les épreuves à titre indicatif et les divers autres cas.

	Filles	Garçons	Total
Elèves non promus avant le conseil de classe	69	101	170
Elèves à titre indicatif	10	16	26
Elèves: autres cas	2	1	3
Total	81	118	199

Orientation des élèves non promus après conseil de classe

	Filles	Garçons	Total
6OR	12	20	32
6TR	10	19	29
7PP	43	59	102
TE	4	3	7
Total	69	101	170

Pour obtenir une projection de la rentrée scolaire en 7e année, il convient d'affiner encore ces chiffres en tenant compte des élèves des classes de transition, dont une partie sera orientée en classe terminale. Le reste viendra compléter les effectifs des classes préprofessionnelles.

A la rentrée 2003-2004, parmi les effectifs de 7e année, la situation se présente comme suit :

	Orientation		Total	Même degré			Total	Autres		Total	**TOTAL**	%
	6OR	6TR		7MA	7MO	7PP		Enseign. spécialisé	Nouveaux			
7MA	842		842	10	7		17		8	8	867	43%
7MO	517	1	518		11	12	23	2	6	8	549	27%
7PP	353	234	587			16	16	11	5	16	619	30%
Total	1'712	235	1'947	10	18	28	56	13	19	32	2'035	100%

Epreuves cantonales de 9e année 2003-2004

En date du 11 février 2002, le DIPAC a décidé de confirmer les épreuves cantonales de 9e année (EC9) et de prolonger la phase expérimentale jusqu'en juin 2005.

Nous souhaitons profiter pleinement de cette phase de test pour concrétiser un nouveau type d'épreuves qui appuie l'arrivée des nouveaux moyens d'enseignement.

Les EC9 ont pour objectif de compléter **le profil des connaissances de l'élève en fin de scolarité obligatoire**. Mais ces épreuves n'ont pas l'ambition de tester l'ensemble des objectifs prévus par les plans d'études.

Les épreuves ont été élaborées par des praticiens des degrés secondaires 1 et 2 avec la participation de l'Office de la statistique et de l'informatique scolaires - centre de compétences recherche et statistique (OSIS-CCRS) et de commissions de lecture composées également de praticiens et de didacticiens de la HEP-BEJUNE PF2.

Tout comme l'année scolaire précédente, trois cahiers par discipline et par section, comprenant un questionnaire à choix multiples (QCM) et un cahier ouvert, ont été proposés aux élèves. La correction a été effectuée sur la base d'un guide de correction. Un barème cantonal a permis d'attribuer une note facultative pour chacune des disciplines.

Les résultats, pour cette année scolaire 2003-2004, sont en légère baisse par rapport aux épreuves précédentes. Une étude statistique est distribuée aux directions et aux enseignants en début d'année scolaire.

Pour 2004-2005, les trois cahiers par discipline et par section sont réduits en un seul cahier de 60 minutes, composé de QCM, de questions ouvertes et, pour certaines branches, de questions à réponses multiples (QRM). Les dates des épreuves sont fixées aux 22, 23 et 24 mars 2005 (une discipline par jour). Pour amener l'élève à prendre conscience de l'importance de ces épreuves, la note sera obligatoire cette année. Elle s'intégrera dans la moyenne annuelle de l'élève pour chacune des branches proposées (FRA, MAT et ALL).

Le tableau ci-après présente les résultats statistiques des épreuves 2003-2004.

Epreuves cantonales de 9e année **année 2003 - 2004** Résultats par compétences et par section

Tableau récapitulatif

Section		Français						Allemand								Mathématiques							
		Compréhension expression		Structuration		Cahier ouvert		Compréhension auditive		Compréhension écrite		Structuration		Cahier ouvert		Calcul littéral, application		Mesures, nombres		Géométrie		Cahier ouvert	
		pts	%	pts	%	pts	%	pts	%	pts	%	pts	%	pts	%	pts	%	pts	%	pts	%	pts	%
MA	Nb. de pts	52	100%	39	100%	40	100%	34	100%	19	100%	7	100%	51	100%	18	100%	29	100%	10	100%	21	100%
	Moyenne	38	73.1%	29.1	74.5%	32.2	80.6%	23.5	69.2%	12.4	65.0%	3.9	56.3%	26.7	52.4%	12.1	67.3%	18.7	64.5%	6.6	66.2%	12	57.2%
	Seuil de suffisance	40	76.9	30	76.9	31	77.5	22	64.7	14	73.7	5	71.4	25	49	12	66.7	18	62.1	6	60	11	52.4
	% des élèves ayant atteint le seuil		42.2%		46.6%		68.7%		65.6%		37.0%		41.6%		61.6%		59.1%		61.8%		73.8%		60.9%
MO	Nb. de pts	51	100%	32	100%	32	100%	39	100%	14	100%	7	100%	38	100%	13	100%	37	100%	0	100%	17	100%
	Moyenne	36.5	71.7%	23.8	74.3%	23	71.9%	23.2	59.4%	6.8	48.3%	2.1	30.7%	25.5	67.1%	7.5	57.4%	22.9	61.9%			8.8	51.7%
	Seuil de suffisance	39	76.5	24	75	22	68.8	22	56.4	9	64.3	4	57.1	21	55.3	7	53.8	23	62.2	0	0	8	47.1
	% des élèves ayant atteint le seuil		35.8%		57.5%		68.2%		62.1%		23.3%		17.4%		87.3%		66.5%		54.3%				61.7%
PP	Nb. de pts	51	100%	32	100%	32	100%	35	100%	16	100%	0	100%	33	100%	13	100%	37	100%	0	100%	17	100%
	Moyenne	32.5	63.8%	21	65.7%	19.8	61.9%	17	48.6%	9.7	60.4%			18.5	48.7%	6.7	51.2%	22.6	61.0%			6.3	36.8%
	Seuil de suffisance	32	62.7	19	59.4	18	56.3	18	51.4	9	56.3	0	0	17	51.5	7	53.8	23	62.2	0	0	6	35.3
	% des élèves ayant atteint le seuil		57.1%		78.1%		70.9%		40.4%		68.7%				66.4%		52.6%		50.4%				52.5%

5. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1. Rapport du service

Personnel

Cette année encore, le service a eu la grande tristesse de perdre un de ses collaborateurs en activité. En effet, en avril, M. Denis Guillod nous a quittés brusquement après plus de vingt-cinq années d'activité empreintes de dévouement et de grande conscience professionnelle, comme responsable des examens. L'intérim dans ce secteur a été assumé très efficacement par Mme Corinne Thiébaud et M. Pierre-Yves Romanet qui se sont vu confier par la suite la responsabilité du secteur qui fait désormais l'objet d'une nouvelle répartition des tâches. Au début novembre, Mme Christiane Dubois est venue compléter l'équipe des examens.

En été 2004, M. Jean-Albert Brunisholz a pris une retraite anticipée après avoir mis sur pied, puis organisé pendant plus de vingt ans les cours pour maîtres d'apprentissage avec une grande compétence et un engagement sans faille au service de la formation professionnelle. Il a été remplacé à ce poste par M. Michel Etienne, jusque là inspecteur des apprentissages des secteurs du commerce et de la vente. M. Gérald Eltschinger lui a succédé à cette fonction.

Egalement en été 2004, Mmes Sandy Kammer et Carolayn Chaveriat ont quitté le service pour poursuivre leur apprentissage dans d'autres services de l'Etat. En août, Mme Elvira Adra a commencé son apprentissage d'employée de commerce au SFP.

En autonome, Mme Anne-Lise Dubois a remplacé Mme Magali Hirschi au sein de l'équipe du secrétariat.

Au niveau des directions d'écoles professionnelles, signalons qu'au printemps 2004, M. Jean-Claude Gosteli a rejoint la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) et a par conséquent quitté ses postes de direction de l'Ecole des arts et métiers du CPLN et de l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature. Il a été remplacé dans ces fonctions respectivement par MM. Jean-Blaise Matthey et Pierre-Alain Berlani.

En été 2004, M. Pierre Ingold est entré en retraite et a été remplacé à la direction du Centre professionnel des métiers du bâtiment par M. Christophe Pétremand, jusque là sous-directeur du centre. M. Georges Chabloz lui a succédé à ce poste.

A fin 2004, M. Gilbert Bertschi a quitté la direction de la formation continue du CPLN pour reprendre celle de l'Association romande de perfectionnement pour le personnel des institutions pour handicapé-e-s (ARPIH). C'est M. Jean-Pierre Baer qui lui succède au CPLN.

Dans les écoles de la Haute école neuchâteloise, on a enregistré en juillet 2004 le départ en retraite de Mme Elisabeth Bernoulli, directrice de la Haute école de soins infirmiers et à fin septembre, celui de M. Samuel Jaccard, directeur de l'Ecole d'ingénieurs du Locle. Suite aux décisions des trois parlements des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, la HEN a été intégrée à la Haute école ARC qui a été inaugurée officiellement le 22 octobre 2004. La création de cette nouvelle entité regroupant l'ensemble des écoles de niveau HES de l'Arc jurassien a été l'occasion de mettre en place une nouvelle structure comprenant une direction générale et une direction par domaine d'activité. Les personnes suivantes ont été désignées pour occuper les différents postes de direction:

– Mme Brigitte Bachelard, directrice générale, siège à Neuchâtel;

– M. Guido Frosio, pour le domaine ingénierie, siège à Saint-Imier, lieu d'activité au Locle et lieu d'activité partielle à Porrentruy;

– M. Dominique Fasnacht, pour le domaine santé, siège à Delémont et lieu d'activité à Neuchâtel;

– M. François Burgat (jusque là directeur de la HEG de Neuchâtel), pour le domaine économie, siège à Neuchâtel et lieu d'activité partielle à Delémont;

– Mme Brigitte Bachelard assume ad interim et en collaboration avec les deux doyens responsables de filières, la direction du domaine des arts appliqués, siège à La Chaux-de-Fonds, en attendant que l'avenir de ce domaine soit clarifié au sein de la HES-SO.

En décembre 2004, les HES-SO et S2 ont eu la grande peine de perdre un de leurs principaux "architectes", leur ancien président des comités directeurs, M. François Bourquin, décédé très subitement. Outre tout ce qu'il a apporté à la construction des HES de Suisse occidentale, notre service se souvient avec émotion et reconnaissance des contributions de son ancien chef de service qui ont eu une importance déterminante pour la formation professionnelle neuchâteloise.

Au 31 décembre 2004, le personnel du SFP est composé de:

– un chef de service

– 5 adjoints-e-s, dont 1 à temps partiel (4,4 EPT)

– 15 collaborateur-trice-s administratif-ve-s, dont 4 à temps partiel (13,5 EPT)

Généralités

Comme indiqué ci-dessus, lors de sa session de janvier 2004, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la convention qui a permis la création de la Haute école ARC. Les parlements des cantons du Jura et de Berne en ont fait de même dans les mois qui ont suivi. Ainsi, grâce à cet important regroupement, qui permet de répondre au critère de la taille critique, les écoles de niveau HES de l'Arc jurassien voient leur pérennité garantie au sein de la HES-SO. De plus, la direction générale mise en place dès la rentrée d'octobre 2004 est enfin dotée des ressources humaines nécessaires à la gestion d'un établissement de niveau HES et ceci pratiquement sans surcoût pour les cantons partenaires. Signalons que jusque là les écoles concernées avaient dû remplir les nouvelles missions exigées des HES sans bénéficier de ressources humaines réellement adaptées. Cette situation précaire a engendré une importante surcharge de travail pour les personnes occupant des postes à responsabilité et une gestion des nouveaux dossiers qui a parfois manqué de rigueur au niveau du controlling.

Quant aux HES-SO et S2, elles ont poursuivi en 2004 leur mouvement de rapprochement qui doit les mener à l'horizon de fin 2006 à une fusion complète qui devrait être entérinée par une nouvelle convention unique qui sera soumise à l'ensemble des parlements des cantons de Suisse occidentale.

En plus de cela, les HES, comme les universités, s'emploient très activement à mettre en œuvre le modèle de Bologne. Celui-ci implique des modifications plus ou moins conséquentes des plans d'études, selon les filières de formation. Ces transformations entreront en vigueur dès l'automne 2005 dans certaines filières et en automne 2006 pour les autres.

Dans le même temps, il est très probable que la HES-SO intègre les hautes écoles de musique comme un nouveau domaine d'activité conformément à la révision de la loi fédérale sur les HES (LHES) acceptée en décembre 2004 par les Chambres fédérales. Le cas échéant, les classes professionnelles des actuels conservatoires de Suisse occidentale constitueront ce nouveau domaine de la HES-SO. Dans cette perspective, l'adoption en septembre 2004 par le Grand Conseil neuchâtelois du crédit de construction d'un nouveau bâtiment commun pour la HEG et le conservatoire, dans le cadre du concept Ecoparc à Neuchâtel, revêt une importance toute particulière.

En ce qui concerne la formation professionnelle de base, durant toute l'année 2004, les cadres du service ainsi que les directions des écoles professionnelles ont été très impliqués dans la préparation du projet de nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. Ils ont été aidés dans cet important travail par les anciens directeurs généraux du CIFOM et du CPLN qui ont été mandatés en tant qu'experts. Suite à une très large consultation des milieux politiques et professionnels, le projet de loi a été dûment amendé. Il a ensuite été adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2004 afin d'être soumis au Grand Conseil avant la fin de la présente législature.

En pleine cohérence avec la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, signalons que le projet de loi cantonale propose en outre les nouveautés suivantes:

– intégration de tous les domaines de formation, y compris ceux de la santé, du social, des arts, de l'agriculture et de la sylviculture;

– clarification des mesures complémentaires devant permettre aux jeunes rencontrant des difficultés scolaires d'entrer en formation professionnelle;

– possibilité pour le Conseil d'Etat de prendre des mesures d'insertion en formation professionnelle en période de conjoncture difficile sur le marché des places d'apprentissage;

– introduction de formations initiales de deux ans (devant remplacer les formations élémentaires actuelles) conduisant à l'obtention d'une attestation reconnue au plan fédéral;

– possibilité de reconnaissance et de validation d'acquis en dehors des parcours de formation traditionnels;

– préparation de la mise en place d'un nouveau système de financement à l'horizon du 1er janvier 2008 conformément aux nouvelles dispositions de subventionnement fédéral basé sur un système de forfaits par apprenti.

En plus de ces travaux relatifs aux bases légales et à la préparation consécutive des nouveaux règlements, notre service a été très directement concerné par les décisions du Grand Conseil relatives au désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. Concrètement, depuis septembre, d'importants travaux ont dû être menés pour préparer dans une relative urgence la cantonalisation au 1er janvier 2005 des centres intercommunaux qu'étaient jusqu'ici le CPLN et le CIFOM. Plus d'une centaine de collaborateur-trice-s administratif-ve-s et techniques voient ainsi leur statut passer dans le giron cantonal et de très importantes conséquences liées au financement des formations ou des infrastructures sont encore en cours d'évaluation.

De plus, l'inspection des apprentissages, assumée jusqu'ici par les trois villes pour les entreprises résidant sur leur territoire, est également cantonalisée au 1er janvier 2005. Le SFP a vu là une opportunité de revoir fondamentalement la structure et le fonctionnement de ce secteur d'activité dans lequel la surcharge est devenue permanente au vu de la complexité croissante des situations problématiques. La nouvelle organisation sera mise en place progressivement durant le premier semestre 2005.

L'année 2004 a également été marquée par l'inauguration, le 1er octobre, du bâtiment du secteur automobiles de l'Ecole technique du CIFOM. L'organisation dans ces nouveaux locaux du championnat suisse des tôliers en carrosserie et des peintres en automobiles a rencontré un vif succès grâce à l'engagement des associations professionnelles concernées. Dans le même temps, le concours romand des maçons, organisé à Colombier dans le cadre du centenaire de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs, a également donné une image très dynamique et positive de la formation professionnelle neuchâteloise.

Ces événements importants, ainsi que les vastes réformes consécutives à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle n'ont pas empêché le SFP d'assumer ses tâches courantes, ainsi que le traitement de quelques dossiers particuliers parmi lesquels:

– les consultations des nouvelles ordonnances fédérales sur la formation;

– les travaux de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale aboutissant à l'attestation fédérale;

– les visites des inspecteurs dans les classes d'apprenti-e-s au CIFOM-ESTER et au CPMB;

– la participation à l'élaboration de formulaires fédéraux de contrats d'apprentissage;

– la participation à l'élaboration du projet Vente.ch

– la collaboration à l'évaluation du projet Système qualité de l'apprentissage (SQA);

– l'élaboration de scenarii pour l'organisation d'une surveillance de l'apprentissage complètement cantonalisée;

– le démarchage de places d'apprentissage avec l'aide d'un promoteur financé par la Confédération;

- la diffusion et la campagne de promotion de la vignette "entreprise formatrice";
- l'édition d'une double plaquette sur la formation professionnelle et le système neuchâtelois de formation professionnelle;
- l'organisation d'une conférence sur la nouvelle formation commerciale de base avec la CNCI;
- les visites d'entreprises en association avec la promotion économique;
- la campagne de promotion de l'apprentissage "Formapro";
- le tournage de sept minis vidéos pour la promotion de l'apprentissage;
- l'organisation de "la parole aux apprenti-e-s";
- l'organisation de deux semaines de sensibilisation à la formation professionnelle et à l'économie pour les étudiant-e-s des PF1 et PF2 de la HEP;
- la mise en place d'un projet mentoring pour les jeunes sortant de l'école secondaire, sans solution.

5.2. Législation

Voir sous chapitre 1, secrétariat général.

5.3. Hautes écoles spécialisées

Haute école neuchâteloise (HEN)

Elle est constituée de 4 entités, à savoir l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel au Locle (EICN), la Haute école de gestion de Neuchâtel (HEG), la Haute école d'arts appliqués à La Chaux-de-Fonds (HEAA) et la Haute école en soins infirmiers (HESI) à Neuchâtel.

Corps enseignant

A la rentrée scolaire 2004/2005, le corps enseignant de la HEN (professeurs et corps intermédiaire) compte 110 collaborateurs à plein temps et 125 à temps partiel, soit au total 235 collaborateurs équivalents à 167,5 postes à plein temps (EPT).

L'encadrement administratif et technique représente 36 collaborateurs (30,6 EPT).

Effectif des étudiants

Les 10 filières (dont 2 à plein temps et en emploi) de formation HES ouvertes à la rentrée 2004/2005 comptent 731 étudiants, dont 108 suivent une formation en emploi. 44 autres étudiants terminent leur travail de diplôme à l'EICN. Il faut encore ajouter 12 étudiants à la HEAA qui suivent une année de formation propédeutique, et qui sont totalement intégrés dans la formation HES.

Etudes postgrades

Etudes postgrades en conception horlogère (EICN): 12 étudiants
Etudes postgrades en criminalité économique (HEG): 20 étudiants
Etudes postgrades en gestion pour ingénieurs (HEG): 53 étudiants
Etudes postgrades en management, organisation et communication (HEG): 35 étudiants.

Diplômes délivrés

Lors de la cérémonie qui se déroulera début 2005, les écoles de la HEN délivreront environ 80 diplômes HES. Il est difficile actuellement de préciser ce chiffre, les soutenances se déroulant actuellement dans les écoles de la HEN. La HESI a déjà délivré 16 diplômes aux étudiants de niveau Fsi/II (non-HES).

Divers

2004 représente la dernière année d'existence pour la HEN. En effet, le Grand Conseil neuchâtelois a entériné la création de la Haute école Arc, qui regroupera en une seule entité intercantonale les écoles de niveau HES des cantons de Neuchâtel et du Jura, ainsi que de la partie francophone du canton de Berne.

Par sa décision, le Grand Conseil a de fait abrogé la loi sur la HEN. Cet élément constitue également la fin de la présence HEN dans les rapports du DIPAC.

5.4. Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social

Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel (CPLN)

Le centre regroupe les écoles suivantes:

- Ecole technique (ET);
- Ecole professionnelle commerciale (EPC);
- Ecole des arts et métiers (EAM);
- Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN)*;
- Ecole technique du soir (ECOTS)*;
- Ecole cantonale de laborantines et laborantins médicaux (ECLM)*;
- Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG)*
- Ecole supérieure de gestion commerciale (ESECO)*;
- Ecole supérieure de droguerie (ESD)*;
- Lycée d'enseignement professionnel (LEP)*;
- Section de la formation continue (SFC).

**Ecoles cantonales placées sous mandat de gestion*

Corps enseignant

Au 31 octobre 2004, 130 enseignant(e)s à plein temps et 160 enseignant(e)s à temps partiel, soit 201,7 postes en équivalent plein temps œuvraient au CPLN.

Effectif des élèves

A la rentrée scolaire 2004/2005, il y avait 1507 élèves à temps partiel et 1077 élèves à plein temps dont 130 en préformation.

Certificats et diplômes délivrés

Au cours de l'exercice écoulé, le CPLN a délivré 856 certificats et diplômes.

Cours spéciaux

Plus de 1550 participants ont suivi des cours dans les secteurs informatique, technique, artisanal, commercial et de thérapie naturelle.

Visites d'entreprises, voyages

Les visites d'entreprises apportent un complément à l'enseignement professionnel. Elles se sont déroulées dans des entreprises situées en Suisse en relation avec chaque profession.

Des voyages d'études ont été organisés à destination de nombreuses villes et capitales européennes.

Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier (CPMB)

Corps enseignant

Pour l'année scolaire 2004/2005, 18 enseignant(e)s à plein temps et 67 enseignant(e)s à temps partiel, soit un équivalent de 34 postes complets, dispensent l'enseignement.

Effectif des élèves

771 apprentis suivent les cours à temps partiel dès la rentrée 2004/2005. 863 apprentis suivent les cours interentreprises. Effectivement, en pratique (CVC, CCAM, RAM), certains cours sont organisés pour plusieurs cantons romands.

24 apprentis suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle.

Certificats et diplômes délivrés

Le CPMB a délivré 156 certificats fédéraux de capacité (CFC) lors de la cérémonie de clôture du 1er juillet 2004.

Il y a lieu d'ajouter la remise de 17 CFC à des lauréats ayant suivi leur formation dans d'autres cantons.

En formation élémentaire, 23 attestations ont été distribuées.

Cours spéciaux

Des cours de formation professionnelle supérieure, pour préparer l'examen du brevet fédéral et du diplôme fédéral, ont eu lieu dans les domaines de l'électricité, des transports, de la menuiserie et de la maçonnerie.

196 participants suivent actuellement ces cours, en semaine et le samedi.

Des cours de perfectionnement dans diverses professions ont été organisés.

Visites d'entreprises, voyages

Les courses annuelles pour la plupart des classes ont pour but de compléter la culture professionnelle des apprentis et de promouvoir la camaraderie dans le cadre de visites d'entreprises ou d'expositions.

10 apprentis du CPMB ont effectué un stage d'une semaine au CFA de Saint-Etienne (F).

En collaboration avec le ROTARY, la classe des peintres en bâtiment de 2e année de Colombier a effectué un stage au CFA de Besançon, avant que la classe des apprentis français ne se rende à Colombier.

Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises, Le Locle et La Chaux-de-Fonds (CIFOM)

Le centre est composé des établissements suivants:

- Ecole technique (ET);
- Ecole technique du soir (ECOTS)*;
- Ecole d'art (EA);
- Ecole du secteur tertiaire-commercial-paramédical-social (ESTER);
- Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG)*;
- Formation continue (FC).

**Ecoles cantonales placées sous mandat de gestion*

Corps enseignant

Le corps enseignant du centre est constitué depuis août 2004 de 107 personnes engagées à plein temps et 194 personnes travaillant à temps partiel, soit un équivalent de 206,1 postes complets.

Effectif des élèves

L'année scolaire s'est ouverte avec 938 élèves à temps partiel et 1341 élèves à plein temps, dont 89 élèves en préapprentissage.

Certificats et diplômes délivrés

En 2004, 631 certificats fédéraux de capacité, certificats, attestations et diplômes ont été délivrés.

Cours spéciaux

En formation continue, 46 cours ont été offerts au public et 605 personnes s'y sont intéressées. La participation est en baisse de 2,2% par rapport à la saison précédente.

L'Université populaire neuchâteloise a ouvert 29 cours auxquels ont participé 465 personnes.

Le cycle 2004-2006 du DIFA (diplôme de formateur et formatrice pour adultes) s'est ouvert avec 14 participants. 14 personnes de la volée précédente ont reçu leur diplôme en novembre 2004.

Visites d'entreprises, voyages

Les diverses écoles du CIFOM ont organisé des visites d'entreprises, des voyages d'études ou encore des semaines hors-cadre.

Divers

Les travaux de construction du bâtiment destiné au secteur "automobiles" sont achevés et le bâtiment est fonctionnel. Il a été inauguré en octobre 2004.

Les travaux de réfection du bâtiment de l'ESTER ont repris et les locaux devraient être disponibles dès la prochaine rentrée scolaire.

Les réalisations sous forme de mandats, concours et expositions ont assuré, durant l'année, une présence marquée de l'EA dans les médias de la région.

L'ESTER a été impliquée dans de nombreuses réformes de la formation professionnelle dont le rythme ne ralentit pas.

Centre Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds (CPC)

Corps enseignant

Il est composé de 30 personnes, dont 5 à temps complet pour un équivalent de 20 postes complets.

Le centre peut également compter sur la collaboration d'environ 80 intervenants occasionnels.

Effectif des élèves

A fin 2004, 262 personnes suivent les différentes formations dispensées au centre.

Certificats et diplômes délivrés

En 2004, 82 diplômes et certificats ont été remis.

Visites d'entreprises, voyages

Voyage d'études à Bruxelles de la volée de 3ème année d'éducatrices de la petite enfance.

Divers

Les travaux d'extension du bâtiment ont été achevés en mars 2004, ce qui a permis, dès cette date, le regroupement sur le seul site de La Chaux-de-Fonds de l'ensemble des formations, avec, en conséquence, l'abandon définitif des bâtiments situés au Locle et à Neuchâtel .

Nous relèverons encore l'octroi de mandats spécifiques pour la mise en œuvre des nouveaux programmes de formation en lien avec l'émergence de nouvelles professions dans les domaines de la santé et du social.

5.5. Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce

Contrats d'apprentissage

	Apprentis	Apprenties	2004	2003
Nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés	667	429	1096	1045
Apprentissages en cours dans les entreprises au 31 décembre de l'année précédente	1461	1097	2558	2577
Avenants *(prolongation après échec au CFC, etc...)*	44	25	69	56
Sous-total	2172	1551	3723	3678
Contrats échus durant l'année	438	354	792	776
Ruptures de contrats	218	116	334	344
Nombre total des apprentissages en cours au 31 décembre	**1516**	**1081**	**2597**	**2558**

Contrats de formation élémentaire

	2004	2003
Contrats de formation élémentaire en cours	65	57
Attestations fédérales de formation élémentaire remises	26	18

Cours pour maîtres d'apprentissage

En 2004, conformément à la législation fédérale, 14 cours pour maîtres d'apprentissage ont été organisés au terme desquels 251 attestations ont été délivrées.

5.6. Commissions consultatives

Commission consultative de coordination de la formation professionnelle

La commission s'est réunie une seule fois en 2004.

A cette occasion, elle a examiné l'évolution des dossiers liés à la formation professionnelle, soit, en particulier: la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle et ses conséquences pour le canton, les intentions du Conseil d'Etat au sujet du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, les mesures d'économies envisagées et la promotion de l'apprentissage dual.

Commission perfectionnement professionnel

Trois séances ont eu lieu au cours de l'exercice 2004.

Lors de ces rencontres, la commission a traité des objets suivants: l'évolution de la législation fédérale sur la formation professionnelle en matière de formation continue, projet cantonal de mise en place d'une structure de validation des acquis et le projet de nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle.

Conseil de la Haute école neuchâteloise (HEN)

Le conseil a encore siégé à une reprise en 2004. Les objets suivants ont été soumis aux membres: la révision de la loi fédérale HES, la création d'une Haute école ARC et l'avenir du conseil.

Suite à la création de la Haute école ARC, le Conseil d'Etat a mis fin, en décembre 2004, au mandat du conseil de la HEN.

Commission du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment à Colombier

Lors des deux séances qu'elle a tenues, la commission a examiné les budgets, les comptes et le rapport d'activité de la direction.

Elle a, en outre, pris connaissance du rapport sur la réorganisation de la cafétéria, des travaux de réaménagement envisagés pour le couvert destiné aux constructeurs de voies de communication. En outre, elle a donné son préavis au sujet de diverses nominations.

Commission de l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature à Cernier

La commission s'est réunie une seule fois en 2004.

Elle a examiné les budgets et les comptes et a été tenue au courant de la marche de l'établissement.

Commission de l'Ecole technique du soir

La commission ne s'est réunie qu'une seule fois en 2004. Elle a examiné les budgets, les comptes et le rapport de la direction.

Elle a été informée des conséquences de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2004, de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle et de son ordonnance. Les nouveautés consistent notamment en l'application de nouvelles ordonnances pour les écoles supérieures et en de nouvelles dispositions pour le financement.

Commission de l'Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion

En 2004, la commission a tenu une séance consacrée aux budgets, aux comptes et à la marche de l'institution.

Elle a donné son avis au sujet de la création d'un pool neuchâtelois d'informatique de gestion constitué autour de l'ESNIG et de la HEG.

Elle a pris la décision de regrouper les classes sur le site de Neuchâtel, d'une part, et de séparer le niveau ES du niveau HES, d'autre part. De ce fait, l'ESNIG ne rejoindra pas le site du Crêt-Taconnet en réalisation.

Commission de l'Ecole supérieure d'économie

Une seule séance a été convoquée en 2004, au cours de laquelle le budget, les comptes et la marche de l'établissement ont été examinés.

Au surplus, la commission a été informée de la mise en place de nouvelles dispositions légales.

Commission cantonale des lycées d'enseignement professionnel

Une seule réunion a été nécessaire en 2004.

A cette occasion, la commission a examiné les budgets, les comptes et la marche des institutions.

Elle a également été orientée sur la mise en place de lignes directrices concernant les titulaires d'un diplôme international de langue ou de maturité gymnasiale pour dispenser les apprenants des filières de maturités professionnelles.

Commission de l'Ecole de laborantines et laborantins médicaux

La commission s'est réunie une seule fois en novembre 2004.

Mis à part l'examen du budget, des comptes et du rapport de la direction sur la marche de l'établissement, les commissaires ont été informés des modifications à apporter au règlement de l'école et à la redistribution des indemnités de stages.

Commission consultative des utilisateurs du domaine santé-social

En 2004, la commission plénière s'est réunie à une seule reprise. A cette occasion, elle a examiné les divers projets de formations dans les domaines de la santé et du social.

Les dossiers ont été préparés par le bureau au cours de cinq séances. Le bureau s'est plus particulièrement préoccupé de la recherche de places de stages, de la maturité professionnelle santé-social intégrée, des voies CFC et des relations possibles avec le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels.

Commission de gestion du fonds spécial pour des stages linguistiques en faveur d'étudiants de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel

La commission ne s'est pas réunie en 2004.

Commission de formation professionnelle agricole

La commission a tenu quatre séances en 2004. A l'occasion de ces réunions, les sujets suivants ont été abordés: les examens des cours professionnels et des cours hiver, la reconnaissance des certificats de travail, l'élargissement de la convention avec Courtemelon, la révision des règlements, la formation des paysannes, la cérémonie de clôture, les enjeux de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et l'organisation des journées portes-ouvertes.

Commission d'examens

Sur le plan cantonal, 57 commissions et 6 groupes d'experts préparent les épreuves d'examens et organisent les sessions en collaboration avec le service de la formation professionnelle, pour 112 professions.

5.7. Titres délivrés

Certificats et diplômes délivrés

138 titres ont été délivrés en 2004, soit:

- Diplôme de technicien ET en exploitation et logistique 12
- Diplôme de technicien ET en gestion énergétique 0
- Diplôme de technicien ET conducteur de travaux 15
- Diplôme de technicien ET en construction horlogère 1
- Diplôme de technicien ET en microtechnique 2
- Diplôme en informatique de gestion ES 36
- Diplôme de gestionnaire de systèmes bureautique 0
- Diplôme d'économiste d'entreprise ES 5
- Certificat d'études post-diplôme commercial EPD-ES 7
- Certificat d'études post-diplôme d'informatique de gestion ES 0
- Certificat cantonal de bureautique appliquée 6
- Certificat cantonal de cafetier, restaurateur et hôtelier 54
- Certificat d'opérateur en mécanique 0

Certificats et diplômes délivrés

Lors de la cérémonie cantonale de remise des maturités professionnelles qui s'est déroulée le 1er juillet 2004, à Neuchâtel, 210 maturités professionnelles ont été délivrées selon la répartition suivante:

- Orientation technique 93
- Orientation sciences naturelles / artisanale 8
- Orientation commerciale 91
- Orientation artistique 12
- Orientation santé-social 6

De son côté, le Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel a délivré 52 certificats de maturité professionnelle commerciale.

Par ailleurs, la maturité professionnelle orientation artisanale a été mise en veilleuse dès la rentrée 2004, pour des raisons d'effectifs insuffisants.

5.8. Cours de perfectionnement

En 2004, sous l'égide de la Confédération et du canton, des cours de perfectionnement ont été organisés à l'intention des maîtres de l'enseignement professionnel et des experts aux examens de fin d'apprentissage.

Certains enseignants ou experts se sont inscrits aux cours ci-après:

OFFT

De nombreux enseignants neuchâtelois se sont intéressés aux cours offerts dans le secteur commercial et ménager.

Les experts neuchâtelois aux examens de fin d'apprentissage ont mis à niveau leurs connaissances dans les nombreux cours qui ont été organisés.

Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, section romande

Les enseignants du secteur technique se sont inscrits aux cours de perfectionnement offerts par l'institut.

A fin 2004, des enseignants sont en formation pédagogique dans le but d'obtenir:

- Certificat fédéral d'aptitudes pédagogiques 10
- Diplôme fédéral d'aptitudes pédagogiques 27

Cours normal suisse

Aucun enseignant neuchâtelois relevant de la formation professionnelle n'a pris part en 2004 au 113e cours normal suisse.

Cours organisé par le département

Aucun cours spécifique à la formation professionnelle n'a été organisé cette année.

En revanche, certains enseignants se sont inscrits à un des cours offerts par le Centre de perfectionnement du corps enseignant.

Divers

Des enseignants ont suivi des cours spécialisés, visité des expositions techniques ou scientifiques et effectué des stages dans divers domaines de la technique et de l'informatique.

5.9. Ecole technique du soir

L'année scolaire 2004/2005 s'est ouverte avec 148 adultes en formation dans les diverses filières qui sont offertes.

6. SERVICE DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

6.1. Rapport du service

Personnel

Le service de la formation universitaire poursuit la restructuration entamée en 2003 au moment de la fusion de l'ancien service de l'enseignement universaire avec celui de la formation des enseignants, de l'enseignement secondaire 2 et de l'informatique scolaire. C'est ainsi qu'une partie du personnel jusqu'ici employé par l'OSIS (Mmes R.-M. Oppliger et M. Loosli qui remplace Mme A. Trifoni) à La Chaux-de-Fonds a fait l'objet d'une nouvelle répartition des tâches.

Par ailleurs, suite au départ de M. Y. Delamadeleine qui a rejoint la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, M. C. Béguin a été engagé en qualité d'adjoint.

Au 31 décembre, ce sont ainsi 7 personnes qui relevaient du service, à savoir:

1 chef de service à 100%,

2 adjoints au chef du service à 100% chacun,

4 secrétaires (1,85 EPT à Neuchâtel et 1,2 EPT à La Chaux-de-Fonds).

L'un des adjoints est installé à La Chaux-de-Fonds et bénéficie de la collaboration de 2 secrétaires transférées du budget de l'OSIS à celui du Service de la formation universitaire.

Politique universitaire

Pour discrète qu'elle ait pu paraître, la rentrée universitaire n'en a pas moins constitué une étape importante pour notre haute école. Elle s'est caractérisée par une croissance générale des effectifs (+10%), avec un boom en droit (+50%), par la mise en place de la structure prévue par la Déclaration de Bologne dans toutes les facultés sauf en lettres et sciences humaines (en 2005) et par l'arrivée d'une nouvelle équipe rectorale conduite par M. Alfred Strohmeier, recteur, et composée des vice-recteurs Daniel Haag, Reinhard Neier et Daniel Schulthess.

Le rectorat intérimaire et la nouvelle équipe ont vécu en 2004 une période à la fois difficile et stimulante. Ils ont pu enregistrer avec satisfaction les résultats, globalement positifs, du rapport de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses. Ils ont dû gérer de multiples problèmes et se préparer à relever des défis importants, à l'interne comme à l'externe, qui se posent dans des formes analogues, à toutes les hautes écoles de notre pays.

Plusieurs objets, certains spécifiquement neuchâtelois, ont requis un engagement constant de la part des autorités universitaires: la mise en place de la nouvelle loi sur l'Université (LU), de ses autorités, organes et procédures; la réorganisation des structures de fonctionnement administratif tout en rationalisant et clarifiant les processus d'action et de décision; la planification des besoins en locaux et bâtiments dans le but d'éviter l'éclatement des lieux d'enseignement, donc de favoriser l'épanouissement d'une véritable communauté universitaire; la question du logement des étudiants; la maîtrise des finances alors que les budgets cantonaux et fédéraux sont de plus en plus soumis à des contraintes et que les fluctuations de subventions réservent de désagréables surprises; le renforcement de l'attractivité de Neuchâtel pour les meilleurs professeurs et chercheurs tout en favorisant les carrières féminines; la participation à tous les organes où se débat et se décide la politique universitaire suisse: Conférence universitaire suisse, Conférence des recteurs des Universités suisses, réseaux Benefri et Triangle Azur, etc.

Plus prospectifs et fondamentaux ont été les travaux engagés en vue de l'intégration de l'Université dans le nouveau paysage des hautes écoles suisses et dont témoignera le dépôt du mandat d'ob-

jectifs sur lequel le Grand Conseil devra se prononcer et qui exprimera les lignes majeures d'un contrat entre les autorités et leur Université. Le nouveau paysage des hautes écoles suisses, dont la visée immédiate est pour 2008 déjà, avec la fin de l'actuelle loi d'aide aux Université, imposera à notre haute école de se positionner face aux nouveaux organes décisionnels prévus au plan fédéral, de s'accommoder du nouveau mode de subventionnement par la définition – délicate – de coûts standards, de faire vivre les collaborations obligées avec d'autres hautes écoles, d'accepter la définition de minima et maxima d'étudiants et de professeurs dans chaque filière *bachelor* et *master*, de gérer le paradoxe entre collaboration et concurrence, etc.

Coopération

Si des restructurations et de nouvelles affectations de ressources humaines et financières doivent encore être mises au point et acceptées, il faudra également, pour continuer d'exister, développer les collaborations et coopérations avec d'autres universités. Le regroupement des facultés de théologie du Triangle Azur, signé le 23 septembre 2004, a montré l'exemple des solidarités possibles. Dans la même perspective, plusieurs collaborations se préparent parmi lesquelles on peut mentionner: l' intégration à notre Alma Mater du Forum suisse des migrations et celle de l'Observatoire cantonal; la mise en œuvre du CIMENT (Centre inter universitaire de recherche en microsystèmes et nanotechnologie) avec l'EPFL et pour lequel la Confédération allouera une subvention relativement importante malgré le contexte économmique morose actuel; le renforcement de la logique des réseaux, y compris avec la HEP-BEJUNE et l'IRDP en ce qui concerne la formation des enseignants et la recherche en sciences de l'éducation.

Cité universitaire

Suite à une étude conduite ces dernières années par les services impliqués, une nouvelle structure a été donnée à la Cité Universitaire. La fondation qui était en charge de sa gestion a été dissoute au 19 mai 2004 et remplacée par une Commission de gestion, représentative des services et milieux concernés, et dotée d'un Comité de direction animé par le chef du SFU. Le transfert des dossiers s'est opéré durant l'été et l'ensemble de l'exploitation des unités de restauration et d'hébergement dépendant de la Cité a été mis au concours. Des travaux de mise en conformité aux normes de sécurité sont en cours.

6.2. Législation

Voir également chapitre 1, secrétariat général.

Actes de nominations universitaires

13 janvier	Arrêté nommant M. Lukas Erne en qualité de professeur ordinaire de langue et littérature anglaises à la faculté des lettres et sciences humaines.
13 janvier	Arrêté nommant M. Patrick Vincent en qualité de professeur ordinaire de langue et littérature anglaises à la faculté des lettres et sciences humaines.
21 janvier	Arrêté nommant M. Redouan Bshary en qualité de professeur ordinaire de zoologie à la faculté des sciences.
21 janvier	Arrêté nommant M. Alfred Strohmeier en qualité de recteur de l'Université de Neuchâtel.
11 février	Arrêté nommant M. Pierre-Alain Mariaux en qualité de professeur assistant à la faculté des lettres et sciences humaines.
11 février	Arrêté nommant Mme Brigitte Mauch-Mani en qualité de professeure assistante à la faculté des lettres et sciences humaines.

10 mars	Arrêté nommant M. Thomas Bürgi en qualité de professeur assistant à la faculté des sciences.
10 mars	Arrêté nommant Mme Simona Pekarek Doehler en qualité de professeure ordinaire de linguistique appliquée la faculté des lettres et sciences humaines.
10 mars	Arrêté nommant M. Christophe Ballif en qualité de professeur ordinaire de matériaux électroniques à la faculté des sciences.
5 mai	Arrêté nommant Mme Marie Besse en qualité de professeure assistante à la faculté des lettres et sciences humaines.
28 juin	Arrêté nommant M. Louis de Saussure en qualité de professeur assistant à la faculté des lettres et sciences humaines.
28 juin	Arrêté nommant M. Pascal Felber en qualité de professeur ordinaire d'informatique à la faculté des lettres et sciences humaines.
2 juillet	Arrêté nommant M. Félix Christoph Moser en qualité de professeur ordinaire de théologie pratique, à la faculté de théologie.
2 juillet	Arrêté nommant Mme Lytta Basset en qualité de professeure ordinaire de théologie pratique, à la faculté de théologie.
15 septembre	Arrêté nommant Mme Carine Skupien Dekens en qualité de professeure à l'institut de langue et civilisation françaises.
15 septembre	Arrêté nommant M. Alain Kamber en qualité de professeur à l'institut de langue et civilisation françaises.

Subventions fédérales

Notre canton a reçu de la Confédération, à titre d'aide fédérale à l'Université, en 2004, les montants suivants:

	Fr.
Subventions de base	23.272.381.—
Subventions pour bâtiments et équipements	1.446.954.—
Mesures spéciales en faveur de la relève universitaire	345'372.—
Subvention de l'OFAS pour les cours d'orthophonie	743'683.—
Total	25.808'390.—

Enseignement secondaire 2

Aussi bien dans les filières de maturité gymnasiale que dans celles de diplôme de culture générale, les effectifs neuchâtelois du secondaire 2 non professionnel poursuivent leur croissance entamée il y a quelques années. L'arrivée d'un bourrelet démographique au secondaire 2 devrait confirmer cette tendance pour quelques années encore. Malgré les efforts des écoles pour limiter le nombre de classes, cette évolution des effectifs pèse et pèsera encore lourdement sur le budget alloué au secondaire 2 non professionnel.

A la rentrée 2004, 2131 élèves étaient inscrits en maturité gymnasiale dans les trois lycées du canton. Avec 101 classes, la moyenne neuchâteloise d'élèves par classe est donc égale à 21.1, ce qui est remarquable au vu de la complexité d'organisation de la nouvelle maturité. Chaque école a fait des efforts importants de compression en travaillant à budget constant, à l'exemple du Lycée Blaise-Cendrars qui, avec 45 élèves supplémentaires, n'a pas ouvert de nouvelle classe. Cet exercice d'équilibrisme ne pourra cependant pas être poursuivi indéfiniment.

Dans les deux écoles de degré diplôme, 520 élèves travaillaient à l'obtention de leur diplôme de culture générale. Ce sont les derniers: dès la rentrée 2005, ces études amèneront les élèves vers un certificat de culture générale. Une sensibilisation à la pratique professionnelle, une large place

à l'interdisciplinarité et un travail de fin d'études, telles seront les caractéristiques nouvelles de cette filière repositionnée par rapport aux formations subséquentes. Répartis dans 26 classes, les élèves de l'Ecole supérieure Numa-Droz à Neuchâtel et de l'ESTER à la Chaux-de-Fonds sont en moyenne 20 à suivre les cours simultanément.

En juillet 2004, 524 maturités gymnasiales, dont 80 bilingues, et 103 diplômes de culture générale ont été délivrés. La gestion du phénomène d'attraction des élèves vers les filières académiques en période de crise économique est un défi important que devra relever le système scolaire neuchâtelois et suisse dans les prochaines années.

Parmi les nombreuses questions que le service a eu à traiter dans le secteur de l'enseignement secondaire 2, signalons la poursuite des travaux de mise en place et de conduite de la nouvelle maturité gymnasiale ainsi que la réflexion entamée avec les directions et interlocuteurs concernés au sujet de l'avenir de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont.

Formation des enseignants

Au terme d'une première période de fonctionnement de trois années, la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel a franchi une nouvelle étape dans le sens d'une plus forte cohésion. D'une part, les diverses activités de la HEP font l'objet d'une réorganisation sur les trois sites, chacun d'entre eux recevant des missions spécifiques. De l'autre, après une mise en consultation, une refonte du dispositif de conduite de la HEP est actuellement en chantier avec l'objectif de parvenir à une gestion plus simple, plus lisible et plus efficace.

Dans un premier temps, il a fallu tenir compte de diverses spécificités cantonales. Grâce aux expériences acquises, la HEP s'est engagée dans un processus d'amélioration centré sur les buts suivants: rationaliser et harmoniser le fonctionnement des plates-formes; préciser et renforcer le rôle de la recherche dans la HEP; localiser les activités des plates-formes en respectant les besoins de proximité; simplifier le dispositif de conduite. Cette démarche vient de déboucher sur de premiers résultats en 2004.

L'organisation des activités de la HEP se présente ainsi:

La plate-forme 1, formation initiale pour l'enseignement à l'école enfantine et à l'école primaire, poursuit ses activités sur les trois sites de Bienne, Porrentruy et La Chaux-de-Fonds, en harmonisant les plans de formation et développant les synergies.

La plate-forme 2, formation initiale pour l'enseignement secondaire 1 et 2, est regroupée à la Chaux-de-Fonds tout en maintenant certaines activités de proximité entre les deux autres sites. Les stages se poursuivent dans les trois cantons.

La plate-forme 3, formation continue de l'ensemble du corps enseignant, concentre à Bienne ses activités de conception, de gestion, de direction. Les cours proprement dits continuent d'être dispensés de manière décentralisée.

La plate-forme 4, ressources pédagogiques et médias, organise à Porrentruy ses centres de compétences et de production; elle fonctionne en lien avec les centres de ressources implantés dans chaque canton.

La plate-forme 5, élément nouveau, est appelée à gérer les activités de recherche propres à la HEP et celles qui résultent de mandats attribués par les autorités scolaires cantonales. L'organisation et le fonctionnement de cette plate-forme, qui devrait être basée à Bienne, sont en cours de définition.

Le rectorat de la HEP et la direction de l'administration et des finances, avec les services qui en relèvent, sont installés et développés à Porrentruy, siège de la HEP.

En ce qui concerne le dispositif de conduite de la HEP, le projet mis en consultation préconise une structure qui met l'accent sur les plates-formes plus que sur les sites, institue une fonction de rectrice/recteur dotée de compétences étendues, place des doyennes/doyens à la tête des plates-formes, diminue le nombre des cadres et tend à valoriser et diversifier le mandat des acteurs et actrices de la HEP. Un effort particulier a été consenti pour clarifier les processus de décision et définir les cahiers des charges de chacun.

Tout en se préparant à ces innovations, la HEP enregistre divers signaux extrêmement positifs. Les plus manifestes résident dans le nombre très élevés de candidates et de candidats fréquentant l'établissement, ainsi que la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour la filière préscolaire/primaire et pour la filière secondaire 1 et les écoles de maturité par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. La HEP-BEJUNE se situe ainsi parmi les premières hautes écoles de Suisse à recevoir la reconnaissance de ses diplômes d'enseignement.

Dans le cadre de l'application de la déclaration de Bologne (signée en 1999 - qui compte actuellement une quarantaine de pays - et dont les buts sont de fonder en 2010 un espace européen de l'enseignement supérieur avec des structures semblables et des diplômes de même valeur), le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE a mandaté une commission chargée d'examiner les collaborations nécessaires entre l'Université de Neuchâtel et la HEP-BEJUNE.

Le projet en cours vise la mise en place d'une formation pédagogique post master universitaire orientée vers l'enseignement et d'une formation pédagogique post bachelor universitaire pour l'enseignement au secondaire 1, ainsi que le développement de la collaboration entre la HEP, l'UNINE et l'IRDP dans le domaine de la recherche en éducation. L'application des conventions passées entre les partenaires concernés débutera partiellement en 2005 déjà.

A la rentrée d'août 2004, la HEP-BEJUNE comptait 105 nouveaux étudiants en formation initiale préscolaire et primaire répartis sur les trois sites de l'école, 94 nouveaux étudiants secondaires, dont 63 inscrits pour l'obtention du diplôme secondaire 1 et 2, et 31 pour l'obtention d'un certificat, acquis après une formation en emploi. Le nombre total d'étudiants fréquentant l'ensemble des années de formation et des plates-formes 1, 2 et 3 s'élève à 577, dont 330 sur le seul site de Beauregard, à La Chaux-de-Fonds.

Echanges scolaires

Malgré la décision de quelques cantons alémaniques d'introduire l'étude de l'anglais au niveau primaire avant l'étude du français, de nombreux enseignants et élèves alémaniques désirent venir en Suisse romande, les premiers en expérimentant ou renouvelant un échange de classes, les seconds, un échange individuel de vacances (EIV).

La politique de développement des échanges scolaires voulue par la CDIP favorise l'accueil de ces Confédérés. Divers programmes de soutien financier gérés par la centrale suisse *ch* Echange de Jeunes à Soleure ont profité ainsi à plusieurs écoles durant l'année écoulée.

Ainsi le BONUS d'échange, financé par la Fondation Pro Patria, a contribué à couvrir une partie des frais d'échanges nationaux (par un montant maximal de 2'000 francs) et s'est adressé aux degrés primaire et secondaire.

Le programme de *ch* Echange de Jeunes **"**échangePLUS", soutenu par la Fondation Oertli, contribue au financement (de 1'600 francs au maximum) de la visite préalable des enseignants l'un chez l'autre avant l'échange de classes. Il s'adresse aux degrés primaire et secondaire 1 et 2 pour des échanges nationaux.

"Présence suisse", organisé aussi par *ch* Echange de Jeunes, soutient les échanges Suisse-Allemagne jusqu'en été 2005.

Le réseau des responsables cantonaux des échanges est maintenant bien en place. *ch* Echange de Jeunes le réunit une fois par année. Les responsables gèrent les programmes d'échanges institutionnalisés, comme l'échange individuel de vacances (offert aux degrés 6 à 9), mais s'efforcent également de satisfaire des demandes isolées comme des échanges individuels de longue durée au niveau secondaire inférieur.

Les échanges avec les deux demi-cantons d'Appenzell se poursuivent et bénéficient d'un soutien financier du DIPAC, par le fonds ARAINE constitué à l'occasion de l'EXPO 02.

6.3. Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2003-2004

Organes centraux

Rectorat

Le 15 octobre 2003, un rectorat intérimaire est entré en fonction pour un an. Il était composé des professeurs Hans-Heinrich Nägeli et Michel Rousson, co-recteurs et anciens vice-recteurs dans le rectorat précédent (1999-2003), de Mme Marie-José Béguelin, vice-rectrice et M. Hans Beck, vice-recteur, déjà vice-recteur lors d'un premier mandat entre 1987 et 1991.

Aussitôt entré en fonction, le nouveau rectorat s'est attelé à la difficile tâche de la préparation d'un plan destiné à accompagner le mandat d'objectifs attendu par le pouvoir politique selon l'article 8, alinéa 1, de la loi sur l'Université entrée en vigueur le 15 octobre 2003. L'ampleur de cette tâche n'a pas permis d'y mettre un point final, si bien qu'une nouvelle procédure a été engagée par le rectorat suivant avant même son entrée en fonction.

La mise au concours de la charge de recteur, à repourvoir en octobre 2004, a été l'occasion de vivre une procédure inédite. Jusqu'à aujourd'hui en effet, le choix d'un recteur et des vice-recteurs était limité à des candidatures internes. La procédure suivie est décrite dans le chapitre « Conseil de l'Université » ci-après. Le nouveau rectorat est entré en fonction le 1er octobre 2004. Il est composé des professeurs Alfred Strohmeier, recteur, jusque là professeur ordinaire d'informatique à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Daniel Haag, vice-recteur et ancien vice-recteur (1995-1999), Reinhard Neier et Daniel Schulthess, vice-recteurs également.

Sur le plan académique, les premiers mouvements de réorganisation de l'offre d'études se sont fait sentir. Après la décision du maintien de la Faculté des sciences économiques et sociales à Neuchâtel, il a fallu se résoudre à transférer à l'Université de Genève la 2e année de pharmacie. Dans d'autres domaines également, de nouvelles restructurations se dessinent, particulièrement en sciences humaines et en sciences.

En ce qui concerne les collaborations interuniversitaires, on relèvera la création au 1er octobre 2004 d'une Fédération des facultés de théologie dans le Triangle Azur, issue d'une longue gestation avec les Universités de Genève et Lausanne, conduite par le professeur Eric Junod, ancien recteur de l'Université de Lausanne.

D'autres réalisations intéressantes ont jalonné cette année universitaire comme la mise sur pied d'une formation commune et bilingue en droit avec l'Université de Lucerne. Pour plus de détails, on se reportera aux chapitres consacrés aux facultés.

La reconstruction des filières selon les principes du modèle de Bologne a constitué une large partie des préoccupations du rectorat et des divers corps de l'Université. L'une des difficultés consiste à déterminer quelles sont les formations dont la fréquentation pourrait s'avérer insuffisante dans le futur au regard des critères quantitatifs qui seront imposés par les autorités universitaires. A l'inverse, l'encadrement devra être maintenu à un niveau suffisant, y compris dans les filières bien fréquentées. Des phénomènes de mode passagers sont aussi de nature à modifier la perception que l'on peut avoir sur le succès d'une formation à plus long terme. Cette évolution ne pourra être appréciée que sur la base d'indicateurs encore à créer.

Sur le plan des infrastructures, le rectorat et son administration ont pu prendre possession en août 2004 des locaux rénovés et partiellement transformés de l'Hôtel Pourtalès dont l'adresse officielle a été modifiée, l'entrée principale étant désormais située au faubourg du Lac 5a. Plusieurs services logés jusqu'alors dans les sous-sols ou demi-étages très inconfortables du bâtiment du 1er-Mars 26 ont ainsi pu être transférés dans les locaux libérés de la rue des Beaux-Arts. Le recteur dispose désormais d'un poste de collaborateur personnel, fonction occupée dès l'été 2004 déjà par M. Patrick Wagner.

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université s'est réuni à sept reprises, toutes en présence du rectorat intérimaire.

Conformément à la loi sur l'Université et après avoir pris l'avis du Sénat, le Conseil de l'Université s'est prononcé sur les candidatures au poste de recteur/rectrice. Il a transmis sa proposition au Conseil d'Etat. Considérant que le plan d'intentions élaboré par le rectorat intérimaire devait être soutenu par le nouveau rectorat, le Conseil de l'Université a sollicité auprès du Conseil d'Etat le report de sa prise de décision sur cet objet à fin janvier 2005. Le Conseil d'Etat a accepté sa requête.

Le Conseil de l'Université a notamment pris acte de différentes informations émanant du rectorat intérimaire, ainsi que du rapport écrit de l'Organe d'assurance qualité et d'accréditation (OAQ) et de l'introduction du système de Bologne à l'Université de Neuchâtel. Il s'est enquit, rapports à l'appui, des projets des diverses facultés et a mené toute une série de réflexions visant à rendre encore plus attractive l'Université de Neuchâtel.

Il a nommé les vice-recteurs pour la rentrée universitaire 2004. Il a confirmé le transfert de la 2e année de pharmacie à l'Université de Genève. Il a approuvé le projet de Fédération des facultés de théologie de Neuchâtel, Lausanne et Genève, ainsi que la proposition du rectorat concernant l'herméneutique. Il a mis sur pied un groupe de travail chargé de rédiger une proposition de règlement général de l'Université (RGU), touchant exclusivement les chapitres relatifs au Conseil de l'Université. Il s'est prononcé en faveur du crédit d'investissements, des comptes et du budget.

Il a renvoyé à 2005 les travaux de la Commission de recherche de ressources financières pour l'Université.

Il a été informé par le chef du Service de la formation universitaire (SFU) de l'entrée officielle du nouveau recteur au 1er octobre 2004, ainsi que de différentes perspectives touchant l'Université de Neuchâtel, notamment les projets de collaborations et coopérations, les bâtiments et les finances, la Cité universitaire, ainsi que le développement de la politique universitaire suisse.

Le Conseil de l'Université tient à remercier les co-recteurs Hans-Heinrich Nägeli et Michel Rousson, ainsi que la vice-rectrice Marie-José Béguelin et le vice-recteur Hans Beck de leur disponibilité et de leur engagement au service de l'Université de Neuchâtel pendant l'année académique 2003-2004. Le rectorat intérimaire a permis de travailler sereinement jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle équipe rectorale.

Au cours de cette année, le Conseil de l'Université a travaillé en harmonie avec le rectorat, le chef du SFU et le président du Sénat, qu'il remercie de leur précieuse collaboration.

Sénat

Même si la nouvelle loi sur l'Université a diminué ses prérogatives, le Sénat (assemblée des professeurs) n'en joue pas moins un rôle consultatif important et peut-être même accru par la disparition de l'ancien Conseil rectoral. Il s'est réuni trois fois durant l'année 2003-2004.

Le 10 décembre 2003, il s'est doté d'un bureau destiné à aider le président dans la préparation et la direction des séances. Un délégué de chaque faculté y a été élu: MM. les professeurs Philippe Küpfer (Faculté des sciences (FS)), Pascal Mahon (Faculté de droit (FD)) Daniel Haag (Faculté des sciences économiques et sociales (FSES)) et Martin Rose (Faculté de théologie (FT)), Philippe Terrier représentant la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). A cette occasion, il a également donné son préavis sur les candidatures au poste de recteur en indiquant au Conseil de l'Université sa préférence pour celle de M. le professeur Alfred Strohmeier.

Le 21 avril 2004, il s'est prononcé favorablement sur les candidatures aux trois postes de vice-recteur: MM. les professeurs Daniel Schulthess (FLSH), Reinhard Neier (FS) et Daniel Haag (FSES). En outre, il a débattu du « Redéploiement des forces de l'Université de Neuchâtel dès l'année 2004-2005 ».

Le 23 juin 2004, il a désigné un nouveau délégué du corps professoral au Conseil de l'Université en la personne du professeur Pierre Wessner (FD), qui remplace son collègue Daniel Haag nommé vice-recteur, et un nouveau représentant de la FSES au bureau du Sénat en la personne du professeur Claude Jeanrenaud, à la place du même Daniel Haag. Par ailleurs il a conféré le titre de professeur honoraire à MM. Giovanni Cappello et Pierre Marc (FLSH), Hans Beck, René Dändliker,

Pierre-Jean Erard, Claude Mermod et Hans-Heinrich Nägeli (FS), Yadolah Dodge, Guido Pult et Michel Rousson (FSES); et le grade de docteur honoris causa à MM. Christophe Brandt pour la FLSH, Nikolaus Amrhein pour la FS et Luzius Wildhaber pour la FD. Enfin, il a été informé sur le rapport de l'OAQ et sur le document de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) « Paysage universitaire suisse: objectif 2015 », avant de prendre connaissance de la procédure et des options stratégiques retenues par le nouveau recteur pour l'élaboration du plan d'intentions qui doit être présenté au Conseil d'Etat.

Au terme de cette année de rectorat intérimaire, le Sénat a exprimé sa reconnaissance aux co-recteurs Michel Rousson et Hans-Heinrich Nägeli, ainsi qu'aux vice-recteurs Marie-José Béguelin et Hans Beck.

Corps professoral et enseignement

Faculté des lettres et sciences humaines

L'année universitaire 2003-2004 a été marquée par d'importants travaux préparatoires en vue du passage au régime de Bologne: introduction du bachelor of arts en 2005, du master of arts en 2007. Les 20 instituts ont mené des réflexions de fond en élaborant de nouveaux plans d'études, dont plusieurs semblent particulièrement novateurs.

Au niveau de la faculté, la réflexion s'est dirigée sur la structure des nouveaux piliers et filières, et sur un nouveau règlement des études en voie d'élaboration. Parmi les autres dossiers importants traités par le Conseil de faculté, on notera une réattribution interne de postes à hauteur de 300.000 francs à réaliser sur la période 2004-2007 et une répartition de crédits en faveur de l'encadrement (400.000 francs) pour octobre 2004. Les principaux bénéficiaires de la répartition ont été l'Institut des sciences de l'éducation, l'Institut de psychologie et l'Institut d'ethnologie.

Durant la période des vacances d'été et de l'automne 2004, les instituts ont rédigé leurs « visions scientifiques », à la demande du nouveau rectorat. En même temps les professeurs des sciences humaines et sociales, sous la direction du recteur, ont élaboré un cadre scientifique en vue de l'intégration en FLSH - prévue pour 2005 - de la sociologie, de l'économie régionale descriptive, et du Forum suisse pour l'étude des migrations (SFM).

Depuis des années, le nombre de nouveaux étudiants augmente à chaque rentrée. Mais 2003 a connu un brusque saut en avant, confirmé en 2004. Ainsi, alors que nous recevions 187 nouveaux étudiants en octobre 2002, le nombre est passé à 344 en octobre 2003, et à 364 en octobre 2004. Les problèmes posés par les effectifs importants d'étudiants dans certains secteurs de la FLSH sont connus depuis longtemps, notamment leur très mauvais taux d'encadrement dans ces mêmes secteurs. La question des locaux, elle aussi, reste préoccupante, par exemple en ce qui concerne les bureaux pour de nouveaux professeurs boursiers.

A la suite des sessions d'examens de février, de juin et d'octobre 2004, la FLSH a délivré 121 titres lors de la cérémonie de la remise des diplômes du 26 novembre 2004. On compte 4 doctorats, 1 diplôme d'études supérieures spécialisées CUSO (Conférence universitaire de Suisse occidentale), 90 licences ès lettres et sciences humaines, 5 licences interfacultaires en sciences humaines et sociales, 10 certificats d'études supérieures, et 11 diplômes d'orthophonistes.

On mentionnera également 2 équivalences de licences obtenues par des personnes ayant réussi le diplôme d'orthophonie. Ajoutons, à l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF), 11 diplômes pour l'enseignement du français langue étrangère et 19 certificats d'études françaises.

Au semestre d'hiver 2003-2004, un cycle de conférences (cours public), intitulé "L'écriture dans l'Antiquité" a été organisé par l'Institut des sciences de l'antiquité.

Plusieurs mutations ont eu lieu au sein du corps professoral. M. Patrick Vincent, professeur d'anglais, est entré en fonction le 1er mars 2004, suivi le 1er octobre 2004 par M. Lucas Erne, également professeur d'anglais. Mme Simona Pekarek, professeur boursière durant l'année académique 2003-2004, est entrée en fonction comme professeur de linguistique appliquée le 1er octobre 2004, tout comme M. Louis de Saussure, professeur assistant de linguistique générale.

La faculté a accueilli deux nouveaux professeurs boursiers: M. Pierre-Alain Mariaux (Institut d'histoire de l'art et muséographie) et Mme Marie Besse (archéologie préhistorique).

Deux professeurs ont pris leur retraite à partir du 30 septembre 2004: M. Giovanni Cappello, professeur d'italien, et M. Pierre Marc, professeur en sciences de l'éducation. Ils ont reçu le titre de professeur honoraire. Deux membres du corps professoral prenaient leur retraite au même moment: M. Daniel Cornu, chargé de cours en journalisme et communication, et M. Maurice de Tribolet, chargé de cours en histoire.

Le bureau décanal a connu une année quelque peu mouvementée. M. Philippe Terrier a accepté de remplacer M. Paul Schubert, vice-doyen, du 20 mars au 30 septembre 2004, en congé sabbatique au semestre d'été, puis démissionnaire pour rejoindre l'Université de Genève.

Au sein du personnel administratif, il faut mentionner le départ de Mme Esther Wagnières, secrétaire à l'Institut d'orthophonie et à l'Institut de linguistique, et celui de Mme Chantal Sandoz, secrétaire à l'Institut d'anglais. Désormais, Mme Sylvie Baillod est engagée à l'Institut d'orthophonie, Mme Claudia Fama à l'Institut de linguistique, et Mme Lise-Marie Moser-Sigg à l'Institut d'anglais. Depuis le mois d'août 2004, M. Julien Balsiger est apprenant au secrétariat de la Faculté.

Nous devons malheureusement déplorer le décès - survenu le 17 mars 2004 - de Mme Monique Laederach, chargée de cours à l'ILCF.

Lors du Dies Academicus 2003, sur proposition de la faculté, le grade de docteur honoris causa a été conféré à M. Ulrich Ruoff, ancien conservateur des monuments et des sites de la ville de Zurich, pour l'excellence de ses travaux relatifs à la préhistoire.

Faculté des sciences

L'année académique 2003-2004 fut une année transitoire pour la faculté des sciences: en effet, depuis la rentrée d'octobre 2003, la faculté a basculé dans le système des bachelors selon Bologne. Ainsi, depuis lors, tous les étudiants de la faculté commençant leurs études en 1ère année sont intégrés de facto dans une filière de bachelor.

L'entrée dans cette année charnière a représenté l'aboutissement d'un important travail de réflexion et de refonte entrepris par l'ensemble de la faculté sur plusieurs années. Cette période de transition a été fort utile pour « tester » les différents plans transitoires d'études des filières bachelors et masters, plans qui avaient été acceptés par le Conseil de faculté dans les mois précédents. Ensuite, durant l'année, des plans finaux ont été réalisés et ratifiés par le Conseil de faculté puis par le rectorat.

Afin que cette mutation soit effective, la Faculté a dû demander à tous les anciens étudiants de toutes les filières de choisir entre les deux options suivantes:

- soit de rester dans le système diplôme;
- soit de passer dans le système des bachelors et masters, sachant qu'ils seraient alors soumis aux nouveaux règlements et donc à des directives différentes.

Cinq professeurs ont pris leur retraite à la fin de l'année académique 2003-2004: MM H. Beck, R. Dändliker, P.-J. Erard, C. Mermod et H.-H. Nägeli.

Notons que plusieurs successions de chaires de professeurs ont été provisoirement "gelées" par le rectorat début 2004, ceci afin de mener une réflexion sur les ressources de la faculté. Il s'agissait de la succesion des professeurs: H.-H. Nägeli et P.-J. Erard en informatique, F. Sigrist en mathématiques, R. Tabacchi en chimie.

Par ailleurs, quatre nouveaux professeurs ont rejoint la faculté durant la même période: MM R. Bshary en zoologie, C. Ballif en matériaux électroniques, P. Felber en informatique et Mme B. Mauch-Mani, directrice de recherche au Laboratoire de biochimie et biologie moléculaire.

Les instituts de la faculté ont eu de nombreuses activités suisses et internationales, sous forme d'organisation de cours spéciaux, de congrès et de colloques, accueillant plusieurs spécialistes venant autant de l'étranger que de diverses instituts et hautes écoles suisses.

Le Pôle de recherche national (PRN) Plant Survival et l'Institut de mathématiques ont été très actifs dans le cadre de leurs écoles doctorales.

Au PRN, les enseignements dispensés touchent à l'acquisition de techniques et de connaissances scientifiques, y compris au-delà des domaines de recherche des participants. Une large place est également réservée aux méthodes de communication tant vers les pairs que vers le grand public.

Dès 2002, l'Institut de mathématiques avait contribué très activement à la mise sur pied d'une nouvelle Ecole doctorale en mathématiques partagée entre les Universités de Genève et de Neuchâtel et dans le cadre du Triangle Azur. Cette Ecole originale et prometteuse a donc poursuivi ses activités en 2003-2004.

Durant l'année académique écoulée, il convient de saluer le double succès de la faculté: d'une part dans le projet de coopération CIMENT (Centre interuniversitaire de recherche en microsystèmes et nanotechnoloige EPFL-UniNE), soutenu par la Confédération, d'autre part dans l'accréditation, par la Conférence universitaire suisse, de son Centre d'hydrogéologie.

Faculté de droit

L'année 2003-2004 restera marquée d'une pierre blanche pour la Faculté de droit, en raison des transformations majeures qu'elle a initiées et dont elle a profité pour se donner un élan nouveau.

Tout d'abord, l'ancienne « division juridique » a conquis le 15 octobre 2003 sa pleine reconnaissance comme faculté de droit à part entière, suite à sa séparation d'avec la division des sciences économiques et sociales, devenue elle aussi une faculté. A cette occasion, un nouveau décanat de trois personnes (Olivier Guillod, doyen; Pascal Mahon, vice-doyen; Thomas Probst, assesseur) est entré en fonction pour deux ans. La liquidation du régime patrimonial de l'ancienne Faculté bicéphale s'est passée sans heurts, grâce à la collaboration constructive des deux parties.

Ensuite, la Faculté de droit s'est investie intensivement dans la réalisation de la réforme complète de ses études (introduction du modèle de Bologne), entrée en vigueur intégralement le 1er octobre 2004. Un bachelor of law de 6 semestres (180 ECTS) a été mis sur pied (les premiers diplômes ont été délivrés en automne 2004, dans le cadre du régime transitoire). Combinant cours, exercices, rédaction de mémoires et séminaires, le bachelor assurera une solide formation de base couvrant tous les domaines importants du droit. Il permettra l'accès à un master of law de 3 semestres (90 ECTS) ou un master of law bilingue avec l'Université de Lucerne de 4 semestres (2 à Lucerne, 2 à Neuchâtel; 120 ECTS). Le master consiste en une formation approfondie, mettant l'accent sur les séminaires interactifs, les travaux individuels et de groupe et des possibilités de stage, qui préparera au mieux l'étudiant(e) au passage à la vie professionnelle. L'étudiant(e) pourra obtenir le master avec une ou deux orientations particulières, à choisir parmi le droit des professions judiciaires, le droit des affaires, le droit public, le droit de la santé et des biotechnologies et le droit du sport. Ces nouvelles filières, qui remplacent l'ancienne licence en droit, ont attiré à Neuchâtel un nombre record de nouveaux étudiants en droit en automne 2004 (environ 130).

Enfin, la faculté a mené des réflexions sur ses axes de développement à l'avenir, stimulée par les excellents résultats qu'elle a obtenus dans divers sondages (en particulier le sondage M.I.S. Trend montrant que 84% des anciens étudiants interrogés referaient du droit à Neuchâtel s'ils devaient recommencer des études). Divers projets ont ainsi été lancés, notamment dans le domaine des modes alternatifs de résolution des conflits, des cours pour la magistrature ou encore du droit du logement.

Dès le 1er octobre 2003, la faculté a accueilli au sein de son corps professoral trois nouvelles personnes, reconnues chacune comme de grandes spécialistes de leurs domaines: M. Robert Kolb, en tant que professeur extraordinaire de droit international public, Mme Evelyne Clerc, en tant que chargée de cours pour le droit économique et Mme Béatrice Despland, en tant que chargée d'enseignement pour le droit des assurances sociales.

Poursuivant une tradition désormais bien ancrée, la faculté de droit a organisé, en novembre 2003, un cycle de conférences à l'intention des avocats, notaires, magistrats et autres juristes, avec le soutien de l'Ordre des avocats neuchâtelois et la Chambre neuchâteloise des notaires.

Inaugurant ce qui deviendra probablement bientôt une autre tradition, la faculté de droit a organisé, également le 27 novembre 2003, la 1ère Journée de formation continue destinée aux enseignants en droit des lycées romands. Les thèmes d'actualité abordés à cette occasion par deux professeurs de notre faculté et leurs assistants furent d'une part la nouvelle loi sur le crédit à la consommation (par Thomas Probst), d'autre part, la nouvelle constitution fédérale (par Pascal Mahon).

Un cours de formation continue sur le thème « Gestion des conflits et médiation – Le médiateur, un expert ou un catalyseur d'accords? » a été organisé les 10 et 11 septembre 2004 par Christine Guy-Ecabert, membre du Centre de recherche sur les modes alternatifs et juridictionnels de gestion des conflits (CEMAJ) de l'Université de Neuchâtel, en collaboration avec le Centre d'études de

la communication (CECOM) et le Département de la communication (COMU) de l'Université catholique de Louvain.

Sous l'impulsion de la faculté, une association des anciens étudiant(e)s en droit de l'Université de Neuchâtel a été officiellement créée le 5 février 2004 sous le nom d'UniNext. Forte déjà de plusieurs centaines de membres, UniNext soutiendra les efforts de promotion de la faculté et lui servira de relais avec ses anciens diplômé(e)s.

Grâce aux contacts du professeur Petros Mavroidis, la faculté de droit a signé une convention d'échanges avec la Columbia Law School à New York qui permet chaque année à un ou deux de nos étudiants d'aller passer un, voire deux semestres à Columbia sans payer de taxes universitaires. Une étudiante et un étudiant ont été sélectionnés au printemps 2004 pour participer à cet échange durant l'année académique 2004-2005. De même, la Faculté de droit accueillera une étudiante américaine. De fructueux échanges ont été organisés également avec l'Université de Galatasaray, dans le cadre de la convention conclue avec cette Université grâce aux efforts du professeur Pierre-Henri Bolle.

Le 4 juin 2004, la faculté de droit a accueilli à Neuchâtel la Journée des facultés de droit suisses, qui donne l'occasion aux doyens et représentants de toutes les facultés de droit du pays de discuter les grands problèmes actuels de politique universitaire. L'introduction du modèle de Bologne, le soutien à l'Institut suisse de droit comparé et la mobilité estudiantine figuraient notamment à l'ordre du jour de la réunion.

Le séminaire sur le droit du bail, sous la responsabilité de Pierre Wessner, a poursuivi l'édition de la revue « Droit du bail », qui est distribuée à environ 1000 abonnés.

L'Institut BENEFRI de droit de la santé a obtenu au printemps 2004 le renouvellement jusqu'en 2007 d'une partie des subsides que lui verse la Confédération dans le cadre du soutien au réseau BENEFRI. Il devra adapter en conséquence le volume de ses activités à partir de 2005.

De nombreux mandats ont été accomplis, portant notamment sur la réforme de la législation sanitaire genevoise, sur l'introduction d'une carte de santé, sur la responsabilité dans le cadre des vaccinations, sur divers aspects de la protection des données sanitaires ou encore sur la responsabilité dans le domaine de la recherche.

L'année 2003-2004 a vu le lancement par le Centre international d'étude du sport (CIES) de son projet de recherche sur le hooliganisme et l'extrême droite, financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Pour mener à bien ce projet d'une durée de trois ans, le CIES a engagé quatre nouveaux chercheurs qui sont venus compléter l'équipe en place.

Le CIES a contribué au centenaire du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, en organisant une semaine d'activités autour des aspects socio-culturels du football, marquée par la présence de M. Joao Havelange, président d'honneur de la Fédération Internationale de la Football Association (FIFA). Un documentaire sur le football neuchâtelois, réalisé par des collaborateurs avec le soutien de la Loterie Romande, a été présenté. Un colloque intitulé "Passions sportives, identification et sentiments d'appartenance" a réuni des chercheurs de divers horizons autour du thème de l'adhésion identitaire à des clubs sportifs.

Dans le cadre du développement de son réseau international, le CIES a finalisé son entente avec l'Universidad Catolica Argentina, à Buenos Aires, en vue de lancer un cours de management sportif en 6 modules. D'autres contacts ont été pris afin d'étendre ces partenariats.

Faculté des sciences économiques et sociales

Au cours de l'année universitaire 2003-2004, la faculté de sciences économiques et sociales a connu des profondes restructurations. L'offre de formation a été mise en conformité avec le modèle de Bologne. Le bachelor en sciences économiques a vu le jour à la rentrée universitaire 2004, les masters étant prévus pour la rentrée 2005. La décision de transférer l'Institut de sociologie et l'économie régionale dans un pôle plus vaste comprenant la géographie et l'ethnologie a été prise. D'ici 2005, le profil de la faculté devrait avoir changé significativement, l'objectif étant de se profiler dans le nouveau schéma universitaire suisse. Le corps enseignant a connu également de profonds changements en raison du départ à la retraite des professeurs Yadolah Dodge, Guido Pult et Ernest Weibel, du professeur invité Sandro Cattacin et de Laurent Memminger, chargé de cours. Par

ailleurs, M. Daniel Haag, professeur de comptabilité et gestion financière, a été appelé à la fonction de vice-recteur en charge des finances.

Comme les activités scientifiques de chaque professeur figurent sur le site Web de l'Université, nous esquisserons, ci-après, brièvement, les grands traits et les aspects les plus significatifs des activités des divers instituts ou groupes de la faculté.

Les activités de recherche de l'Institut de l'entreprise gravitent autour de deux axes principaux:

- la compréhension des mécanismes de compétitivité, de performance, et de promotion de l'innovation et des nouvelles technologies dans les PME;
- la finance et en particulier l'analyse financière.

L'Institut a co-organisé avec « le Club Marketing Suisse - Section Neuchâtel Jura (ats) », le second volet d'un forum consacré aux métiers du marketing. Celui-ci a réuni une centaine de professionnels de la branche le 31 mars à Neuchâtel. Le débat a porté sur la complexité d'un domaine essentiel de la gestion des entreprises qui est en crise face à un marché de plus en plus volatile. Le professeur Blili a prononcé la conférence d'ouverture intitulée « Crise de marché ou crise des métiers? ».

A plusieurs reprise, les membres de l'équipe de finance ont rédigé des articles de vulgarisation sur le thème des analystes financiers dans les journaux à grand tirage comme *Le Temps*, l'*Agefi*, *Haute Finance* et Carolina Salva, nouvellement arrivée dans le groupe, a présenté une recherche au FAME Research Day qui, chaque année, réuni les professionnels de la finance et des milieux académiques de Suisse Romande.

A l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER), l'année universitaire 2003-2004 a été marquée par la réalisation de nombreuses études tant en économie publique qu'en économie régionale. Elle a donné lieu à plusieurs rapports destinés au Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNRS), à divers offices de la Confédération et du canton de Neuchâtel. Si l'année académique a été bien remplie en ce qui concerne la recherche, elle a aussi été marquée par l'organisation de conférences dans le cadre du Centre d'études en économie du secteur public (BENEFRI).

En économie publique, deux recherches sur la santé, l'une sur les causes de l'accroissement des dépenses de santé et l'autre sur l'analyse des méthodes économiques d'évaluation de la qualité de vie, ont été effectuées pour le FNRS par le professeur Claude Jeanrenaud et son équipe de chercheurs.

En économie régionale, le professeur Denis Maillat a publié un ouvrage sur les ressources naturelles et culturelles dans le contexte des milieux et du développement local. Cette publication est le fruit des travaux de recherche menés par les équipes scientifiques membres du Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI). Pour le canton de Berne, il a effectué une étude sur l'impact économique de la nouvelle liaison routière Renan - Les Convers. Le professeur Maillat et ses assistants ont publié dans les dossiers de l'IRER le résultat de leurs travaux sur l'accroissement de la mobilité/liquidité du capital et ses impacts régionaux. Dans le cadre d'INTERREG II, Olivier Crevoisier, directeur de recherche, a réalisé une étude sur la promotion des outils de propriété intellectuelle dans les entreprises de l'Arc jurassien. Celle-ci a débouché sur une publication destinée aux entreprises et organismes de la Suisse romande.

Le professeur Jean-Marie Grether, dans le cadre du PNR42+, a participé à la rédaction d'un rapport sur l'histoire des relations économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud.

Le professeur Milad Zarin a réalisé une étude mandatée par la Direction de Développement de Coopération sur le thème « Effets économiques de l'aide publique au développement en Suisse ». Il a continué la supervision, pour le compte du Secrétariat d'Etat à l'économie, d'un projet de coopération économique avec la Tanzanie. Il a fonctionné comme membre du groupe d'experts du programme national prioritaire « Demain la Suisse ». Il a dispensé un enseignement postgrade sur la politique de l'environnement à l'EPFL.

Pour le Groupe informatique, cette année académique a été marquée par la qualité des performances obtenues lors de la 4^{e} campagne d'évaluation de moteurs de recherche pour des langues asiatiques (NTCIR, Tokyo, juin 2004). L'équipe de recherche de Neuchâtel a obtenu le 1er rang pour la mise au point d'un outil de dépistage de l'information dans des corpus multilingues (documents rédigés en anglais, japonais, chinois et coréen) de même qu'une 1ère place dans l'interroga-

tion de corpus rédigés uniquement en coréen ou en anglais, une 3e place pour la langue chinoise, une 5e place pour le japonais.

Lors d'une campagne similaire mais oeuvrant sur des langues européennes (CLEF 2004, Bath (UK), septembre 2004), le Groupe d'informatique a obtenu le 3e rang pour la mise au point d'un outil de dépistage de l'information dans des corpus multilingues (articles de presse rédigés en anglais, français, russe et finnois) de même qu'une 1ère place dans l'interrogation de corpus rédigés en portugais, une 2e place pour la langue française, une 3e place pour le finnois.

Les membres de l'Institut de sociologie ont poursuivi leurs recherches dans de multiples domaines: par exemple, Les plaines alluviales de l'arc alpin: entre sécurité et biodiversité (FNS-PNR48); Mécanismes d'intégration et d'exclusion sociale par le travail dans un environnement économique et social en mutation (FNS-PNR51); « Ethnic Business »: Le chemin vers l'intégration? (FNS-PNR51).

Le professeur Ernest Weibel qui a fait valoir ses droits à la retraite à l'Université de Neuchâtel le 1er mai 2004, a été nommé professeur suppléant à la Faculté de droit de l'Université de Genève pour l'année universitaire 2003-2004. Il y a professé le cours d'Histoire des doctrines politiques jusqu'au 1er octobre 2004.

Le professeur Yadolah Dodge, promu à l'honorariat le 1er mars 2004, a néanmoins organisé le congrès « Celebrating Statistics: International conference in honour of Sir David Cox on the occasion of his 80th birthday », en juillet 2004. Le professeur Yves Tillé est actuellement seul professeur de statistique à l'Université de Neuchâtel.

Le Groupe de statistique est responsable de l'organisation du Postgrade en statistique. Le nombre d'étudiants continue d'augmenter par rapport à 2002-2003, soit 60 étudiants dont 30 nouveaux inscrits. Le Groupe de statistique fait intervenir, dans le cadre du Postgrade, plus de 25 professeurs, en provenance du monde entier, pour donner cours et séminaires.

La collaboration entre l'Université de Neuchâtel et l'Office fédéral de la statistique (OFS) se poursuit activement. Lionel Qualité a remplacé Cédric Béguin (actuellement adjoint au chef du Service de la formation universitaire) en tant que collaborateur scientifique (poste financé par l'OFS) et continue la recherche sur l'estimation de précision dans les enquêtes répétées. Un mandat a été confié par l'OFS pour désaisonnaliser la statistique de l'emploi. Il a abouti à la mise en production par l'OFS d'une statistique de l'emploi désaisonnalisée.

L'intérêt des étudiant(e)s pour la formation en psychologie du travail est toujours important – le nombre d'étudiant(e)s y est d'environ 90.

Les activités scientifiques du Groupe de Psychologie Appliquée (GPA) ont été nombreuses. Les professeur(e)s, maître-assistant(e)s et assistant(e)s étaient actifs dans plusieurs projets de recherche, financés par le Fonds National Suisse (FNS) et d'autres sources. Un nouveau projet de recherche (« Pointing as a device for focusing attention in dialogue ») a été accordé au professeur Bangerter et est soutenu par le FNS. Le projet porte sur les informations non-verbales dans la communication par rapport à une tâche.

Différentes institutions nous ont confié des mandats ponctuels. Ces mandats d'intervention et d'enseignement ont porté sur des thèmes tels que: le stress; le harcèlement au travail; la formation à la communication et aux processus d'apprentissage; la formation en gestion de conflits; la gestion d'équipes, de projets et la gestion de la qualité.

Dans la formation postgrade, le GPA a participé au DESS « Conseil, Orientation et Management des Compétences », en collaboration avec l'Université de Lausanne et au cours postgrade « Santé au travail » de l'Institut für Hygiene und Arbeitsphysiologie et de l'Institut Universitaire Romand de la Santé au Travail. En outre, le GPA a organisé deux workshop postgrade (CUSO) intitulés « Task analysis and collaborative work processes » et « Methods of group process analyses in psychology ».

Faculté de théologie

L'année académique 2003-2004 s'est entièrement déroulée sous le signe de la préparation de la refonte totale de la faculté de théologie. En vivant ces temps en tant qu'universitaire, on a parfois l'impression que le changement est la seule marque de continuité! Seul l'avenir dira si cette frénésie du changement portera ses fruits. Une nouvelle équipe décanale s'est constituée cette année:

Andreas Dettwiler a assumé pour la première fois la fonction de doyen, Pierre-Luigi Dubied étant son vice-doyen.

La situation particulière de la faculté – trois professeurs ordinaires pour deux filières de licences universitaires – a une fois de plus nécessité le soutien conséquent d'enseignants externes. Nous tenons à exprimer tous nos remerciements à Reinhard Bodenmann (histoire du christianisme, Genève), Jean-Daniel Causse (théologie systématique, Montpellier), Nicolas Cochand (Nouveau Testament, Neuchâtel), Elian Cuvillier (Nouveau Testament, Montpellier), François Dubois (théologie systématique, Neuchâtel), Martin George (patristique, Berne), Oxana Girardin-Savitskaïa (œcuménisme et dialogue interreligieux, Vallon), André Gounelle (théologie systématique et herméneutique, Montpellier), Rémi Gounelle (histoire du christianisme, Lausanne), Michel Grandjean (histoire du christianisme, Genève), Gottfried Hammann (textes latins, Neuchâtel), Jean-Daniel Macchi (Ancien Testament, Genève), Henri Mottu (théologie pratique, Genève), Susanne Müller-Trufaut (Ancien Testament, Paris), Pierre Paroz (herméneutique, Bienne), Maria-Christina Pitassi (histoire du christianisme, Genève), Christoph Uehlinger (Ancien Testament, Zurich) et Valentine Zuber (histoire du christianisme, Paris).

Les étudiants ont ainsi eu le privilège de profiter d'un enseignement très varié et de haute qualité. A remarquer également que plusieurs assistants et étudiants se sont engagés dans le cadre d'un séminaire interfacultaire d'études genres durant le semestre d'hiver.

L'équipe professorale s'est pleinement investie dans la préparation de la Fédération qui envisage une collaboration intensifiée et une répartition des centres de compétence clairement définie entre les facultés de théologie d'orientation protestante de Suisse romande. Les longues négociations, soutenues activement par les rectorats des trois Universités et de deux juristes neuchâtelois, ont abouti à une Convention, laquelle fut signée par les autorités politiques et universitaires des trois cantons lors d'une cérémonie à Neuchâtel le 23 septembre. La Fédération – premier projet-modèle du « Triangle Azur » – entre en vigueur le 1er octobre 2004.

Le projet de Fédération implique une réorientation complète de la faculté qui se voit désormais obligée de se concentrer presque exclusivement sur la théologie pratique. En février, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC) a décidé de réduire le nombre des professeurs ordinaires de cinq à quatre. Le 2 juillet, le Conseil d'Etat de Neuchâtel a procédé aux nominations de Lytta Basset (Lausanne) et de Félix Moser (Genève) en tant que professeurs ordinaires de théologie pratique dès le 1er octobre. La future faculté de théologie pourra ainsi assumer toutes les obligations d'enseignement et de recherche dans le cadre de la Fédération. A mentionner encore que Muriel Schmid, maître-assistante en théologie systématique et en herméneutique, poursuit, dès mars, sa carrière aux Etats-Unis et que le professeur Andreas Dettwiler enseigne dès le 1er octobre en tant que néotestamentaire à Genève.

Après 30 ans d'existence, l'Institut romand d'herméneutique et de systématique (IRHS) a dû cesser ses activités le 30 septembre. Tous les postes liés à l'institut – secrétariat et assistanats – ont été supprimés ou transformés. Une période fructueuse de la faculté de théologie, regroupée autour du domaine de l'herméneutique (théorie de l'interprétation), est terminée.

Durant l'année académique 2003-2004, l'équipe de l'IRHS était composée des personnes suivantes: Andreas Dettwiler (doyen, professeur de Nouveau Testament et directeur ad interim de l'IRHS), Yolande Joray (secrétaire à 50%), Muriel Schmid (maître-assistante à 40% en herméneutique jusqu'en février 2004), Thierry Collaud (maître-assistant à 40% dès mars 2004), Hubert Wykretowicz (assistant à 75%, jusqu'en juillet 2004) et Nicolas Friedli (assistant non licencié à 50%).

Sur la base de l'étude de faisabilité de l'herméneutique, rédigée par le doyen durant le mois de mai 2004, la nouvelle équipe professorale de la faculté de théologie envisage la possibilité de garder des éléments d'enseignement en herméneutique de la tradition judéo-chrétienne, en étroite collaboration avec les facultés sœurs de Neuchâtel, en particulier avec celle des lettres et des sciences humaines.

6.4. Lycée Denis-de-Rougemont

Effectifs du personnel et des élèves

Personnel administratif:	14 personnes pour 11,8 postes complets dont la direction (3,5 postes pour 1 directeur et 3 adjoints) et une équipe administrative et technique (8,3 postes pour 10 personnes)
Personnel enseignant:	107 professeurs pour 74.7 postes complets.
Effectif des élèves:	797 (456 filles et 341 garçons).
Effectif des classes:	39
Titres de maturité délivrés en juillet 2004:	208

Activités

Direction

Suite à la dénonciation, par les partenaires du Val-de-Travers, de la Convention entre le Département de l'Instruction publique et des affaires culturelles, d'une part, et le syndicat intercommunal du Collège du Val-de-Travers représenté par son Comité scolaire, d'autre part, le poste (50%) de M. Serge Franceschi, directeur-adjoint, sera repourvu par voie de procédure interne. Un(e) attaché(e) de direction devra être désigné(e) avec entrée en fonction en août 2005, ceci dans l'expectative de la mise en place des structures liées à la future cantonalisation de l'ES 2.

Corps enseignant

Au chapitre des mutations, il convient de signaler plus particulièrement les départs à la retraite de Mmes Andrée Boesch et Ingrid Rychner et de M. Claude Béguin,

8 engagements ont été possibles: Mmes Carole Béguin, Marie-Claire Perrenoud-Bernasconi et Odile Tissot-Daguette, MM. Fabrice Bellenot, Olivier Hausheer, Damien Reymond, Mirco Nagel et Jean-Michel Messerli. Par ailleurs, 3 étudiants en HEP-BEJUNE effectuent leur année d'habilitation dans notre Lycée: Mme Catherine Gueissaz, MM. Fabrice Duclos et Eric Grosjean.

Culture

On ne mentionnera ici que les principales activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive: l'exposition Arts visuels au Péristyle de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel ; le concert des Lycéens avec une très belle interprétation des Tableaux d'une exposition et de la Khovanchtchina, de Moussorgski; La Dispute, de Marivaux, par le Groupe théâtre du Lycée, qui a remporté le prix « Coup de cœur » des Ecolades 2004; les auditions théâtre et musique; les voyages de maturité; des échanges avec Esslingen et Rome; la participation à la Vogalonga de Venise; les camps de ski ; la participation aux Ecolades ; la participation au NIF (Festival international du film fantastique), où un groupe de Lycéens a remis le Prix du jury des jeunes du Lycée Denis-de-Rougemont.

Dans le cadre du nouveau concept "Espace Lycée", direction, maîtres et élèves poursuivent leurs travaux visant à apporter un soutien (conférences, journées spéciales) à tous ceux qui contribuent au bon fonctionnement du Lycée lequel devra, dans les années à venir, faire face à de nouveaux défis tant politiques, économiques que pédagogiques dans le cadre de la cantonalisation de l'ES 2.

6.5. Lycée Blaise Cendrars

Effectif des élèves et du personnel

Elèves

705 (à la rentrée d'août 2004) répartis en 32 classes.

Le 23 août 2004 255 élèves (279 en 2003) ont commencé leurs études au Lycée, répartis en 11 classes.

Personnel administratif et technique

9 personnes pour 6,85 postes.

Personnel enseignant

1 directeur, 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint pour 3,00 postes

79 enseignants pour 60,39 postes

Durant l'année scolaire, les mutations suivantes ont été enregistrées: M. Michel Robert-Tissot (français) a pris sa retraite, le contrat de M. David Farine (chimie) n'a pas été renouvelé, M. Fabrice Bellenot (allemand) a rejoint le Lycée Denis-de-Rougemont, Mme Nadia Scapolan (géographie) a, quant à elle, terminé sa 2e année HEP-BEJUNE, M. Christian Rota (allemand et italien) a réintégré le lycée après un échange d'une année au Tessin alors que M. Rainer Nigg (allemand et italien) y est retourné. Au chapitre des engagements, relevons que M. Rolf Kohler (allemand) et Mme Carole Hirschy (français) ont été engagés suite à des OPE, que Mmes Catherine Dupont (allemand) et Carole Nussbaum (allemand et histoire) ont été engagées sous contrat de droit privé. Quant à Mme Ilona Loubry (biologie) et M. Fabrice Duclos (philosophie et musique), ils effectuent tous deux leur 2e année de formation HEP-BEJUNE.

Titres délivrés

164 maturités gymnasiales (RRM)

Activités

Le concert que nous a préparé M. François Cattin, notre chef d'orchestre, avec les élèves du Lycée et l'orchestre du Conservatoire a connu un vif succès: en partant de Maurice Ravel, *Ma mère l'Oye,* en passant par une œuvre personnelle de François Cattin, la *danse sacrée et danse profane* de Claude Debussy, le concert s'est achevé par le *Requiem en ré mineur* de Gabriel Fauré.

Cette année, le groupe théâtre du Lycée a présenté une pièce en deux actes à L'heure bleue: *L'Eveil du printemps* de Frank Wedekind ; M. Pier-Angelo Vay en a bien sûr assuré la mise en scène.

Les élèves ont assisté à plusieurs spectacles, concerts ou films. L'inauguration du Théâtre « L'heure bleue » a permis à toutes nos classes d'assister au *Malade imaginaire* de Molière joué par le Théâtre de la Croix-Rousse de Lyon. Elles ont vu également dans notre aula *Macbett* de Ionesco par la Compagnie de la Tête de Mule de Dijon. Jean-Stéphane Bron est venu présenter à nos 3e années son film *Le Génie helvétique*. Les classes de 2e années ont assisté au Conservatoire à *L'Histoire du soldat,* de Stravinsky-Ramuz, monté et joué par des artistes de la région. Dans le cadre des Journées Nord-Sud, le film de Nicolas Wadimoff *Clandestins* a été montré aux 1re années, en présence du réalisateur.

L'école a organisé diverses expositions présentées dans le hall: des travaux récents (peintures et gravures) de Grégoire Müller, des photographies de Pablo Fernandez ainsi que des peintures

grand format de Jean-Thomas Vannotti. Cet artiste a créé, en collaboration avec les élèves de 1re année, une installation affichage sur le thème des images identitaires de notre temps.

Le succès du ciné-club et de sa traditionnelle nuit du cinéma reste constant.

En avril, les voyages d'étude ont emmené nos classes de 2e année à Londres, Sorrente, Cantabria, Amsterdam et Berlin. Une classe s'est rendue à Münster; elle a ensuite complété son voyage par un échange linguistique avec une école de l'Ile de Föhr.

Pour nos activités hors-cadre, nous avons expérimenté cette année une nouvelle formule, tout en les faisant coïncider avec les voyages d'études des 2e année pour faire tomber un minimum d'heures d'enseignement. Ainsi, les 1re année ont découvert la problématique des rapports Nord-Sud, discuté avec des spécialistes du SIDA, assisté à la projection d'un film et écouté un concert tandis que les 3e ont eu l'occasion d'assister à des cours de certaines écoles subséquentes, visité des entreprises et découvert un aspect particulier de leur option spécifique pendant une journée complète.

6.6. Lycée Jean-Piaget

Généralités

Les effets du bourrelet démographique se sont poursuivis et ont induit au Lycée Jean-Piaget une nouvelle hausse des effectifs. Des salles supplémentaires se sont à nouveau avérées nécessaires. Ainsi l'École supérieure Numa-Droz occupe quatre salles à la rue Saint-Honoré et l'École supérieure de commerce, dans l'attente de l'ouverture du 2ème étage du bâtiment du quai Robert-Comtesse, occupe des locaux qu'elle partage avec le Lycée Denis-de-Rougemont au passage Max-Meuron.

2004 a été marquée par la poursuite de la réflexion sur l'évolution du diplôme de commerce, par l'évolution du diplôme de culture générale vers le certificat de culture générale et la préparation de la transformation des EDD (école de degré diplôme) en ECG (école de culture générale).

Cette année restera dans les mémoires comme la dernière vécue sous un régime communal et comme celle de la préparation de la cantonalisation notamment au niveau du statut du personnel administratif et de la gestion financière.

Dans le cadre de l'intégration des technologies de l'information et de la communication, sous l'impulsion d'une équipe de maîtres animateurs du Lycée et avec l'appui du département (OSIS), le Lycée Jean-Piaget a mis en place une large offre de cours (plus de 50) pour les enseignants allant de la maîtrise de l'outil à l'intégration pédagogique des nouvelles technologies. Nous avons enregistré plus de 400 inscriptions (plusieurs par enseignant), ce qui souligne la volonté des enseignants d'intégrer les nouvelles technologies en se formant en dehors du temps scolaire.

En janvier, le Lycée a organisé en collaboration avec l'Association européenne des enseignants et dans le cadre du projet bulgare et européen SCALA un forum de bilinguisme destiné aux enseignants suisses et romands en particulier. Ce Forum était animé par des spécialistes bulgares du bilinguisme, par M. J.-A. Tschoumy, par des maîtres et la direction du Lycée.

Comme chaque année les élèves ont massivement participé aux camps de ski et aux voyages d'études. Ils ont eu l'occasion d'assister à plusieurs spectacles, de visiter des expositions, de préparer un spectacle et de monter une exposition.

De nombreux échanges scolaires ont vu des classes se rendre en Allemagne ou en Suisse alémanique, en Italie, voire en Roumanie.

La Commission du Lycée s'est réunie à quatre reprises en 2004, dont une séance constitutive en septembre suite au renouvellement des autorités communales. Elle a nommé quatre nouveaux enseignants et a enregistré la retraite de 3 enseignants. La Commission a naturellement examiné les comptes 2003 et adopté le budget 2005, budget désormais "cantonalisé". Elle a suivi de près les dossiers de la cantonalisation, de la réforme de l'enseignement commercial et de la transformation des EDD en ECG.

Effectif du personnel et des élèves

Personnel administratif

- 3 directeurs pour 3 postes
- 2 sous-directeurs pour 2 postes
- 9 collaborateurs administratifs pour 7,8 postes
- 3 médiathécaires pour 1,5 postes
- 1 opératrice de saisie (absences) pour 0,5 poste
- 1 technicien pour 1 poste
- 8 concierges pour 6,35 postes
- sous-traitance de nettoyage équivalant à 1,39 postes

Personnel enseignant

232 enseignants, dont 66 à temps complet, pour 151,25 postes

Effectif des élèves au 30 août 2004

Au 30 août 2004 l'effectif total des élèves se monte à 1765 élèves

6.7. Université populaire

Les trois sections de l'Université populaire neuchâteloise (UPN) ont vécu une année 2004 contrastée, la saison 2004-2005 s'annonçant sous de meilleurs auspices que la précédente. La section du Littoral a vu 683 personnes suivre les 50 cours de la saison 2003-2004, alors qu'ils étaient déjà, au 11 novembre 2004, 504 participants répartis dans 25 cours pour la saison actuelle. Même phénomène pour la section des Montagnes: cette saison, elle compte déjà 80 inscriptions de plus que la précédente qui avait pourtant vu s'organiser 29 cours pour 465 participants. Enfin, la section du Val-de-Travers nouvelle venue, a vécu une première saison 2003-2004 satisfaisante avec une centaine de participants pour 8 cours. Des efforts de publicité ont porté leurs fruits et l'offre étoffée de 22 cours enregistrait déjà 163 inscriptions à fin novembre 2004.

La visibilité de l'UPN est du reste au centre d'une évaluation effectuée comme travail de fin d'étude par une étudiante de la Haute école de gestion Arc de Neuchâtel. Les conclusions de cette analyse permettront au comité de l'UPN de proposer des améliorations pour disposer de sections toujours plus performantes et répondant au mieux aux besoins de la population

7. SERVICE DES SPORTS

7.1. Rapport du Service

Introduction

Dès février 2004, le repositionnement du sport dans le canton a propulsé le Service cantonal des sports dans une grande aventure, qui consiste à mettre en place un nouveau concept de politique sportive. Ce véritable défi ne peut être relevé que par une démarche stratégique collective, qui doit permettre d'harmoniser les relations entre l'Etat, les Communes, les écoles, les associations, les Offices fédéraux et cantonaux. Désormais les premières pierres sont posées et tout est mis en œuvre pour construire, de manière durable, une promotion du sport dans notre canton.

Personnel

Effectifs du personnel:

- 1 cheffe de Service
- 1 adjoint à la cheffe de Service
- 11 collaborateurs (8 collaborateurs administratifs + 1 collaborateur technique, 1 concierge et 1 apprenti)
- Effectif en valeur de postes complets: 7,3

Programme de législature

A fin 2000, le Conseil fédéral a publié un concept sur la politique du sport en Suisse. Ces lignes directrices ont été matérialisées par un catalogue de mesures et, en novembre 2001, le Conseiller fédéral Samuel Schmid a appelé les directeurs cantonaux à unir leurs forces pour développer le sport.

Sur la base de ce programme, le Conseil d'Etat a entendu l'appel et a décidé de définir une politique sportive, objectif-clé de son programme de législature 2002 – 2005. Ce programme cantonal, calqué sur les axes dictés par la Confédération, vise cinq objectifs principaux:

Santé: Augmenter – pour toute catégorie d'âge - la part active de la population.

Education: Développer et valoriser les possibilités offertes par le sport sur le plan éducatif.

Performance: Améliorer les conditions de promotion des jeunes espoirs en les aidant à concilier leurs obligations scolaires avec les exigences d'un entraînement intensif de haut niveau.

Economie: Mieux comprendre l'importance du sport en tant que facteur économique et touristique.

Développement durable: Rénover et adapter les infrastructures aux standards et besoins des compétitions internationales et nationales.

Améliorer la coopération entre le secteur public et le secteur privé.

Respecter l'écologie lors de projets de constructions ou lors d'organisation de manifestations.

7.2. Mission et stratégie

Pour atteindre ces objectifs, les missions du Service cantonal des sports ont été redéfinies et une nouvelle cheffe entre en fonction dès le 1er février 2004 dans le but d'activer les missions suivantes:

- Promouvoir le sport en tant que vecteur d'une meilleure santé de la population et de meilleures relations entre ses membres.
- Définir un concept de promotion du sport pour le canton de Neuchâtel et en assurer la mise en place et le maintien.
- Favoriser toute activité visant au développement physique de la population, en collaboration avec les autorités et organisations compétentes en la matière.
- Suivre les projets de construction et de développement des installations sportives, en partenariat avec les communes, les écoles et les organisations sportives.

Le défi qui consiste à mettre en place cette politique sportive doit être relevé collectivement, soit en renforçant les relations entre l'Etat, les Communes, les écoles, les associations, les Offices fédéraux et cantonaux.

Seule une réflexion globale, intégrée dans une démarche stratégique, dont le diagnostic est issu d'une analyse interne et externe approfondie, est garante de l'atteinte de cet objectif ambitieux.

Cette politique sportive sera définie par les caractéristiques suivantes:

- **Un contenu**: faisant état des ressources qui sont à mobiliser pour générer des résultats (ce résultat provient d'un processus de travail).
- **Un programme**: cadre général à l'intérieur duquel on intègre des activités. Les actes s'articulent autour des axes cités sous le point 2.3 et qui forment un dénominateur commun pour répondre aux nouvelles missions.
- **Une orientation normative**: les objectifs spécifiques doivent satisfaire l'intérêt général et seront porteurs des valeurs défendues par l'Etat.
- **Un ressort social**: identification des publics, individus, groupes ou institutions qui entrent dans le champ de l'action publique.

A ce jour, la stratégie d'ensemble du Service cantonal des sports est définie. Elle comprend plusieurs volets, tant internes qu'externes:

- les ressources humaines,
- les finances,
- le portefeuille d'activités,
- les compétences distinctives et managériales,
- le développement et d'alliances,
- la communication.

Dans chacun de ces secteurs, des objectifs spécifiques sont définis et les tâches permettant d'assumer ces fonctions détaillées. A partir de cette situation une restructuration des différents postes à l'interne a eu lieu.

7.3. Domaines d'activités

Pour répondre aux missions et atteindre les objectifs généraux, les différents domaines d'activité existant ont été rationnalisés et d'autres secteurs d'activités ont été créés.

Jeunesse et Sport

La Confédération et les cantons gèrent l'institution J+S sous forme de collaboration partenariale avec les fédérations. Jeunesse et Sport vise à promouvoir un sport adapté aux jeunes. L'essentiel de l'activité met les jeunes au centre des préoccupations. Les trois volets esssentiels développés sont:

- La pratique sportive en encourageant l'intégration dans une communauté sportive,
- La formation des moniteurs pour dispenser un enseignement sportif adapté,
- Les coaches J+S pour accompagner les moniteurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Bilan des activités

Les cantons de Neuchâtel, Jura et Berne poursuivent leur étroite collaboration pour offrir à la jeunesse une palette d'activités attractives dans les domaines suivants:

1. Cours de formation J+S de base
2. Modules de formation et de formation continue
3. Cours de formation continue
4. Modules de perfectionnement
5. Camps pour la jeunesse

Les tableaux ci-dessous illustrent la diversité des cours, ainsi que la répartition des participants:

1.) Cours de formation J+S de base organisés par J+S Neuchâtel en 2004					
Réf. cours		Activités	Participants neuchâtelois	Participants hors-canton	Total
NE	731	Tennis	10	10	20
NE	441	Patinage	0	15	15
NE	761	Sport de camp Trekking	16	18	34
NE	481	Football	21	1	22
NE	251	Karaté	4	18	22
NE	681	Ski	27	16	43
		Total participants	78	78	156

2.) Module de formation et formation continue organisés en 2004 par J+S NE

Modules J+S	Récapitulation			
	Total cours	Participants neuchâtelois	Participants extérieurs	Total Participants
Formation de base	5	78	78	156
Module de formation continue 1	4	44	54	98
Module de perfectionnement	22	455	88	543
Formation de base coachs				
Totaux	31	577	220	797

3.) Cours de formation continue 1 organisés par J+S NE en 2004

Réf. cours		Activités	Participants neuchâtelois	Participants hors-canton	Total
NE	682	Ski	19	9	28
NE	6822	Snowboard	4	14	18
NE	762	Sport de camp + Trekking	11	11	22
NE	482	Football	10	20	30
		Total participants	44	54	98

Cours annulé:

NE 732 Tennis

4.) Modules de perfectionnement organisés par J+S NE en 2004

Réf. cours		Activités	Participants neuchâtelois	Participants hors-canton	Total
NE	**1682**	Ski	7	1	8
	268	Ski	49	2	51
	1168	Ski	8	3	11
	169	Ski de fond	3	11	14
	668	Ski	22	0	22
	1685	Snowboard	7	2	9
	1686	Snowboard	2	0	2
	1681	Telemark	14	1	15
	1683	Ski	21	3	24
	1684	Ski	30	3	33
	175	Volleyball	11	9	20
	135	Voile	6	1	7
	148	Football	41	2	43
	176	SdC Trekking	20	1	21
	197	Sport scolaire	51	0	51
	248	Football	25	7	32
	166	Natation	13	8	21
	173	Tennis	13	13	26
	140	Badminton	6	13	19
	468	Ski	25	0	25
	568	Ski	58	4	62
	2168	Snowboard	23	4	27
		Total participants	**455**	**88**	**543**

Cours annulés

NE 1731 Tennis-badmindon
NE 1151 Gym et Danse
NE 1351 Voile
NE 276 Sport de camp Trekking

- **5.)** Des camps pour la jeunesse

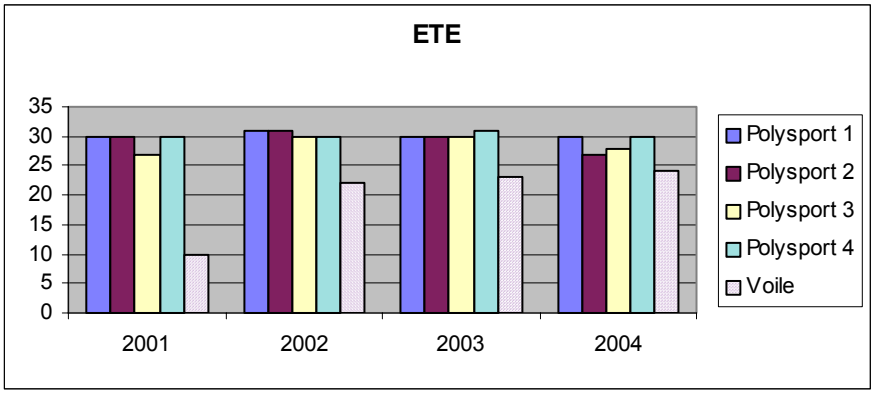

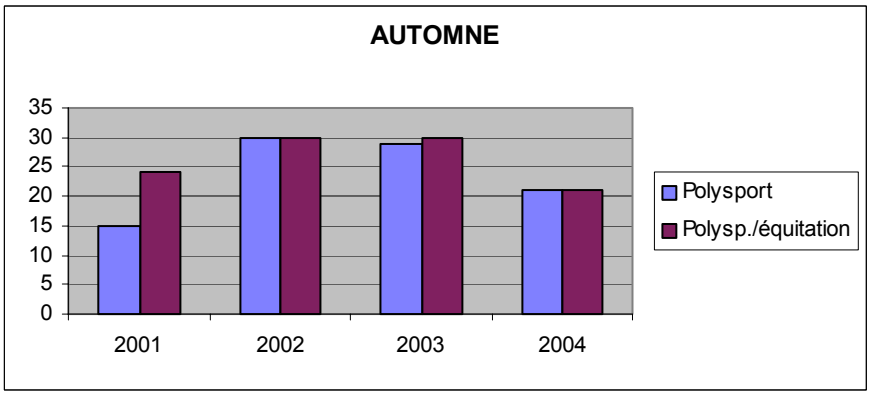

Perspectives

Dans le cadre du programme d'allégement des finances fédérales 2003, Jeunesse et Sport a perdu 5,8 millions qui permettaient aux cantons de faire connaître l'institution. Pour le canton de Neuchâtel, ce subside d'encouragement a diminué de 35%, ce qui représente une somme de Fr. 100'000.-.En 2005, ce subside ne sera plus versé aux cantons.

Camps

L'organisation de camps est une des missions importantes du Service cantonal des sports. L'année 2004 a permis à plus de 11'000 personnes, représentant un total de 62'465 nuitées, de vivre une semaine de ski.

Le canton de Neuchâtel reste un des seul canton à organiser des camps de ski à cette échelle. Afin de maintenir l'accessibilité au plus grand nombre, un gros travail de prospection a été réalisé, notamment au niveau des négociations tarifaires des remontées mécaniques. Une rencontre avec les principaux responsables a permis de définir les prix de base "enfants" jusqu'en 2010. Aucune augmentation n'interviendra durant les deux prochaines années.

En outre, une réunion d'information, rassemblant les cuisiniers, les fournisseurs et les responsables camps du Service cantonal des sports a eu lieu en octobre 2004. Le but était de communiquer en direct les attentes de qualité attendue.

L'axe prioritaire développé cette année étant la santé, un appel a été lancé pour introduire, dès 2006, le label "Fourchette verte". Par ailleurs la fumée n'est plus tolérée dans les bâtiments, une campagne d'information par le biais de circulaires et d'affiches obtenues auprès de l'Association "Vivre sans fumée", a été lancée.

Bilan des activités

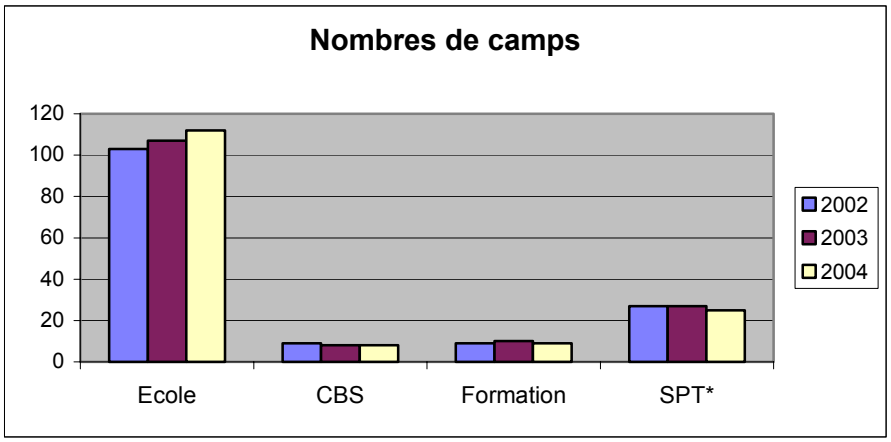

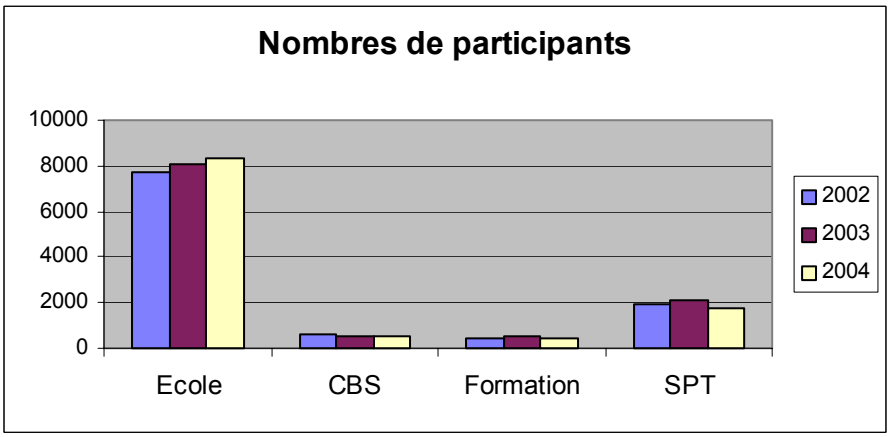

(CBS: camps des jeunes / SPT: sport pour tous)

Education physique et sportive

Sauvegarder la place de l'éducation physique en l'intégrant dans une vision stratégique, est une mission prioritaire du Service cantonal des sports. Les différents constats en matière d'économies visent encore trop souvent le sport et l'éducation physique. Les conséquences au niveau du nombre d'heures dispensées, de la formation des enseignants, des équipements de sports scolaires, des restructurations au niveau de l'organisation scolaire peuvent devenir désastreuses. Il est alors décidé de mener une action cohérente, guidée par un fil conducteur bien défini, afin de garantir un développement futur harmonieux, adapté à la société actuelle. Un des axes du nouveau concept de politique sportive est de positionner l'éducation physique à l'école en tant que vecteurs des valeurs du sport. Dans ce but, différentes réflexions et rencontres ont eu lieu dans les domaines suivants:

- **Délégué à l'éducation physique et sportive**: discussion avec la HEP-BEJUNE et le SEO concernant les services du délégué à l'éducation physique, dans le but de prolonger et compléter l'action éducatrice et sociale du sport à l'école par des activités extrascolaires. Une rencontre a aussi eu lieu pour étendre ce soutien au milieu de la formation professionnelle.
- **Sports / Arts / Etudes**: collaboration avec les secondaires 1 et secondaires 2, afin d'harmoniser l'offre et développer les relations avec les partenaires sportifs, tels les Fédérations et Swiss Olympic.
- **Participation aux colloques d'éducation physique et sportive du secondaire 1 et secondaire 2.**

Toutes ces actions ont pour but de renforcer le réseau sportif local, l'éducation physique et sportive à l'école étant la base de la promotion du sport.

Manifestations sportives

Manifestations sportives scolaires

Dans sa mission de promotion du sport, le Service cantonal des sports soutient les manifestations sportives scolaires:

Calendrier des compétitions sportives scolaires 2004

Manifestations	Date	Lieux	participants	
Ski de fond	22 février	La Brévine	**128**	
Ski Alpin - Cpe Didier Cuche	8 + 22 février et 7 mars		**485**	
VTT - Planeyse	24 avril	Colombier	**206**	
Foot - Coupe Crédit Suisse	12 mai	NE-Chx-de-Fds	**696**	
Traversée du lac à la nage	21 août	Pt-Cortaillod	**44**	renvoyé au 28 puis annulé
Course d'orientation	15 septembre	Le Locle	**48**	
Rallye Ecrin vert	29 septembre	Pont.-Ste-Croix	**77**	
Manifestations nationales				
Ski de fond	20 et 21 mars	Amden	**31**	
JSSS 04	09 juin	Coire	**38**	
Foot . Coupe Crédit Suisse	16 juin	Berne	**56**	

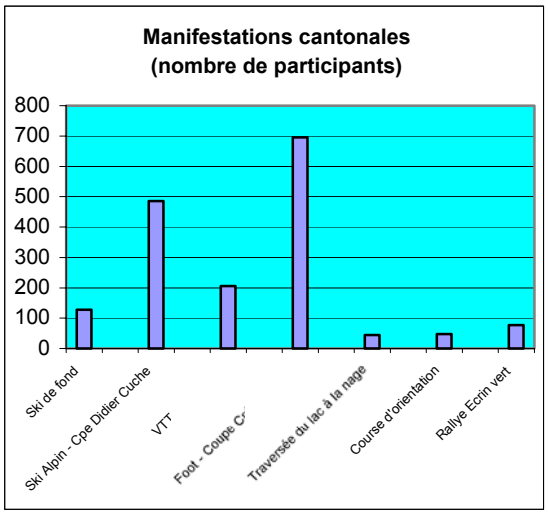

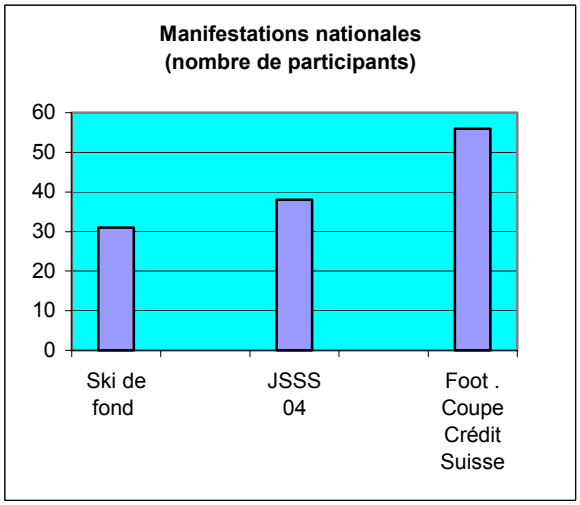

Un groupe de travail a été formé dans le but d'harmoniser les prestations offertes et d'élargir l'offre à d'autres sports.

Manifestations sportives de masse

Suite à certains constats démontrant la difficulté croissante que rencontrent les organisateurs de manifestations sportives pour obtenir des autorisations, notamment au niveau de la distribution du territoire, une commission élargie à tous les milieux concernés, a été fondée et s'est réunie pour la première fois le 3 juin 2004. A l'issue de cette séance, des groupes de travail suivants ont été formés pour traiter les thèmes suivants: Guichet unique, finances, promotion, zones sensibles.

Le but de cette réflexion est de trouver une solution de fond pour la survie des manifestations, tout en respectant les intérêts de chacun. Une synthèse des réflexions est prévue pour janvier 2005.

Situation actuelle des diverses constructions sportives :

Commune de Bôle :

La population ayant refusé la construction d'une nouvelle salle, l'ancienne salle de gymnastique a été rénovée en 2004.

Commune de La Chaux-de-Fonds :

Pour compenser le déficit actuel en salles de gymnastique, la commune envisage la construction d'une salle double.

Commune de Colombier :

Nouveau collège des Mûriers, comprenant une salle de gymnastique et des gradins de 120 places. Sera prêt pour la rentrée scolaire 2005.

Commune de Fenin-Villars-Saules :

La population ayant refusé la construction d'une nouvelle salle, le projet a été abandonné.

Commune des Geneveys-sur-Coffrane :

Les installations du centre sportif ont été renovées en 2004.

Commune de Neuchâtel :

Nouveau collège de la Maladière, comprenant une salle de gymnastique, mise à disposition de la salle pour la rentrée scolaire 2005.

Halle de sport de la Riveraine :

- 3 salles de sport avec gradins de 1200 places . Mise en fonction pour la rentrée scolaire 2005.

Espace multifonctionnel de la Maladière :

Construction d'un stade de football de 12500 places assises et couvertes.

- 5 salles de gymnastique.
- 1 salle gymnastique aux agrès.

Le complexe devrait être terminé pour le printemps 2007.

La Bulle :

Pour laisser place au chantier de l'Espace multifonctionnel de la Maladière, cette dernière a été démontée en juin 2004 et la Ville de Neuchâtel a racheté les containers qui faisaient office de vestiaires.

CISIC

Conception des installations sportives d'importance cantonale (CISIC):

La conception des installations sportives cantonales est une démarche qualitative de mesure de l'adéquation du parc d'équipements sportifs à la demande actuelle. Elle concourt à la mise en place de la politique du sport sur le territoire neuchâtelois.

Afin de donner une finalité à chaque équipement et de permettre d'anticiper le fonctionnement futur des nouvelles installations, la CISIC est une base de données utile à tous les partenaires actuels et potentiels du sport.

Les buts principaux de cette politique des équipements sportifs (publics et privés) sont:

- Créer une démarche de programmation,
- Améliorer la gestion des équipements,
- Développer la coopération intercommunale,
- Respecter une répartition rationnelle sur le territoire,
- Créer un outil d'aide à la décision lors de demande de construction ou rénovation,
- Anticiper le vieillissement du patrimoine.

Fonds des sports

Pour rappel, l'Etat dispose du Fonds des sports pour soutenir les associations, clubs et sociétés sportives qui favorisent le développement physique de la jeunesse et du sport de masse dans toute sa diversité. Il intervient également pour le subventionnement des installations sportives et du matériel sportif. Ce Fonds est constitué d'une part versée par la société du Sport-Toto et d'une part versée par la Loterie Romande.

Les montants des recettes encaissées, calculés selon les enjeux et la population de notre canton, s'élèvent à:

- Sport-Toto: Fr. 1'055'693.00
- Loterie Romande: Fr. 2'033'510.44

Remarque: une erreur de calcul ayant été décelée lors de la vérification des comptes de l'exercice 2003, le Comité de la Loterie Romande a décidé de verser intégralement les montants approuvés par l'Assemblée générale et d'effectuer les corrections sur les deux ans à venir. Pour le canton de Neuchâtel, un montant de Fr. 291'787.84 viendra en diminution des répartitions 2005 et 2006.

La répartition des subsides s'articule ainsi:

Répartition du montant du Fonds des sports

Subsides annuels aux clubs et associations	555'223.10
Subsides aux communes, clubs et ass. pour constructions et rénovations	241'185.00
Subsides aux communes, clubs et ass. pour achats de matériel	36'743.00
Subsides pour manifestations	40'250.00
Total	873'401.10

Montant reçu du Sport-Toto et de la Loterie romande

Fr. 3'566'682.83

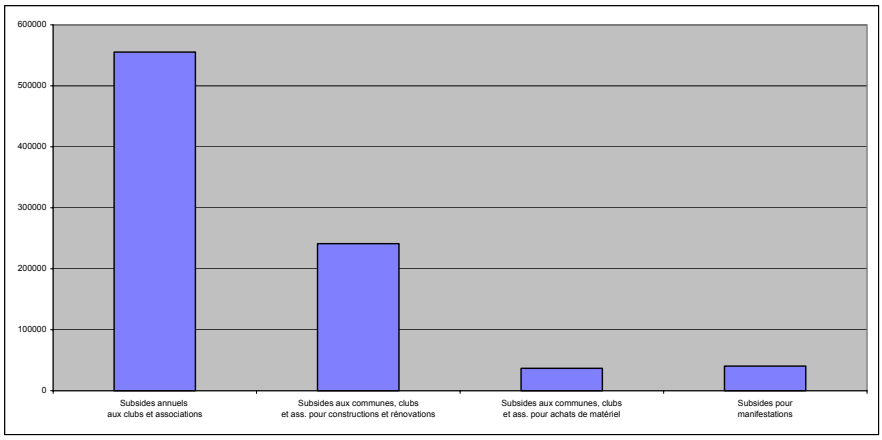

Sport / Art / Etudes

En collaboration avec le SEO, pour le Secondaire 1 et les Lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont, pour le Secondaire 2, le Service des sports représente l'interface entre les milieux scolaires et les institutions sportives régionales et nationales. Il met tout en œuvre pour le respect des élèves au niveau des critères sportifs exigés par l'encadrement sportif et renforcer la collaboration entre les parents, les écoles et les associations. En outre il est partie prenante de la démarche d'obtention du Label "Swiss Olympic Partner School" recherché par le Lycée Jean-Piaget.

Commissions

Au niveau fédéral :

- **Qualisport:** groupe de travail pour conduire une analyse au sujet d'un label de qualité au niveau du management

Au niveau intercantonal :

- **Commission Interjurassienne:** groupe de travail comprenant des représentants de Berne et du *Jura pour étudier la faisabilité de la création d'un Office des sports interjurassien*

Au niveau cantonal: :

- **La Commission cantonale des sports** n'a pas été réunie en 2004; Le chef du département préférant attendre que le Concept cantonal du sport prenne forme
- **La Commission des constructions scolaires** s'est réunie à deux reprises dans le buts de finaliser de nouvelles directives et recommandations pour l'aménagement des constructions scolaires et constructions sportives

Apprentis

L'offre en matière de places d'apprentissage étant limitée, il a été décidé de fonctionner en tant que maître d'apprentissage capable d'accueillir chaque année un apprenti de degré différent. Pour l'année 2004-2005, le Service des sports encadre un apprenti de 3e année.

Service civil

Dans le cadre de ses nouvelles missions, le Service cantonal des sports a désiré ouvrir ses domaines d'activités aux civilistes. La demande a été acceptée, ce qui signifie que dorénavant des personnes volontaires et motivées pourront effectuer leurs obligations dans le cadre des camps pour la jeunesse. Elles pourront ainsi accomplir leurs affectations au service de tâches d'intérêt public.

Suppression du matériel:

Le bien-fondé de certaines prestations a dû être réexaminé, suite aux demandes d'économies structurelles demandées par le Conseil d'Etat. Le Service des sports s'est vu dans l'obligation de renoncer au prêt de matériel, qui grevait de manière substantielle le budget du secteur Jeunesse et Sport.

Une solution plus optimale a été trouvée avec la Fondation "Goéland", spécialisée dans le traitement des dépendances, qui a repris à spn compte dès le 1er novembre 2004, la prestation. Ce transfert permet, d'une part, à une institution sociale d'élargir son champ d'actions envers la société et, d'autre part, d'adopter une attitude proactive face aux mesures de la Confédération en matière de subventionnement du sport.

Toute demande de location de matériel peut désormais être adressée par le biais du site: www.goeland.org

8. SERVICE DE LA JEUNESSE

8.1. Direction

Effectif de la direction: 1 chef de service à 100%
2 secrétaires à 50%

La direction a pour mission d'accompagner les cadres des entités dépendant du service de la jeunesse (ci-après SJ) et de conduire les dossiers qui lui sont directement confiés par le chef du département. Le schéma qui suit illustre très simplement les entités par des carrés et les dossiers par des cercles. Les chiffres des charges et revenus sont indicatifs.

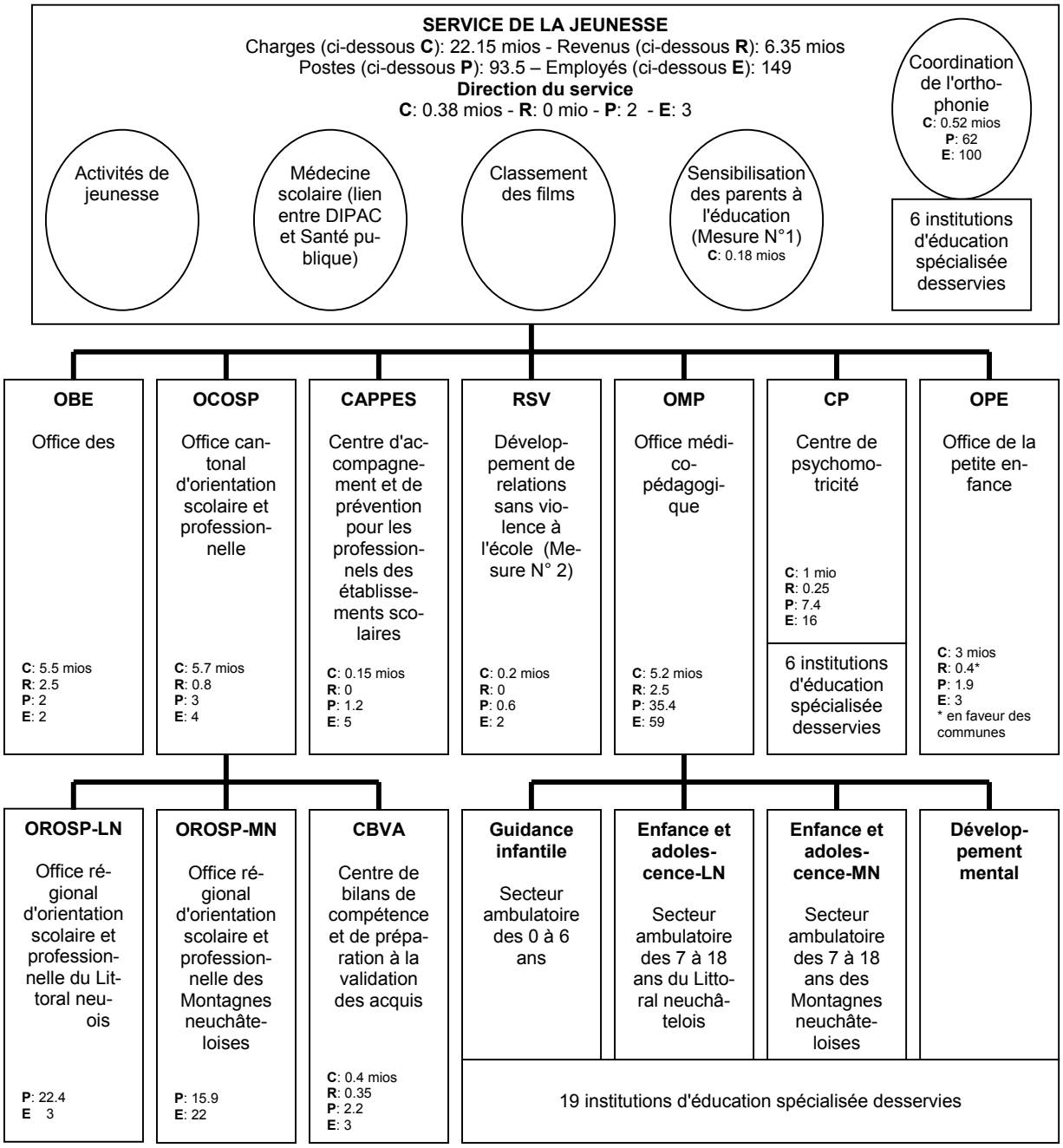

8.1.1. Activités de jeunesse

La dénomination du service induit forcément le public à penser que parmi ses prestations, le SJ s'occupe des activités de jeunesse (associations, colonies de vacances, centres de loisirs, sociétés de jeunes, etc.). Les demandeurs sont donc orientés en fonction des renseignements attendus auprès des personnes ou instances concernées, souvent au sein des communes. Ces dernières ont en effet généralement une politique à ce sujet, voire des spécialistes en charge de la question.

Toutefois, au niveau national, le SJ assure la représentation cantonale neuchâteloise auprès de la Conférence suisse des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), l'un des organes de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Parmi les objets qui y sont traités, les membres de la CPEJ suivent les actualités fédérales et cantonales en lien avec la jeunesse: décisions du service fédéral, lois cantonales mises en place en faveur de sa promotion, campagnes nationales ou locales de sensibilisation à des objets comme l'endettement des jeunes, démarches en faveur d'une citoyenneté active des jeunes, etc.

8.1.2. Médecine scolaire

Même si le dossier de médecine scolaire est administrativement du ressort du service de la santé publique (SSP), le SJ est amené à faire le lien entre les services d'enseignement du DIPAC et le SSP. L'importante implication du SJ dans le cadre de la réflexion concernant la Politique de santé et d'appui à la jeunesse (la PSAJ, mise en attente faute de moyens financiers) amène un large public à s'adresser au service, pour y trouver conseils et financement en faveur de projets de promotion de la santé destinés à la jeunesse, scolarisée ou non.

Parfois le SJ s'y implique directement, comme dans le cadre de l'expérience menée au profit des élèves en surpoids à La Chaux-de-Fonds, ou encore dans l'organisation d'une campagne de prévention des abus sexuels. Souvent le SJ effectue aussi un travail d'analyse et d'orientation des demandes; il travaille en effet concrètement avec les organismes de soutien de démarches de promotion de la santé comme la Fondation Santé Suisse, Radix ou le Réseau des écoles en santé (REES), avec des organismes, publics ou privés, qui en Suisse romande travaillent à la santé de la jeunesse. La coordination est d'autant plus aisée que le chef de service a été nommé président de la Commission Education et promotion à la santé (Edupro) dans les écoles, créée pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP).

On citera encore, sous ce chapitre, même si l'ambition des travaux de ces commissions va largement au-delà de la médecine scolaire, la participation active du SJ au sein de la Commission cantonale de prévention des délits sexuels (le SJ fut co-rédacteur de la brochure sortie à ce sujet cette année sous l'égide des services de l'enseignement obligatoire et des mineurs et des tutelles), la Commission cantonale de prévention, sous la direction du SSP, la Commission des addictions (le SJ assume la direction de la rédaction du concept cantonal), etc.

8.1.3. Classement des films

Le SJ, au nom du DIPAC, a pris 213 décisions de classement pour des films programmés dans les salles du canton, cela en conformité avec les nouvelles dispositions légales.

En effet, la loi sur le cinéma, du 28 janvier 2003, introduit la notion de tolérance de deux ans pour l'admission d'un enfant accompagné d'une personne ayant autorité sur lui et son Règlement d'exécution, du 2 avril 2003, étend pour sa part la liste des paliers d'âges d'admissions. Comme on peut le voir à la lecture des annonces de films et pour faciliter le choix des jeunes spectateurs et de leurs parents, l'âge légal est systématiquement accompagné d'un âge conseillé (art. premier, al. 5, du Règlement d'exécution). 38 films ont été classés pour 14 ans, 53 pour 12 ans, 46 pour 10 ans, 49 pour 7 ans et 3 sans limite. 24 films n'ont été autorisés qu'à partir de 16 ans, dont 2 films à partir de 18 ans.

Dans quelques cas, des dispositions particulières ont été arrêtées en confiant aux organisateurs de manifestations comme la Fête du cinéma ou du Festival ciMENa la responsabilité de l'âge d'ad-

mission, la programmation de dernière minute ne permettant pas un visionnement par des personnes externes capables de juger de limites opportunes.

8.1.4. Sensibilisation des familles neuchâteloises à l'importance de l'éducation

2004 aura marqué la fin des démarches entreprises dès 2000, suite aux décisions du Conseil d'Etat de lutter contre les incivilités juvéniles grâce à des actions de sensibilisation des parents neuchâtelois à l'importance de l'éducation de leurs enfants. Un projet souhaitait mettre en lumière la confusion régulièrement entretenue auprès des jeunes entre toute-puissance et exploits mis en scène (quelques émissions de télévision, comme Jackass, sont révélatrices). Il s'agissait de faire découvrir à la jeunesse qu'il y a irrespect dès qu'il y a mise en danger des autres, que le héros n'est en fait pas le plus fort, mais quelqu'un de plus expérimenté que la moyenne. Le bluff est l'expression du faible, de celui qui souhaite s'imposer par l'illusion. Le Conseil d'Etat a cependant décidé de renoncer à cette démarche. Il a ainsi réalisé une économie substantielle sur le budget prévu en faveur des mesures de prévention.

8.1.5. Coordination des prestations d'orthophonie

Comme évoqué ci-dessus, en vertu de l'arrêté concernant l'orthophonie, le SJ contrôle les diverses mesures propres à assurer la coordination du travail et de la gestion des centres d'orthophonie, lesquels prodiguent des prestations reconnues au titre de mesures parascolaires.

Statistiques de l'année scolaire 2003-2004

	Examens en 03-04	situations prises en charge	situations sans prises en charge	situations AI	situations en attente de l'AI	situations non AI
Situations prises en charge avant août 03:						
par le Centre de Neuchâtel		489		357	14	118
par le Centre de la Chaux-de-Fonds		388		296	7	85
par le Centre du Locle		88		75	1	12
par le Centre logopédique des institutions (CLI)		116		106	0	10
par le Centre d'orthophonie/logopédie Indépendant Neuchâtelois (COLIN)		874		731	27	116
Situations examinées en 03-04:						
par le Centre de Neuchâtel	244	191	53	43	47	101
par le Centre de la Chaux-de-Fonds	241	199	42	41	60	98
par le Centre du Locle	58	44	14	17	9	18
par le Centre logopédique des institutions (CLI)	84	76	8	57	6	13
par le Centre d'orthophonie/logopédie Indépendant Neuchâtelois (COLIN)	968	794	174	293	158	343
Totaux	**1595**	**3259**	**291**	**2016**	**329**	**914**
Différence en % par rapport à 02-03	**7.1**	**5.7**	**-8.5**	**8.1**	**0.0**	**1.8**

Une centaine d'orthophonistes privées ou publiques exercent leur activité dans le canton, représentant en équivalents plein-temps 80 postes.

Cette année, les sujets d'actualité, traités au Colloque des responsables d'orthophonie présidé par le SJ, ont été les suivants:

- changement de tarifs des prestations orthophoniques
- sensibilisation et/ou formation des étudiants de la HEP à l'orthophonie
- AI et dyscalculie
- prestations-conseil aux enseignants
- rapports écrits des orthophonistes aux directions d'école (cas de dyslexie)
- modification de la loi sur l'invalidité et conséquence sur les prestations d'orthophonie
- statut des orthophonistes en institution après l'évaluation de fonction effectuée dans le cadre des conventions collectives de travail ANMEA-Etat
- brochure neuchâteloise relative à la dyslexie-dysorthographie dans le Canton de Fribourg
- diffusion d'une plaquette sur le bégaiement
- projet de prise en charge de la dysphasie en collaboration avec les écoles et le Centre IMC
- changement de responsable du CO du Locle
- remboursement des déplacements pour les clients en cas de traitements AI
- intégration de la dyscalculie parmi les affections reconnues par l'AI
- procédures des traitements de requérants d'asile
- demande de stages pour les étudiants de la HEP
- engagement d'une orthophoniste dans le cadre d'un cabinet d'orthodontie.

8.1.6. Collaborations

Cette année, le Service de la jeunesse a été de plus actif au sein (dans l'ordre de planification de la première séance à l'agenda):

- des réflexions relatives au financement du Groupe d'information sexuelle et d'éducation à la santé
- de la Commission cantonale de prévention
- du Groupe de travail "élèves en surpoids" des écoles de La Chaux-de-Fonds
- du Groupe de travail "Contrat de région" du RUN
- de la Commission de rénovation du domaine de la psychiatrie neuchâteloise (au niveau des directions d'institutions actuelles et des présidents de fondation)
- de l'Ecole romande de psychomotricité (ERP) de la HES-2S
- de la Commission cantonale consultative de prévention des délits sexuels
- de la Fédération neuchâteloise des écoles de parents
- de la Fédération suisse de la formation des parents
- de la Haute école pédagogique BEJUNE
- de la Haute école de gestion de la HE-ARC,
- de la Haute école de gestion de Lausanne (Human System Engeneering)
- du groupe de travail créé au sujet des mesures de recadrage
- de la Commission cantonale d'intégration
- du groupe du Service de l'enseignement obligatoire sur la participation des familles à l'école
- des services d'enseignement de Fribourg dans le domaine de la prise en compte des enfants dyslexiques
- de la Commission fribourgeoise des députés (au sujet de la violence juvénile)
- de la Commission interdépartementale de politique sociale
- du Groupe infrastructures du RUN
- de la Commission des utilisateurs du domaine santé-social et de son bureau
- de la Rencontre intercantonale des instances et commissions cantonales du cinéma
- de la Commission cantonale des addictions
- du Comité de Fondation du Centre pédagogique de Malvilliers
- du Comité de gestion de La Rouvraie
- du Comité de l'Association de La Courte Échelle
- du Comité de l'Association de La Trottinette
- de la Commission fédérale d'experts pour un service sans arme
- du Comité de rédaction du Bulletin du DIPAC

8.2. Office des bourses

Effectif de l'office: 1 cheffe d'office à 100%
1 collaboratrice administrative à 100%
2 apprenties

Un changement important est intervenu au niveau de l'organisation interne de l'office des bourses (ci-après OBE) puisqu'un nouveau responsable a dû être engagé, en l'occurrence une nouvelle cheffe, en mars 2004. En conséquence, l'examen des dossiers ainsi que le traitement des demandes ont été quelque peu ralentis par une période de mise au courant et une partie des dossiers seront finalisés durant l'exercice à venir.

Un nouvel horaire comportant des plages d'ouverture au public a été proposé dès juillet 2004, afin de répondre au nombre croissant des demandes. Il favorise une plus grande disponibilité par rapport aux bénéficiaires durant les heures d'ouverture.

De plus, sous la responsabilité de la collaboratrice administrative, formée dans ce but, deux apprenties de commerce ont été engagées et se sont acquittées de diverses tâches au sein de l'OBE.

Par ailleurs, l'OBE a participé à un important travail de groupe dans le cadre de l'harmonisation des normes d'assistance du projet ACCORD, en collaboration avec d'autres services partenaires, le Service de l'action sociale, la caisse de compensation et le Service de l'assurance-maladie par exemple, en vue de coordonner et d'unifier certaines prestations sociales. Ce projet aura une incidence logique sur la révision approfondie des dispositions réglementaires de la loi sur les bourses d'études et de formation. Ces adaptations nécessiteront à leur tour une modification de la législation et des barèmes en vigueur et par voie de conséquence la création d'un nouveau système informatique à même de pouvoir répondre à des exigences d'efficacité et de sécurité.

Subvention fédérale

Eu égard aux exigences de la Confédération, des modifications ont été apportées aux codes de formation; 10 catégories sont désormais d'actualité, contre 14 précédemment. Cette classification, qui tient compte des degrés principaux du système d'enseignement, regroupe les formations de niveaux primaire, secondaire I et II et tertiaire (Université, HES). Là encore, cette adaptation a nécessité une modification du logiciel.

Ancienne classification		Nouvelle classification	
1	Scolarité obligatoire	1	Scolarité obligatoire
2	Ecole préparant à la maturité	2	Ecoles de maturité gymnasiale
3	Ecoles de formation générale	3	Autres formations générales
4	Formations d'enseignants degré secondaire	4	Ecoles professionnelles à plein temps
5	Professions paramédicales	5	Apprentissages et formations prof. pratiques
6	Ecoles professionnelles à plein temps	6	Maturités professionnelles après l'apprentissage
7	Apprentissages et formations élémentaires	7	Formations professionnelles supérieures
8	Formations d'enseignants degré tertiaire	8	Hautes écoles spécialisées
9	Ecole techniques et agricoles supérieures	9	Universités, Ecoles poytechniques fédérales
10	Ecoles de commerce et d'administration	10	Formation continue
11	Perfectionnements professionnels		
12	Formations sociales et ecclésiastiques		
13	Professions artistiques		
14	Hautes écoles		

La catégorisation d'une formation est établie désormais en fonction du niveau d'enseignement qui la caractérise. Ainsi par exemple, les professions paramédicales, précédemment regroupées dans la catégorie 5, peuvent désormais faire partie, en fonction du degré de formation, des catégories 4, 7 voire 8.

Législation

En août, pour des raisons d'économie, l'arrêté concernant l'octroi de subsides aux étudiants de la formation initiale secondaire 1 et 2 de la HEP-BEJUNE a été abrogé par le Conseil d'Etat. Les demandes émanant d'étudiants de la HEP niveau secondaire ont donc été traitées, dès la rentrée scolaire 2004-2005 en fonction des barèmes existants (A, B, et C). Ces restrictions budgétaires n'ont pas eu d'incidence sur le nombre de bénéficiaires, même si des craintes ont fait l'objet d'interventions parlementaires et d'articles de presse.

L'élaboration de directives internes s'est poursuivie afin de mettre par écrit la pratique du traitement des dossiers en général et plus particulièrement des modalités de calcul.

Aide financière accordée en 2004 par l'Etat pour les études et la formation

	Dépenses de l'Etat Fr.	Bénéficiaires
Bourses d'études et de formation	5.223.312. —	1.772
Subsides de recherche (1)	33.350. —	8
Subsides HEP-BEJUNE	193.900.—	29
Prêt d'études et de formation (2)	329.275.—	61
Total	**5.779.837.—**	**1.870**

[1] Les subsides de recherche sont des prestations allouées à fonds perdu par l'Etat pour encourager la préparation et la publication de thèses de doctorat, d'ouvrages scientifiques, artistiques ou littéraires, ainsi que pour favoriser des séjours à l'étranger en rapport avec une activité de chercheur. Ces montants sont prélevés sur le Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle.

[2] Les prêts se distinguent des bourses et des subsides par l'obligation de rembourser, acceptée par les bénéficiaires. Ils sont également prélevés sur le Fonds ci-dessus.

Bourses d'études et de formation versées par l'Etat en 2004

Catégories d'établissements de formation	Dépenses de l'Etat Fr.	Bénéficiaires
1. Scolarité obligatoire	0.—	0
Degré secondaire		
2. Ecoles préparant à la maturité	283.475.—	214
3. Ecoles de formation générale	98.775.—	76
4. Enseignants préscolaires	58.900.—	18
Formations professionnelles		
5. Formations paramédicales	390.365.—	86
6. Formations professionnelles à plein temps	647.485.—	401
7. Apprentissages		
a) en entreprise	523.100.—	290
b) formations élémentaires préapprentissages	51.000.—	55
Degré tertiaire		
8. Enseignants	92.900.—	26
9. Ecoles techniques supérieures	353.137.—	85
10. Ecoles supérieures d'administration	174.300.—	28

Catégories d'établissements de formation	Dépenses de l'Etat Fr.	Bénéficiaires
11. Perfectionnement professionnel		
a) dans une école à plein temps	16.400.—	2
b) effectué en cours d'emploi	112.800.—	54
12. Formations sociales	179.575.—	23
13. Formations artistiques	176.500.—	37
14. Hautes écoles (niveau universitaire)		
a) Université de Neuchâtel (y.c. bourses d'échange)	772.450.—	176
b) Autres écoles	1.292.150.—	201
Total	5.223.312.—	1.772

Subventions fédérales

Les dépenses de l'Etat en matière de bourses sont subventionnées par la Confédération. Le taux de cette subvention est déterminé par l'indice de capacité financière calculé pour chaque canton. Actuellement, le taux appliqué pour le canton de Neuchâtel est de 48 %.

Le montant des subventions reçues en 2004 se répartit de la manière suivante :

	Fr.
Part de l'Etat	2.071.733.—
Part des institutions	4.800.—
Divers*	54.242.—
Total	**2.130.775.—**

*Ce montant représente la subvention fédérale recueillie par l'OBE pour les subsides de recherche prélevés sur le Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle et les frais de repas et de déplacements des maîtres neuchâtelois à l'ISPFP à Lausanne.

Fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle

Les comptes de l'exercice 2004 se présentent comme suit:

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Intérêts sur placements	-.—	
Bonification budgétaire pour 2004	-.—	
Subventions fédérales sur subsides	27.785.—	
Dons et legs	-.—	
Subsides alloués		33.350.—
Frais de gérance droits de garde		-.—
Prêts transmis au contentieux		23.634.—
Recettes diverses	8.922.85	
Excédent de charges	20.276.15	
Total	**56.984.—**	**56.984.—**

Bilan au 31 décembre 2004

	Actif Fr.	Passif Fr.
Fortune		1.311.641.—
Autres prêts	1.454.887.—	
Disponibilité auprès de l'Etat	-143.246.—	
Total	**1.311.641.—**	**1.311.641.—**

Les prêts payés par le fonds se montent à 329.275 francs alors que les remboursements des débiteurs ont atteint 221.517 francs. Les dossiers de quatre débiteurs ont été transmis à l'Office du contentieux général de l'Etat.

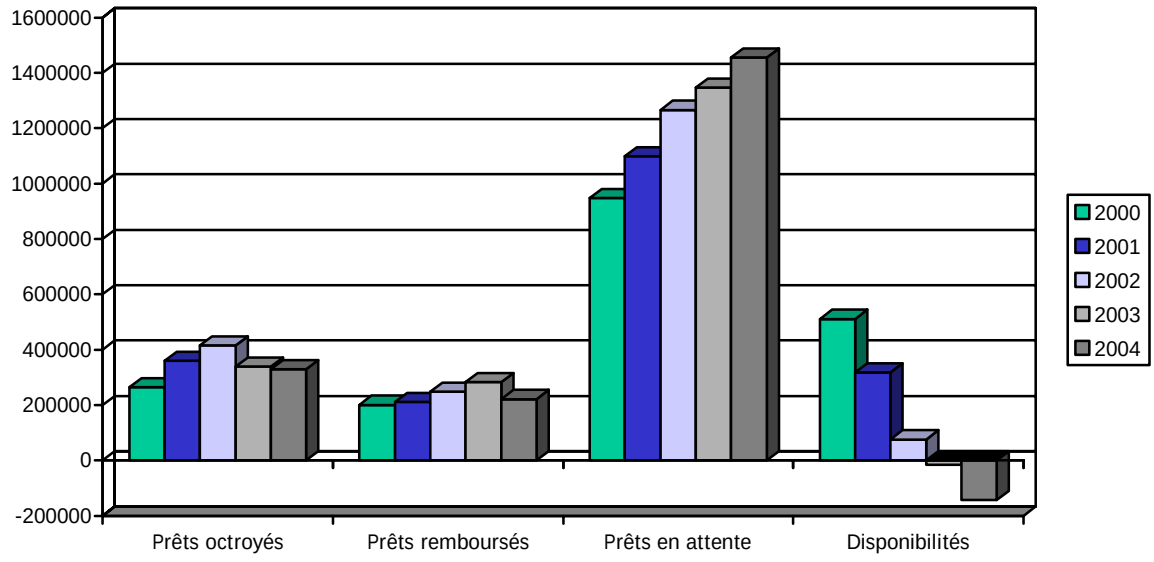

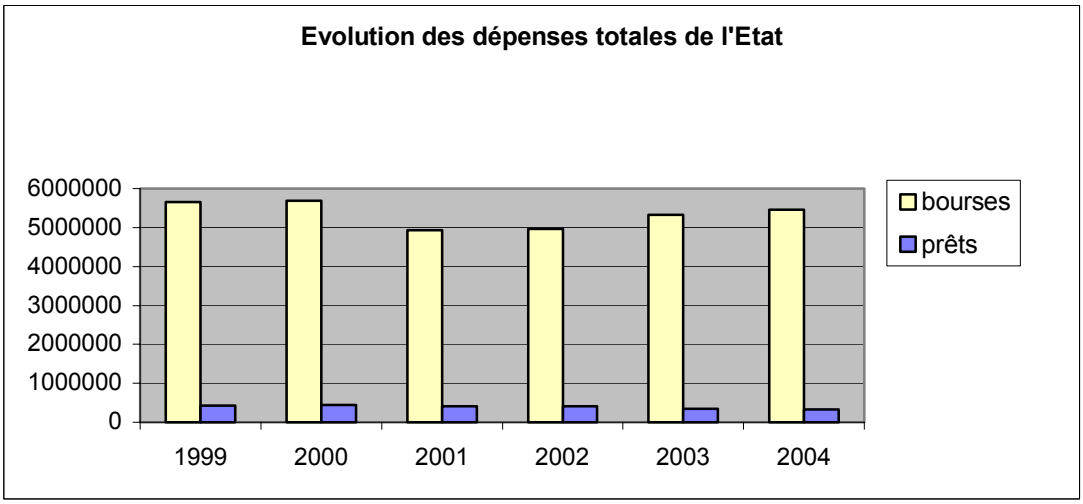

Evolution des dépenses

Ce graphique confirme l'augmentation des charges. Le nombre de bénéficiaires est en effet en hausse dans plusieurs secteurs: il a augmenté de 7% à la HEP, de 6% pour les formations paramédicales, et de 10% dans les Hautes écoles.

A contrario, le nombre de bénéficiaires pour le degré tertiaire (les HES mises à part) a diminué de 6%, tout comme le nombre d'apprentissages et de préapprentissages qui indique une baisse de 2%.

8.3. Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle

Effectif de l'office:

1 directeur cantonal à 100%
1 administratrice à 80%
1 documentaliste cantonal à 100%
2 directeurs d'office régionaux à 100%
36 psychologues-conseillers (en tout 2'455%)
7 formatrices d'adultes à temps partiel
14 secrétaires (en tout 930%)
7 documentalistes (en tout 475%)
2 apprenties de commerce
3 stagiaires psychologues

Total: 43.40 postes (74 personnes)

Organisation

L'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (ci-après OCOSP) participe depuis le début du projet au contrôle de gestion des prestations GESPA, piloté par l'office d'organisation. Un important travail collectif a permis d'établir un catalogue des prestations afin d'évaluer les investissements temporels et les coûts. Cet instrument de travail permet de disposer d'un système de contrôle de gestion offrant aux décideurs la possibilité d'évaluer, voire d'établir des priorités parmi les prestations offertes. Dans cette perspective, pour la 6ème fois, l'exercice 2003-2004 a fait l'objet d'une comptabilité analytique et le coût financier moyen de chaque prestation est actuellement connu et documenté (un document détaillé est à disposition). Le tableau suivant résume ce travail d'analyse des investissements temporels des collaborateurs (documentalistes, psychologues et formatrices).

	% temps investi
INFORMATION	**37.2%**
Prestations	
1. Création documentaire	7.0%
2. Gestion de l'offre documentaire	8.7%
3. Information collective	3.6%
4. Information individuelle	11.4%
5. Organisation de stages	6.5%

CONSEIL ET APPUI	**51.5%**
Prestations	
1. Conseil individuel de psychologie scolaire	10.1%
2. Conseil d'orientation professionnelle fin de scolarité	20.1%
3. Conseil d'orientation professionnelle hors scolarité	7.0%
4. Conseil d'orientation professionnelle pour adultes	9.9%
5. Conseil d'orientation en groupes	0.2%
6. Participation aux conseils de classe	4.2%

MANDATS	**11.4%**
Prestations	
1. Formation des stagiaires	0.9%
2. "Fenêtre emploi"	6.5%
(cours de technique de recherche d'emploi pour chômeurs)	0.3%
3. Autres formations externes	3.7%
4. Commissions et représentation des offices	
TOTAL	**100%**

Prestations

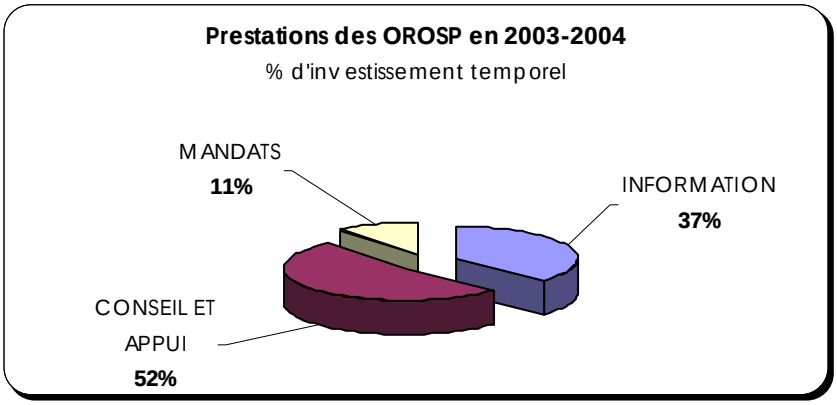

Prestations d'information

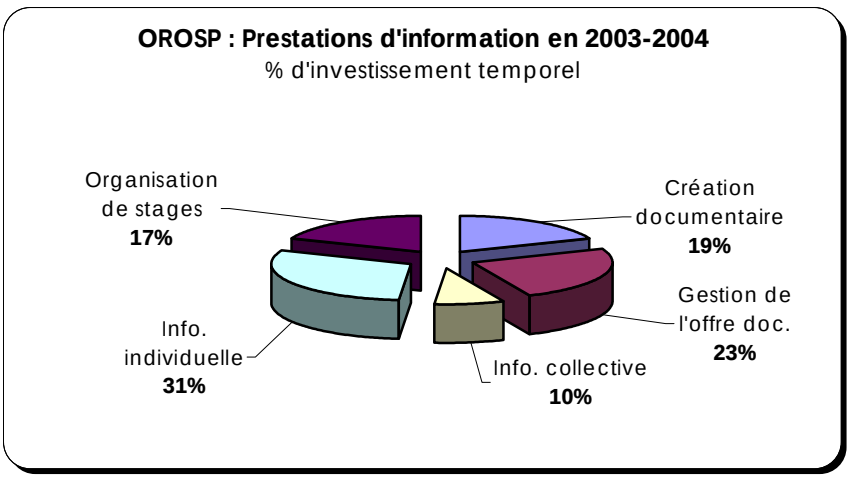

Offre documentaire

La loi fédérale sur la formation professionnelle confie aux offices d'orientation la mission d'assurer l'information générale du public sur les professions et les formations. Cette mission doit donc s'appuyer sur une vaste offre documentaire, adaptée et actualisée.

Dans un monde professionnel et scolaire en perpétuel changement, la mise à disposition du public et des collaborateurs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (ci-après OROSP) d'une documentation adéquate sur les professions, les formations et les perfectionnements nécessitent une collaboration indispensable et importante sur le plan cantonal et intercantonal. Le documentaliste cantonal de l'OCOSP est responsable de cette coordination permettant de réunir les moyens de tous les cantons romands dans le cadre du Centre de production de l'information sur les études et les professions, organe de la CIIP.

Ce centre romand a pour mission de procéder et d'actualiser l'offre documentaire suivante:

- une collection d'environ 650 fiches de renseignements professionnels (InfOP);
- une série de dossiers professionnels, universitaires et généraux (environ 200 titres);
- une collection d'environ 600 fiches scolaires (Ecol'Info) présentant les écoles faisant suite à la scolarité obligatoire;
- une collection d'environ 300 fiches de renseignements sur les études universitaires en Suisse (Uni-Info);
- une Bourse des offres de perfectionnement (BOP) recensées par les offices d'orientation de toute la Suisse (environ 30'000 offres pour tous les cantons, dont environ 6'700 pour la Suisse romande et 980 pour le Canton de Neuchâtel). Des bornes télématiques, self-service information (SSI) et un site Internet permettent au public de consulter librement ces offres;
- la partie romande du site Internet suisse www.orientation.ch.

Comme les années précédentes, plusieurs enquêtes ont été effectuées auprès de l'ensemble des maîtres d'apprentissage du canton, afin de recenser les places d'apprentissage offertes pour les mettre à disposition du public. Grâce à l'appui technique du STI, les OROSP disposent d'une base de données en réseau qui permet de tenir à jour en continu cette offre de places d'apprentissage et d'offrir ainsi au public, dans toutes les régions du canton, une information fiable et constamment actualisée dans ce domaine très changeant; le bilan final en août 2004 des enquêtes menées en 2003-2004 peut se résumer ainsi:

- Entreprises interrogées	**1'927**	
- Taux de réponse	**88%**	
- Entreprises engageant un ou des apprentis	**35%**	
- Entreprises n'engageant pas d'apprenti	**51%**	
- Entreprises indécises	**2%**	
- Places d'apprentissage offertes	**939**	
- Places annoncées comme repourvues en cours d'année (actualisation)	**735**	soit 78%

Pour la troisième année consécutive, le recensement des places d'apprentissage offertes pour le mois d'août fait apparaître une baisse de l'offre, passant de 1097 places en 2001 à 1030 places en 2002, 1003 places en 2003 et 939 places en 2004. En 3 ans, la diminution représente 158 places, soit 14,5%.

Le documentaliste cantonal et le directeur de l'OCOSP participent à la mise en place, sur le plan suisse, du site Internet "Orientation.ch" où l'ensemble de l'offre documentaire décrite précédemment peut être consultée directement par le public. Actuellement, l'offre de places d'apprentissage, les fiches InfOP, Ecol'Info et Uni-Info, ainsi que la bourse des offres de perfectionnement (BOP) sont accessibles sur ce "portail" Internet de l'orientation scolaire et professionnelle suisse qui a été refondu en profondeur. L'importance de ce site trilingue national est attestée par son succès auprès du public (23'200 visites du site en septembre 2004) et par une distinction (2ème place sur 272 sites) décernée par le "Best of Swiss Web" le gratifiant de

"prestation exemplaire du service public". Après 5 ans de développement et de financement subventionné dans le cadre des arrêtés fédéraux sur les places d'apprentissage (APA 1 et 2), la responsabilité de la gestion et du financement de ce site est reprise par les cantons sous l'égide de la CDIP, ce qui implique donc une participation financière de chaque canton pour prendre le relais du financement fédéral initial.

Information collective

Dans le but de préparer et de sensibiliser les jeunes à la problématique du choix d'études ou de professions, les OROSP ont proposé différentes séances d'information collective en 2003-2004:

- au degré 8 de la scolarité obligatoire (sections terminales, moderne et préprofessionnelle), les élèves ont été sensibilisés aux choix scolaires et professionnels, et informés sur les offres de formation faisant suite à la scolarité obligatoire (489 séances en classe). Le nouveau matériel d'information professionnelle élaboré par un groupe de travail interne et les nouvelles fiches mises à disposition ont rencontré un écho très positif, à tel point que le service d'orientation de Genève et le secteur préapprentissage du CPLN ont décidé de les utiliser;
- 142 séances d'information et visites d'écoles ou d'entreprises, portant sur plus de 70 secteurs scolaires ou professionnels, avec la collaboration active de différents corps de métiers, ont permis à environ 3000 élèves de s'informer sur différentes professions et écoles de la région en fonction de leurs intérêts;
- les psychologues ont également participé à 116 soirées d'information pour des parents d'élèves dans les écoles secondaires.

Information individuelle

Elèves, étudiants, apprentis et adultes viennent nombreux dans les centres de documentation des OROSP et de leurs bureaux décentralisés, afin de s'informer librement sur les possibilités de formation et de perfectionnement. Ainsi, cette année, il y a eu env. 13.520 entretiens d'information et demandes de renseignements, ainsi que 1890 demandes d'information par téléphone, par écrit, fax ou e-mail.

L'intérêt du public pour l'offre documentaire est encore attesté par le nombre de prêts de dossiers et de brochures sur les professions et les formations, qui a atteint le chiffre de 6570 au cours du présent exercice. Bien que ce nombre de prêts soit légèrement supérieur (+ 250 par rapport au précédent exercice), on observe une tendance à la baisse du nombre de documents prêtés (8432 en 1999-2000, soit –22% en 4 ans) qui s'explique notamment par un recours grandissant aux moyens d'information mis à disposition sur nos sites Internet.

Organisation de stages

Pour faciliter le choix d'un métier, les psychologues-conseillers-ères proposent à leurs consultants des stages en milieu professionnel. Ces stages d'information durent en moyenne 3.5 à 4 jours et s'inscrivent dans une démarche éducative d'orientation; ils se distinguent donc des procédures de sélection organisées par les entreprises désirant engager un-e apprenti-e. Il convient de souligner la disponibilité et l'excellente collaboration des différents corps de métiers qui, à la demande des OROSP, ont accueilli 3'327 stagiaires, en leur donnant ainsi l'occasion de se confronter concrètement à la réalité d'un métier, de confirmer un projet ou parfois de le faire évoluer vers d'autres choix. Par rapport au précédent exercice (2'915 stages organisés), l'augmentation représente 14%.

Permanences dans les écoles

Pour offrir des contacts directs et spontanés aux élèves des écoles secondaires, les OROSP ont mis en place et développé des permanences notamment dans les écoles éloignées des offices. Un-e psychologue-conseiller-ère y est à disposition des élèves pour toute question et information,

demande de stage, etc. Il s'agit de lieux d'échanges, brefs, souples, facilement accessibles. C'est par ailleurs une occasion de rencontre régulière avec les enseignants et la direction de l'école. Au niveau secondaire II, la présence des psychologues de l'OROSP du Littoral au sein de deux lycées académiques (Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont) s'est également poursuivie à la satisfaction des directions de ces écoles; l'extension de cette prestation au Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds est actuellement à l'étude.

Prestations de conseil et appui

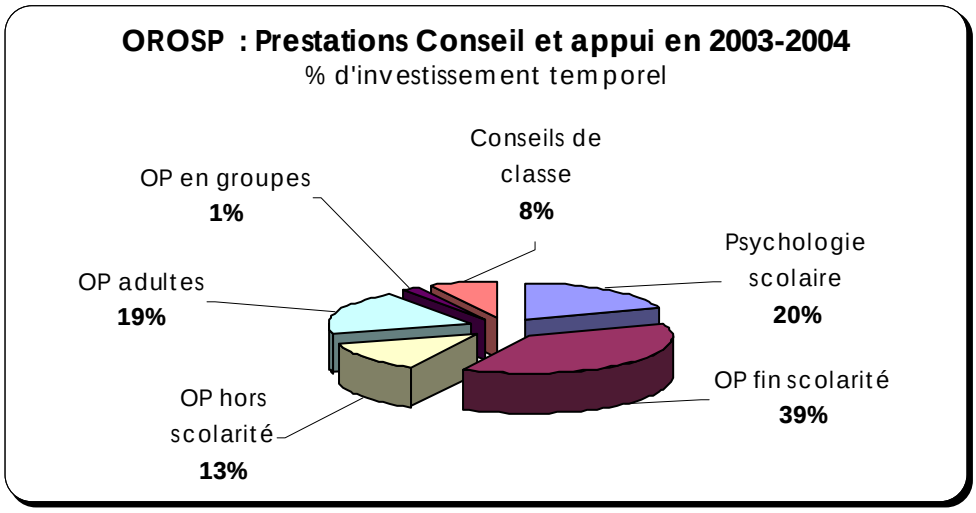

Evolution des consultations

	91/92		02/03		03/04		Evolution en 13 ans	
Orientation professionnelle en fin de scolarité obligatoire	1936	57%	2307	55%	2493	55%	557	29%
Orientation professionnelle hors scolarité	381	11%	654	15%	669	15%	288	76%
Orientation professionnelle adultes	480	14%	805	20%	954	20%	474	99%
Orientation et psychologie scolaire	624	18%	480	10%	547	10%	-77	-12%
T O T A L	**3421**	**100%**	**4246**	**100%**	**4663**	**100%**	**1242**	**36%**

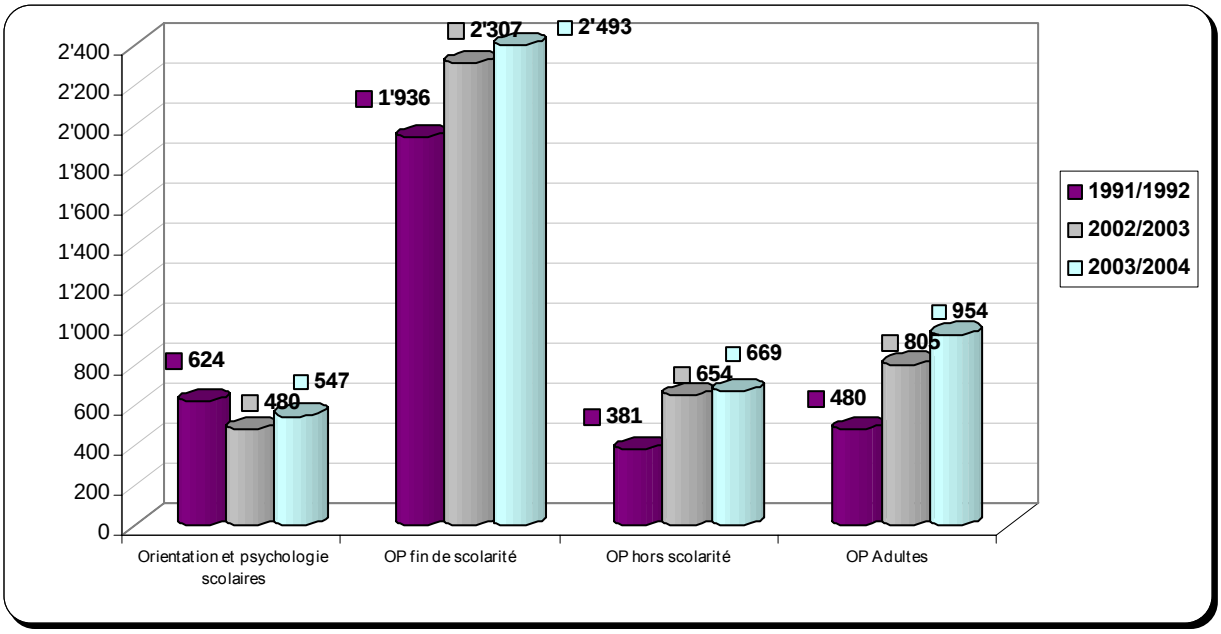

En 13 ans, on observe:

- une diminution des consultations en psychologie et orientation scolaires (-12%),
- une augmentation des demandes en orientation professionnelle pour les élèves en fin de scolarité obligatoire (+29%),
- une forte augmentation des consultations en orientation professionnelle pour les adolescents hors scolarité obligatoire (+76%),
- un doublement des demandes pour adultes.

Après une légère diminution du total des consultations (-3% en 2 ans), on constate donc une nouvelle augmentation d'environ 10% par rapport au précédent exercice.

Conseil individuel de psychologie scolaire

Aux niveaux primaire et préscolaire (53% des consultations), les préavis concernant les admissions anticipées, les reports de scolarisation, les avancements en cours de scolarité et l'orientation scolaire à l'entrée de l'école secondaire pour les élèves de 5ème année ayant un ou deux ans de retard constituent les prestations les plus nombreuses des psychologues des OROSP. Ceux-ci se tiennent également à disposition pour aborder d'autres situations d'élèves en difficulté, en rappelant que l'augmentation des consultations ne permet pas toujours de répondre dans des délais optimaux en raison d'une inévitable liste d'attente.

Au niveau secondaire (47% des consultations), les prestations des OROSP sont établies de longue date et portent sur de nombreux plans: collaboration étroite à l'année d'orientation, participation aux conseils de classes, réorientation en cours de scolarité secondaire, préavis d'intégration pour des élèves migrants, conseils et suivis d'élèves en classe d'accueil pour étrangers, consultations individuelles pour des élèves en difficulté. La bonne intégration des psychologues dans les écoles secondaires favorise les contacts avec les élèves, les enseignants et les directions d'école, permettant un signalement rapide d'élèves en difficulté et un travail en réseau qui s'étend parfois à des services médico-psycho-sociaux en raison de situations toujours plus lourdes et complexes. Après la diminution des consultations en psychologie scolaire (-23% en 12 ans) en raison de l'accroissement de la charge de travail des psychologues, on observe avec satisfaction une augmentation de 14% par rapport à l'an passé. La direction et les psychologues des OROSP souhaitent en effet conserver, voire étoffer, les prestations de psychologie scolaire qui sont très appréciées par les directions d'école et l'inspectorat de l'enseignement obligatoire.

En 2003-2004, les OROSP ont ouvert 547 dossiers pour répondre à des demandes en orientation et psychologie scolaire, soit environ 20% des prestations de conseil et d'appui. Ils se répartissent ainsi:

ORIENTATION ET PSYCHOLOGIE SCOLAIRE	F	M	Total	%
Préscolaire et primaire - Total, dont:	**129**	**160**	**289**	**52.8%**
Préscolaire	19	21	40	
Primaire	110	139	249	
Secondaire 1 - Total, dont:	**110**	**147**	**257**	**47.0%**
Ecole privée secondaire	0	1	1	
6 OR + 6 TR	38	63	101	
Développement - Terminale	11	18	29	
Accueil	25	19	44	
Préprofessionnelle	16	24	40	
Moderne	11	7	18	
Maturité	9	15	24	
Hors scolarité	**1**	**0**	**1**	**0.2%**
TOTAL	**240**	**307**	**547**	**100%**

PRINCIPAUX MOTIFS DE CONSULTATION EN PSYCHOLOGIE SCOLAIRE **	F	M	Total	%
Admission anticipée	19	12	**31**	5%
Report de la scolarité	1	7	**8**	1%
Avancement scolaire	6	8	**14**	3%
Difficultés scolaires	72	99	**171**	29%
5e préavis OR/TR	49	76	**125**	21%
6e OR/TR	33	46	**79**	13%
Changement de section	7	4	**11**	2%
Intégration en scolarité	41	36	**77**	13%
Autres	30	44	**74**	13%
	258	**332**	**590**	100%

** NB: il peut y avoir plusieurs motifs pour une consultation.

L'inventaire des principaux motifs de consultation en psychologie scolaire fait apparaître que 58% des demandes correspondent à l'application des dispositions réglementaires (admissions anticipées, avancements, intégrations, préavis 5e OR/TR, 6 OR/TR, changements de section, etc.). Les autres demandes (42%) sont principalement motivées par des difficultés scolaires.

L'organisation interne du DIPAC prévoit que le directeur de l'OCOSP décide en matière d'assouplissement des principes qui régissent la scolarisation. C'est dans ce cadre que les décisions suivantes ont été prises:

- **Admissions anticipées en 1ère année primaire**

31 demandes ont fait l'objet d'un examen

- 28 demandes ont été acceptées
- 3 demandes ont été refusées

- **Avancements en cours de scolarité**

17 demandes d'avancements ont fait l'objet d'une décision au cours de l'année 2003-2004:

- 15 demandes ont été acceptées
- 1 demande a été refusée
- 1 demande a été retirée par les parents

- **Doublements volontaires de l'année d'orientation**

5 demandes ont fait l'objet d'un examen

- 4 demandes ont été acceptées
- 1 demande a été refusée

En matière d'assouplissement lors de l'admission en scolarité obligatoire, le nouvel arrêté pris par le Conseil d'Etat en septembre 2002 a adapté les dispositions réglementaires à l'introduction généralisée du degré –2 à l'école enfantine et clarifié les démarches d'anticipation de la scolarisation et d'avancement en cours de scolarité. L'OCOSP a collaboré activement avec l'inspectorat des écoles primaires pour rédiger un aide-mémoire précisant les procédures en la matière, destiné aux enseignants et aux autorités scolaires.

Conseil individuel d'orientation professionnelle

En fin de scolarité obligatoire, les psychologues-conseillers-ères prennent en charge les classes dès le degré 8 et les suivent au degré 9 en y assumant les tâches d'information et de conseil. Une consultation individuelle en orientation professionnelle est offerte à tous les élèves en fin de scolarité. La démarche de consultation est facultative; elle n'a de sens que si elle est volontaire. Après une clarification de la demande, un bilan peut être envisagé pour préciser certains éléments constitutifs d'un projet professionnel: intérêts, aptitudes, valeurs, besoins, personnalité, etc. Après cette phase d'exploration, les psychologues stimulent les jeunes dans la phase parfois difficile de réalisation et de concrétisation de leurs projets.

Dans certaines classes, de nombreux jeunes éprouvent en effet des difficultés d'insertion professionnelle et les psychologues collaborent avec les agents sociaux chargés de leur encadrement: famille, corps enseignant, maîtres et inspecteurs d'apprentissage, conseillers en personnel des offices régionaux de placement, assistants sociaux, éducateurs, etc. Une collaboration entre psychologues et agents sociaux est en particulier bien instituée pour les élèves des classes d'intégration professionnelle (CLIP) et terminales à formation alternée (10ème CTFA) qui ont accumulé un important retard scolaire et bénéficient d'un rattrapage scolaire individualisé et ciblé avec une préparation soutenue à l'entrée dans le monde du travail au moyen de nombreux stages d'information, d'évaluation et d'insertion professionnelle. Un "soutien renforcé à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté scolaire ou linguistique" a également été mis en place dans le cadre de la préformation des centres professionnels CIFOM et CPLN, avec la collaboration de psychologues des OROSP (30% de poste de psychologue, subventionné par la Confédération dans le cadre de l'APA2). Le maintien de cet appui renforcé (et de son financement par le canton) doit faire l'objet d'une évaluation et d'une prise de décision pour la prochaine année scolaire. Les difficultés économiques engendrent en effet de l'inquiétude chez les jeunes et leur capacité à se projeter dans l'avenir en est altérée; il en résulte un besoin plus fort d'être accompagné et guidé au moment où se constitue l'identité professionnelle future.

A côté des 2493 élèves de fin de scolarité obligatoire demandant une consultation individuelle en orientation professionnelle, on assiste à une très forte augmentation des adolescents (entre 16 et 20 ans) des lycées (professionnels et académiques), des centres professionnels, des universités venant consulter: 669 en 2003-2004 (augmentation de 76% en 13 ans).

La traditionnelle enquête relative aux intentions des élèves libérables des écoles secondaires conduite par l'OCOSP au mois de juin depuis 28 ans a eu lieu pour la dernière fois en juin 2003 sous cette forme. Après une étude comparative réalisée en étroite collaboration avec l'office de la statistique et informatique scolaires (OSIS), il a été décidé de ne plus avoir recours à une enquête assez lourde à gérer (interrogation d'environ 2'500 élèves par questionnaires) et donnant des informations dont la fiabilité était relative, dans la mesure où les intentions exprimées en juin n'étaient pas toutes réalisées à la rentrée scolaire suivante.

Pour la première fois, l'enquête sur les choix effectués par les élèves libérables a donc utilisé les ressources liées à l'informatisation des fichiers d'élèves en secondaire 1 et 2 gérée par l'OSIS (base de données CLOEE): les choix scolaires ou professionnels des élèves ne correspondent donc plus à des intentions, mais à la réalité observée en automne 2004 à travers les inscriptions réelles des élèves dans les différentes filières de formation.

Sur les 2364 élèves libérables		
356	ont effectué 10 ou 11 ans d'école dans le canton de Neuchâtel	15%
1677	ont effectué 9 ans d'école dans le canton de Neuchâtel	71%
112	n'ont effectué que 7 ou 8 ans d'école dans notre canton	5%
131	n'ont effectué que 4 à 6 ans d'école dans notre canton	6%
88	n'ont effectué que 1 à 3 ans d'école dans notre canton	4%
Sur ces 2364 élèves libérables:		
473	effectuent une 10e ou une 11e année à l'école secondaire	20%
1665	poursuivent une formation en secondaire 2	70%
8	poursuivent une formation en institution	0.5%
218	n'ont pas été retrouvés dans les statistiques scolaires après la rentrée d'août 2004	9%

Choix des 1665 élèves poursuivant leur formation en secondaire 2:			
1318	**élèves poursuivent leur scolarité sous diverses formes,**		**79.2%**
- 374	visent une formation professionnelle	soit: 22.5%	
- 69	en écoles de métiers (CFC)		
- 143	en diplôme (école sup. de commerce + MPC)		
- 162	en lycée d'enseignement professionnel (CFC + matu)		
- 741	visent une école secondaire supérieure	soit: 44.5%	
- 614	au lycée		
- 127	en E.D.D. (culture générale)		
- 203	complètent leur préparation scolaire (classe de préapprentissage, de raccordement, préparatoire)	Soit: 12.2%	
347	**élèves entrent en apprentissage dual**		**20.8%**

Conseil d'orientation professionnelle pour adultes

La consultation pour adultes - c'est-à-dire pour les personnes âgées de 20 ans et plus, hors d'études ou d'apprentissage - a considérablement augmenté au cours des dernières années. Les OROSP ont ouvert 954 dossiers pour des adultes en 2003-2004 (19% des prestations de conseil), alors qu'en 1991-1992, 480 dossiers avaient été ouverts. La différence (474 consultations en plus) représente un doublement des adultes en 13 ans.

Depuis plus de dix ans, les OROSP offrent également des prestations d'orientation en groupe pour adultes: des ateliers en soirée destinés à des personnes en emploi ou souhaitant s'insérer dans le monde du travail et désirant réfléchir en groupe à un changement professionnel. Ces ateliers, centrés sur une meilleure connaissance de soi en vue d'un éventuel changement professionnel, cherchent à travailler en amont des problèmes de chômage pour aider les personnes à améliorer leur satisfaction au travail par des décisions réfléchies et réalistes. En raison des charges de travail des psychologues, l'offre en 2003-2004 s'est limitée à un atelier de 6 soirées dans les Montagnes (12 participants).

Les personnes au chômage demandant une consultation en orientation professionnelle prenant une place importante dans la consultation pour adultes, les offices régionaux de placement (ORP), dépendant du Service de l'emploi, et les OROSP ont mis en place une collaboration interinstitu-

tionnelle officialisée par la signature d'une convention entre le DEP et le DIPAC. Cette collaboration permet d'œuvrer auprès des personnes au chômage en mettant à leur disposition des professionnels aux compétences complémentaires. La mise au point d'un concept d'intervention a été complétée par un renfort d'un poste de psychologue-conseiller-ère en orientation pour l'ensemble du canton.

En 2003-2004, 134 personnes au chômage ont été reçues en consultation individuelle d'orientation professionnelle par les psychologues-conseillers-ères des OROSP à la demande des ORP. Notons que 152 autres personnes au chômage ont également été reçues en consultation dans les OROSP, à leur demande, sans être signalées par les ORP (consultations hors convention). Le groupe de pilotage de la Convention, constitué de représentants des ORP et des OROSP, a constaté que le réseau de collaboration mis en place entre les conseillers des ORP et les psychologues des OROSP fonctionnait à satisfaction. Ce groupe de travail a procédé à un recensement utile des prestations et des compétences complémentaires des ORP et des OROSP afin d'optimaliser leur collaboration en faveur de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

Donnant suite à un rapport conjoint de l'office de l'action sociale et de l'OCOSP, un projet de collaboration interinstitutionnelle en matière d'insertion et d'orientation professionnelle de certains bénéficiaires de l'aide sociale a été élaboré et accepté par le Conseil d'Etat. Un demi-poste supplémentaire a été attribué aux OROSP pour collaborer dans les "programmes d'insertion professionnelle" de l'ODAS et pour des prestations individualisées de conseil et d'appui à certains bénéficiaires de l'aide sociale inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle. Un groupe de pilotage regroupant des responsables et des collaborateurs des deux entités a mis au point les modalités concrètes de cette nouvelle collaboration interinstitutionnelle qui sera opérationnelle début 2005.

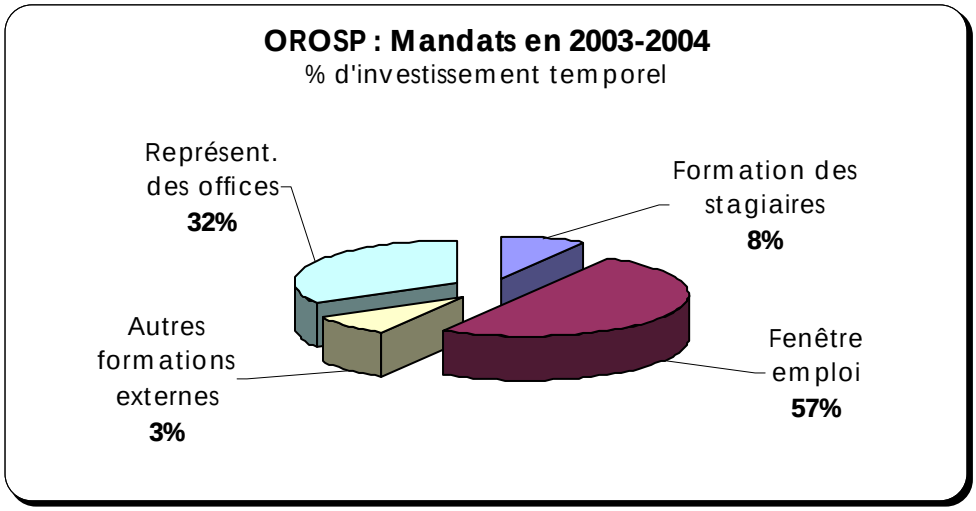

Mandats

"Fenêtre emploi" (cours de technique de recherche d'emploi)

En mars 1999, le service de l'emploi a mandaté l'OCOSP, en collaboration avec la FTHM, pour réaliser et animer des cours de recherche d'emploi à l'intention de certaines catégories de chômeurs. Ces cours sont financés par l'assurance-chômage. En 2003-2004, 36 cours de 11 demi-journées chacun ont été organisés sur l'ensemble du canton. Ils ont été fréquentés par environ 500 chômeurs. Ils portent sur:

- le marché du travail et l'assurance-chômage
- la clarification et la construction d'un projet professionnel incluant un plan d'action
- l'acquisition de techniques de recherche d'emploi

L'équipe d'animation est constituée de documentalistes, de formatrices d'adultes et de psychologues des OROSP ainsi que d'une juriste de la FTMH.

Formation de stagiaires

Au cours de l'année 2003-2004, l'OROSP du Littoral neuchâtelois a offert à 2 psychologues stagiaires la possibilité de se former en orientation scolaire et professionnelle par une année de pratique sur le terrain, dans le cadre d'un accord intercantonal avec l'Université de Lausanne régissant l'obtention d'un diplôme post-licence de spécialisation en OSP.

Formations externes

Les formatrices d'adultes ont animé 2 cours de techniques de recherche d'emploi à la demande de la Haute école de soins infirmiers (HESI) et du Centre neuchâtelois des formations du domaine santé-social (Pierre Coullery).

Les directeurs des OROSP et de l'OCOSP ont participé à diverses actions de formation et d'enseignement, notamment:

- les cours de base pour maîtres d'apprentissage (12 cours) organisés par le SFP
- deux cours de sensibilisation à la formation professionnelle destinés aux enseignants en formation initiale (HEP-BEJUNE)
- un cours sur l'orientation scolaire destiné aux étudiants en psychologie de l'Université de Lausanne

Commissions et représentation des offices

Au niveau local, cantonal et intercantonal, le personnel et les responsables des OROSP et de l'OCOSP se sont investis dans de nombreux groupes de travail et commissions en rapport avec l'OSP en y apportant des contributions de spécialistes ou pour y représenter l'institution.

Parmi ces nombreuses commissions, il convient de signaler en particulier:

- le Conseil de l'emploi, prévu dans la loi concernant le marché du travail, le service de l'emploi, l'assurance-chômage et les mesures de crise
- la Commission cantonale de perfectionnement professionnel (DEP-DIPAC)
- la Commission du Centre neuchâtelois des formations du domaine santé-social, Pierre Coullery
- la Commission sur les structures de l'enseignement secondaire I et ses groupes de travail
- la Conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin (CCO)
- la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
- la Commission et les groupes de travail du centre de production documentaire sur les études et les professions, organe de la CIIP de Suisse romande et du Tessin
- la Commission et les groupes de travail chargés de mettre en place et d'alimenter le site internet suisse "Orientation.ch"
- plusieurs commissions et groupes de travail mis en place par le SFP
- le Comité de gestion et le Groupe d'accompagnement du CBVA

Enquête de satisfaction

Dans la perspective d'une gestion de la qualité des prestations, le conseil de direction de l'OCOSP a effectué une enquête auprès de toutes les personnes qui ont bénéficié de consultations personnalisées avec un ou une psychologue conseiller-ère en orientation au cours de l'année scolaire 2002-2003, à l'exception des consultations de psychologie scolaire.

Tous les bénéficiaires ont reçu un questionnaire visant à recueillir leur opinion sur les prestations des OROSP. L'objectif était d'évaluer la qualité des prestations et de mettre en évidence des pos-

sibilités concrètes d'amélioration. Au total, 1'143 personnes ont répondu à l'enquête, soit un taux de participation de 32% qui peut être considéré comme satisfaisant.

Pour mesurer leur satisfaction, il a été demandé aux personnes d'évaluer différentes prestations offertes par les OROSP, en particulier les entretiens personnalisés, le bilan d'orientation avec l'utilisation de tests d'aptitudes et questionnaires d'intérêts, ainsi que l'information au travers des documents et des stages.

	Utiles	Plutôt utiles	Σ Utiles / Plutôt utiles	Plutôt inutiles	Inutiles	Σ Plutôt inutiles / Inutiles
Entretiens personnalisés	39.8%	39.6%	**79.4%**	15.8%	4.8%	**20.6%**
Bilan d'orientation	27.3%	37.2%	**64.5%**	22.4%	13.1%	**35.5%**
Information Documents	41.7%	39.3%	**81.0%**	14.3%	4.7%	**19.0%**
Stages	65.4%	21.0%	**86.4%**	8.7%	4.9%	**13.6%**

L'opinion générale sur les prestations des OROSP qui ressort de cette enquête est la suivante:

	Favorable	Plutôt favorable	Σ Favorable / Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Défavorable	Σ plutôt défavorable / Défavorable
Opinion générale	51.5%	36.5%	**88.0%**	8.8%	3.2%	**12.0%**

De plus, 90.5% des consultants recommanderaient l'OROSP à des tiers.

Une importante majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire estime donc que les prestations des OROSP sont bonnes. Ce résultat est comparable à celui de la dernière enquête de 1996.

Projet de nouvelle loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle

En janvier 2004, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 est entrée en vigueur. Cette loi-cadre fixe uniquement les "compétences et les principes dans le domaine de l'orientation" en chargeant les cantons d'offrir un service d'orientation. Des dispositions d'applications cantonales doivent donc être prévues et parallèlement à un projet de loi cantonale sur la formation professionnelle, un projet de loi sur l'orientation a été préparé par l'OCOSP et mis en consultation par le chef du département en septembre 2004. Ce projet devrait être en principe soumis au Grand Conseil en 2005.

Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA)

En février 2000, le Conseil d'Etat a décidé de créer le Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA), en accordant notamment un crédit unique de 215.000.– francs pour couvrir les frais relatifs à sa mise en place. L'OCOSP a reçu le mandat de gérer le CBVA, dont la direction opérationnelle a été confiée au directeur de l'OROSP du Littoral neuchâtelois.

A fin 200 4, le personnel du CBVA (direction, psychologues, secrétariat) représente 2.2 postes de travail (y compris les compensations pour les charges de direction) inscrits au budget de l'OCOSP. A ces 2.2 postes, il convient d'ajouter l'équivalent d'un demi-poste d'une responsable de formation d'adultes du CPLN et quelques collaboratrices à l'heure ou au mandat.

En créant le CBVA, le Conseil d'Etat a décidé de mettre à profit les ressources internes de son administration et des centres professionnels pour offrir de nouvelles prestations valorisant le capital humain, enjeu important pour le développement des personnes et des organisations. Le CBVA est un centre "ressource" pour l'ensemble de l'administration cantonale et communale. Des partenariats avec les services du personnel des villes du canton ont été mis en place et une collaboration étroite est établie avec le Service des ressources humaines de l'Etat (SRH), notamment pour le recrutement des cadres de l'administration cantonale. Le CBVA offre également ses prestations sur le "marché privé" et une enquête adressée à une centaine d'entreprises du canton a permis de vérifier l'intérêt que celles-ci portent aux prestations proposées:

Bilan de compétences et Portfolio	Aide à la sélection
Bilan de carrière	Bilan – Outplacement
Coaching (accompagnement)	Formation
Référentiel de poste	

Un comité de direction, présidé par le chef du SJ, est chargé de la gestion du CBVA; il est composé du chef du SRH, du directeur général du CIFOM et des directeurs du CBVA et de l'OCOSP.

Afin de disposer des informations de gestion indispensables pour atteindre l'objectif fixé par le Conseil d'Etat (l'autofinancement des charges du CBVA dans un délai de 4 à 5 ans), une comptabilité analytique a été mise en place, utilisant les instruments expérimentés par les services-pilotes "GESPA". Les résultats de cette comptabilité analytique ont permis rapidement de contrôler les coûts et d'adapter les prix par prestation; ce contrôle de gestion proactif associé à un travail très important de prospection effectué par le directeur du centre ont permis d'atteindre (en comptabilité financière) un taux d'autofinancement de 95% en 2004 (22% en 2000, 57% en 2001, 77% en 2002 et 90% en 2003). L'objectif d'autofinancement fixé par le Conseil d'Etat a donc été presque atteint cette année.

Comme prévu lors de la création du CBVA en 2000, un rapport élaboré par le Comité de direction a été soumis en automne 2004 au Conseil d'Etat afin d'examiner la forme juridique à donner à cette nouvelle entité sur le point de devenir "autoporteuse" financièrement. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat a décidé le 17 novembre 2004 de transformer le CBVA en société anonyme dont l'Etat deviendra actionnaire majoritaire. Avec ce statut d'indépendance, le futur CBVA SA pourra se profiler parmi les entreprises privées et intégrer au fur et à mesure de son développement d'éventuels nouveaux actionnaires, collectivités publiques ou entreprises privées. Ce changement de statut juridique doit prendre effet le 1er juin 2005.

8.4. Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Effectif : 1 responsable à 25%
4 collaboratrices totalisant un taux d'emploi de 125%

Le CAPPES met actuellement trois types de prestations à disposition des écoles. Elles s'inscrivent toutes dans une logique de prévention et / ou d'accompagnement visant à mobiliser les ressources de l'école pour favoriser la qualité de vie et la capacité à gérer des situations difficiles. Ces prestations sont développées en synergie avec *Relation sans violence,* tous les collaborateurs travaillant étroitement ensemble.

Ressources pour la qualité de vie au travail (www.cappes.ch)

Depuis l'été 2003, le CAPPES propose des mesures adaptées aux établissements scolaires pour prévenir les risques d'épuisement professionnel et promouvoir la qualité de vie au travail. L'année 2004 a permis de vérifier le bien-fondé de cette nouvelle prestation élaborée notamment avec l'appui des chefs de service et des cadres scolaires des différents ordres d'enseignement.

Ainsi, on relèvera entre autres:

- les échos très positifs rencontrés durant les quelque 25 séances de réflexion menées avec les professionnels des établissements scolaires sur la gestion du stress et la qualité de vie au travail;
- les besoins des professionnels en accompagnement: plus de 30 personnes ont bénéficié d'entretiens individuels au cours de l'année 2004 pour des situations d'épuisement, de crise personnelle et professionnelle, de conflits au travail, etc.;
- les nombreuses demandes des responsables scolaires désireux de partager leurs préoccupations face à la qualité de vie au travail et par rapport à des enseignants en difficulté;
- les projets et les réflexions d'analyse de pratiques menés par plusieurs écoles pour identifier les sources de stress et les moyens d'améliorer la qualité de vie.

Différentes séances d'information et une conférence publique ont été organisées. Un dépliant a été diffusé les écoles.

Consultation pour les écoles primaires et enfantines (CAPE) *(www.cappes.ch/cepe)*

Cette prestation existait avant la création du CAPPES et a été intégrée aux offres du centre. Ainsi, le CAPPES a accompagné, comme par le passé, les professionnels des écoles primaires et enfantines confrontés à des situations d'élèves ou de classes difficiles sur le plan relationnel et psychologique. Près de 100 situations ont bénéficié de l'intervention du CAPPES.

Gestion des situations critiques (www.cappes.ch/crise)

Le CAPPES a procédé à une étude des besoins en matière de gestion des situations critiques dans les écoles, tels que deuils, accidents, etc. Un rapport a été déposé et des propositions ont été faites pour offrir aux écoles:

- des prestations visant la mise en place de procédures en cas d'événement grave et le développement « préventif » de l'organisation et des collaborations nécessaires;
- des possibilités de formation ou sensibilisation dans ce domaine;
- des interventions ou du soutien en cas de situation critique.

Simultanément, les personnes ressources du CAPPES sont intervenues dans une dizaine de situations critiques au cours de l'année écoulée pour soutenir les responsables scolaires et les enseignants.

8.5. Relation sans violence (Développer la communication et des relations sans violence à l'école)

Effectif: 1 responsable à 20%
1 collaboratrice à 40%

Pour la 4e année consécutive, les écoles du canton ont mené des réalisations de prévention durables en bénéficiant de l'accompagnement et du soutien financier de *Relation sans violence*. Malgré les multiples exigences auxquelles elles doivent faire face, elles poursuivent un travail visant de manière générale à favoriser un climat scolaire propice au bien-être social et aux apprentissages.

Quelques faits marquants de cette année à ce point de vue:

- une brochure de 88 pages a été mise à disposition de tous les professionnels de l'école, éditée par le service de la jeunesse de notre canton et le service de santé de la jeunesse de Genève, et rédigée par le responsable de *Relation sans violence* avec la collaboration de trois collègues de Genève et Fribourg. Cette brochure présente 14 démarches pratiques de prévention pour

"mieux vivre ensemble à l'école". Elle a rencontré un très grand succès chez nous et hors de nos frontières (voir site internet: www.climatscolaire.ch);

- à l'occasion du lancement de cette brochure, trois conférences ont réuni plus de 120 responsables scolaires et enseignants pour travailler sur la notion du climat scolaire;
- une formation interdisciplinaire organisée par *Relation sans violence* a offert pour la deuxième année des séminaires à 24 professionnels représentant de beaucoup de services de notre canton en contact avec la jeunesse;
- *Relation sans violence* a proposé par ailleurs aux écoles de nouvelles prestations, notamment dans la prévention au sein des classes des écoles secondaires et professionnelles et dans la formation et l'accompagnement des écoles (offres de différents modules).

Les établissements suivants se sont engagés en 2004 dans des activités de prévention en collaboration avec *Relation sans violence* (une brochure avec les descriptifs de leurs réalisations paraîtra en février 2005):

29 écoles enfantines et primaires	
Ecoles	***Thème de la démarche***
EP La Chx-de-Fds	- Charte d'école - Formation à la communication non violente - Développement de scénarios-vidéos en prévention de la violence - Conseil de coopération et intervision - Collaboration école-famille
EP Neuchâtel	- Activités de prévention en lien avec un spectacle - Travail sur les règles de vie, sanctions et revalorisation (plusieurs collèges)
EP Le Locle	- Activités de prévention de la violence dans des collèges (règles de vie, conseil de coopération, activités d'accueil) - Activités de prévention en lien avec une exposition dans plusieurs collèges - Conseils de coopération: module de formation
EP Colombier	Activité de prévention en lien avec un spectacle
EP Lignières	Formation à la communication et à la gestion des émotions et mise en place de conseils de coopération
EP Marin	Application des règles de vie et sanction pédagogique
EP Cressier	Activités de prévention de la violence (spectacle et CNV)
EP Auvernier	Activités de prévention en lien avec un spectacle et règles de vie
EP Les Geneveys/Coffrane	Projet de collège et règles de vie des espaces communs
EP Le Landeron	Conseils de coopération: module de formation
EP 1er arrondissement	Activités de prévention de la violence en lien avec une exposition
EE La Chaux-de-Fonds	Règles de vie et sanction pédagogique
EP Val-de-Ruz	Respect des différences et handicaps
EP Fontainemelon	Travail sur les règles de vie des espaces communs
EP La Brévine	Charte de collège
EP Cortaillod	Conférence, conseil de classe et préparation pour développement du conseil de collège
EP Buttes	Amélioration du climat scolaire (entraide et sérénité) Travail sur le conseil de classe
EP Corcelles	Réflexion sanction pédagogique par une partie du corps enseignant suite à une bagarre
EP tout le canton NE classes de 1P 2P et 3P	Bases d'AT et travail sur des activités visant à promouvoir estime de soi, respect et coopération

10 écoles du degré secondaire 1	
Ecoles	***Thème de la démarche***
Ecoles secondaires La Chx-de-Fds	- Développer les compétences relationnelles - Evaluer des projets d'école
ESRN-Le Mail	Développement d'une école citoyenne
ESRN-La Côte	- Activités d'accueil dans l'établissement - Activités de prévention dans les classes
Cescole	- Activités en lien avec la prévention des incivilités au sein d'une classe - Activités de prévention en lien avec un théâtre interactif - Journée "Prévention de la violence" dans les classes de 8 et 9 PP
Centre secondaire du Val-de-Travers	- Formation continue à la non-violence - Activités de prévention en classe
Centre secondaire des Cerisiers Centre scolaire secondaire du Val-de-Ruz	- Formation des élèves délégués - Travail sur l'accueil - Projets de prévention avec les élèves Formation des enseignants à la communication et formation des élèves médiateurs
Ecole secondaire Le Locle	- Collaboration école - famille - Atelier de réflexion sur le thème de la sanction pédagogique
ESRN-C2T	Travail sur les incivilités et diverses actions de prévention
ESRN-Bas-Lac	- Activités d'accueil dans l'établissement
2 lycées	
Lycée Denis-de-Rougemont	Relations enseignants-enseignés
Lycée Jean Piaget	Ateliers de réflexion sur les activités de prévention au sein de l'établissement
4 écoles professionnelles	
CPLN-EAM	Conférence et activités en lien avec l'intégration et le respect des différences
CIFOM	Développement des compétences en communication et prévention de la violence
CIFOM-ESTER	Modules de sensibilisation à la communication
CIFOM-ET	Prévention de la violence dans les classes
2 institutions d'éducation spécialisée	
Fondation Carrefour La Croisée	Activités d'animation de prévention de la violence Prévention de la violence en lien avec une activité créatrice
Centre pédagogique de Malvilliers	Activités de prévention en lien avec un théâtre interactif

8.6. Office médico-pédagogique

Effectif:
1 médecin-directrice à 90%
1 psychologue-psychothérapeute adjoint de direction à 50%
1 directeur administratif à 100%
3 médecins-chefs totalisant un taux d'emploi de 245%
2 médecins-associés totalisant un taux d'emploi de 50%
3 chefs de clinique totalisant un taux d'emploi de 160%
4 médecins-assistants totalisant un taux d'emploi de 280%
1 cheffe d'équipe psychologue-psychothérapeute à 65%
11 psychologues-psychothérapeutes totalisant un taux d'emploi de 620%
27 psychologues totalisant un taux d'emploi de 1415%
1 assistante sociale à 50%
8 psychologues-stagiaires totalisant un taux d'emploi de 400%
1 secrétaire comptable à 70%
6 secrétaires totalisant un taux d'emploi de 340%

Objectifs de la nouvelle direction

Quatre objectifs prioritaires auront caractérisé cette année à l'office médico-pédagogique (ci-après OMP):

- **La réhabilitation de l'OMP en tant qu'établissement de formation pour les médecins pédopsychiatres auprès de la FMH.**

  Cette démarche a principalement amené la direction à recréer un concept de formation. En mai 2004, conformément aux nouvelles directives de la FMH, l'OMP a reçu la visite d'inspection d'experts. Cette délégation était formée d'un médecin de la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie d'enfants et d'adolescents (SSPEA), d'un médecin généraliste responsable de la Commission d'évaluation de la FMH et d'un représentant des chefs de clinique et des médecins-assistants. Cette expertise a abouti à la réhabilitation de l'OMP en qualité de service B, ce qui permet aux médecins-assistants de pouvoir rester trois ans dans notre institution sur les quatre ans d'assistanat qu'ils doivent faire en pédopsychiatrie. L'OMP peut espérer ainsi pouvoir engager maintenant régulièrement des médecins-assistants.

- **La restructuration du fonctionnement des équipes.**

  La direction a passé très régulièrement dans chaque secteur afin d'unifier les modes de fonctionnement et les orientations cliniques. Un planning a été établi sur deux ou trois ans pour les candidatures et le tournus des médecins-assistants et chefs de clinique. Enfin, un nouveau médecin-chef, responsable du Secteur enfance et adolescence du Littoral neuchâtelois a été engagé.

- **La collaboration avec les institutions d'éducation spécialisée.**

  Vu l'importance des moyens engagés dans le secteur institutionnel et la complexité des situations qui y sont traitées, une attention particulière a été apportée à la qualité de la collaboration dans ce domaine. La contribution des thérapeutes de l'OMP semble appréciée et utile, non seulement pour le suivi des jeunes placés mais encore pour assurer l'appui aux équipes pédagogiques.

- **La formation post-graduée.**

  L'importance et la qualité de la formation post-graduée à l'OMP ont été particulièrement relevées dans le cadre de l'expertise de la FMH et la direction de l'OMP a souhaité mettre un accent spécifique sur le travail clinique interdisciplinaire entre pédopsychiatres et psychologues, ainsi que sur la formation des jeunes collègues. Les médecins-assistants bénéficient de la formation du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à Lausanne (SUPEA), alors que les psychologues-stagiaires sont personnellement encadrées par des psychologues-psychothérapeutes référents.

La formation post-graduée est aussi l'occasion d'organiser plusieurs conférences et il a paru souhaitable de mettre l'accent sur les thématiques de l'ethnopsychiatrie et des relations intersubjectives examinées d'un point de vue psychanalytique. La réintroduction de présentations cliniques permettra désormais à l'ensemble du personnel soignant de l'OMP d'apprendre à connaître et de participer à l'élaboration de situations exemplaires pour chaque secteur. Enfin, la liste des séminaires a été étoffée par les thématiques des troubles envahissants du développement, de la fonction paternelle, de l'adolescence et du travail psychologique institutionnel. Des contacts ont été pris avec la Fédération suisse des psychologues en vue d'une meilleure reconnaissance de ces formations.

Dans le cadre des objectifs de l'année 2004-2005, la direction a planifié des rencontres systématiques avec les milieux scolaires afin d'évaluer les besoins et attentes de ces partenaires et d'apprécier la façon dont il est possible d'y répondre, en fonction de notre dispositif actuel. En particulier, une nouvelle formule de demande de consultation est à l'étude; elle devrait mieux encore se coordonner avec les autres intervenants, de la psychomotricité ou de l'orthophonie par exemple.

Cette année a été aussi marquée par l'important engagement de la direction dans le cadre du projet du Service de la santé publique de réorganiser le domaine de la psychiatrie neuchâteloise. Cette démarche a exigé de nombreuses heures de réunion et la rédaction d'un projet concernant la filière de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Un des objectifs de cette filière est de pouvoir rattacher l'unité hospitalière d'enfants et d'adolescents à l'OMP et d'envisager la création d'un centre de jour. Cette restructuration vise à mieux organiser une continuité des soins au sein d'une filière, entre l'ambulatoire, l'hospitalier et l'institutionnel, voire la post-cure. Elle souhaite également une meilleure coordination avec la psychiatrie adulte, notamment le Centre psychosocial dans le cadre de la gestion de crises de grands adolescents.

TarMed / Facturation

Depuis le 1er janvier 2004, un nouveau tarif médical (TarMed) couvre l'ensemble de la Suisse. Les prestations fournies par l'OMP y sont de ce fait soumises et pour y faire face, une nouvelle application informatique (proposée par le logiciel OPALE) a été mise en place au sein de l'OMP, en collaboration avec le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel et le Centre d'information et de gestion d'économie de la santé. Les maîtrises conjuguées du nouveau tarif et du nouveau logiciel ont généré un investissement important de la part de l'ensemble des collaborateurs de l'OMP.

Le lecteur se souviendra que le principe du TarMed veut que son application n'engendre pas d'augmentation globale des coûts; dans cette perspective, deux communautés tarifaires ont été constituées dans le Canton de Neuchâtel, l'une englobant les hôpitaux et l'autre comprenant les médecins libres praticiens. Un contrôle régulier devrait permettre de veiller à la neutralité des coûts dans les deux communautés.

Malheureusement, à la création de ces deux communautés tarifaires, certaines institutions paraétatiques ont été oubliées, dont l'OMP. Seuls les médecins, hôpitaux ou institutions reconnus par l'une ou l'autre communauté tarifaire peuvent bénéficier d'une convention passée avec Santésuisse, le représentant des assureurs maladies. L'OMP, malgré de nombreux efforts en vue d'être admis dans une des deux communautés tarifaires, n'a pas pu envoyer sa facturation aux assureurs durant toute l'année civile. Cette situation entraîne un important report des rentrées financières de l'OMP et pour les institutions d'éducation spécialisée bénéficiant des prestations du personnel thérapeutique de l'OMP, des désagréments majeurs. Suivant l'accord passé avec Santésuisse, les représentants légaux des patients connaîtront encore d'autres inconvénients.

Signalements

Comme le démontrent les tableaux ci-dessous, le nombre de nouvelles situations annoncées à l'OMP a une nouvelle fois augmenté cette année. L'OMP a enregistré en moyenne 4 signalements par jour ouvrable en 2004 (il y a 12 ans, le nombre était de 1,5 par jour ouvrable).

En fonction des secteurs:

NOMBRES DE NOUVELLES SITUATIONS SIGNALEES						
Années	**Secteur Montagnes neuchâteloises**		**Secteur Littoral**		**Total OMP**	
1992	158		284		**442**	
		21.52 %		*9.50 %*		***13.80 %***
1993	192		311		**503**	
		6.25 %		*10.28 %*		***8.74 %***
1994	204		343		**547**	
		11.27 %		*9.03 %*		***9.87 %***
1995	227		374		**601**	
		22.46 %		*22.72 %*		***22.62 %***
1996	278		459		**737**	
		-8.99 %		*-10.45 %*		***-9.90 %***
1997	253		411		**664**	
		24.90 %		*12.16 %*		***17.01 %***
1998	316		461		**777**	
		4.43 %		*4.55 %*		***4.50 %***
1999	330		482		**812**	
		8.78 %		*6.01 %*		***7.14 %***
2000	359		511		**870**	
		-2.50 %		*8.41 %*		*3.90 %*
2001	350		554		**904**	
		- 3.72 %		*-11.20 %*		*- 8.30 %*
2002	337		492		**829**	
		2.37 %		*21.95 %*		*13.99 %*
2003	345		600		**945**	
		40.28 %		***- 5.34 %***		***11.32 %***
2004	**484**		**568**		**1052**	

Evolution du nombre annuel de signalements:

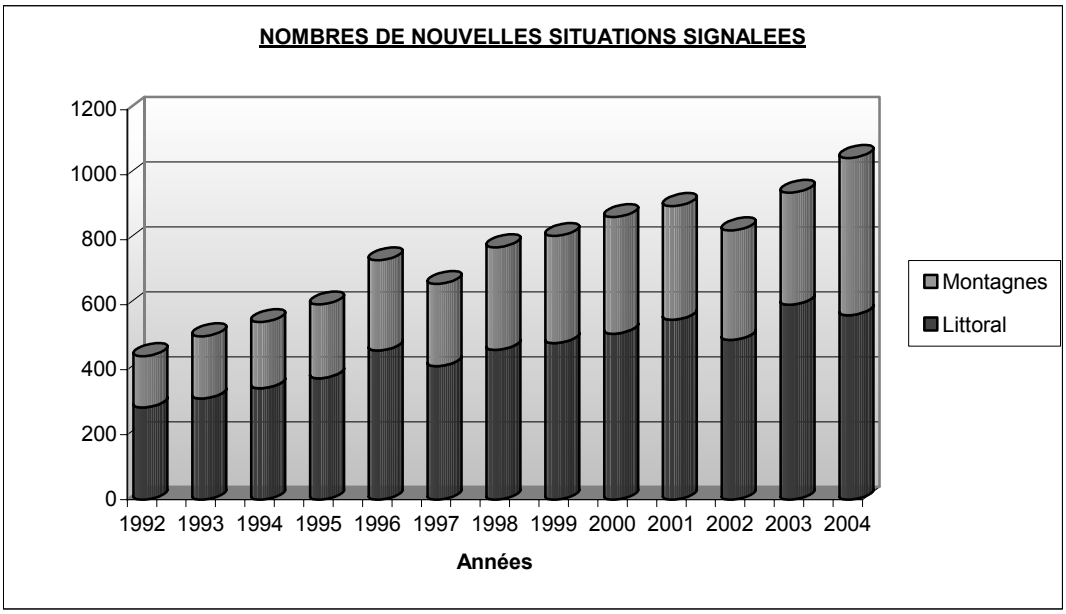

Enfants signalés par groupes d'âges

NOMBRES DE NOUVELLES SITUATIONS SIGNALEES / PAR GROUPES D'AGES				
Années	Secteur Guidance infantile / 0 à 6 ans		Secteur Enfance / Adolescence / 7 à 18 ans	
1992	103		339	
		9.70 %		15.04 %
1993	113		390	
		28.31 %		3.07 %
1994	145		402	
		5.51 %		11.44 %
1995	153		448	
		40.52 %		16.51 %
1996	215		522	
		-4.18 %		-12.27 %
1997	206		458	
		-2.42 %		25.76 %
1998	201		576	
		27.36 %		-1.74 %
1999	246		566	
		-2.03 %		11.13 %
2000	241		629	
		- 4.98 %		7.31 %
2001	229		675	
		- 7.43 %		-8.6 %
2002	212		617	
		23.58 %		10.69 %
2003	262		683	
		6.48 %		**13.17 %**
2004	**279**		**773**	

Consultations

Le tableau ci-dessous permet d'évaluer qu'une consultation dure en moyenne 45 minutes.

NOMBRE DE CONSULTATIONS POUR 2004						
	AMBULATOIRE		INSTITUTIONS		TOTAL	
	Caisses-maladie	Assurance invalidité	Caisses-maladie	Assurance invalidité	Caisses-maladie	Assurance invalidité
Secteur Montagnes neuchâteloises / dès 7 ans	3787	105	1881	1280	5668	1385
Secteur Littoral / dès 7 ans	5045	284	1585	2583	6630	2867
Secteur Guidance / de 0 à 6 ans	4155	334	783	13	4938	347
Sous Total	12987	723	4249	3876	17236	4599
TOTAL	13710		8125		**21835**	

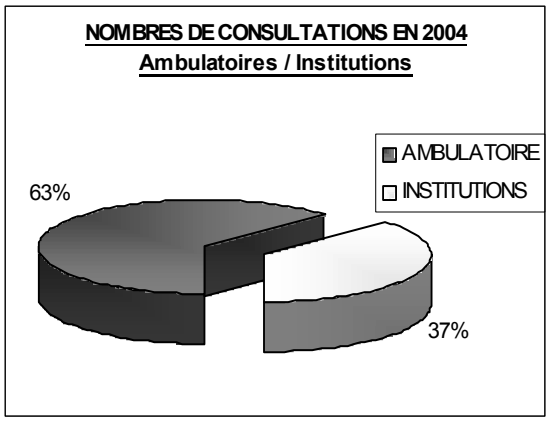

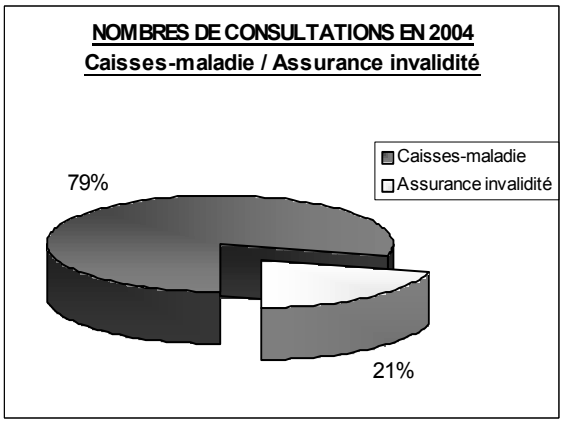

8.7. Centre de psychomotricité

Effectif du centre: la direction et le secrétariat sont assurés par le service de la jeunesse
15 thérapeutes en psychomotricité
totalisant un taux d'emploi de 540% en faveur de traitements ambulatoires à temps partiel et de 240% en faveur de traitements dans les institutions d'éducation spécialisée à temps partiel

Le centre de psychomotricité (ci-après CP) et ses antennes à Neuchâtel, Cornaux, Dombresson, Fleurier, La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des lieux de consultation, d'évaluation et de prise en charge des troubles psychomoteurs de l'enfant.

Les collaborateurs examinent, évaluent et soignent les troubles psychomoteurs des enfants et adolescents signalés. La prise en charge s'effectue toujours avec l'aval des parents de l'enfant. Une fiche de signalement permet aux écoles de faciliter cette prise en charge. Un signalement par téléphone, de la part des responsables légaux et indépendamment de l'école, est également possible; le CP donne alors un premier rendez-vous pour un examen de la situation. Une partie des frais d'examen et de traitement est à la charge des parents.

Centre de psychomotricité	Signalements		Traitements					
			individuels		de famille		de groupe	
Année scolaire	02-03	03-04	02-03	03-04	02-03	03-04	02-03	03-04
Neuchâtel, Cornaux, Fleurier, Dombresson	72	68	29	51	3	2	5	11
Le Locle, La Chaux-de-Fonds	61	49	33	47	2	0	14	32
Totaux	133	117	62	98	5	2	19	43

Il est intéressant de passer en revue les principaux dossiers abordés cette année en plus des traitements et de la supervision clinique:

- La participation des parents au ¼ d'heure de traitement a augmenté, passant, conformément à l'arrêté pris par le Conseil d'Etat en 2002, de 3 francs à 4,50 francs.
- Un groupe de travail a mis au point le découpage horaire de la prestation de psychomotricité en institution d'éducation spécialisée, composée du traitement évidemment, mais aussi de préparation, de participation aux réunions pédagogiques, voire à la formation des stagiaires.
- Le site Internet du CP a été inauguré.

- La surpervision clinique des thérapeutes en groupe n'est plus conduite par la même personne. La psychologue-psychothérapeute genevoise qui animait cette démarche depuis plusieurs années a laissé sa place à un psychologue-psychothérapeute français, habitué à la réflexion clinique en groupe en Europe et en Afrique.
- Toutes les conventions de collaboration avec les institutions d'éducation spécialisée ont été revues dans le but de tenir compte du changement de la charge horaire hebdomadaire (passage des 41 h. hebdomadaires de travail à 40), une nouvelle rédaction étant bien sûr l'occasion de préciser d'autres attentes de part ou d'autre.
- L'antenne du CP au Locle a déménagé: du galetas de l'école primaire de Daniel-Jeanrichard, elle a été installée au Collège des Jeanneret, grâce à l'appui décisif des autorités communales et scolaires du Locle.
- Une collaboration étroite avec la HES-S2 a été indispensable en vue de répondre aux nouvelles exigences des hautes écoles en matière de stages professionnels et partant, de praticiens-formateurs.
- Une analyse des avantages et inconvénients de la décentralisation du CP (formé de plusieurs antennes réparties géographiquement sur tout le territoire) a été effectuée à partir de la méthodologie proposée par l'office d'organisation. Elle a conclu au léger avantage de la situation actuelle par rapport à une centralisation de toutes les prestations, dans les deux villes notamment.
- Comme chaque année en fin d'année scolaire, un bilan approfondi a été conduit pour connaître la satisfaction des collaborateurs à travailler au CP; il s'est révélé très positif.

Dans l'environnement proche du CP, on signalera que 2004 aura connu l'installation en privé d'une seconde thérapeute en psychomotricité dans le canton. De plus un centre intercantonal offrant des bilans sensori-moteurs a vu le jour.

8.8. Office de la petite enfance

Effectif de l'office : 1 cheffe d'office à 70% puis à 90%
1 collaborateur scientifique à 70% durant le premier semestre
1 collaboratrice administrative à 50%

Pour l'office de la petite enfance (ci-après l'OPE) et parallèlement à l'intégration de nouvelles structures d'accueil à l'équipement cantonal, l'année 2004 a été marquée par deux grands chantiers:

- **la réalisation d'un plan d'équipement cantonal** en matière d'accueil extra-familial des enfants se présentant en trois volets distincts et complémentaires: l'accueil collectif de jour en structures de type crèche, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour;
- la réactivation du **groupe de travail réunissant une délégation de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) et des représentants de l'Etat** en vue de la révision du Règlement d'application de la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance du 5 juin 2002 (RALSAPE).

Au chapitre du personnel, on mentionnera le fait que le poste de collaborateur scientifique a été vacant durant le dernier semestre 2004. Afin de maintenir la bonne marche de l'OPE durant cette période transitoire, le taux d'activité de sa cheffe a été augmenté et certains mandats ont été confiés à l'extérieur. Ce poste a finalement été repourvu au 1er janvier 2005.

Plan d'équipement cantonal de l'accueil extra-familial des enfants

Concept

On se rappellera que l'OPE avait mandaté la Haute École de Gestion pour effectuer la plus grande enquête jamais menée dans le domaine des besoins en matière d'accueil de la petite enfance dans le canton, avec le concours des administrations communales. Les résultats de cette étude, livrés en mars 2003 ont permis de mettre en relief les différents modes de garde utilisés par les parents dont les plus importants sont l'accueil familial, en crèche ou parascolaire.

Une confrontation de ces observations avec la réalité du terrain a permis à l'OPE de confirmer la nécessité de proposer un équipement en trois volets. Par ailleurs, il se trouve ainsi en parfait accord avec le programme d'impulsion fédéral destiné à financer les places d'accueil pour enfants.

Un large travail d'information des partenaires, notamment des communes, au sujet de ce plan d'équipement a jalonné l'année. Découpant le canton en 11 régions, répondant à la demande tout en respectant les comportements des utilisateurs de l'accueil extra-familial, l'OPE a suscité de nombreuses réflexions auprès des responsables communaux. Le chef du département a personnellement présenté à ces derniers les enjeux de ce nouveau plan d'équipement. Il a été notamment souligné que les objectifs quantifiés de l'accueil étaient enfin chiffrés et que l'obligation de s'équiper dépendait avant tout de collaborations intercommunales. Cette axiome fondamental de la gestion pratique du plan d'équipement n'est pas sans rappeler la philosophie du Réseau urbain neuchâtlois (RUN).

8.8.1. Accueil extra-familial

Les structures d'accueil collectif de jour (crèches)

Profil des structures faisant partie du plan d'équipement

Durant l'exercice 2004, 4 nouvelles institutions ont été intégrées au plan d'équipement cantonal portant à 34 le nombre de structures d'accueil subventionnées pour un total de 933 places. Par rapport à l'année précédente, on compte également le changement de direction d'une structure existante qui fonctionne depuis avec un autre concept pédagogique et la fermeture d'une ancienne institution, inhérente au départ à la retraite de sa directrice. Il est important de souligner que toutes les intégrations initialement planifiées n'ont pas pu avoir lieu en raison d'un contexte économique difficile. En effet, quelques communes ayant décidé d'un moratoire, l'intégration de certaines structures répondant par ailleurs aux autres conditions cadre n'a pas pu être réalisée en 2004.

Etat des lieux

Dans le cadre de sa mission d'observatoire de la petite enfance, l'OPE propose les tableaux et graphiques ci-dessous qui révèlent des tendances intéressantes, sachant que le nombre de places autorisées par le canton au 31 décembre 2004 se monte à 1401.

Structures d'accueil collectif de jour subventionnées au 31 décembre 2004 dans le canton de Neuchâtel

Nombre d'institutions subventionnées:		34
Répartition dans les districts:	Boudry	7
	La Chaux-de-Fonds	7
	Le Locle	2
	Neuchâtel	14
	Val-de-Ruz	3
	Val-de-Travers	1
Nombre total de places subventionnées		933
Moyenne du nombre de places par institution		27.44
Total des postes de travail EPT (personnel d'encadrement)		159.61
Pourcentage de personnel d'encadrement formé		84.73 %
Pourcentage de personnel d'encadrement non reconnu		15.27 %
Prix de journée moyen, subventions cantonales déduites		Fr. 74.79

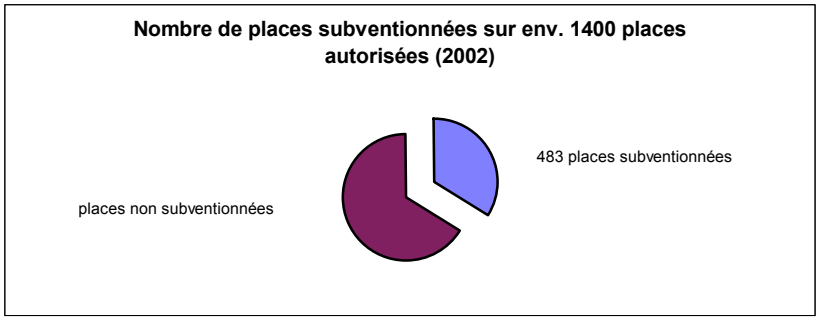

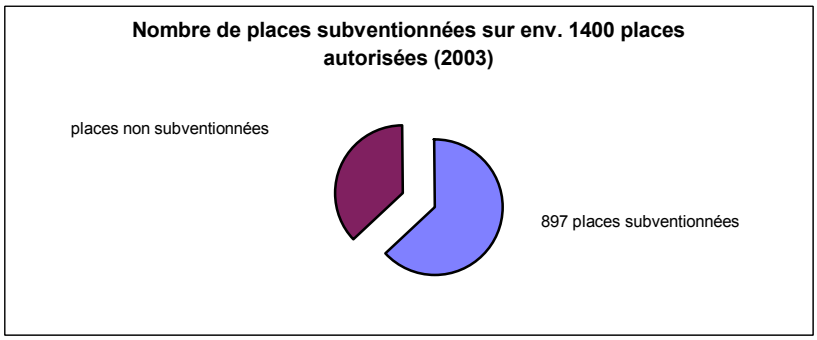

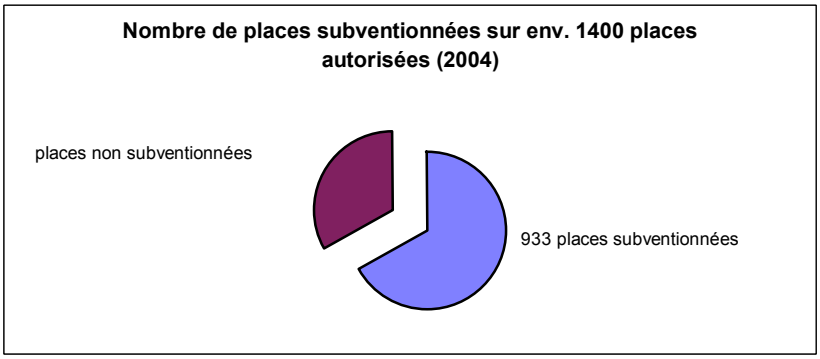

Répartition des institutions subventionnées par district

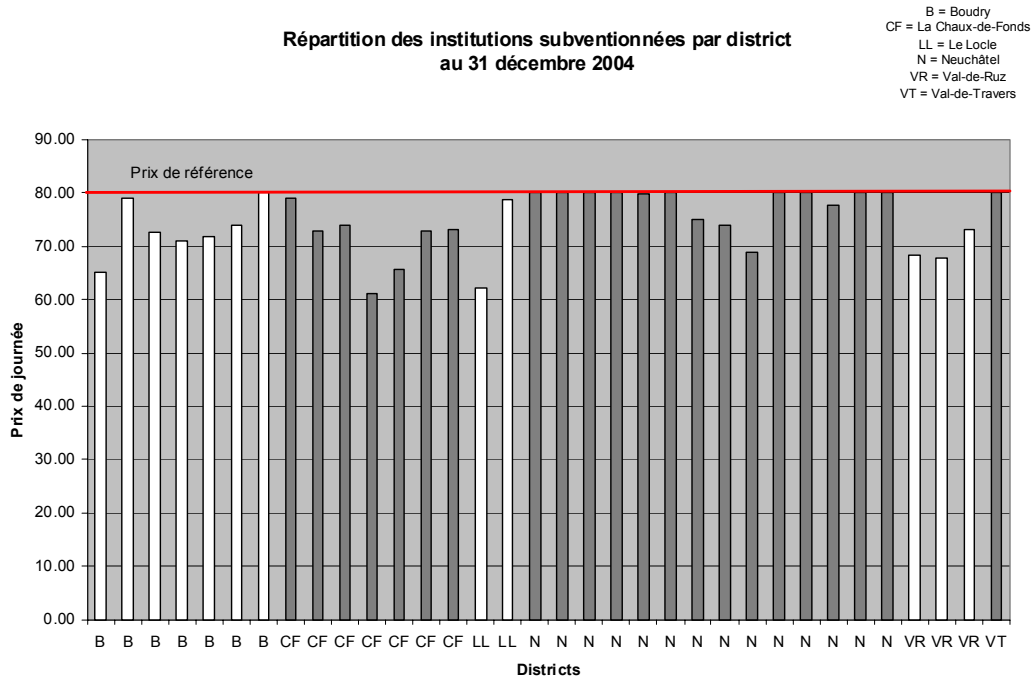

L'OPE a concrètement soutenu la création de structures nouvelles à St-Aubin, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Comme l'année dernière, l'analyse comptable des institutions a révélé que les structures d'accueil collectif de jour pouvaient fonctionner valablement dans le cadre financier du prix de référence fixé par le Conseil d'Etat à 80 francs.

L'accueil familial de jour

Conformément aux dispositions légales, l'Etat a mandaté une association pour gérer cette forme d'accueil dont l'objectif est de proposer une alternative aux deux autres types de placement, lorsqu'une structure d'accueil collectif manque encore ou que des conditions de garde particulières sont requises (accueil en région rurale très décentrée, horaires de garde atypiques, etc.). Actuellement, un financement étatique est accordé pour permettre aux parents de bénéficier d'un prix de garde réduit. Une réflexion a débuté en faveur d'une prise en charge tripartite des coûts de fonctionnement entre Etat, communes et parents, à l'instar de ce que l'on connaît pour les crèches.

L'accueil parascolaire

Ce type d'accueil rencontre un intérêt croissant de la part des parents notamment depuis l'extension de l'offre de scolarisation aux enfants de 4 ans. L'accueil des plus petits permet en outre de libérer des places en crèche destinées en priorité aux enfants d'âge préscolaire ainsi qu'aux bébés. Cette alternative est également intéressante du point de vue financier car, tout en maintenant les objectifs de qualité et de sécurité fixés par l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants, les exigences de formation du personnel employé et le taux d'encadrement sont moindres.

État des lieux

Structures parascolaires répertoriées au 31 décembre 2004 dans le canton de Neuchâtel

Nombre d'institutions parascolaires :		15
Répartition dans les districts :	Boudry	5
	La Chaux-de-Fonds	1
	Le Locle	0
	Neuchâtel	8
	Val-de-Ruz	0
	Val-de-Travers	1
Nombre total de places d'accueil parascolaire		546

L'OPE a concrètement soutenu la création de structures parascolaires nouvelles à Bevaix, Bôle et au Landeron.

Révision du règlement d'application de la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance

L'intégration des structures d'accueil parascolaire, tout comme celui de l'accueil familial de jour au dispositif actuel, et la prise en charge partielle de leur coût par les collectivités publiques, exige une adaptation de la réglementation en vigueur. Réflexions et procédures de consultation sont actuellement en cours et devraient aboutir à l'adoption d'un nouveau règlement d'application dans le courant de l'année 2005. Les parents pourront alors bénéficier d'une participation financière publique pour les trois types d'accueil, dans le cadre des enveloppes budgétaires des communes.

Autres domaines d'intervention

Traitement des demandes d'aides financières soumises à l'OFAS

Rappel du cadre légal

Au niveau fédéral, une loi a été promulguée en date du 4 octobre 2002 pour favoriser la création de places d'accueil extra-familial pour enfants, elle est entrée en vigueur le 1er février 2003. Le Parlement fédéral a accordé un crédit d'engagement de 200 millions de francs pour les quatre premières années de ce programme d'impulsion prévu pour 8 ans, ces aides financières étant destinées à soutenir la création de nouvelles structures, non à en assurer la pérennité à long terme. C'est l'office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui, après avoir consulté les cantons, décide de l'octroi des subventions.

Pour le canton de Neuchâtel, l'office de la petite enfance a été désigné comme autorité compétente en la matière, l'étude de la demande étant par ailleurs également transmise à l'office de surveillance des lieux d'accueil qui se portera garant du respect des normes de qualité.

D'autre part, l'OPE propose son soutien aux personnes souhaitant ouvrir un lieu d'accueil dans toutes les phases clef de sa conception jusqu'à sa réalisation concrète, la finalisation d'un dossier pour l'OFAS conforme aux exigences fédérales représentant une étape importante du processus.

Aides financières fédérales

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants le 1er février 2003, 644 demandes ont été déposées à l'OFAS dont 17 émanant du canton de Neuchâtel (état au 20 décembre 2004).

Demandes déposées: répartition par type d'accueil

Structures d'accueil collectif de jour	5 nouvelles structures	1 augmentation d'une structure existante
Structures d'accueil parascolaire	4 nouvelles structures	6 augmentations de structures existantes
Domaine accueil familial de jour	1 formation et perfectionnement	0 projet

Répartition cantonale: top 5 et situation du Canton de Neuchâtel

Canton	Nombre de demandes déposées	
		En %
Zurich	159	24.7%
Berne	79	12.3%
Vaud	72	11.2%
Argovie	44	6.8%
Neuchâtel	17	2.6%

Etat de traitement des demandes

	Nombre de demandes	En %
Approuvé	11 (5 en 2004)	64.70%
Rejeté	2	11.76%
Retiré	2	11.76%
En examen	2	11.76%

Demandes approuvées

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places subventionnées
Total	11	166
Structures d'accueil collectif de jour	3	56
Structures d'accueil parascolaire	7	110
Domaine accueil familial de jour	1	--

Aides financières

Demandes approuvées	Montant total maximal pour toute la durée de l'aide fédérale
11	1,1 million de francs

Les mesures de formation

La formation d'auxiliaire en EVE (espace de vie enfantine)

Une formation destinée uniquement au personnel non reconnu en poste dans les institutions au 1er janvier 2002, financée conformément à la loi, a été organisée sur mandat par le Centre Pierre-Coullery. Cette formation visant l'acquisition et le développement des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'auxiliaire de crèche permettra aux participantes de faire reconnaître cette qualification dans les structures d'accueil du canton. Elle est suivie par 22 personnes qui termineront leur cursus en juin 2005. Une seconde et dernière volée est d'ores et déjà prévue.

La formation à la direction d'institutions de la petite enfance

L'Etat prend aussi en charge le financement d'une formation en emploi à la direction d'institution de la petite enfance pour les responsables qui ne sont pas porteuses du titre. Mis sur pied dans le cadre de l'espace BEJUNE, ce cours est dispensé par l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP), dans les locaux du Centre Pierre-Coullery. 20 personnes participent à cette première volée, dont 16 Neuchâteloises; elles ont entamé leur deuxième et dernière année de formation en août 2004. Afin de ne pas diminuer le taux d'encadrement des enfants dans les institutions lors de l'absence de la directrice durant les jours de sessions, l'Etat finance également les frais de remplacement de cette dernière lorsque cela s'avère indispensable.

En vue de préparer une seconde volée, qui démarrera en 2005, une démarche de constitution de dossiers Portfolio a été mis sur pied par le CBVA pour les responsables de structures d'accueil qui ne sont pas porteuses des titres nécessaires à l'admission à l'EESP.

Autres réalisations et activités de représentation

Organisation d'une conférence publique en collaboration avec l'Office de la politique familiale et de l'égalité	Conférence de Mme Mackenzie, économiste intitulée "*La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte".*
Groupe de travail cantonal CFC santé-social	Participation à la réflexion cantonale au sujet de la mise sur pieds d'un certificat fédéral de capacités pour une nouvelle profession commune aux champs de la santé et du social.
Groupe de travail chargé de répondre à la motion Pierrette Erard *pour l'harmonisation des horaires scolaires et professionnels.*	Apports d'éléments de réflexion et de rédaction dans la recherche d'une réponse politique adaptée à la motion précitée.
Commission cantonale du Centre Pierre-Coullery	Participation aux séances de la commission qui se penche sur les questions d'organisation des diverses formations du domaine santé-social, en particulier la petite enfance, dispensées dans le cadre du centre.
Réalisation d'un plan comptable unifié pour toutes les structures d'accueil du canton	Présentation de ce nouvel outil de gestion lors de deux séances d'information destinées aux responsables de structures d'accueil collectif de jour.
Suivi et contrôle des activités de l'Association cantonale Accueil familial de jour (AFJ)	Participation aux séances du comité cantonal, soutien et promotion des activités de formation tant des coordinatrices que des parents d'accueil.
Réalisation du site Internet de l'OPE en collaboration avec le gestionnaire du site de l'Etat	Mise en ligne du site en décembre 2004 à l'adresse www.ne.ch/AccueilExtraFamilial
Réalisation d'une base de données sur les structures d'accueil	Cette base de données évolutive est élaborée à partir de nombreuses informations fournies par les institutions et permet: • d'analyser la situation des institutions d'un point de vue objectif; • d'établir des critères et des outils de gestion à l'intention des directrices d'institutions;

	• d'obtenir une vue d'ensemble pour l'élaboration du plan d'équipement. • de connaître le taux de personnel formé dans chaque institution; • de répertorier les formations accomplies par le personnel d'encadrement éducatif; • de définir les formations complémentaires à mettre en place dans le cadre du soutien aux institutions.
Plate-forme romande de l'accueil familial de jour	Sous la houlette de Pro Juventute, les représentants romands se sont rencontrés trois fois pour faire un bilan comparatif des différentes pratiques et législations existantes dans le domaine en Suisse romande et au Tessin. L'objectif est de déterminer un cadre de référence commun en matière d'intervention en vue de faire évoluer la qualité des prestations d'accueil à domicile.
4e Forum romand de Pro Juventute sur l'accueil familial de jour	Animation d'un atelier de travail sur la question de la "professionnalisation des Mamans de jour". S'agit-il d'un investissement rentable pour les collectivités publiques?
Formation à la direction d'institutions de la petite enfance	Mise en œuvre des processus nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle volée en août 2005.

Coût total du soutien étatique à l'accueil extra-familial

Regroupant toutes les mesures décrites ci-dessus, le coût total du soutien étatique à l'accueil extra-familial dans le canton a passé de 2.665.000 francs en 2003 à 2.810.000 francs en 2004.

9. SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

9.1. Législation et personnel

L'année 2004 a été marquée par une importante décision au plan législatif, à savoir:

- décret portant octroi d'un crédit pour la construction et l'équipement d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion, sur le site du Crêt-Taconnet Est, à Neuchâtel

En ce qui concerne le personnel, le service des affaires culturelles a vécu une transition notable avec le départ à la retraite du chef de service. En effet, au mois d'octobre, M. Daniel Ruedin a passé le témoin à Madame Suzanne Béri.

Effectif du personnel du service: 2,5 postes, à savoir:

- 1 chef de service (100%)
- 1 adjoint (50%)
- 2 secrétaires à temps partiel (100%).

9.2. Généralités

Cité internationale des arts, Paris

En 2004, les personnes suivantes ont bénéficié d'un séjour dans l'atelier "Le Corbusier":

- Mme Catherine Bolle, peintre, du 1er janvier au 31 mars 2004,
- Mme Orélie Fuchs, metteuse en scène, du 1er avril au 31 octobre 2004,
- M. Massimiliano Baldassari, artiste en art plastique, depuis le 1er novembre 2004 .

Appartement-atelier, Berlin

Deux artistes neuchâtelois ont séjourné dans l'appartement-atelier de Berlin, en 2004:

- Mme Chloé Nicolet-dit-Félix, photographe, du 1er janvier au 30 juin 2004,
- M. Olivier Theurillat, musicien, du 1er juillet au 31 décembre 2004.

Ateliers romands de New York et de Barcelone

Le canton de Neuchâtel pourra à nouveau disposer de ces ateliers en 2005:

- New York, du 1er février au 31 juillet 2005,
- Barcelone, du 1er juillet au 31 décembre 2005.

Un atelier pour artistes à Neuchâtel

Avec l'appui administratif du service des affaires culturelles et le soutien financier de la Commission neuchâteloise de la LORO, Visarte.neuchâtel, Société des artistes visuels et architectes, est devenue propriétaire d'un atelier pour artistes à Neuchâtel, dans le quartier de Crêt-Taconnet.

Une convention a été signée entre Visarte.neuchâtel et le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles à propos de la gestion et de la promotion de cet atelier.

Cet atelier a été inauguré en décembre 2004. Il permettra d'accueillir pour une période déterminée, des artistes plasticiens ou des représentants d'autres disciplines domiciliés à l'extérieur du canton ou du territoire suisse, dans le but de favoriser des échanges et de permettre aux artistes du canton de Neuchâtel de bénéficier de réciprocité en Suisse et à l'étranger.

La mise au concours de cet atelier a été faite au mois d'octobre. Les membres de la commission des arts plastiques, qui fonctionnaient en tant que jury de ce concours, ont sélectionné les deux premiers artistes. Il s'agit d'un plasticien-vidéaste chinois et d'une sculptrice allemande qui occuperont successivement les lieux au cours de l'année 2005

Promotion culturelle dans les écoles

La collaboration entre le service des affaires culturelles et le service de l'enseignement obligatoire s'est concrétisée sous la forme de deux opérations. Il s'agit d'une part, de la présentation, à des classes de l'école secondaire, d'un spectacle créé à l'intention du jeune public par une troupe neuchâteloise, le Théâtre Rumeur.

La seconde action, d'autre part, a été menée par l'Association la Lanterne Magique qui a développé, à l'attention des jeunes spectateurs de cinéma, un projet intitulé "Critiques de cinéma en herbe". Cette initiative s'inscrivait dans le contexte éducatif qui vise à amener les enfants à appréhender l'abondance d'images fixes et animées auxquelles ils sont de plus en plus confrontés. Grâce au dossier pédagogique élaboré conjointement par l'Association La Lanterne Magique et le service de l'enseignement obligatoire, les enseignants ont pu contribuer à transmettre la notion que l'écriture constitue un moyen privilégié d'exprimer une pensée et une opinion.

Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Aucun neuchâtelois ne figure parmi les étudiants de la volée 2004. Notre canton est toutefois représenté par une jeune comédienne qui a débuté ses études en 2003.

Encouragement des activités culturelles

Le Conseil d'Etat a approuvé, au mois de novembre, un projet de loi portant modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Le rapport du Conseil d'Etat sera présenté au Grand Conseil au mois de janvier 2005.

Espace culturel de la Tour de l'OFS, à Neuchâtel

L'Association "Espace culturel de la Tour de l'OFS" a notamment pour but la mise à disposition, pour des expositions, des locaux situés au bas du bâtiment de la tour de l'Office fédéral de la statistique, à Neuchâtel. Différentes manifestations y sont également organisées avec la participation et la collaboration de partenaires culturels.

La Commission fédérale des Beaux-Arts collabore étroitement avec l'Association de l'Espace culturel de la Tour de l'OFS. Elle financera une exposition en 2005.

Le service des affaires culturelles est représenté au sein du Comité de l'association précitée.

L'espace s'est ouvert au public le 26 mai avec "Traces", une exposition présentée par l'institut suisse pour la conservation de la photographie. Puis le public a pu visiter l'expositions intitulée "Portraits" organisée par Visarte.neuchâtel.

Théâtre indépendant

Un groupe de travail rassemblant les délégués culturels des Villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, du canton de Neuchâtel et un délégué de BASIS, bureau des arts de la scène des indépendants, a été mis sur pied afin de redéfinir le mode de financement du théâtre indépendant dans le cadre de l'enveloppe existante.

Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie romande (LORO)

La Commission neuchâteloise de la LORO a redistribué en 2004, dans le canton, plus de 12 millions de francs à des institutions culturelles, sociales ainsi qu'aux domaines de l'environnement, de la recherche et dans celui de la conservation du patrimoine.

L'apport de la LORO au secteur culturel est de l'ordre de 7.3 millions de francs.

Le/la chef(fe) du service des affaires culturelles représente l'Etat de Neuchâtel au sein des organes neuchâtelois de répartition des bénéfices de la LORO.

9.3. Commission – groupe de travail – sous-commission

Commission consultative de la culture

La commission a tenu deux séances en 2004, les 15 mars et 30 septembre.

La commission a préavisé favorablement le projet de révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles ainsi que le projet de règlement d'application de ce texte.

Un jury, émanant de la Commission, a désigné, au mois d'octobre, le résident neuchâtelois de l'atelier intercantonal romand de New York.

Les membres de la commission ont également été renseignés sur l'évolution des principaux dossiers traités par le service des affaires culturelles.

Groupe de travail "Politique et collaboration culturelles"

Le groupe de travail a tenu sa dernière séance le 6 septembre pour finaliser le projet de rapport portant sur la révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles et de son règlement d'application.

Commission des arts plastiques

Les membres de la commission se sont réunis à quatre reprises en 2004 et ont notamment traité les dossiers suivants:

- examen de demandes d'inscription sur la liste des artistes neuchâtelois,
- organisation de concours d'intervention artistique pour les bâtiments de l'Etat - participation aux travaux de jury,
- sélection des résidents pour l'atelier de Berlin et Visarte.neuchâtel.

Les membres de la commission ont visité la plupart des expositions consacrées à des artistes neuchâtelois et ont présenté des propositions d'achats au service des affaires culturelles.

Sous-commission littéraire neuchâteloise

La sous-commission a tenu deux séances en 2004. Elle a traité les demandes d'aide à l'édition et celles d'aide à l'écriture et a présenté au chef du DIPAC des propositions de subventions.

Commission Archives pour demain

La commission Archives pour demain a tenu trois séances durant l'année 2004. Ainsi quatre productions ont pu être réalisées, à savoir:

- M. Eugène Jeanrenaud interrogé par Mme Laurence Vaucher;
- M. François Habersaat interrogé par M. Jean-Louis Juvet;
- Mgr Mamie interrogé par Mme Marinette Matthey;
- M. Willy Kernen interrogé par M. Gérard Bringolf.

A ce jour, la commission Archives pour demain a produit 86 films vidéo.

Groupes de travail et autres mandats

Le/la chef(fe) de service des affaires culturelles préside ou participe aux travaux d'une trentaine de commissions, groupes de travail, conseils de Fondation, etc.

Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles

Les membres de la conférence romande des délégués aux affaires culturelles se sont réunis 5 fois en 2004. Lors des réunions, les points suivants ont été abordés:

- Haute école de théâtre de Suisse romande,
- Haute école de musique de Suisse romande,
- Collaborations culturelles sur le plan romand,
- Politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'espace romand,
- Institutions culturelles éminentes ou d'importance supra-régionales,
- Renouvellement de la convention entre les cantons pour l'atelier d'artiste de Barcelone,
- Jeux de la Francophonie,
- "Maïs im Bundeshuus", film documentaire sur le fonctionnement d'une commission fédérale,
- Dothé, centre romand de documentation théâtrale.

Lors de ces séances, de nombreux dossiers relevant d'un ou plusieurs cantons sont abordés afin de permettre de fructueux échanges d'informations ou des prises de position communes.

Au mois de novembre, le président de la conférence des délégués aux affaires culturelles a adressé un rapport au secrétaire général de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) présentant les principaux axes d'une politique culturelle des cantons romands.

En ce qui concerne la Conférence suisse, les délégués aux affaires culturelles se sont réunis à 3 reprises. Ils ont ainsi eu l'opportunité d'aborder les points suivants:

- Article 69 de la Constitution fédérale,
- Révision de la loi sur Pro Helvetia,
- Collaboration avec l'Office fédéral de la Culture,
- Collaboration avec Pro Helvetia,
- Collaboration avec le Département fédéral des Affaires étrangères.

9.4. Musique

Un montant de 431.900 francs a été versé par l'Etat pour encourager, soutenir et développer la culture musicale. Les appuis suivants ont été accordés.

	Fr.
Orchestre symphonique neuchâtelois, Neuchâtel, subvention annuelle	35.000.—
Orchestre symphonique neuchâtelois, Neuchâtel, subvention pour *La Bohème*	5.000.—
Orchestre de chambre, Neuchâtel, subvention annuelle	35.000.—
Orchestre de chambre, Neuchâtel, garantie de déficit pour les concerts avec les enfants des écoles en 2003 et 2004	7.000.—
Orchestre de chambre, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	3.000.—
Orchestre symphonique Suisse de Jeunes, Zurich, subvention	1.000.—
Chœur mixte La Cressiacoise, Cressier, subvention	1.000.—
Chœur Cantabile, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts	5.000.—
Chœur da Camera, Boudry, subvention annuelle	5.000.—
Chœur mixte de La Coudre, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts	1.000.—
Chœur mixte, Colombier, garantie de déficit pour concert annuel	2.500.—
Chœur mixte des paroisses réformées, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour le 66ème concert des Rameaux	3.000.—
Chœur In illo tempore, Hauterive, subvention	3.000.—
Chœur des Cent, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour concerts	2.000.—
Festival Hors Tribu, Fleurier, garantie de déficit	3.000.—
Festival Otherjazz 2004, Ton sur Ton, La Chaux-de-Fonds, subvention	2.000.—
Société de Musique, Neuchâtel, subvention annuelle	18.000.—
Société de Musique, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	18.000.—
Société cantonale des chanteurs, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	1.500.—
Société de chant L'Avenir, Saint-Blaise, subvention	1.000.—
Société chorale Chœur mixte, La Chanson Landeronnaise, Le Landeron, subvention	1.000.—
Société Chorale, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts	5.000.—
Association cantonale des musiques neuchâteloises, subvention annuelle	4.000.—
Association cantonale des musiques neuchâteloises, camp musical 2004	1.000.—
Association cantonale des musiques neuchâteloises, subvention nouvelle bannière	2.000.—
Association du Festival Amplitude, La Chaux-de-Fonds, subvention	10.000.—
Association des amis du Conservatoire, Neuchâtel, subvention	3.000.—

Association La Muse Hardie, La Chaux-de-Fonds, subvention opéra	3.000.—
Association des amis de la musique des cadets, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour camp musical	1.000.—
Association des Amis de l'Ensemble La Sestina, Neuchâtel, subvention	1.000.—
Association suisse des écoles de musique, soutien pour congrès à Neuchâtel	2.000.—
Dahu Festival, Les Brenets, garantie de déficit pour la 5e édition	1.000.—
Music Festival Promo, Le Locle, subvention pour l'organisation d'un concert dans le cadre de la Fête des promotions	3.000.—
Olivier Nussbaum, Le Locle, subvention pour la réalisation d'un CD	1.000.—
J.-Ph. Bauermeister, compositeur, Neuchâtel, subvention pour création musicale	1.000.—
Nouvel Ensemble Contemporain, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un CD	2.500.—
Nouvel Ensemble Contemporain, La Chaux-de-Fonds, subvention	15.000.—
Concerts de Musique Contemporaine, La Chaux-de-Fonds, subvention saison 2004-2005	6.500.—
Opéra décentralisé, Auvernier, contribution pour le Festival des Jardins Musicaux	100.000.—
Collège musical, subvention annuelle	50.000.—
Les Lendemains qui Chantent, La Chaux-de-Fonds, subvention pour le spectacle musical *Bad girls of Music*	5.000.—
Brass Band National des Jeunes, Täuffelen, subvention cours d'été	500.—
Fondation CMA, Nyon, subvention annuelle	3.000.—
L'Avant-scène Opéra, Colombier, subvention annuelle	15.000.—
L'Avant-scène Opéra, Colombier, aide à la création pour l'opéra *Olympiada*	5.000.—
Plateau libre Neuchâtel, subvention pour culture nomade	5.000.—
Plateau libre, Neuchâtel, tournée du groupe *Abraxas* au Burkina Faso	1.000.—
Stéphane Ballmer, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour le spectacle *Lost Songs*	1.000.—
Alexandre Nussbaum, La Chaux-de-Fonds, subvention pour concert *A Love* Supreme	1.000.—
Olivier Linder, La Chaux-de-Fonds, subvention pour concerts *Serre* 17	2.000.—
Académie de Cor, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour la semaine académique	2.000.—
Ensemble Flores Harmonici, Neuchâtel, garantie de déficit pour concerts	1.000.—
Concours suisse de musique pour la jeunesse 2004, Zürich, contribution du canton	4.600.—
Wind Band neuchâtelois, Cressier, subvention annuelle	5.000.—
Théâtre des Lunes, Neuchâtel, subvention pour 20e anniversaire	6.000.—
Suisse Diagonales Jazz, Zürich, concerts au P'tit Paris à La Chaux-de-Fonds	1.000.—
Sepia Productions, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour le spectacle de *Napoleon Washington*	2.500.—
Broillet Serge, Auvernier, subvention pour concert	1.800.—
La Croche-Cœur, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit pour concerts	1.000.—
Studer Christophe, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un CD	2.500.—
Jeunesses musicales de Suisse, Genève, subvention annuelle	1.000.—

9.5. Théâtre et centres culturels

Une somme de 1.084.287 fr. 05 a été versée pour le théâtre et les centres culturels. Ce montant a été réparti de la manière suivante:

	Fr.
Association du Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	400.000.—
Théâtre de la Poudrière, Neuchâtel, subvention annuelle	30.000.—
Théâtre de la Poudrière, Neuchâtel, aide à la création pour *Malinzin*	15.000.—
Théâtre ABC, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	50.000.—
Théâtre ABC, La Chaux-de-Fonds, subvention extraordinaire	5.000.—
Théâtre Rumeur, Neuchâtel, aide à la création	15.000.—
Théâtre des gens, Neuchâtel, aide à la création pour *Le Bavard*	25.000.—
Théâtre Tumulte, Neuchâtel, aide à la création	8.000.—
La Turlutaine, La Chaux-de-Fonds aide à la création pour *Santa Lucia*	1.000.—
Association Carré d'Choc, Couvet, aide à la création pour *Retrotubes*	2.000.—
Association Les Amis de Vincent Kohler, La Chaux-de-Fonds, aide à la création	3.500.—
Association Spirale, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour *Evangile de St-Jean*	2.000.—
Association de Notes et de Mots, Neuchâtel, subvention pour la mise en lecture du du texte d'Anne-Lise Grobéty *Le Temps des Mots à Voix Basse*	2.000.—
Association Volance, Neuchâtel, aide à la création pour *Quot*	2.000.—
Association Cirqu'alors, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	2.000.—
Association Cod. Act, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour *Siliknost 2*	2.500.—
Association Bilbao, Lausanne, aide à la création pour *Bilbao, Brecht-Weill Songs*	2.000.—
Association Danse Neuchâtel, subvention pour le Festival Scène ouverte 2004	7.000.—
Association Danse Evolution Suisse, aide à la création pour *Now* et *Chewoim*	6.000.—
Association de la Revue Cuche et Barbezat, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit	9.833.05
Compagnie Projet Icare, Neuchâtel, aide à la création pour *Encore une fois*, *si vous permettez*	3.000.—
Compagnie Fantôme, La Chaux-de-Fonds, aide à la création *La mort de Vladimir...*	4.000.—
Compagnie Gaz, Les Brenets, aide à la création pour *Feuilleton théâtral*	3.000.—
Compagnie Tape'Nads Danse, Neuchâtel, subvention annuelle	8.000.—
Compagnie Xua-Xua, Neuchâtel, aide à la création pour *Si ce n'est toi* et *Notre besoin de consolation est impossible à rassasier*	4.500.—
Compagnie Léon, Neuchâtel, aide à la création pour *La folle en costume de folie*	1.000.—
Compagnie du Passage, Neuchâtel, aide à la création	100.000.—
Compagnie Scène de Méninges, Neuchâtel, aide à la création pour *Le Refuge*	4.000.—
Compagnie Sous-sol, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour *Ay Mam*	2.000.—
Compagnie Objets-Fax, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	10.000.—
Compagnie Aloïs Troll, Neuchâtel, aide à la création pour *L'Histoire du Soldat*	5.000.—
Centre culturel neuchâtelois, Neuchâtel, subvention annuelle	160.000.—

Centre culturel La Grange, Le Locle, subvention annuelle	8.000.—
Centre culturel du Val-de-Travers, Môtiers, subvention annuelle	24.454.—
Espace Val-de-Ruz Théâtre, Cernier, subvention pour matériel	5.000.—
Espace culturel de la Tour de l'OFS, Neuchâtel, subvention annuelle	25.000.—
Club 44, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	70.000.—
La Tarentule, St-Aubin, subvention annuelle	13.000.—
Corodis, Démoret, subvention annuelle	10.000.—
Thune, Neuchâtel, aide à la création pour *Quisaitout et Grobêta*	2.000.—
Croqu'Guignols, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour *Jeannot et Margot*	2.000.—
Poésie en Arrosoir, La Chaux-de-Fonds, subvention édition 2004	3.000.—
Fédération des sociétés théâtrales d'amateurs, Bulle, subvention annuelle	2.000.—
Artos, Lausanne, subvention	3.000.—
Arthéâtre, Neuchâtel, aide à la création pour *Juste la fin du monde* et *Fallait rester chez vous têtes de nœuds*	3.000.—
Site de Cernier, subvention	6.000.—
Festival international de la marionnette en pays neuchâtelois, Neuchâtel, subvention pour l'organisation de la 11e édition (acompte)	10.000.—
Stéphanie Majors, Neuchâtel, aide à la création pour *Angels in America*	2.000.—
Rainbô, La Chaux-de-Fonds, aide à la création pour *Rock & Brosse*	1.500.—

9.6. Arts et lettres

Une somme de 50.250 francs a été versée en 2004 à titre de subventions. Ce montant est réparti de la façon suivante:

a) Arts

	Fr.
Société des amis des arts, Neuchâtel, subvention annuelle	2.000.—
Société des amis des arts, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	2.000.—
Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, subvention annuelle	30.000.—
Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique, Neuchâtel, subvention annuelle	10.000.—
Visarte, subvention annuelle	3.500.—
Galerie et Groupe 2016, Hauterive, subvention annuelle	750.—

b) Lettres

	Fr.
Revue Versants, Neuchâtel, subvention annuelle	1.000.—
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Neuchâtel, subvention annuelle	1.000.—

9.7. Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques

Le fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques permet notamment:

- l'octroi de subventions, de subsides ou de garanties de déficit pour des créations, des actions et des manifestations culturelles ponctuelles ou pour l'organisation de manifestations ayant un caractère unique ou dont l'inscription budgétaire n'a pu être prévue;
- l'acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal, ainsi que d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains;
- le soutien à la création d'œuvres littéraires et l'aide à l'édition;
- la participation aux frais de formation et de perfectionnement des conservateurs et des responsables des musées neuchâtelois, ainsi qu'aux dépenses relatives à la promotion touristique cantonale de ces derniers;
- la participation à des institutions culturelles et artistiques d'importance nationale ou cantonale.

9.7.1. Arts

Achat d'œuvres d'art

	Fr.
Jaques Schreyer, *Fusion*, peinture gouache	10.500.—
Lucien Gurtner, *Triptyque*, pigments sur papier kraft marouflé	6.000.—
Pierre Gattoni, sans titre, tempera sur toile	6.000.—
Bernard Turuvani, *Montagne 2003,* technique mixte	3.300.—
Anca Seel, portrait de Denis Miéville, ancien recteur de l'Université de Neuchâtel, huile sur toile	5.000.—
Jean-Claude Schweizer, *Instants*, 9 peintures 3D dans coffrets de plexiglas	2.000.—
Marcel Schweizer, *Ready-made,* tôle rouillée	1.800.—
Günther Förg, sans titre, sérigraphie	2.984.—
Grégoire Müller, *Fractures*, sérigraphie	1.500.—
Grégoire Müller, sans titre, sérigraphie	750.—
Thierry Feuz, *Psychotropical gomina plus*, laque synthétique sur toile	6.000.—
Manuelle Béguin, *Coupe bas-relief,* sculpture avec socle en plexiglas	1.700.—
André Bregnard, *Métamorphose du vide*, acier patiné	5.000.—
Jean-Edouard Augsburger, sans titre, accumulation de papier mis en forme et peint dans une boîte en plexiglas	4.500.—
André Siron, sans titre, gravure au burin (encre bleue sur papier Arches)	2.800.—
Jean-Paul Perregaux, sans titre, dessin	500.—
Total	60.334.—

Cotisations, subsides et subventions

	Fr.
Université de Neuchâtel, Institut de géologie, subside pour la restauration du portrait d'Auguste Jaccard	1.500.—
Fondation Léon Perrin, Neuchâtel, subvention annuelle	5.000.—
Artists in residence ch, Aarau, contribution du canton	732.50
Thomas Flechtner, La Sagne, subside pour un projet photographique *New Garden* (acompte)	15.000.—
Gauthier Huber, Neuchâtel, subside pour une exposition collective d'artistes neuchâtelois, à Zurich	2.000.—
Association Plonk & Replonk, La Chaux-de-Fonds, subside pour la fabrication et la scénographie d'une exposition mobile	3.000.—
Caisse de secours pour artistes suisses, Zurich, contribution	1.446.70
Total	28.679.20

Résumé des dépenses effectuées pour les arts

	Fr.
Achat d'œuvres d'art	60.334.—
Cotisations, subsides et subventions	28.679.20
Total	89.013.20

9.7.2. Lettres

Subventions payées

	Fr.
Thomas Sandoz, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire (solde)	10.000.—
Roger Favre, Neuchâtel, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire	6.000.—
Jean-Bernard Vuillème, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire (acompte)	8.000.—
Jean-Claude Berger, Terni, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire	12.000.—
Pier-Angelo Vay, La Chaux-de-Fonds, subside pour favoriser la création d'une œuvre littéraire (acompte)	5.000.—
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Neuchâtel, subside pour la réalisation de portraits-vidéo d'écrivains neuchâtelois (acompte)	5.000.—
Editions L'Age d'Homme, Lausanne, aide à l'édition pour les ouvrages de François Berger *L'amour à Trieste* et de Julien Dunilac *Le Funiculaire*	8.000.—
Editions Metropolis, Genève, aide à l'édition pour l'ouvrage de Liliane Roskopf *Incompatibilité*	4.000.—
Editions Monographic, Sierre, aide à l'édition pour l'ouvrage de Jean-Paul Comtesse *Sabika Désirade ou la Femme au livre*	4.000.—

Editions de l'Aire, Vevey, aide à l'édition pour l'ouvrage de Gilbert Pingeon *Le Rêve de Malraux*	4.000.—
Editions La Joie de Lire, Genève, aide à l'édition pour l'ouvrage d'Anne-Lise Grobéty *Du mal à une mouche*	1.500.—
Editions Infolio, Gollion, aide à l'édition pour l'ouvrage du Dr François Cornu *Livre de cuisine immangée ou immangeable à l'usage des curieux*	4.000.—
Total	71.500.—

Cotisation payée

	Fr.
Fondation pour la collaboration confédérale, Soleure, contribution annuelle	1.869.—
Total	1.869.—

Résumé des dépenses effectuées pour les lettres

	Fr.
Subventions payées	71.500.—
Cotisation payée	1.869.—
Total	73.369.—

9.7.3. Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal

	Fr.
Subside au Cabinet de numismatique du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel pour l'acquisition d'une médaille en or de Fritz Landry	1.300.—
Subside à l'Association Jean Jacques Rousseau, Neuchâtel pour l'acquisition d'une partie de la collection d'Hippolyte Buffenoir	6.000.—
Subside aux Etablissements et installations militaires de Colombier pour l'acquisition d'un tableau d'Auguste Bachelin	5.000.—
Total	12.300.—

9.7.4. Actions et manifestations culturelles diverses

	Fr.
Association Ecolades, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'organisation du Festival des écoles	20.000.—
Association 2300 Plan 9, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la 5^{e} édition des *Etranges nuits du cinéma*	2.000.—
Association Les Batteurs de Pavés, La Chaux-de-Fonds, subvention pour *Macadame Cyrano*	3.000.—
Association Grockland, Bévilard, subvention pour l'organisation du Festival Grock à La Chaux-de-Fonds	10.000.—

Association des Amis du Conservatoire de Neuchâtel, subvention pour l'Opéra *Il Matrimonio Segreto*	5.000.—
Institut de recherches de l'Université de Neuchâtel, subside pour les journées citoyennes RUN	30.000.—
Musée d'horlogerie du Château des Monts du Locle, subvention pour la publication d'un répertoire des Horlogers loclois	3.000.—
Musée d'ethnographie, Neuchâtel, subvention pour les manifestations du centenaire (solde)	25.000.—
Musée des Beaux-Arts de la ville du Locle, subvention pour la Triennale de l'Estampe contemporaine	9.500.—
Maison de l'Europe Transjurassienne, Neuchâtel, subvention pour les Cafés de l'Europe	9.000.—
Société suisse des journées cinématographiques, Soleure, subvention en faveur du Fonds pour le sous-titrage de films suisses	1.000.—
Visarte, Neuchâtel, contribution du canton pour l'acquisition d'un atelier pour artistes au Crêt-Taconnet, à Neuchâtel, (solde)	20.000.—
Ars Jurassica, Delémont, subvention pour l'exposition et la publication à l'occasion du 25e anniversaire de l'entrée de la République et canton du Jura dans la Confédération	5.000.—
Centre culturel espérantiste, La Chaux-de-Fonds, subvention extraordinaire pour l'organisation du congrès international	1.500.—
Europe-Envirocom, Neuchâtel, subvention	5.000.—
Ville de La Chaux-de-Fonds, subvention pour le projet *Art Nouveau*	50.000.—
Biennale suisse du théâtre amateur, Saint-Aubin, subvention pour la Biennale 2004 suisse du théâtre amateur	7.000.—
ASTEJ – Antenne romande, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'organisation du 22e Festival suisse de Théâtre jeune public (acompte)	7.500.—
Concerts Araine en Appenzell	78.140.55
Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, étude préalable du Château et Musée de Valangin	20.000.—
Harmonie Nationale des Jeunes, Aarau, subside pour camp musical	1.050.—
Bertrand Roulet, Cortaillod, subvention pour projets d'enregistrements et d'écriture musicale	5.000.—
Corbak Festival, La Chaux-de-Fonds, garantie de déficit	5.000.—
Wind Band Neuchâtelois, Cressier, subvention pour concerts	6.000.—
Centre d'art, Neuchâtel, subvention pour le projet *Interreg III Besançon – Neuchâtel*	5.000.—
XL Production, Vevey, subvention pour la réalisation du film documentaire *Le souffle du désert* de François Kohler	5.000.—
Total	338.690.55

Les comptes du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques se présentent comme suit pour l'exercice 2004:

	Charges	Revenus
	Fr.	Fr.
Achat d'œuvres d'art	60.334.—	
Subventions pour les arts et les lettres	102.048.20	

Subsides pour l'acquisition de pièces de collection	12.300.—	
Subsides pour actions et manifestations culturelles diverses	338.690.55	
Dons et legs		0.—
Recettes diverses		33.545.80
Frais de gérance et divers	62.733.60	
Bonification budgétaire		500.000.—
Excédent de charges		42.560.55
	576.106.35	576.106.35
Capital au 1er janvier 2004		1.455.049.20
Excédent de charges		42.560.55
Capital au 31 décembre 2004		1.412.488.65

9.8. Décoration artistique des bâtiments officiels

Dans le cadre de la relocalisation de ses services, l'Etat a procédé à la rénovation du bâtiment situé rue de Tivoli 5, à Neuchâtel. La situation de ce bâtiment n'incitant guère à l'intégration d'une œuvre artistique, c'est dans l'espace extérieur situé au sud de l'immeuble érigé à Tivoli 22, également occupé par des services de l'Etat, que prendra place l'œuvre de M. Patrick Honegger, sélectionnée à la suite d'un concours restreint. Le crédit s'est élevé à 50.000.- francs pour la réalisation de l'œuvre.

9.9. Lecture et bibliothèques

Une somme de 2.272.176 fr. 95 a été versée en 2004 à titre de subventions ou pour l'achat d'ouvrages. Ce montant est réparti de la façon suivante:

	Fr.
Société neuchâteloise des sciences naturelles, subvention annuelle	8.000.—
Revue de théologie et de philosophie, Lausanne, subvention annuelle	4.000.—
Revue historique neuchâteloise, abonnement au Musée neuchâtelois	2.080.—
Nouvelle revue neuchâteloise, subvention annuelle	4.000.—
Institut neuchâtelois, subvention pour la publication du 30e cahier	6.000.—
Institut suisse de Rome, Zurich, subvention annuelle	1.000.—
Musée d'histoire naturelle, La Chaux-de-Fonds, subvention pour l'édition de l'ouvrage *Les oiseaux du canton de Neuchâtel* (solde)	10.000.—
Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel, subvention annuelle	1.423.158.20
Bibliothèque Pestalozzi, Neuchâtel, subvention annuelle	7.000.—
Bibliothèque des Jeunes, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	7.000.—
Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la filmographie neuchâteloise	25.000.—
Bibliothèque de la Ville, La Chaux-de-Fonds, subvention annuelle	625.000.—
Bibliothèque communale, Le Locle, subvention annuelle	35.000.—
Bibliothèque communale, Fontainemelon, subvention annuelle	4.000.—
Bibliothèque communale, Peseux, subvention annuelle	12.000.—

Bibliothèque communale, Fleurier, subvention annuelle	3.000.—
Bibliothèque communale, Couvet, subvention annuelle	2.500.—
Bibliothèque des pasteurs, Neuchâtel, subvention annuelle	12.000.—
Bibliothèque sonore romande, Lausanne, subvention annuelle	1.800.—
Bibliothèque pour Tous, Berne, subvention annuelle	11.000.—
Bibliothèque des aveugles, Zurich, subvention annuelle	610.—
Bibliocentre de la Suisse romande, Lausanne, contribution du canton au Prix BPT de Bibliomedia Suisse	8.000.—
Bilbliomonde, Neuchâtel, subvention pour l'achat de matériel pour des cours de langues	1.000.—
Le Petit Ami des Animaux, Neuchâtel, abonnement	1.320.—
Nos oiseaux, Neuchâtel, abonnement	880.—
Club jurassien, Areuse, abonnement *Le Rameau de sapin*	2.070.—
Association Ferdinand Gonseth, St-Imier, subvention annuelle	5.000.—
Association La Nèpe, Le Locle, subvention pour la 3e édition de la Foire du livre au Locle	4.000.—
Association Prix International Jeunes Auteurs , Le Mont-sur-Lausanne, subvention annuelle	1.100.—
AROLE, Lausanne, subvention annuelle	1.500.—
ASTEJ, La Chaux-de-Fonds, frais de publication de la documentation destinée aux établissements scolaires francophones	540.—
Fondation Musica-Théâtre, subvention pour l'édition d'un ouvrage sur la restauration du Théâtre de La Chaux-de-Fonds	10.000.—
Fondation de l'œuvre suisse des lectures pour la Jeunesse, Zurich, subvention annuelle	1.950.—
Editions H. Messeiller, Neuchâtel, subvention pour l'édition de l'ouvrage *Souvenir de nos Doudous*	1.500.—
Imprimerie Gasser, Le Locle, subvention pour l'édition de l'ouvrage *Les Bâtisseurs dans la tourmente*	5.000.—
Achat d'ouvrages	24.168.75

9.10. Bibliobus neuchâtelois

Population desservie

En 2003, l'Association du Bibliobus neuchâtelois a desservi 41 communes jusqu'au 30 juin et 42 communes dès le 1er juillet suite à l'adhésion de la commune de Montalchez à la Bibliothèque intercommunale de La Béroche.

- 31 communes avec le bus,
- 11 communes par 7 succursales: Bibliothèque intercommunale de la Béroche (qui regroupe les communes de Gorgier, St-Aubin, Fresens, Montalchez et Vaumarcus), Bibliothèque communale de Bevaix, Bibliothèque communale de Boudry, Bibliothèque communale de Colombier, Bibliothèque communale de Cortaillod, Bibliothèque communale et scolaire des Deux Thielles (Le Landeron) et Bibliothèque-médiathèque de Marin Epagnier.

Le nombre d'habitants desservis était de 54'745 au 1er janvier 2004 (54'484 au 1er janvier 2003).

11'889 lecteurs étaient inscrits au 31 décembre 2004 (11'345 au 31 décembre 2003).

1'024 lecteurs n'empruntant plus de livres ont été retirés de nos fichiers et 1'568 nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

Prêts

Le Bibliobus neuchâtelois a prêté 271'046 documents en 2004 (260'638 en 2003):

88'933 prêts dans le bus (32,8%) et

182'113 prêts dans les succursales (67,2%), ou

75'605 documents adultes (27,9%) et

195'441 documents enfants (72,1%)

Multimédias

Disques compacts

Au 31 décembre 2004, 4'795 disques compacts étaient disponibles et figuraient dans notre catalogue informatisé.

3'457 disques compacts ont été prêtés en 2004.

Cassettes vidéo et DVD vidéo

Le prêt de cassettes vidéo est étendu à l'ensemble de notre réseau depuis quelques années.

Le prêt de DVD vidéo, déjà en service à Marin (2002), à Bevaix, à Boudry et dans le bibliobus (2003), a été introduit au Landeron (mars 2004) et à La Béroche (septembre 2004). Les bibliothèques de Colombier et de Cortaillod seront équipées en DVD au cours du premier semestre 2005.

Au 31 décembre 2004, 2'067 DVD vidéo et 1'529 cassettes vidéo (au total 3'596 films) étaient disponibles et figuraient dans le catalogue informatisé.

8'017 films ont été prêtés en 2004 (5'713 prêts en 2003).

CD-Rom

Le service de prêt de CD-Rom est déjà proposé dans le bus depuis 2001, à Marin depuis 2002 et à Boudry depuis 2003. Il a été introduit à la Bibliothèque du Landeron en automne 2004. Ce service sera étendu progressivement à l'ensemble de réseau.

Au 31 décembre 2004, 563 CD-Rom étaient disponibles et figuraient dans le catalogue informatisé.

1'030 CD-Rom ont été prêtés en 2004.

Réservations

16'451 réservations ont été satisfaites en 2004 (13'071 en 2003).

Fonds

2'313 documents (doublets ou livres usagés) ont été supprimés et retirés du catalogue.

Stock de documents disponibles au 31 décembre 2004:

Au total: 129'739 documents (125'552 au 31 décembre 2003).

En tenant compte du désherbage (documents éliminés), 6'500 nouveaux documents ont été introduits dans le catalogue 2004.

Le fonds de documents se répartit comme suit:

Par âges:

- Documents adultes: 69'701
- Documents enfants: 60'038

Par genres:

- 115'712 livres (113'709 au 31 décembre 2003)
- 5'073 numéros de revues (4'523 au 31 décembre 2003)
- 4'795 disques compacts (4'514 au 31 décembre 2003)
- 1'529 cassettes vidéo (1'538 au 31 décembre 2003)
- 2'067 DVD vidéo (842 au 31 décembre 2003)
- 563 CD-Rom (426 au 31 décembre 2003)

Comptes

Les comptes 2004 se présentent de la façon suivante:

Charges	Fr. 1.002.485.90
Recettes	Fr. 1.013.264.65
Excédent de recettes	Fr. 10.778.75

L'excédent de recettes de 10.778 fr. 75 a été porté en augmentation de la réserve de 79.083 fr. 09 qui figurait au bilan au 31 décembre 2004. Ainsi la réserve au 31 décembre 2004 s'élève à 89.861 fr. 84.

9.11. Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique

Le comité de gestion du fonds s'est réuni à 5 reprises pour examiner les requêtes qui lui étaient parvenues. Il a également constitué un comité de lecture pour étudier les dossiers adressés par des réalisateurs.

En cours d'année, il s'est avéré que l'alimentation du fonds ne se déroulait pas selon les modalités initialement prévues. Selon la loi sur le cinéma du 28 janvier 2003, les rétrocessions communales au fonds interviennent en juin de chaque année. Ne percevant pas, en raison d'un litige qui l'oppose aux propriétaires des salles, le montant de la taxe sur les spectacles provenant de l'activité cinématographique, la Ville de Neuchâtel n'a pas versé pas au fonds les montants attendus.

Au mois de décembre, le Conseil d'Etat a pris la décision de suspendre, à partir du premier janvier 2005, les activités du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique.

Les montants suivants ont néanmoins été attribués:

	Fr.
Association La Lanterne Magique, Neuchâtel, subvention annuelle	80.000.—
Association Passion Cinéma, Neuchâtel	23.000.—
Festival International du Film Fantastique, Neuchâtel.	30.000.—
Association 2300 plan 9, La Chaux-de-Fonds ("Les étranges nuits du cinéma").....	5.000.—

Association Citrons Verts, La Chaux-de-Fonds, subvention pour la réalisation d'un Court-métrage de Robin Erard, "La Visite" ..... 4.500.—

Delphine Jaquet, Auvernier, subvention pour la réalisation d'un long métrage, "Banshee" ..... 7.000.—

Fabrice Aragno, Genève, subvention pour la réalisation d'un long métrage, "Quai Ouest" de Bernard-Marie Koltès ..... 7.000.—

Auby Film Production, Neuchâtel, subvention pour la réalisation d'un court-métrage "A+", réallisé par Fouad Alaywan ..... 4.500.—

9.12. Institut neuchâtelois

Une subvention de 4.000 francs a été versée, en 2004, à l'Institut neuchâtelois.

9.13. Evolution des charges nettes du service des affaires culturelles

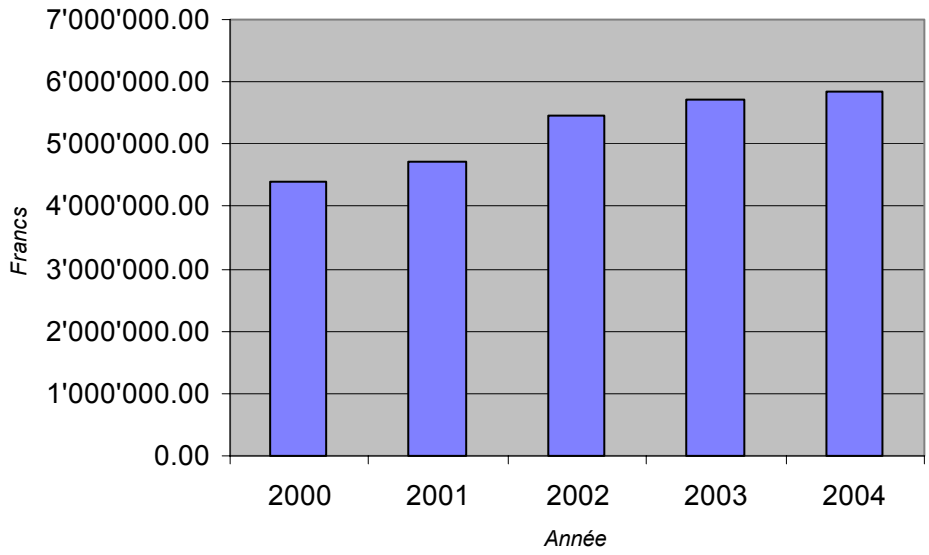

9.14. Evolution des charges nettes du secteur "Affaires culturelles du DIPAC"

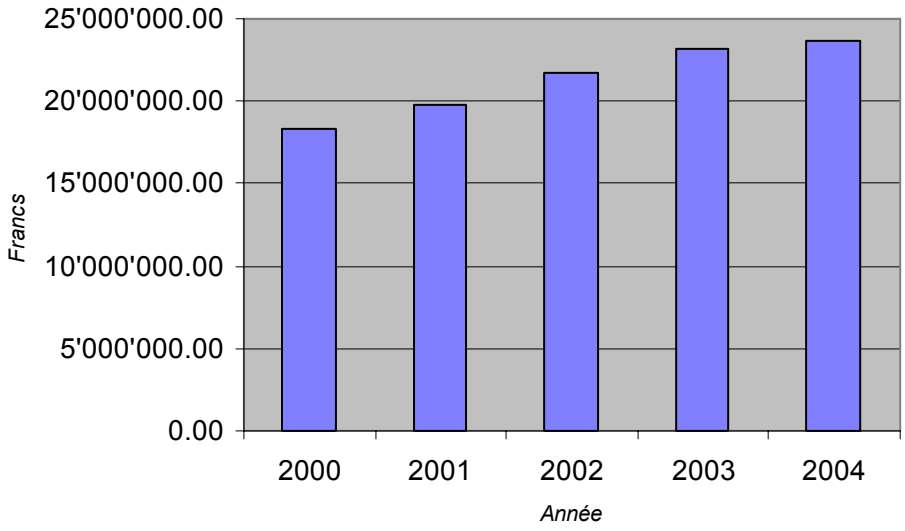

9.15. Répartition des charges du secteur "Affaires culturelles du DIPAC" – année 2004 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois)

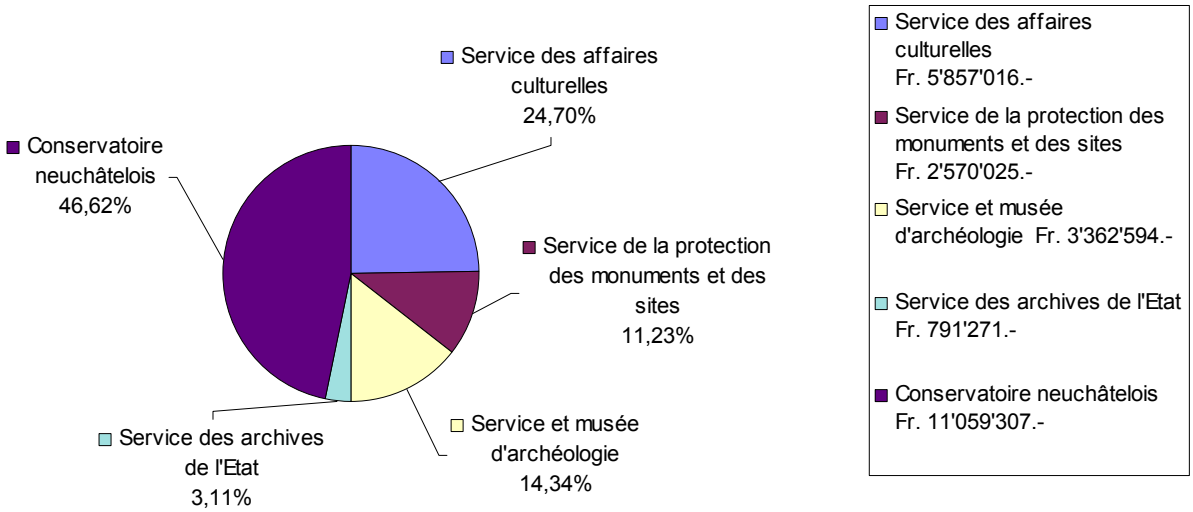

10. CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS

Généralités

La fréquentation du Conservatoire neuchâtelois est restée relativement stable au cours de l'année 2004. A la hausse à Neuchâtel, les effectifs de la rentrée de septembre ont connu un léger fléchissement à la Chaux-de-Fonds sans toutefois remettre en cause la location de nouveaux locaux à la gare CFF.

Les tarifs des cours, qui n'avaient pas été adaptés depuis la fin de l'année scolaire 1999-2000, ont été augmentés, en moyenne, de 5% avec effet au début de l'année scolaire 2004-2005.

Au mois de novembre, le Conservatoire a organisé avec succès le 3e Congrès de l'ASEM, Association des Conservatoires de l'Arc Jurassien. Cette manifestation, qui se déroulait pour la première fois dans notre région, a confirmé l'excellente collaboration entre les deux sites cantonaux d'enseignement musical.

Haute école de musique

La nécessité d'une reconnaissance HEM reste fondamentale pour l'avenir du Conservatoire neuchâtelois. En effet, sans ce label, l'institution risquerait de ne plus être attractive pour de nombreux élèves professionnels. C'est pourquoi, même si le statut de Haute école de Musique implique une restructuration importante du Conservatoire neuchâtelois, le dossier mené par M. René Michon été traité avec la plus grande diligence, en collaboration avec le service de l'enseignement professionnel.

Grâce à ces efforts lors de sa séance du 23 septembre, la CIIP a confirmé, sans opposition, l'option d'une HEM multisites en réseau sur l'ensemble des sites des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, et Neuchâtel. Il a également été décidé de confier le pilotage de la HEM au comité stratégique de la HES-SO.

A terme, l'idée de faire de la musique un nouveau domaine de la HES-SO se précise et des évaluations dans ce sens sont actuellement en cours.

A fin décembre le dossier de candidature HEM a été déposé auprès de la commission de reconnaissance. Ce document indique ce que les cantons sont disposés à mettre en place en termes d'organisation, de direction et de fonctionnement, pour se conformer aux critères de la commission. Un délai de 3 mois est prévu pour la prise de position de cette dernière.

Le groupe de travail prépare actuellement le concept général dans lequel pourrait s'inscrire la HEM-SO dont la constitution est envisagée pour la rentrée scolaire 2005.

Commission d'étude et de construction Crêt-Taconnet/Ecoparc

Le 31 août 2004, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté le crédit de construction pour la réalisation d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion sur le site de Crêt-Taconnet/Ecoparc, à Neuchâtel. Au mois d'octobre, les plans pour la demande de sanction ont été signés. La commission de construction a tenu sa première séance le 1er décembre alors que le premier "coup de pioche" sera donné officiellement le 18 mai 2005.

Le projet d'implantation du Conservatoire et de la Haute école de gestion sur le site de Crêt-Taconnet/Ecoparc s'inscrit dans une perspective de partage d'infrastructures, de collaborations et de synergies, dans un emplacement stratégique par rapport à la ville et aux transports publics. Il répond aux besoins et renforcera la position de ces deux écoles dans la situation de concurrence intercantonale et nationale où elles sont et seront de plus en plus amenées à se situer.

Commission consultative du Conservatoire neuchâtelois

La commission s'est réunie à deux reprises en 2004 et a traité les points suivants:

- évolution du dossier HEM,
- adaptation des tarifs des cours et des taxes,
- révision du règlement des études et des examens, du plan des études de la section professionnelle et du règlement concernant les écolages, dans la perspective de reconnaissance au niveau HEM des diplômes professionnels délivrés par le Conservatoire neuchâtelois,
- projet de construction d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion sur le site Crêt-Taconnet/Ecoparc, à Neuchâtel,
- statut des études Lycées-Conservatoire,
- suppression de la classe libre.

Comité de direction du Conservatoire neuchâtelois

Le comité s'est réuni quatre fois en séances plénières et sept fois en comité restreint.

Les points principaux suivants ont été traités lors de ces réunions:

- Haute école de musique,
- organisation structurelle dans la perspective HEM,
- demande de reconnaissance des diplômes professionnels,
- comptes et budget, suppression de la classe libre,
- thésaurisation,
- révision des tarifs des cours et des taxes,
- enseignement de la pédagogie,
- charge de travail de la direction et du secrétariat,
- gestion des salaires du personnel enseignant,
- modifications réglementaires,
- charte de formation en section professionnelle
- introduction d'un nouveau logiciel MUSICA,
- site internet,
- conciergerie,
- besoins en locaux.

10.1. Conservatoire de musique de Neuchâtel

Généralités

La diversification de l'offre de formation proposée depuis quelques années à l'Ecole de Musique, se révèle toujours aussi payante. En effet, l'augmentation des effectifs en classe non professionnelle est une réalité pour la deuxième année consécutive. Cependant, les contraintes budgétaires de cette année ne nous ont pas permis d'accueillir tous les étudiants qui se sont inscrits, de sorte que plus de 50 d'entre eux se trouvent actuellement en liste d'attente.

Afin de poursuivre la réforme de l'enseignement dans nos classes non professionnelles instrumentales, le conservatoire a mis en place, à titre d'essai, un système d'évaluation permanente inséré entre les examens trisannuels imposés par le règlement des études et des examens. Ce système d'évaluation assure un suivi de l'étudiant par semestre, au moyen d'un "carnet de l'étudiant" qui instaure un dialogue régulier entre le professeur, l'élève, ses parents et, le cas échéant, la direction. Cette mesure devrait permettre de mieux suivre les élèves individuellement, d'être assurés de l'adéquation de leurs attentes à nos principes pédagogiques et d'informer régulièrement les parents de l'évolution de leur enfant.

Le langage musical, terme proposé en remplacement du solfège, fait aussi l'objet d'une réflexion. Une commission ad hoc travaille depuis deux ans à une meilleure définition des objectifs de ce cours afin de mieux répondre à sa mission complémentaire des études instrumentales. Cet enseignement axe sa pédagogie sur tous les composants de la musique, en accordant une priorité au vécu musical plutôt qu'aux notions purement ou exclusivement "théoriques". Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'être efficace tout en apportant aux enfants une méthode d'enseignement plus ludique. Là aussi, l'évaluation permanente sera un outil précieux et indispensable à la réussite du développement de l'apprentissage du langage musical.

Corollairement à l'évolution de nos classes instrumentales non professionnelles, nous avons en chantier une définition du préapprentissage instrumental qui devrait permettre aux tout-petits de découvrir la musique et leur permettre ainsi de faire un choix en adéquation avec leurs dispositions personnelles.

Ces structurations orientent notre politique en matière de formation continue. Les propositions que nous faisons en la matière permettent aux enseignants du Conservatoire de développer, par des moyens adaptés, la pédagogie ambitieuse que nous souhaitons mener à l'Ecole de Musique.

Concernant l'enseignement professionnel, nous avons poursuivi la mise en place du nouveau plan d'études cadre conforme aux plans en vigueur dans les Hautes Ecoles de Musique (HEM). L'essentiel de notre enseignement instrumental professionnel s'est, au cours des années, orienté vers l'enseignement du piano, du chant et du quintette à cordes. Tous nos efforts servent donc à enrichir ces disciplines de cours complémentaires et à les rendre plus attractives. La concurrence étant particulièrement vive, il importe de développer les secteurs où notre compétence est reconnue et de veiller à une haute qualité de l'enseignement qui répond au maintien de critères particulièrement élevés en matière dans le domaine professionnel.

Nos problèmes endémiques en matière de locaux d'enseignement nous préoccupent toujours autant que les années précédentes. Cependant, le vote positif du Grand Conseil pour l'octroi d'un crédit de construction, sur le site du Crêt-Taconnet à Neuchâtel, d'une école cantonale réunissant, sous un même toit, le Conservatoire de Neuchâtel (CMN) et la Haute Ecole de Gestion (HEG), ouvre des perspectives plus que réjouissantes. Il faudra patienter cependant jusqu'à la rentrée scolaire d'août 2009 pour entrer dans nos nouveaux murs. Jusque-là, le conservatoire continue de rechercher des solutions de fortune afin de nous permettre la poursuite de notre enseignement dans les meilleures conditions.

Effectif des élèves

A la rentrée scolaire 2004, le conservatoire compte 1386 étudiants (1383 en 2003) dont 126 élèves (125 en 2003) provenant de 15 fanfares et harmonies neuchâteloises

- élèves amateurs (y compris classe libre) 1268 (1265)
- élèves préprofessionnels et professionnels 118 (118)

Corps enseignant

Actuellement, le conservatoire compte 97 professeurs dont 66 nommés, 30 chargés de cours et 1 stagiaire. Ont reçu une prime de fidélité pour 20 ans d'activité: Madame Maya Hammer, Messieurs Jean-Pierre Bourquin, Charles Jann, Laurent Perrenoud, Frank Sigrand.

Départs

Néant

Engagements

Ont été engagés en qualité de chargés de cours Madame Claudia Dora N'Coker (violon baroque), Monsieur Julien Baud (cor)

Titres décernés

- 3 (2) Certificats supérieurs d'études non professionnelles (chant, flûte traversière, violon)
- 4 (6) Certificats d'études non professionnelles (2 piano, 1 flûte traversière, 1 violon)
- 4 (6) Certificats d'études en section professionnelles (2 guitare, 1 piano, 1 violon)
- 11 (7) Diplômes d'enseignement instrumental ou vocal (1 alto, 3 chant, 1 guitare, 1 hautbois, 1 flûte traversière, 1 piano, 2 violon, 1 violoncelle)
- 8 (9) Perfectionnement instrumental ou vocal (2 alto, 2 piano, 3 violon, 1 violoncelle)
- 1 (0) Attestation de perfectionnement en accompagnement
- 2 (4) Prix de virtuosité (2 piano)

Auditions, examens publics, concerts et autres manifestations

- **Auditions**: 178 auditions ont eu lieu (162 en 2003), dont 162 dans les locaux du conservatoire à Neuchâtel et 16 à l'extérieur (9) (6 à la Chapelle de Couvet, 3 au Collège de la Fontenelle à Cernier, 2 au Temple de Boudry, 2 dans les locaux de notre succursale de Fleurier, 1 au Musée d'Art et d'Histoire à Neuchâtel, 1 à la salle de musique de Cressier et 1 à Derrière-Pertuis)
- **Examens**: pour l'Ecole de Musique: 264 examens instrumentaux, 112 examens de solfège; pour les classes professionnelles: 160 examens théoriques, 106 examens instrumentaux et 26 examens publics
- **Concerts**: "les Enfantines": 3 concerts-spectacles destinés aux petits; "Dimanche nostalgie": 1 concert-spectacle et une soirée musicale gastronomique; "Samedis promotions": 6 concerts donnés par de jeunes talents de l'Ecole de Musique; "Récitals du Jeudi": 6 concerts de musique de chambre; "L'orchestre de l'Ecole de Musique et de l'Ecole Secondaire" associé au chœur d'enfants de l'Ecole de Musique, placé sous la direction de Steve Muriset, ont donné 3 représentations de "Les trois fées loufoques" au Théâtre du Passage; l'Harmonie du Conservatoire de Neuchâtel", placée sous la direction de Vincent Baroni, a donné 3 concerts (Marin, Neuchâtel) dont un concert à l'Hôtel Beau Rivage pour la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture; La "Stravaganza" a donné de nombreux concerts et a notamment assuré la première partie d'un concert de l'AACMN au Temple du Bas à Neuchâtel; le Chœur du Conservatoire neuchâtelois et un ensemble instrumental sous la direction de Constantin Keiser ont donné 2 concerts (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds); L'orchestre du Conservatoire neuchâtelois a donné 3 concerts dont 1 organisé avec la collaboration de l'association des amis du Conservatoire; L'ensemble vocal placé sous la direction de Constantin Keiser a donné 1 concert à Neuchâtel; 3 concerts-apéritif ont été organisés en collaboration avec Musique & Vie.
- **Autres manifestations**: "Fête de la musique" et "Fête du Conservatoire": durant 3 jours le conservatoire a proposé de nombreux concerts / auditions / récitals / contes-musicaux / spectacles musicaux / ateliers dans divers lieux de Neuchâtel et profité de cette manifestation pour organiser des "portes ouvertes"; "Ateliers de l'Ecole de Musique": le conservatoire a organisé 12 ateliers/cours dont certains pour les adultes; "cours de Maître": dans le

cadre de la section professionnelle, le conservatoire a organisé 3 cours de Maître (Naum Starkmann, piano; Paul Badura-Skoda, piano; Eric Chumachenco, piano-chant); de plus le Conservatoire a organisé le concours de la bourse "Maurice RUBELI", et a prêté sa collaboration au 26e concours pour "trio instrumental" organisé par les Jeunesses Musicales de Suisse ainsi qu'au concours européen de musique 2004 de clarinette organisé par le Lions Clubs district 102 Ouest; "Cérémonie de clôture": 4 cérémonies de clôtures ont été organisées par le CMN à Peseux, Cernier, Môtiers et Neuchâtel.

Formation continue et formation complémentaire

Dans le cadre de la formation continue et des séminaires pédagogiques destinés aux enseignants, de nombreux stages ont été organisés. Notamment, le CMN a organisé le 3e Congrès Romand des Ecoles de Musique durant 2 jours à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sur le thème du cerveau. De plus, le CMN a proposé une formation sur deux ans de Anne-Marie Grosser "la pédagogie de la musique et du mouvement".

Distinctions

Se sont distingués en 2004:

- Julia Baniewicz a obtenu une bourse de la Fondation Friedl Wald de Bâle;
- La final du concours suisse de musique de la jeunesse, Eve Meret, harpe, a obtenu le 1er Prix, Mike Perroud, violon, le 2e prix;
- Lauriane Follonier, pianiste, a remporté la joute musicale de jeunes pianistes "disques en lice" de RSR/Espace 2
- Brigitte Hool a remporté le 1er prix du concours international de chant lyrique de l'Agro (Naple)
- Concours de la Bourse Maurice Rubeli: lauréat Daniel Meller, violon.

10.2. Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle

Généralités

Malgré une absence prolongée du directeur pour raison de santé, le Conservatoire de La Chaux-de-Fonds – Le Locle a vécu une année 2004 normale. Cette heureuse situation est due au dévouement et à l'engagement personnel d'une équipe de direction et de secrétariat soudée et efficace, qui doit être remerciée pour son effort.

Nous avons profité de l'inévitable remise en question qui découlait de cette situation pour poursuivre et approfondir la réflexion concernant l'évolution de la section non professionnelle, la question des HEM étant entre de bonnes mains et à un stade de la procédure qui touche peut-être moins les "gens de terrain" que l'autorité politique. Le nombre d'activités destinées aux enfants et aux jeunes (brunchs musicaux, enfantines, etc.) en sont le reflet. Certains domaines spécifiques tels que la formation musicale générale (FMG), qui remplace le traditionnel solfège, ou la formation spécifique au jazz ont connu une évolution très constructive dans leur conception et dans leurs structures propres sous l'impulsion de professeurs passionnés et peu avares de leur temps.

En août 2004, nous avons investi nos trois nouvelles salles de cours et de répétition, situées dans le bâtiment de la gare. Les locaux répondent parfaitement aux attentes.

Effectif des élèves

A la rentrée d'août 2004, le Conservatoire de La Chaux-de-Fonds/Le Locle comptait au total 1012 élèves (1083 en 2003, 1085 en 2002), dont 37 en commun avec le Conservatoire de Neuchâtel.

Répartition:

- élèves amateurs: 912, dont
  - en classe libre: 187 (104 adultes, 83 étudiants)
  - fanfares: 33
  - en classe préprofessionnelle: 9
- étudiants professionnels: 91, dont 14 en commun avec le Conservatoire de Neuchâtel

L'addition du nombre d'élèves amateurs et d'étudiants professionnels n'est pas égale au nombre total d'élèves, parce que certains suivent parallèlement des études dans les deux sections.

Corps enseignant

Le 31 décembre 2004, le Conservatoire comptait 52 (53) professeurs nommés, 29 (24) chargés de cours et 2 (3) remplaçants.

Départs

M. Michel Robert-Tissot, *histoire de la musique* (retraite), Mme Marie-Claire Pignolo, *guitare* (congé sabbatique), M. Claudio Pontiggia, *cor* (congé sabbatique).

Engagements

M. Julien Baud, *cor* (remplaçant), M. Jean-Louis Beaumadier, *piccolo*, M. Victor Manuel Cordero, *contrepoint*, Mme Claudia Dora N'Coker, *violon baroque*, M. Lucas Gonseth, *batterie*, M. Jacques Mauger, *trombone*, M. Marcel Michel, *trompette jazz*, Mme Noëlle Reymond Ruegg, *contrebasse*.

Jubilaires

Mme Simone Monot, *piano*, et Mme Josianne Robert, *piano et solfège*, 30 ans d'activité
Mme Marie-Eve Inaebnit, *rythmique*, et M. Fred Greder, *contrebasse et tuba*, 20 ans d'activité

Personnel administratif et de direction

État au 31 décembre 2004: 1 directeur à 100%, 1 chargé de mission à 70%, 1 chargé de mission à 30%, 1 collaboratrice administrative à 100%, 1 collaboratrice administrative à 80%, 1 collaboratrice administrative à 70%, 1 bibliothécaire à 50%.

Titres décernés

13 (7) certificats d'études non professionnelles (batterie 1; chant 2; clarinette 2; cor 1; flûte 1; piano 4; trombone 1; violon 1)

5 (0) certificats supérieurs d'études non professionnelles (batterie 1; clarinette 2; percussion 1; piano 1)

8 (5) certificats d'entrée en section professionnelle (basson 1; flûte à bec 1; percussion 2; piano 1; trompette 1; violon 1; violoncelle 1)

7 (10) diplômes d'enseignement instrumental (cor 1; harpe 1; percussion 1; piano 3; trombone 1)

0 (0) diplôme d'enseignement des branches générales (solfège)

1 (7) attestation de perfectionnement (violoncelle 1)

2 (2) prix de virtuosité (flûte traversière 1; violon 1)

Résultats de concours

Sakura Kindynis, *flûte traversière*, classe de Michel Bellavance, Premier prix au Concours de Riddes

Sakura Kindynis, *flûte traversière*, classe de Michel Bellavance, a été sélectionnée pour participer au Nederland Jung Orchestra (concours niveau mondial).

André Luiz Porto Cortesi, *flûte traversière*, classe de Michel Bellavance, a été sélectionnée pour participer au Nederland Jung Orchestra (concours niveau mondial).

Johan Treichel, *piano*, classe de Catherine Courvoisier, 1er Prix de sa catégorie à l'unanimité au Concours international de piano contemporain de Frigourg.

Viva Sanchez Morand, *piano*, classe de Catherine Courvoisier, 2e Prix au Concours international "Piano Competition Roma 2004" à Rome.

Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse

Manon Pierrehumbert, *harpe*, classe de Anne Bassand, 1er Prix avec mention

Aurélie Matthey, *violon*, classe de Samuel Terraz, 1er Prix

Julie Barretta, *flûte à bec*, classe de Pascal Dober, 2e Prix

Geneviève Robert-Grandpierre, *flûte traversière*, classe de Agnès Robert-Pancza, 2e Prix

Morgane Droxler, *hautbois*, classe de Patrick Marguerat, 2e prix

Julien Guillod, *hautbois*, classe de Patrick Marguerat, 2e prix

Auditions, concerts et autres manifestations

130 (117) auditions ont eu lieu en 2004, auxquelles s'ajoutent 48 (49) séances d'examens publics et 3 (3) cérémonies de clôture. A noter que parmi les examens publics, 2 se sont déroulés à Neuchâtel accueillant des élèves de La Chaux-de-Fonds, et 19 à La Chaux-de-Fonds accueillant des élèves de Neuchâtel.

Concerts des Heures de Musique:

Les concerts des Heures de Musique ont eu lieu à la Salle Faller, à l'exception du concert du 31 octobre, au Temple-Allemand et celui du 6 novembre au Temple Farel de la Chaux-de-Fonds.

(p) signifie que le musicien concerné est professeur au Conservatoire.

25 janvier	Pierre-André Taillard (p), *clarinette baroque*, Edoardo Torbianelli, *pianoforte*
24 février	Grupo Encuentros (collaboration avec les Concerts de musique contemporaine, CMC)
14 mars	Eric Chumachenco, *piano*
15 mai	Orchestre de l'EMJB et l'Atelier du geste, Paul Gerber, *mise en scène*, Alexandre Nussbaum (p), *direction*
24 octobre	Theresia Bothe, *soprano*, Peter Croton, *luth*

31 octobre	Ensemble *européen* William Byrd (collaboration avec le Centre Culturel de l'ABC)
6 novembre	Ensemble Vocal d'Erguël (EVE), Orchestre Capriccio Bâle, Miriam Aellig, *soprano,* Christine Amstutz, *mezzo-soprano*, Fabian Schofrin, *alto*, Raphaël Favre, *ténor*, Lisandro Abadie, *basse*, Philippe Krüttli, *direction*
14 novembre	Ensemble Mondrian, Daniela Müller, *violon*, Martin Jaggi, *violoncelle*, Walter Zoller*, piano*
5 décembre	Gérard Wyss & Christiane Baume-Sanglard, *pianos*

Les concerts du samedi

Les concerts du samedi, destinés aux étudiants et anciens diplômés du Conservatoire se déroulent le samedi à 11h00 à la salle Faller, à l'exception du concert du 26 juin, dans les locaux de la Gare.

24 janvier	Duo de percussion: Baptiste Grand & Michel Zbinden
6 juin	Enerjeta Rosselet, *flûte*, Christophe Bugnon, *comédien*
26 juin	Simon Rapp, *piano*, Katerina Gancheva, *violoncelle*, Raphaël Favre, *ténor*

Brunchs musicaux

Les brunchs musicaux sont le fruit d'une collaboration entre le Conservatoire et le Centre d'animation et de rencontre (CAR), et ont eu lieu au CAR, à l'exception de celui du 21 mars à L'Esplanade et de celui du 5 décembre, salle Faller.

25 janvier	"Workshop jazz"
22 février	Patrick Marguerat, *hautbois*, Olivier Richard, *basson*
21 mars	Classes de violon, Pierre-Henri Ducommun, et de violoncelle, Pascal Desarzens
2 mai	"Comédie musicale", classes de Claudio Pontiggia, cor et Josianne Robert, piano
5 décembre	Classe de chant de Nicole Jaquet Henry

Les Enfantines

Spectacles musicaux pour petits et grands.

24 janvier	"Le Bonhomme de Neige" Musique et texte de Howard Blake, Helga Loosli et Enza Pintaudi, *flûtes*, Mireille Bellenot, *piano*, Chritine Mühlemann, *comédienne*, salle Faller
25 avril	"Du grabuge dans les caves de l'école de musique" Texte de Marc Baumgartner*,* jeu et musique par les professeurs du Conservatoire, salle Faller
18 décembre	"Boulou le kangourou" Textes de Dominique et Philippe Schweizer, Jérôme Thomas, *musique originale et saxophone*, Patrick Perrier, *basse*, Christian Magnusson, *trompette et bugle*, Jean-François Dessibourg, *piano*, Luigi Galati, *percussions*, Dominique Schweizer, *récitante*, Anne-Gabrielle Wüst, *décor-raccessoires*, salle Faller

Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ)

27 et 28 mars	Éliminatoires régionaux (saxophone, harpe, clavecin, flûte à bec, flûte traversière et violon).

Divers

20 mars	Concert de l'atelier de piano contemporain donné par Mireille Bellenot, pour les pianistes professionnels, salle Faller
21 mars	Spectacle-concert du CAR dans le cadre de la Journée Mondiale contre le racisme "Différent toi-même"
4 avril	Concert final du stage d'improvisation de jazz, organisé par la CAPA, Cave du "Petit Paris"

7-8-9 mai	Dans le cadre des Ecolades, Festival des écoles romandes, "Musique pour une pièce de théâtre, concert donné par le gymnase français de Bienne
5 juin	"La femme 100 têtes" musique de G. Antheil sur des gravures de Max Ernst par 25 pianistes du conservatoire, Musée des Beaux-Arts
19 juin	Portes ouvertes au Conservatoire, démonstrations d'instruments
12, 29 et 30 sept.	Les Vivamitiés' 04 "Flandre Wallonie Bruxelles", Lyricanto de Frameries, Quatuor de saxophones de Dinant, Panta Rhei

Concerts organisés par des tiers à la salle Faller

8 février	Récital de piano, Setsuko Oshiro Jeanneret, en faveur de l'association Foyer Handicap Actions
22 avril	Coraline Cuenot, *piano*, concert organisé par In Quarto
25 avril	Ensemble La Sestina, Adriano Giardina, *direction*
25 aôut	Concert final de la semaine de l'Académie de cor
30 octobre	Concert de Gospels, organisé par Mme Bijou Mbuyi-Nudingayi
28 novembre	Concert de chant et piano, avec Brigitte Hool, Sylvain Muster, Alessandro Baggio et Paola Molinari
20 décembre	Ensemble La Sestina, Adriano Giardina, *direction*

Conférences, cours spéciaux, formation continue

Tous les cours spéciaux sont destinés aux étudiants et/ou aux professeurs de La Chaux-de-Fonds, aussi bien qu'à ceux de Neuchâtel.

Du 14 au 16 janvier	Cours d'interprétation de piano donné par Naum Starkmann
26 et 27 mars	Cours d'interprétation sur le thème des Lieder romantiques donné par Eric Chumachenco
Du 4 au 6 avril	Workshop jazz, organisé par la CAPA
Du 23 au 28 août	Master Classes de l'Académie de cor, donné par Bruno Schneider, Michael Hoeltzel, Thomas Müller et Esa Tapani
16 août	Stage d'improvisation animé par Olivier Nussbaum
Du 17 au 19 août	"L'initiation au piano" animé par Robert Kaddouch
20 au 22 octobre	Cours de maître donné par Paul Badura Skoda, *piano*
20 et 21 novembre	3e Congrès romand de formation continue, intervenants: Emmanuel Bigand, Pierre Blanchard, Christophe Erard, Gaspar Glaus, Aude Hauser-Mottier, Jean-Yves Haymoz, Bernard Lechevalier, Catia Olivia, Colette Simonet

24 février – 7 mars, 16 – 26 mai, 8 – 22 décembre: Cours d'interprétation, donnés par Marc Bourdeau

Formations complémentaires réparties sur l'année:

Pédagogie de la musique et du mouvement, par Anne-Marie Grosser (cycle de deux ans)

Technique Alexander, par François Gremion

Échanges inter-Conservatoires

Du 22 au 26 avril, nos classes professionnelles de flûte sont allées suivre un stage au Centre Culturel "Alfredo Kraus" à Madrid avec la classe de Ricardo Ghiani.

Chœur et orchestre

31 janvier et 1 février	Chœur du Conservatoire Neuchâtelois, direction Constantin Keiser, dans "Carmina Burana" de Carl Orff Version avec 2 pianos et percussions Samedi 31 janvier à 20 h. à la Salle de Musique, La Chaux-de-Fonds et Dimanche 1 février à 17 h. au Temple du Bas, Neuchâtel
15 février	Orchestre du Conservatoire neuchâtelois (ODCN) sous la direction de Franco Petracchi, avec Stefan Mühmenthaler, violon et Patrick Demanga, violoncelle, au Temple du Bas, Neuchâtel.
20 février	Concert du Chœur du Lycée Blaise-Cendrars et de l'orchestre du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds – Le Locle, sous la direction de François Cattin, dans le Requiem de Fauré, Salle de Musique de La Chaux-de-Fonds.
29 et 30 juin	Concerts de clôture avec la participation de l'ODCN sous la direction de Nicolas Farine, à la Salle de Musique de La Chaux-de-Fonds le 29 juin et au Temple du Bas de Neuchâtel le 30 juin.
21 novembre	Orchestre du Conservatoire Neuchâtelois, direction Roberto Benzi, avec Anne-Caroline Prénat, organiste, 4ème concert d'abonnement de la Société de Musique, à la Salle de Musique de La Chaux-de-Fonds.

Divers

Du 10 au 22 mai, ont eu lieu les traditionnelles "semaines portes ouvertes" du Conservatoire, où chacun peut venir assister librement aux leçons.

11. SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES

11.1. Généralités

Commission cantonale des biens culturels

La commission cantonale des biens culturels a siégé deux fois en séance plénière en 2004. La sous-commission pour le patrimoine architectural rural s'est, quant à elle, réunie à trois reprises.

Personnel

- 1 chef de service 100%
- 1 architecte 60%
- 1 technicien 100%
- 1 archéologue médiéviste 60%
- 2 historiennes des monuments 90% et 80%
- 1 historienne de l'art 30%
- 1 technicien en archéologie 90%
- 2 collaboratrices administratives 70% et 50%

Le service a également accueilli trois stagiaires.

11.2. Connaissance

Recensement des bâtiments

Le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel s'est poursuivi cette année, avec l'appui financier du Fonds national de la recherche scientifique. Quatre personnes s'en occupent à temps partiel: deux collaborateurs du service, Mme Nicole Froidevaux et M. Bernard Boschung, et deux chercheurs mandatés par la Société suisse des traditions populaires, Mme Annette Combe et M. Daniel Glauser. Ce recensement complète celui des zones d'ancienne localité; il se prolongera par la publication des deux ouvrages neuchâtelois de la série "Les maisons rurales de Suisse". Il est simultanément enrichi par celui des bâtiments à caractère non rural les plus marquants des zones concernées. A fin 2004, le recensement du district de La Chaux-de-Fonds était terminé et celui du district du Locle en voie d'achèvement, à l'exception de la commune du Locle, qui sera inventoriée en 2005. Les évaluations du Val-de-Ruz et de Lignières ont, quant à elles, été avalisées par les commissions composées de représentants de communes concernées, de la commission cantonale des biens culturels et du service.

Recherches historiques, archéologiques et architecturales, inventaires

Le service a mené des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes. Les principaux

édifices concernés sont les suivants: château et villa gallo-romaine de Colombier; châteaux de Peseux et de Gorgier; moulin de Bayerel à Saules; Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds; Le Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu; Place d'Armes 1 à Fleurier; ruines des moulins du Doubs aux Brenets; ancienne ferme à Champ-du-Moulin-Dessus; Collégiale, jardin du Prince, Caves du Palais et Evole 39 à Neuchâtel; Château 1 à Peseux; greniers du 18e siècle et villa gallo-romaine à Lignières; temple de La Brévine; Collégiale de Valangin; Pierre-Beau 5 à Areuse. Le temple d'Engollon a en outre fait l'objet d'une fouille archéologique complète afin de permettre en 2005 l'assainissement de son sous-sol et la restauration de ses peintures murales du 14e siècle.

Une étude des problèmes posés par la conservation de la "pierre jaune" s'est achevée en 2004, en collaboration avec l'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti (EPFL) et l'Institut de géologie de l'Université de Neuchâtel; la diffusion de ses résultats est en préparation.

Une collaboration est également en cours avec les responsables de l'inventaire des observatoires français, le Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds, l'observatoire de Neuchâtel et le service de l'intendance des bâtiments pour la mise en valeur des bâtiments et des collections des observatoires de l'Arc jurassien.

11.3. Protection

Arrêtés de mise sous protection et à l'inventaire

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection pour les trois objets suivants:

Boudry: Tour de Pierre; **Neuchâtel**: ancien abri voyageurs de la rue des Saars, Bains de l'Evole au quai Louis-Perrier 1.

Le Conseil d'Etat a aussi adopté quatre arrêtés de mise à l'inventaire, en application des directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir, pour **Boudevilliers**: Le Clos Fleuri; **Colombier**: ancien bâtiment agricole "Le Villaret"; **La Chaux-de-Fonds**: Cerisiers 60, **Thielle-Wavre**: Petit-Montmirail.

Permis de construire et plans d'aménagement

Les dossiers de permis de construire soumis au service concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir.

Le nombre des dossiers examinés ces quatre dernières années se présente comme suit:

2001	2002	2003	2004
220	225	222	231

11.4. Conservation

Chantiers

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par le service. Celui-ci a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques, notamment pour l'utilisation des mortiers de chaux, le traitement des maçonneries et de la pierre de taille.

Subventions cantonales et fédérales

En 2004, 33 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 951.170 francs, et 38 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant total de 994.586 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles. Les subventions cantonales versées en 2004 se sont élevées à 761.579 francs (non compris les subventions cantonales versées pour la restauration du théâtre de La Chaux-de-Fonds, octroyées par le Grand Conseil) et les subventions fédérales à 980.900 francs.

Des bâtiments de grande envergure ont fait l'objet de décisions de subventionnement en 2004, tels la collégiale de Valangin, la Loge de l'Amitié à La Chaux-de-Fonds ou les Bains des dames à l'Evole, Neuchâtel. Certains d'entre eux étaient en particulièrement mauvais état et ne pouvaient attendre plus longtemps une restauration sans risque d'une perte irrémédiable; il est à noter que **dès 2006, la plus grande partie du subventionnement des restaurations de monuments historiques sera mise à la charge du canton par la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Il importe donc de régler, d'ici là, les cas les plus urgents pouvant encore faire l'objet d'un appui de la Confédération**.

Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier nos engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires. Néanmoins, au 31 décembre 2004, le montant des subventions cantonales à honorer s'élevait à 2.262.518 francs, soit plus de trois ans du budget actuel.

La liste des objets concernés par des mesures de subventionnement cantonales et parfois fédérales en 2004 est la suivante:

Buttes: temple; **Coffrane:** recensement architectural; **Colombier:** Rue Haute 14, Pontet 2; **Cornaux:** temple, fontaine de la Prévôté et fontaine du Haut du Village; **Cortaillod:** temple, Coteaux 34; **Couvet:** Grand-Rue 3; **Cressier:** Ruedebins 4-6; **Fenin-Vilars-Saules:** moulin de Bayerel à Saules; **Fleurier:** extension du recensement architectural, Place d'Armes 1; **Gorgier:** château; **La Brévine:** temple; **La Chaux-de-Fonds:** Sorbiers 19, Tête de Ran 25, Sorbiers 19, Tertre 3, synagogue, ancien manège, Loge de l'Amitié à rue de la Loge 8, Alexis-Marie-Piaget 29-31, Tilleul 7, Repos 5, Fritz-Courvoisier 17, Tourelles 9, inventaire des vitraux Art nouveau, Maison Blanche à Pouillerel 12, Sorbiers 21-23, Parc 151; **Le Landeron:** Ville 6, Ville 19, Ville 4, Ville 20-22; **Le Locle:** bâtiment de l'administration des Moulins souterrains du Col-des-Roches, fontaine du Quartier Neuf, "villa Favre-Jacot" Côte-des-Billodes 6; **Marin-Epagnier:** Louis-Guillaume 5-7; **Môtiers:** château d'Ivernois; **Neuchâtel:** Beaux-Arts 22, escaliers du Château 2, Château 11, Faubourg de l'Hôpital 21, "Le Minaret" rue Guillaume-Farel 9-11, ancien abri à voyageurs de la rue des Saars, ancienne abbaye de Fontaine-André, Bains des dames de l'Evole; **Peseux:** château; **Rochefort:** temple; **Saint-Aubin:** temple; **Valangin:** collégiale; **Objets d'intérêt général:** participation cantonale au fonctionnement du Centre NIKE à Berne, mandat d'évaluation des ressources du canton de Neuchâtel en matière de patrimoine horloger, recensement ICOMOS des jardins historiques du canton de Neuchâtel.

Le service est également sollicité dans le domaine de la protection des biens culturels en cas de conflit ou de catastrophe et suit à ce titre plusieurs dossiers cantonaux. Il a ainsi participé à la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour l'établissement de l'inventaire des collections du Laténium, du Château et musée de Valangin, du Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, des collections Huguenin & Kramer du Musée d'art et d'histoire à Neuchâtel, ainsi que pour l'établissement de l'inventaire des vitraux Art nouveau de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour le microfilmage des archives de la ville de Neuchâtel et pour les relevés du château de Gorgier.

Subventions accordées en 2004 par le Service de la protection des monuments et des sites					
Subventions aux communes	Subventions aux privés	Total	Subventions fédérales acquises à l'Etat	Subventions fédérales redistribuées	Total
119'553.00	**642'026.00**	**761'579.00**	**16'116.00**	**964'784.00**	**980'900.00**
15.70%	84.30%	100%	1.64%	98.36%	100%

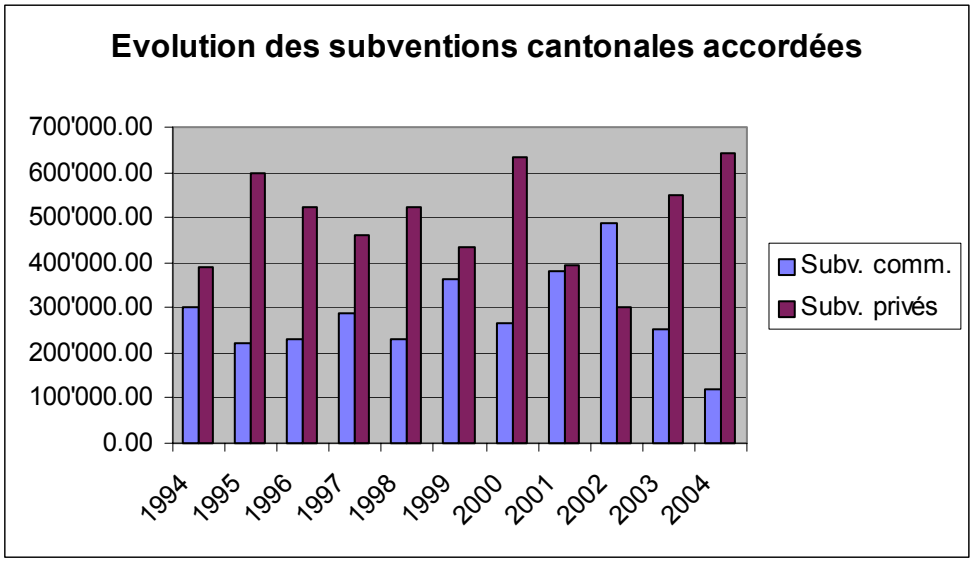

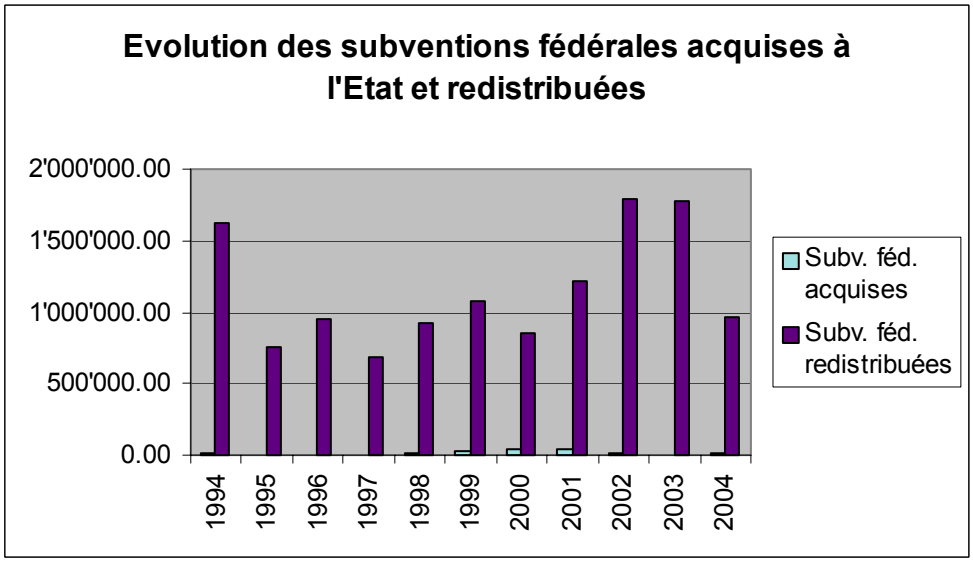

11.5. Informations

Journées européennes du patrimoine et autres présentations publiques

La 11e édition des Journées européennes du patrimoine a eu lieu les 11 et 12 septembre 2004 sur le thème "Transports et communications"; 2080 visiteurs y ont été enregistrés. A une époque qui se caractérise volontiers par son extrême mobilité, elle a permis de prendre le temps de constater que malgré les innombrables difficultés naturelles et techniques, nos ancêtres n'ont jamais hésité à se déplacer ni à échanger biens matériels et richesses culturelles. Des déplacements les plus simples aux moyens de communication de plus en plus élaborés, les visiteurs ont eu la possibilité de mieux comprendre l'évolution des transports et d'évaluer les conséquences de ce développement à travers les âges. Historiens, architectes, archéologues, chercheurs et membres d'associations ont partagé avec le public le résultat de leurs travaux, leurs connaissances et leur passion pour les moyens de transport historiques – des anciens cheminements aux pigeons voyageurs, en passant par les bateaux, les trains, les voitures et les infrastructures routières ou ferroviaires.

Si la plupart des personnes sont venues de Neuchâtel et des régions limitrophes, quelques-unes n'ont pas hésité à se déplacer depuis d'autres cantons ou de France voisine, confirmant par leur présence l'utilité des programmes communs romand et suisse, ainsi que la collaboration avec les régions de Franche-Comté et de Rhône-Alpes.

En outre, les collaborateurs du service ont mené au cours de l'année plusieurs visites commentées et ont présenté des exposés à la demande de diverses associations et institutions: visites des quartiers anciens, du château, de la collégiale et des bains de l'Evole à Neuchâtel, du château et des vestiges de la villa gallo-romaine de Colombier, du moulin de Bayerel, des temples de Valangin et d'Engollon, de la Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds, de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu; colloques à l'Université de Lyon, le 12 mars, sur les abbayes cisterciennes, et au musée archéologique de Lons-le-Saunier, les 3 et 4 avril, sur le Jura à l'époque mérovingienne; présentation des recensements architecturaux cantonaux à la troisième journée neuchâteloise de l'aménagement, le 3 septembre à Chézard-St-Martin; participation au colloque ICOMOS du 4 juin consacré à la mise en valeur du patrimoine bâti "L'histoire, la vie et l'écologie d'une maison paysanne"; présentation du patrimoine rural de l'aire Mont-d'Or – Chasseron dans le cadre de la CTJ, le 15 avril à Pontarlier, ainsi que de l'habitat rural des cantons de Vaud et de Neuchâtel au colloque annuel de l'Inventaire français organisé par la Direction de l'architecture et du patrimoine, du 12 au 14 mai à Carentan-Normandie; cours de formation continue "Patrimoine et tourisme" de l'Université de Genève; cours "Habitat rural jurassien - Guides de moyenne montagne", le 10 juin à Mouthe; colloque annuel des rédacteurs de l'Etude des maisons rurales en Suisse, dans les Vosges du 26 au 28 août.

Le conservateur a continué de siéger au sein de la Commission fédérale des monuments historiques, du comité de l'Icomos, de la commission scientifique de l'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti, de la commission technique de la cathédrale de Lausanne et de la commission de restauration du temple de Grandson. Il a présidé le Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen Age et de l'époque moderne, a poursuivi son enseignement de chargé de cours d'archéologie paléochrétienne et byzantine à l'Université de Fribourg et a été chargé d'un enseignement sur la politique du patrimoine au Département d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel durant le semestre d'hiver 2004-05.

Colloques organisés par le service

Les actes du colloque "Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel. Bilan et perspectives", organisé le 18 octobre 2003 par le service, la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel et le Département d'histoire de l'Université de Neuchâtel pour marquer le centenaire de l'entrée en vigueur de la première loi neuchâteloise sur les monuments historiques, ont été publiés par la Revue historique neuchâteloise, 1-2. 2004.

Une journée "Château de Colombier: du palais gallo-romain au musée militaire et des toiles peintes 1954-2004, cinquantenaire de la création du musée" a été organisée par la Société des amis du château de Colombier, le Musée militaire et des toiles peintes de Colombier et le service, avec le

concours de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel et d'Archéone. Elle a réuni au château de Colombier le samedi 23 octobre 2004 plus de 140 personnes pour des conférences, le matin, présentant les résultats des recherches archéologiques ou historiques récentes ou en cours sur la villa gallo-romaine, le château, les musées et leur avenir. Plus de 250 personnes ont en outre pris part l'après-midi à des visites commentées du château et des vestiges de la villa.

Publications

On peut signaler les publications suivantes, dues aux collaborateurs du service:

Jacques Bujard et Anne-Laure Juillerat, "La sculpture monumentale neuchâteloise jusqu'au XVII^{e} siècle", dans *La sculpture publique en Pays de Neuchâtel, Cahiers de l'Institut neuchâtelois*, Hauterive, 2004, p. 9-38.

B. Boschung, J. Bujard, D. Glauser, A.-L. Juillerat, C. Piguet, W. Sieber et al., *Peseux au fil des ans*, Hauterive, 2004.

B. Boschung, J. Bujard, "L'hôtel des Six Communes à Môtiers, Etude architecturale des anciennes halles de marché", dans *Revue historique neuchâteloise*, 4. 2004, p. 233-252.

J. Bujard, "Les églises doubles du prieuré Saint-Pierre de Vautravers à Môtiers (canton de Neuchâtel, Suisse)", dans Mélanges d'Antiquité tardive, *Studiola in honorem Noël Duval*, Bibliothèque de l'Antiquité tardive 5, 2004, p. 127-136.

C. Piguet, "L'Observatoire cantonal de Neuchâtel. Une architecture et un décor au service de la mesure du temps", dans *Revue historique neuchâteloise*, 3-4. 2003, p. 307-330.

C. Piguet, "Dites-nous quels sont les bâtiments que vous conservez et nous vous dirons qui vous êtes", dans *Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel. Bilan et perspectives, Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2004, p. 33-58.

C. Piguet, "Le collège des Epancheurs ou la recherche du «meilleur pour nos enfants»", dans *100e anniversaire du Collège d'Auvernier*, Auvernier, 2004, p. 8-17.

C. Piguet, Notices sur les architectes Léo et Louis Châtelain dans le *Dictionnaire historique suisse, tome 3*, Hauterive, 2004, p. 199.

C. Piguet, "Neuchâtel, ville des «palais de l'éducation»", dans *Bulletin de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin*, 15, décembre 2004, p. 34.

Ch. de Reynier, "Antiquaires, archéologues et architectes. Aux origines de l'archéologie des monuments à Neuchâtel", dans *Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel. Bilan et perspectives, Revue historique neuchâteloise,* 1-2. 2004, p. 59-77.

12. SERVICE ET MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

12.1. « Femmes déesses »

L'exposition temporaire annuelle du Laténium fut consacrée en 2004 aux rôles assumés par la femme dans l'antiquité préhistorique et classique - thème d'autant plus actuel que le Prix du Musée du Conseil de l'Europe, obtenu en 2003, consistait en une sculpture de Joan Miró incitant à mettre en exergue « l'éternel féminin » au détour des collections cantonales d'archéologie. Le fragment de crâne de Cotencher (vers 50'000 av. J.-C.), les « vénus noires » de Neuchâtel-Monruz (11'000 av. J.-C.), le vase de Saint-Aubin/Port-Conty en forme d'ample poitrine (3800 av. J.-C.), le buste en marbre de Julia (nièce de l'empereur Claude; Colombier, 1er siècle av. J.-C.) constituaient les pivots du parcours mis en scène par l'équipe du musée, à savoir Denis Ramseyer, Michel Egloff, Jacques Röthlisberger, Corinne Ramseyer, Beat Hug, Pierre-Yves Muriset, auxquels se sont adjoints éclairagiste, socleur, cinéastes, chargée de l'accueil et deux stagiaires étudiantes. Le succès de l'événement, inauguré le 7 mai par le chef du DIPAC, fut considérable. La grande générosité des institutions et collectionneurs privés qui prêtèrent des trésors rarement exposés doit être soulignée, qu'ils soient de Schaffhouse, Fribourg, Zoug, Neuchâtel et environs, Penthaz, Yverdon-les-Bains, Treignes (Belgique), Vienne (Autriche). Fernando Botero (Paris), Marcel Mathys (Auvernier), Christine Aymon (Vérossaz) acceptèrent de nous confier des sculptures inédites qui se sont parfaitement accordées avec leurs arrière-cousines d'il y a plus de 120 siècles.

Comme à l'accoutumée, un catalogue (d'ores et déjà épuisé) laissera une trace durable de l'exposition.

12.2. Stabilité

Pour la troisième année consécutive, le nombre de visiteurs du Laténium avoisine le chiffre de 40'000. Fidélisation du public, attrait de l'exposition annuelle, compétence et passion de l'équipe d'accueil dirigée par Carol Ebener, renommée progressivement européenne ont permis en 2004 d'atténuer le contrecoup du « phénomène Toutankhamon » ou des « fabuleux mystères du passé » exhibés par un nouveau parc d'attraction bernois. Il est évident que le Laténium ne peut jouer à armes égales avec de telles vedettes sans décupler, au moins, son budget publicitaire. Mais est-ce vraiment le but recherché ? L'ancien musée cantonal d'archéologie attirait, bon an mal an, 3000 à 3500 visiteurs. « L'effet Laténium » va donc se maintenir.

Visites guidées, ateliers – « Mammouths », « Mosaïque », « Evolution », « Violence », « Contes antiques », « Peinture préhistorique »…- incitent un nombre croissant de groupes très divers à découvrir l'archéologie. Ce ne sont pas moins de 571 prestations sur demande qui ont été assurées en 2004.

Au nombre des visiteurs de marque, mentionnons plus particulièrement la présence en nos murs des bureaux des Grands Conseils vaudois et neuchâtelois; S.E. M. Manuel de Mendonça Côrte-Real, ambassadeur du Portugal à Berne; Yury Piotrovsky, chef-adjoint du Département d'archéologie de l'Europe de l'Est et de la Sibérie, du Musée de l'Hermitage à Saint-Pétersbourg (stage de 15 jours au Laténium); Mesdames et Messieurs les donateurs de la « Fondation La Tène », sous la présidence de René Felber, ancien conseiller fédéral.

12.3. « La carte aux trésors » et autres synergies

Le quotidien du Laténium continue à bénéficier de la présence, sous le même toit, de l'institut de préhistoire de l'Université, du musée et de ses ateliers, du service cantonal d'archéologie (fouilles terrestres et subaquatiques).

En août 2004, l'émission « La carte aux trésors » (France 3) a longuement survolé le chantier de fouille subaquatique de Bevaix et le Laténium, diffusant cette image à travers le monde francophone et donné la parole à M. Béat Arnold, archéologue cantonal.

Présidée par Marie Besse, l'association « Archéone » poursuit sa mission d'organisation de conférences, fort suivies, et d'un voyage annuel.

Grâce à la collaboration de Gérald Ischer, le musée est en mesure de projeter des films consacrés à l'archéologie mondiale.

Autres présences appréciées: celles de Lassina Millogo et Sylvie Sanou, potiers du Burkina Fasso, venus exercer leur talent sur les rivages lacustres où travaillèrent également Laurent Matthey, Daniel Pillonel et Jean-Daniel Renaud achevant de creuser une pirogue expérimentale.

12.4. Colloque

Afin de fêter dignement le 150e anniversaire de la découverte des lacustres, le Laténium a mis sur pied une table ronde internationale intitulée « *Archéologie et érosion* » (23 – 25 septembre), sous la direction de Denis Ramseyer qui endosse les fonctions de conservateur adjoint et maître assistant à l'Université.

Il est réjouissant de constater que l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial des « villages lacustres » (ou palafittes) vient d'être proposée à l'UNESCO par le Conseil fédéral.

12.5. Terrain

Fournisseurs prioritaires des collections cantonales, champs et lac continuent d'être les objets de la plus vive attention de Béat Arnold, archéologue cantonal. Des interventions en plongée sur la station de Bevaix-Sud (âge du Bronze final), mais aussi à Cormondrèche/Cudeaux-du-Bas (fosses de l'âge du Bronze moyen), Cortaillod/Potat-Dessous (protohistoire), Boudry-Les Buchilles (Bronze), Villiers-Le Tombet (1er âge du Fer) se sont ajoutées à la surveillance du gigantesque chantier de construction de Neuchâtel-La Maladière.

Sonia Wüthrich vient d'être choisie comme archéologue cheffe de projet, apportant à la recherche sur le terrain sa grande expérience des chantiers de fouilles.

Excellente nouvelle: la base des fouilles cantonales se trouve désormais à Malvilliers (annexe: Bevaix, pour les fouilles subaquatiques).

12.6. Laboratoires

Sous la conduite, respectivement, de Patrick Gassmann et de Beat Hug, les laboratoires du Laténium ont poursuivi les tâches de mensuration, datation, analyse, rédaction de rapports, conservation, restauration qui redonnent vie aux trouvailles issues du sol.

Géraldine Voumard a été engagée en tant que collaboratrice scientifique au sein du laboratoire de conservation-restauration.

12.7. Publications

Fruits de longues veilles, deux ouvrages richement illustrés prennent place dans la collection *Archéologie neuchâteloise* (tomes 29 et 30); 29 volumes auront donc été publiés en 18 ans (le tome 5 étant en chantier). De tels travaux représentent l'aboutissement d'une partie des recherches conduites sur les terres traversées par l'autoroute A5: d'une part, au pied du château de Vaumarcus (menhirs, foyers, source aménagée d'il y a 6 à 7 millénaires); d'autre part, sur le plateau de Bevaix, Cortaillod et Boudry aux ressources naturelles abondantes, au cadastre bimillénaire, aux

menhirs ornant clairières et forêts. Sur la base de cet ensemble d'informations, l'histoire des communes concernées devra désormais être écrite à nouveau.

Contentons-nous de citer ici les trois livres publiés sous l'égide du Laténium:

- *Femmes déesses*. Catalogue d'exposition, Hauterive, Laténium, 101 p.
- COMBE Annette et RIEDER Julie
  Plateau de Bevaix, 1. Pour une première approche archéologique: cadastres anciens et géoressources. Neuchâtel, Musée cantonal d'archéologie (Archéologie neuchâteloise, 30), 334 p.
- WÜTHRICH Sonia
  Saint-Aubin/Derrière la Croix: un complexe mégalithique durant le Néolithique moyen et final. Ibid., 29, 367 p.

13. SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT

13.1. Personnel

Postes

- 1 archiviste cantonal, chef de service, à 100%
- 1 archiviste scientifique à 100%
- 1 gestionnaire d'information à 80%
- 1 bibliothécaire-documentaliste à 100%
- 3 collaboratrices administratives à 100, 60 et 40% (2 postes)

Comme chaque année, le service a accueilli un stagiaire de l'Ecole de commerce de Neuchâtel et une apprentie. En outre, une apprentie bibliothécaire-documentaliste a fait un stage d'un mois au service des archives de l'Etat.

Le 1er mai 2004, Mme Claire-Lise Bidet est entrée en fonction en qualité de collaboratrice administrative à 40%. M. Maurice de Tribolet, archiviste cantonal, a pris sa retraite le 30 juin 2004. Il est remplacé par M. Alexandre Dafflon, jusqu'alors archiviste adjoint. M. Lionel Bartolini est recruté dès le 1er novembre 2004 au poste d'archiviste scientifique.

Trois mandats ont été confiés à des ressources externes pour le catalogage de la bibliothèque, le classement d'un fonds d'archives et le traitement des archives industrielles à Couvet.

Formation continue

A relever encore que les collaborateurs du service des archives ont bénéficié de multiples opportunités de perfectionnement dans le domaine de la formation continue.

13.2. Entrées d'archives et classements

Archives versées par les organes de l'Etat et les services de l'administration cantonale

Service	Libellé	Volume
Service des contributions	Archives de la réévaluation cadastrale (1995)	43,5 mètres linéaires
Service des sports	Archives du service des sports (1938-2002)	18,6 mètres linéaires
Secrétariat du Département de la gestion du territoire	Archives du secrétariat du Département de la gestion du territoire et du service des transports (1942-1993)	16 mètres linéaires
Chancellerie d'Etat	Manuels du Conseil d'Etat et procès-verbaux du Grand Conseil (2002-2003)	2 mètres linéaires
Office du logement	Archives de l'office du logement (1959-1996)	7,1 mètres linéaires
Service de la formation universitaire	Archives de l'enseignement secondaire (1959-1996)	4,5 mètres linéaires
Service des affaires culturelles	Archives du service des affaires culturelles (1947-1995) Dépôt de 55 documents achetés par l'Etat de Neuchâtel, relatifs à la révolution de mars 1848 dans le Val-de-Travers	5,1 mètres linéaires
Bureau du Grand Conseil	Archives de la commission d'enquête parlementaire	1,8 mètres linéaires

Service	Libellé	Volume
Office du registre foncier du Littoral et du Val-de-Travers	Registres des districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Travers	15 mètres linéaires
TOTAL		**113.6 mètres linéaires**

Archives entrées par voie extraordinaire (dépôt, don, etc.)

Déposant	Libellé	Volume
Compagnie d'assurance Visana, Neuchâtel (dépôt)	Reliquat des archives de la caisse maladie La Fraternelle de prévoyance	8 mètres linéaires
Étude Athémis, Neuchâtel (dépôt)	Archives de l'ancienne étude Clerc, Neuchâtel, fondée en 1806 (1816-1992)	50 mètres linéaires
TOTAL		**58 mètres linéaires**

En outre, le fonds des "Archives pour demain", déposé au département de l'audiovisuel de la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, s'est enrichi de trois nouveaux entretiens: Mgr Pierre Mamie, M. François Habersaat, M. Eugène Jeanrenaud. Enfin, M. Jean Courvoisier, ancien archiviste de l'Etat, a fait don d'un carnet de 1831 de Fritz Courvoisier (1799-1854) relatif à son activité au sein du corps législatif. Ce précieux document rejoint le fonds de famille Louis et Fritz Courvoisier.

Au cours de l'année 2004, le service des archives de l'Etat a enregistré l'entrée de 175 mètres linéaires d'archives.

Un récolement complet des fonds conservés par les archives de l'Etat de Neuchâtel a commencé en juillet 2004. Il permettra d'avoir une vision générale des fonds ainsi que de leur état de classement et de description. Ce récolement servira de base à un plan d'action relatif au classement et à la description des fonds d'archives non traités.

Quatorze fonds d'archives ont été classés et inventoriés durant l'année 2004.

13.3. Bibliothèque

La réorganisation de la gestion de la bibliothèque des archives de l'Etat se poursuit avec le souci de mieux correspondre aux besoins des lecteurs. La bibliothèque s'est enrichie de 240 nouveaux titres en 2004, dont 60 ouvrages reçus. La politique d'achat est désormais orientée vers l'histoire neuchâteloise, l'archivistique et l'histoire institutionnelle.

Le catalogage informatisé s'est poursuivi. On compte désormais un peu plus de 4800 notices d'ouvrages dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO), soit un accroissement annuel d'environ 2000 notices.

13.4. Salle de lecture

Le service a enregistré 2357 visiteurs. La salle de lecture a comptabilisé 1510 journées-lecteur et 8692 documents communiqués. La provenance de nos lecteurs se répartit comme suit:

Provenance	Nombre de journées-lecteur	Pourcentage du total
Etranger[a)]	**83**	**5,5%**
Autres cantons suisses	**371**	**24,6%**
Canton de Neuchâtel	**1056**	**69,9%**
District de Boudry	116	11%[b)]
District de La Chaux-de-Fonds	25	2,37%

Provenance	Nombre de journées-lecteur	Pourcentage du total
District du Locle	9	0,84%
District de Neuchâtel	818	77,45%
District du Val-de-Ruz	49	4,64%
District du Val-de-Travers	39	3,70%

[a)] Allemagne, Australie, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande
[b)] la part des lecteurs par district est calculée sur le total des lecteurs du canton de Neuchâtel uniquement

13.5. Informatisation du service des archives de l'Etat

En novembre 2004, le service du traitement de l'information a installé une nouvelle version de l'outil de gestion électronique de documents *WorkDesk*. Celui-ci comptait au 31 décembre 2004 17.284 fiches descriptives.

Le projet d'acquisition d'un outil de gestion informatique des archives a été lancé au début de l'année 2004. Il est placé sous le contrôle d'un comité de pilotage regroupant le service des affaires culturelles, le service du traitement de l'information et le service des archives de l'Etat. L'année 2004 a été entièrement consacrée à la rédaction du cahier des charges détaillé de l'outil de gestion, en collaboration avec le service du traitement de l'information et avec l'appui du bureau d'études Van Dijk de Paris, entreprise-conseil spécialisée dans le choix de progiciels de gestion de documents et d'archives. Le document est très complet et décrit très précisément l'ensemble des fonctionnalités attendues. L'appel d'offres public est paru dans la *Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel* du 17 décembre 2004 et le délai de réponse a été fixé au 18 février 2005. La sélection du produit le plus conforme à nos attentes et à nos moyens se fera dans le premier semestre 2005.

13.6. Conservation préventive, restauration et microfilmage

Le service des archives de l'Etat de Neuchâtel a mandaté M. Andrea Giovannini, spécialiste en conservation, pour mener une expertise du fonds des "anciennes archives", constitué de près de 23.000 documents parmi les plus anciens et les plus prestigieux du patrimoine neuchâtelois. L'analyse a mis en évidence de nombreuses faiblesses dans le conditionnement du fonds ainsi que dans la manipulation des documents et dans les modalités de communication au public. Les documents les plus menacés sont les parchemins scellés. Des sondages montrent que 29% des sceaux sont endommagés, 53% en très mauvais état et seuls 18% assez bien conservés. Le rapport préconise de revoir entièrement le conditionnement des documents en fonction de leurs caractéristiques matérielles, de procéder progressivement à la restauration de 2400 documents scellés (environ 280.000 francs sur 10 ans), d'acheter du matériel de protection pour la communication des documents en salle de lecture et de former le personnel du service à la manipulation des documents. Ces préconisations seront mises en œuvre dès 2005.

Les travaux de restauration ont porté, pour une somme d'environ 90.000 francs, sur quatre catégories de documents particulièrement précieux ou fragiles:

- 3 volumes de comptes médiévaux de la série des recettes diverses;
- 288 plans et esquisses du fonds de l'architecte Léo Châtelain (Hôpital Pourtalès et église de Fenin);
- 16 documents des archives anciennes, notamment plusieurs parchemins scellés;
- 2 volumes de la série des reconnaissances et des rentiers.

Les opérations de microfilmage systématique en deux exemplaires se sont poursuivies et ont porté sur un total de 192.000 prises de vue et sur un crédit de 80.000 francs. Les séries microfilmées en 2004 sont:

- Notes de Jean Courvoisier pour les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel (50.000 prises de vue);
- 205 registres de l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie (43.000 prises de vue);
- 56 volumes et 16 liasses des Trois-Etats de Neuchâtel et des Etats de Valangin (31.000 prises de vue);
- 21 volumes et liasses des audiences générales et du corps législatif (10.000 prises de vue);
- 53 volumes des lettres à Sa Majesté du fonds de la chancellerie (13.000 prises de vue);
- 15 volumes de la correspondance avec la Suisse (45.000 prises de vue).

13.7. Archives industrielles

Le 5 novembre 2003, le Grand Conseil neuchâtelois votait un crédit d'investissement de 550.000 francs pour l'aménagement d'un local de conservation d'archives au Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP) à Couvet et pour le classement et l'inventaire des archives Dubied, propriété de l'Etat de Neuchâtel. Le crédit comprend 400.000 francs pour les travaux de réfection et l'installation de rayonnages produits par l'établissement d'exécution des peines de Gorgier, et 150.000 francs pour les travaux de tri, de déménagement, de classement et d'inventaire des archives Dubied.

Commencés en avril 2004, les travaux d'aménagement complet seront terminés fin janvier 2005. Le déménagement des archives Dubied pourra alors avoir lieu. Ces archives ont fait l'objet d'une première opération de tri et de classement sommaire en 2004. En 2005, plusieurs mandats seront confiés pour assurer, sous la responsabilité d'un coordinateur, le classement et l'inventaire complet du fonds Dubied.

A terme, les locaux du Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP) devront accueillir l'ensemble des fonds d'archives d'entreprises conservés par le service des archives de l'Etat de Neuchâtel, puis d'autres fonds industriels qui pourraient rejoindre ceux qui existent aujourd'hui. L'antenne du service des archives de l'Etat à Couvet pourrait ainsi s'intégrer dans un concept plus large de conservatoire du patrimoine industriel neuchâtelois.

13.8. Commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels

La création de la nouvelle commission des fonds culturels a été votée par le Grand Conseil le 5 novembre 2003. Composée de 14 membres, elle s'est réunie pour la première fois au Château de Neuchâtel, le 30 septembre 2004. La commission s'est donnée pour mission de promouvoir les synergies et les projets communs aux différents acteurs de la conservation des fonds culturels dans le canton de Neuchâtel. Elle entend également être ouverte aux préoccupations des producteurs et détenteurs de fonds et de collections peu connus ou menacés, tels que les communes, les entreprises, les associations et les particuliers. Les axes de travail en cours de définition sont: un répertoire général des fonds culturels du canton de Neuchâtel, un effort d'assistance et de conseil aux communes et aux privés détenteurs de fonds de documents et une démarche orientée vers des solutions en matière de conservation durable des documents électroniques. Début 2005, la commission précisera son programme et fixera un calendrier des travaux à mettre en œuvre en fonction des priorités qu'elle s'est donnée.

13.9. Divers

Les archives de l'Etat ont contribué, par le prêt de documents du fonds Aimé Humbert, à une exposition organisée au Japon, à Tokyo et Osaka, du 5 octobre au 14 novembre 2004, par la *Deutsche*

Gesellschaft für Natur-und Völkerkunde Ostasiens, en collaboration avec l'ambassade de Suisse à Tokyo. Cette exposition intitulée "*Ein Schweizer in Japan. Die Humbert Mission 1863/1864*", commémorait le 150e anniversaire de la conclusion du traité d'amitié et de commerce nippo-suisse de 1864.

L'archiviste et l'archiviste scientifique sont intervenus lors du colloque "Cinq siècles d'histoire religieuse neuchâteloise. Approches d'une tradition protestante", organisé par la faculté de théologie et l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, les 22, 23 et 24 avril 2004 (actes à paraître).

L'archiviste est membre de la conférence des directeurs des archives cantonales, des archives fédérales et de la principauté du Liechtenstein. En outre il assume la tâche de correspondant scientifique du "Dictionnaire historique de la Suisse" pour le canton de Neuchâtel. Enfin, en 2004-2005, il est chargé d'un cours à l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, consacré à la pratique des documents et à une introduction au travail en archives.

14. COLLABORATION INTERCANTONALE

14.1. Conférence des chefs de département

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH)

Présidée par le conseiller d'Etat Hans-Ulrich Stöckling, chef du Département de l'instruction publique du canton de Saint-Gall, l'Assemblée plénière a tenu ses séances les 4 mars, 25 mars, 17 juin, ainsi que les 28 et 29 octobre 2004.

Le 4 mars, les cantons ont notamment débattu du "Masterplan Confédération-cantons 2004-2007 pour les hautes écoles spécialisées" qui fixe les grands axes du financement futur de ce domaine. L'assemblée plénière, dans sa grande majorité, a rejeté une mesure fixant un nombre minimal de 500 étudiants par site. Elle s'est montrée favorable à un renforcement de la recherche, à condition que les moyens financiers consacrés à l'enseignement soient maintenus. Elle souhaite également que la recherche soit prioritairement développée dans les établissements proposant des études de niveau master. Elle est entrée en matière sur une augmentation des taxes d'études, par 15 voix contre 6 - dont les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève. Ces derniers souhaitaient une clarification préalable de la problématique générale des bourses et des aides à la formation.

L'Assemblée plénière était réunie à huis-clos, les 4 et 25 mars, pour débattre de la coordination nationale en matière d'enseignement des langues. Elle est arrivée à un compromis: *"Deux langues étrangères au moins sont enseignées en Suisse au cours des premières années de scolarité, au plus tard dès la cinquième année scolaire, dont au moins une langue nationale…"* A partir de l'année scolaire 2010-2011, au plus tard, l'anglais sera la première langue étrangère enseignée dans certains cantons alémaniques à partir de la 3^{e} année. Ce sera l'allemand en Suisse romande. La deuxième langue étrangère sera introduite en 5^{e} année, au plus tard à partir de 2012-2013. Cette position de compromis a été adoptée par les cantons romands, non sans un pincement de cœur puisque la priorité donnée à l'enseignement d'une deuxième langue nationale disparaît explicitemment. Cette concession était toutefois indispensable pour soutenir les autorités politiques de plusieurs cantons alémaniques qui font face à des oppositions croissante contre l'enseignement du français en primaire.

Lors de son assemblée du 17 juin, la CDIP a également abordé la révision des articles constitutionnels sur la formation en présence d'une délégation de la Commission de l'éducation et de la science du Conseil national. Les cantons se sont majoritairement déclarés en faveur de la variante de l'article 4 qui donne à la Confédération la compétence d'intervenir lorsque les efforts de coordination intercantonale ont échoué.

Le 17 juin, puis lors de son assemblée annuelle de Vaduz des 28 et 29 octobre 2004, la CDIP a adopté les principes de révision des accords intercantonaux dans le domane de la formation professionnelle. A Vaduz, toujours, la CDIP a pris connaissance des indicateurs que projette l'Office fédéral de la statistique en matière de formation. Elle a enfin défini les critères de distinction entre service public et privé d'éducation, afin de clarifier la portée des engagements pris par le Suisse dans le cadre du cycle de Doha.

Conférence intercantonale des chefs de département de l'instruction publique que de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+Ti)

Présidée par M. Thierry Béguin, conseiller d'Etat, chef du DIPAC, depuis le mois de juin 2002, la CIIP-SR+Ti, a tenu ses séances les 19 février, 2 et 3 avril, 3 juin, 23 septembre et 20 décembre

2004. Elle a par ailleurs siégé, en une assemblée extraordinaire en tant que comité stratégique de la haute de musique de Suisse occidentale (HEMSO) en formation, le 16 août 2004.

Le 19 février, la CIIP a fixé les grandes lignes de la stratégie qu'elle entendait suivre dans le projet HEMSO. Elle a également longuement débattu de la position qu'elle souhaitait défendre dans le débat national sur l'enseignement des langues. Elle a par ailleurs adopté la convention intercantonale sur les moyens d'enseignement. Cet acte renforce la coordination intercantonale en permettant aux cantons romands de développer et d'acquérir un ensemble unique de moyens pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou cycle. Il renforce aussi le contrôle politique et financier du dispositif de production pour tenir compte des problèmes soulevés, dans les cantons de Vaud et de Genève, par la publication de caricatures de Barrigue dans les moyens d'enseignement de mathématiques 7-8-9.

La CIIP a signé le 2 avril, à Neuchâtel, une déclaration d'intention sur la HEMSO. Ce document précise les modalités d'organisation en réseau de la future haute école et en fixe l'ouverture à la rentrée 2005. Les 2 et 3 avril, elle a également pris connaissance d'un rapport de synthèse sur les différents types d'évaluation à l'école.

La séance du 3 juin était principalement consacrée à l'adoption des comptes 2003 et du budget 2005. A cette occasion, la CIIP a décidé une croissance zéro pour le budget 2005. Dans la perspective du futur plan quadriennal, elle a mandaté un groupe restreint de la CSG de lui proposer des priorités et des diminutions de prestations. Elle a pris connaissance de la décision du Conseil fédéral de ne pas présenter aux Chambres fédérales la loi sur les langues et à décidé de communiquer sa désapprobation à celui-ci.

Le 23 septembre, la CIIP a, pour la première fois, siégé en qualité de Conseil politique de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) comme le prévoient les nouveaux statuts (voir pt. 13.4). Elle a reçu une délégation du Syndicat des enseignants romands (SER) et a abordé, à cette occasion, les finalités du plan d'études cadre romand (PECARO) et les travaux du groupe paritaire CIIP-SER.

La CIIP, le 20 décembre, a transféré les compétences du pilotage du projet HEMSO à la HES-SO, comme elle l'avait décidé le 23 septembre. Elle a également transmis un dossier à la commission de reconnaissance de la CDIP. Elle a reçu la présidente de la Délégation de la langue française de la Conférence et a décidé de transférer ce dossier au niveau national.

14.2. Conférence des secrétaires généraux (CSG)

Présidée par M. Claude-Henri Schaller, secrétaire général du DIPAC, la CSG s'est réunie à 6 reprises, les 13 et 14 janvier, 24 mars, 5 mai, 27 août, 30 septembre, 24 et 30 novembre 2004.

La CSG, qui a pour tâche d'émettre des préavis à l'intention de la Conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+Ti), a en particulier traité les objets suivants:

- Enseignement/apprentissage du français
- Nouvelles technologies dans les écoles
- Convention intercantonale sur les moyens d'enseignement
- Dossier moyens d'enseignement de mathématiques 7-8-9
- Avenir de l'IRDP
- Evaluation
- Avenir de la collaboration intercantonale
- Organisation de la consultation sur le PECARO
- PECARO et relations avec le projet HARMOS
- Communication des résultats PISA 2003
- Enseignement des langues
- HEMSO

Par ailleurs, la CSG a constitué un groupe restreint chargé de préparer un catalogue de propositions de plan quardiennal à l'attention de la conférence.

14.3. Conférence des chef-fe-s de service

La conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement (CSE), présidée par M. Dominique Chételat, chef de la section francophone de l'Office de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du canton de Berne, s'est réunie à 6 reprises, les 28 janvier, 10 mars, 28 avril, 16 juin, 15 septembre et 10 novembre 2004.

La conférence des chefs de service de l'enseignement traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à:

- exécuter les décisions de la Conférence et assurer leur application dans les cantons,
- étudier et proposer à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes,
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence,
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle a notamment traité les objets suivants:

- Attentes et objectifs des cantons romands eu égard aux EDD, à la maturité spécialisée et aux écoles de commerce
- Mathématiques 7-8-9
- Enquête sur les besoins en personnel enseignant pour ces prochaines années
- Demande de soutien à la revue Math-Ecole
- Consultation de la CDIP sur un projet de recommandations relatives à l'auto-évaluation dans les écoles
- Consultation sur un projet d'ordonnance liée à la loi sur le travail concernant la protection des jeunes travailleurs
- Migrations intercantonales et coordination scolaire
- Enquête de la CDIP sur l'évaluation des échanges scolaires
- Argumentaire du Conseil Suisse de la Musique (CSM) "Action: Musique"
- Ecoles de culture générale (ECG) et Ecoles supérieures de commerce (ESC)
- Présentation par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle d'un projet de formation dans le domaine de l'interculturalité
- Projet de réglementation du temps partiel
- Avenir du métier d'enseignant en Suisse romande
- Adaptation des profils édictés par la CDIP pour les filières d'études régies par les cantons
- Rapport final du Groupe de référence pour l'évaluation du travail des élèves (GRETEL)
- Convention scolaire régionale entre les cantons de la Suisse romande et du Tessin
- Passerelle maturité professionnelle - hautes écoles universitaires
- Consultation sur le PECARO
- Politique des langues
- Directive concernant la mise en œuvre et la prise en charge des frais de remplacement, de rémunération complémentaire et le versement d'indemnités de séances et de frais de déplacement des membres de commissions, de groupes d'études et de travail relevant de la CIIP ou de l'un de ses organes
- Logiciel d'apprentissage interactif Budgetgame de PostFinance
- Bilan du président sortant sur le fonctionnement de la CSE
- Enseignement spécialisé: discussion du rapport "Opérationnalisation des variantes A et B du rapport du CREDAS sur la scolarisation des élèves sourds et malentendants" (OPERA)
- PECARO: réactions politiques dans les cantons
- Financement de la présidence de la CROTCES

14.4. Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles

Les membres de la conférence romande des délégués aux affaires culturelles se sont réunis 5 fois en 2004. Lors des réunions, les points suivants ont été abordés:

- Haute école de théâtre de Suisse romande,
- Haute école de musique de Suisse romande,
- Collaborations culturelles sur le plan romand,
- Politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'espace romand,
- Institutions culturelles éminentes ou d'importance supra-régionales,
- Renouvellement de la convention entre les cantons pour l'atelier d'artiste de Barcelone,
- Jeux de la Francophonie,
- "Maïs im Bundeshuus", film documentaire sur le fonctionnement d'une commission fédérale,
- Dothé, centre romand de documentation théâtrale.

Lors de ces séances, de nombreux dossiers relevant d'un ou plusieurs cantons sont abordés afin de permettre de fructueux échanges d'informations ou des prises de position communes.

Au mois de novembre, le président de la conférence des délégués aux affaires culturelles a adressé un rapport au secrétaire général de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) présentant les principaux axes d'une politique culturelle des cantons romands.

En ce qui concerne la Conférence suisse, les délégués aux affaires culturelles se sont réunis à 3 reprises. Ils ont ainsi eu l'opportunité d'aborder les points suivants:

- Article 69 de la Constitution fédérale,
- Révision de la loi sur Pro Helvetia,
- Collaboration avec l'Office fédéral de la Culture,
- Collaboration avec Pro Helvetia,
- Collaboration avec le Département fédéral des Affaires étrangères.

14.5. Conférences universitaires

Conférence universitaire suisse

La Conférence universitaire suisse s'est réunie à six reprises: les 26 février, 1er avril, 24-25 juin, 14 octobre et 2 décembre. Elle s'est principalement occupée de la mise en place du système de Bologne, du paysage des hautes écoles suisses 2008, de la réorganisation des études de médecine et de la médecine de pointe ainsi que de la répartition des subventions liées à des projets de coopération – qui nous a valu le soutien de la Confédération pour le programme CIMENT (Centre interuniversitaire de recherche en microsystèmes et nanotechnologie EPFL-UniNE). Tous ces sujets sont délicats puisqu'ils participent à la définition des nouvelles contraintes structurelles et financières qui s'imposeront à toutes les hautes écoles suisses.

Conférence universitaire de Suisse occidentale

La Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) a changé de statut. Dès septembre, elle est incorporée à la CIIP comme sous-ensemble de cet organe. Le but visé par cette modification était la volonté de simplifier les structures et les modes de fonctionnement d'institutions large-

ment composées des mêmes personnes. A sa présidence, M. Thierry Béguin, président de la CIIP, a succédé à Mme A.-C. Lyon. Durant l'année 2004, la CUSO a donc mis en place la nouvelle convention. Elle s'est réunie à trois reprises: le 4 juin (selon les anciens statuts), le 23 septembre et le 20 décembre (séances CIIP). Outre des programmes post-grades, elle s'est préoccupée de sa collaboration avec diverses entités académiques ou de recherche.

15. TABLEAUX STATISTIQUES

15.1. Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2004[a)]

Villes principales et districts	Personnel nommé	Personnel engagé	Totaux	
			Nombre d'enseignants à temps complet	Nombre d'enseignants à temps partiel
Villes				
Neuchâtel	31	2	16	17
Le Locle	14	2	3	13
La Chaux-de-Fonds b)	41	17	17	41
Districts c)				
Neuchâtel (campagne)	18	12	13	17
Boudry d)	34	13	14	33
Val-de-Travers	10	3	7	6
Val-de-Ruz	14	13	10	17
Le Locle (campagne)	5	5	1	9
La Chaux-de-Fonds (campagne)	2	1	1	2
Totaux	169	68	83	154
			237	

a) cette statistique ne comprend pas les enseignants préscolaires qui assurent un appui ou une décharge
b) dont un maître d'école enfantine
c) sans les classes des trois villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds
d) dont un maître d'école enfantine à Corcelles-Cormondrèche

15.2 Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2004 (1)

Villes principales et districts	Personnel nommé			Personnel engagé (3)			Totaux		
	Instituteurs	Total	Institutrices	Instituteurs	Total	Institutrices	Nombre d'instituteurs(trices) à temps complet	Total	Nombre d'instituteurs(trices) à temps partiel
Villes									
Neuchâtel	18	111	93	0	11	11	43	122	79
Le Locle	4	46	42	2	16	14	18	62	44
La Chaux-de-Fonds	33	155	122	5	38	33	55	193	138
Districts (2)									
Neuchâtel (campagne)	13	75	62	1	21	20	37	96	59
Boudry	30	140	110	4	70	66	69	210	141
Val-de-Travers	19	52	33	1	23	22	31	75	44
Val-de-Ruz	16	60	44	2	34	32	34	94	60
Le Locle (campagne)	4	18	14	0	11	11	7	29	22
La Chaux-de-Fonds (campagne)	0	6	6	1	2	1	3	8	5
	137		526	16		210	297		592
Totaux		**663**			**226**			**889**	
								(4)	

1. Cette statistique ne comprend pas les maîtres spéciaux, ceux du soutien pédagogique, de l'éducation par le mouvement, de l'appui langagier, ni les enseignants assurant un appui ou une décharge.
2. Sans les classes des villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.
3. Personnel possédant les conditions requises dans notre canton pour une nomination.
4. Au total : 146 instituteurs et 658 institutrices.

15.3. Ecoles enfantines - Année scolaire 2004-2005

LOCALITES	Nombre de classes reconnues	Effectif des élèves				Total	Personnel enseignant		
		4 ans		5 ans			Titulaires d'un poste complet	Titulaires d'un poste à temps partiel	Appuis et décharges a)
		filles	garçons	filles	garçons				
Neuchâtel	25	103	93	130	164	490	16	17	
Hauterive	2,5	14	12	13	16	55		5	1
Saint-Blaise-Enges	3	21	18	16	18	73	2	2	
Marin-Epagnier	3.5	17	24	22	16	79	2	2	1
Thielle-Wavre	1,5	5	9	4	7	25		3	
Cornaux	1,5	4	7	7	9	27	1	1	1
Cressier	3	8	18	11	15	52	3		1
Le Landeron	4	26	19	18	24	87	5	1	
Lignières	1,5	5	7	8	8	28	1	1	
Boudry	4	23	29	18	21	91	2	4	1
Cortaillod	3			28	25	53	3		
Colombier	4			34	35	69	2	4	
Auvernier	1		5	5	5	15		2	
Peseux	3			31	31	62	2	2	
Corc.-Cormondrèche	3			25	23	48	2	2	1
Bôle	1			12	9	21		2	
Rochefort	1	7	2	6	7	22		2	1
Bevaix	4.5	23	28	20	24	95	3	6	
Gorgier	1,5	8	6	10	10	34		3	
Saint-Aubin-Sauges-	2	13	12	13	6	44		5	1
Vaumarcus									
Fresens-Montalchez	1	1	2	3	8	14		1	
Môtiers-Boveresse	1.5	5	6	4	8	23	1	1	
Couvet	2	1	3	16	15	35	1	2	
Travers	1			6	9	15	1		
Fleurier	3			23	21	44	2	2	
Buttes-St-Sulpice	1			9	6	15	1		
La Côte-aux-Fées	1	4	2	1	3	10		1	
Les Verrières-	1	4	3	6	8	21	1		
Les Bayards									
Cernier	2	8	12	8	12	40	2	1	
Chézard-St-Martin	2	12	14	9	13	48	3		1
Dombresson-Villiers-	3	8	22	15	12	57	2	2	
Savagnier-Fenin-Vilars-	2			14	14	28		4	
Fontaines	1			8	6	14	1		
Fontainemelon	2	8	8	11	12	39		5	
Les Hauts-Geneveys	1	5	5	6	2	18		2	1
Boudevilliers	0,5	4	4			8		1	
Valangin	1	3	5	4	8	20		2	
Coffrane-Montmollin	1	5	6	4	5	20	1		
Les Gen.s.Coffrane	1,5	11	6	6	8	31	1	1	
totaux à reporter	102	356	387	584	643	1970	61	89	10

Ecoles enfantines - Année scolaire 2004-2005 (suite)

LOCALITES	Nombre de classes reconnues	Effectif des élèves				Total	Personnel enseignant		
		4 ans		5 ans			Titulaires d'un poste complet	Titulaires d'un poste à temps partiel	Appuis et décharges a)
		filles	garçons	filles	garçons				
Report	102	356	387	584	643	1970	61	89	10
Le Locle	9,5	47	38	53	46	184	3	13	1
Les Brenets	1	7	4	2	3	16		2	
La Brévine	1	3	2	5	3	13		2	
Le Cerneux-Péquignot	1	2	3	3	2	10		1	
La Chaux-du-Milieu	1	7	5		2	14		2	
Les Ponts-de-Martel-	2	3	7	11	12	33	1	2	1
La Chaux-de-Fonds	38,5	170	173	197	196	736	17	41	5
Les Planchettes	1		4	5	1	10		1	
La Sagne	1,5	9	7	9	3	28	1	1	
Totaux	**158.5**	**604**	**630**	**869**	**911**	**3014**	**83**	**154**	**17**

a) ces postes sont partiels

15.4. Ecoles primaires année scolaire 2004-2005

Localités	Nombre de classes y compris classes spéciales	Effectif des élèves			Personnel enseignant		
		Filles	Garçons	Total	Postes à plein-temps ou à temps partiel (titulaires de classes)	Maîtres spéciaux EP, AMT, soutien pédagogique, éd. mouvement et appui langagier 1	Appuis et décharges 2
Neuchâtel	82	692	737	1429	122	22	
Hauterive	7	78	63	141	9	5	4
Saint-Blaise	10	94	93	187	12	6	4
Marin-Epagnier	14	131	143	274	20	7	1
Thielle-Wavre	3	22	32	54	5	3	
Cornaux	4	47	35	82	6	4	1
Cressier	9	78	75	153	12	4	1
Enges	1	3	8	11	2	1	
Le Landeron	15	138	141	279	24	6	1
Lignières	4	33	34	67	6	3	
Total district	149	1316	1361	2677	218	61	12
Boudry	21	165	184	349	28	11	4
Cortaillod	15	145	147	292	26	5	3
Colombier	17	173	160	333	29	7	3
Auvernier	4	30	38	68	7	3	1
Peseux	18	145	170	315	28	6	2
Corcelles-Corm.	13	115	135	250	24	6	2
Bôle	5	47	48	95	7	4	1
Rochefort	3	27	18	46	5	2	1
Bevaix	12	98	134	232	24	9	
Gorgier	5	46	58	104	10	6	3
Saint-Aubin	9	79	94	173	20	7	3
Fresens	1	4	7	11	1		1
Vaumarcus	1	4	9	13	1	2	2
Total district	124	1078	1203	2281	210	68	26
Môtiers	4	34	23	57	5	3	1
Couvet	9	82	72	154	11	5	1
Travers	4	36	33	69	5	3	1
Noiraigue	3	25	25	50	6	4	
Boveresse	1	9	13	22	2	2	1
Fleurier	12	108	115	223	17	6	3
Buttes	3	21	22	43	7	3	
La Côte-aux-Fées	2	13	14	27	4	3	
Saint-Sulpice	3	30	27	57	5	4	
Les Verrières	3	22	28	50	4	3	
Les Bayards	2	11	12	23	5	3	
Total district	46	391	384	775	75	39	7
Pour report	**319**	**2785**	**2948**	**5733**	**503**	**168**	**45**

Ecoles primaires année scolaire 2004-2005 (suite)

Localités	Nombre de classes y compris classes spéciales	Effectif des élèves			Personnel enseignant		
		Filles	Garçons	Total	Postes à plein-temps ou à temps partiel (titulaires de classes)	Maîtres spéciaux EP, AMT, soutien pédagogique, éd. mouvement et appui langagier 1	Appuis et décharges 2
Report	**319**	**2785**	**2948**	**5733**	**503**	**168**	**45**
Cernier	5	49	49	98	8	3	1
Chézard-St-Martin	7	53	64	117	13	8	2
Dombresson	8	63	85	148	14	5	1
Le Pâquier	1	3	6	9	2	2	1
Savagnier	4	33	40	73	5	3	
Fenin-Vilars-S.-E.	3	25	23	48	5	2	
Fontaines	5	52	54	106	7	3	2
Fontainemelon	6	49	57	106	10	4	2
Les Hauts-Geneveys	3	35	29	64	4	3	2
Boudevilliers	1	12	4	16	2	2	
Valangin	2	12	20	32	6	3	
Coffrane	3	23	24	47	5	4	
Les Gen.s/Coffrane	4	34	46	80	8	3	1
Montmollin	3	24	21	45	5	3	
Total district	55	467	522	989	94	48	12
Le Locle	35	282	299	581	62	20	3
Les Brenets	4	33	25	58	6	3	1
Le Cern.-Péquignot	2	10	14	24	4	2	
La Brévine	3	23	25	48	4	3	1
La Chx-du-Milieu	2	12	15	27	4	3	
Les Pts-de-Martel	5	51	46	97	8	4	2
Brot-Plamboz	1	10	8	18	3	2	
Total district	52	421	432	853	91	37	7
La Chaux-de-Fonds	120	1055	1114	2169	193	50	6
Les Planchettes	1	12	7	19	2	3	1
La Sagne	4	27	29	56	6	3	1
Total district	125	1094	1150	2244	201	56	8
Total	**551**	**4767**	**5052**	**9819**	**889**	**309**	**72**

Remarques:
1 La plupart de ces postes sont partiels
2 Ces postes sont partiels

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR - ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

Nombre de CLASSES

dont 1 en TR **1 classe 7-8-9**

Ecoles	6 OR	6 TR	Tot. 6	7 MA	7 MO	7 PP	Tot. 7	8 MA	8 MO	8 PP	Tot. 8	9 MA	9 MO	9 PP	Tot. 9	TE	AC	CLIP	Tot.	Totaux	Totaux MA	Totaux MO	Totaux PP
ESRN*: Mail*	7	2	9	3	2	3	8	3	3	3	9	4	2	3	9	2	1	2	5	**40**	10	7	9
Deux Thielles	5	1	6	3	2	2	7	2	2	2	6	2	2	1	5	1			1	**25**	7	6	5
Bas-Lac	5	1	6	2	2	2	6	2	2	1	5	2	1	2	5	1			1	**23**	6	5	5
Terreaux	7	2	9	3	2	2	7	3	2	1	6	3	2	1	6	1			1	**29**	9	6	4
Côte	8	2	10	4	3	3	10	4	2	2	8	4	3	2	9	2			2	**39**	12	8	7
ESRN Total	32	8	40	15	11	12	38	14	11	9	34	15	10	9	34	7	1	2	10	**156**	44	32	30
CESCOLE	9	2	11	4	4	3	11	4	3	2	9	4	4	2	10	1			1	**42**	12	11	7
CSC	8	1	9	4	2	**3**	9	4	2	2	8	4	2	2	8	1			1	**35**	12	6	7
CVT	7	2	9	3	3	3	9	3	3	3	9	4	3	3	10	2			2	**39**	10	9	9
CSVR	9	2	11	3	2	3	8	3	3	3	9	3	4	4	11	2			2	**41**	9	9	10
ESLL	6	2	8	4	2	2	8	4	2	2	8	4	3	2	9	2	1		3	**36**	12	7	6
ESIP	1.5	0.5	2		1	1	2		1	0.5	1.5		1	0.5	1.5	1			1	**8**	0	3	2
ESCF	19	7	26	8	6	9	23	8	5	8	21	9	5	6	20	9	1		10	**100**	25	16	23
CIVAB	1		1			**1**	1				0				0				0	**2**	0	0	1
TOTAUX	**92.5**	**24.5**	**117**	**41**	**31**	**37**	**109.0**	**40**	**30**	**29.5**	**99.5**	**43**	**32**	**28.5**	**104**	**25**	**3**	**2**	**30**	**459**	**124**	**93**	**95**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR - ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

Nombre d'ELEVES

				dont 8 en TR																			
Ecoles	6 OR	6 TR	**Tot. 6**	7 MA	7 MO	7 PP	**Tot. 7**	8 MA	8 MO	8 PP	**Tot. 8**	9 MA	9 MO	9 PP	**Tot. 9**	TE	AC	CLIP	**Tot.**	**Totaux**	Totaux MA	Totaux MO	Totaux PP
ESRN*: Mail*	135	23	158	66	39	54	159	63	61	55	179	85	37	55	177	16	14	25	55	728	214	137	164
Deux Thielles	107	15	122	51	28	28	107	47	42	43	132	40	37	17	94	11			11	466	138	107	88
Bas-Lac	93	12	105	40	37	32	109	48	34	20	102	42	23	26	91	6			6	413	130	94	78
Terreaux	134	20	154	64	32	40	136	69	36	20	125	65	41	18	124	10			10	549	198	109	78
Côte	166	21	187	80	50	54	184	81	41	41	163	83	51	30	164	21			21	719	244	142	125
ESRN Total	635	91	726	301	186	208	695	308	214	179	701	315	189	146	650	64	14	25	103	2875	924	589	533
CESCOLE	186	20	206	89	66	52	207	81	60	35	176	74	71	36	181	7			7	777	244	197	123
CSC	158	14	172	73	47	**44**	164	85	40	26	151	72	42	27	141	8			8	635	230	129	97
CVT	139	22	161	63	46	62	171	71	65	47	183	66	59	53	178	23			23	716	200	170	162
CSVR	170	21	191	62	38	55	155	64	60	44	168	71	74	58	203	21			21	738	197	172	157
ESLL	129	21	150	94	43	31	168	79	43	42	164	73	53	37	163	12	10		22	667	246	139	110
ESIP	31	2	33		10	9	19		8	10	18		10	8	18	6			6	94	0	28	27
ESCF	406	64	470	186	115	163	464	194	102	142	438	193	100	110	403	84	15		99	1874	573	317	415
CIVAB	24		24			7	7			6	6			9	9				0	46	0	0	22
TOTAUX	1878	255	2133	868	551	631	2050	882	592	531	2005	864	598	484	1946	225	39	25	289	8422	**2614**	**1741**	**1646**

décembre 2004

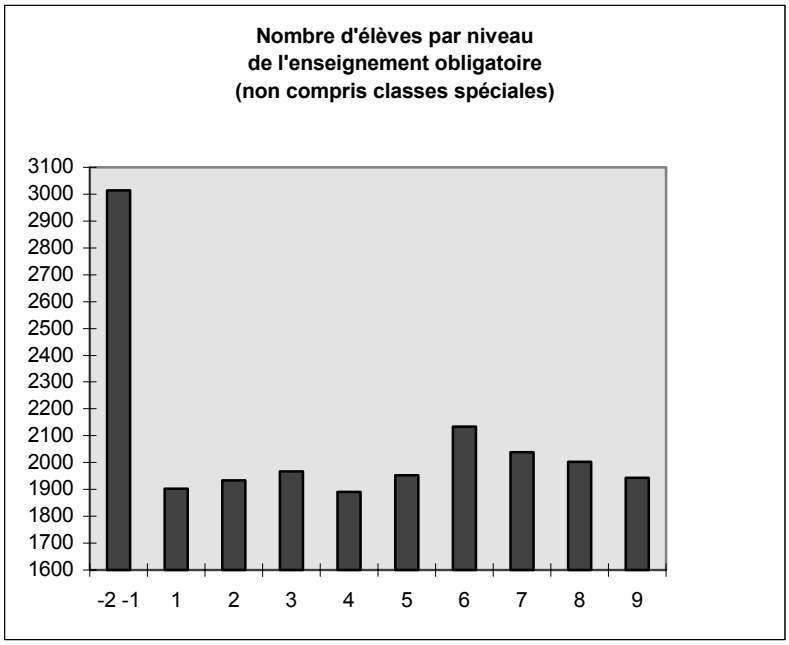
Nombre d'élèves par niveau
de l'enseignement obligatoire
(non compris classes spéciales)
3100
3000
2900
2800
2700
2600
2500
2400
2300
2200
2100
2000
1900
1800
1700
1600
-2 -1 1 2 3 4 5 6 7 8 9

15.6. Préapprentissage – Année scolaire 2004-2005

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN Ecole des arts et métiers	8	72	58	130
CIFOM Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	6	53	36	89
Total	**14**	**125**	**94**	**230**

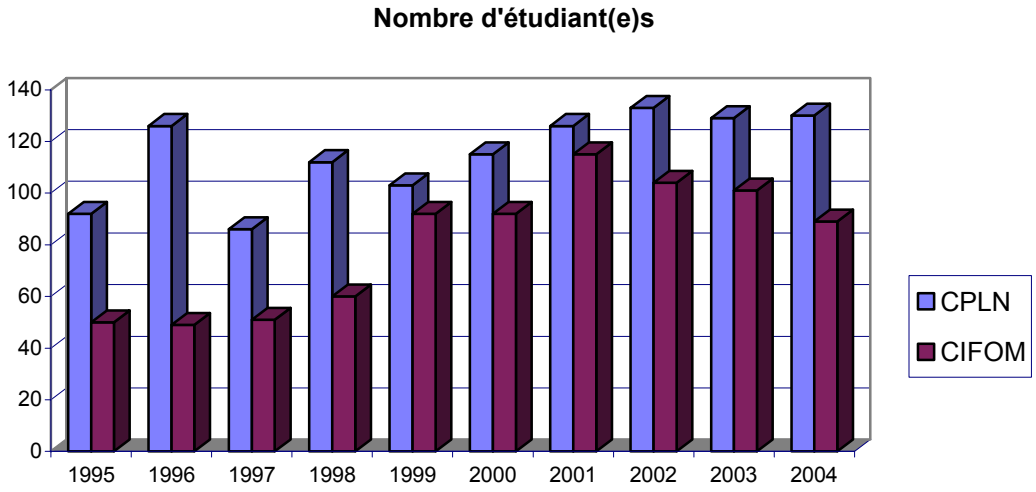

15.7. Formations de base à plein temps – Année scolaire 2004-2005

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN				
Ecole technique	16	11	157	168
Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	2	2	23	25
Ecole des arts et métiers (apprentissage +)	1	3	10	13
Lycée Jean-Piaget	9	122	69	191
CIFOM				
Ecole technique	22	45	170	215
Ecole d'art	16	89	50	139
Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	22	286	87	373
Centre Pierre-Coullery	5	71	10	81
Total	**93**	**629**	**576**	**1205**

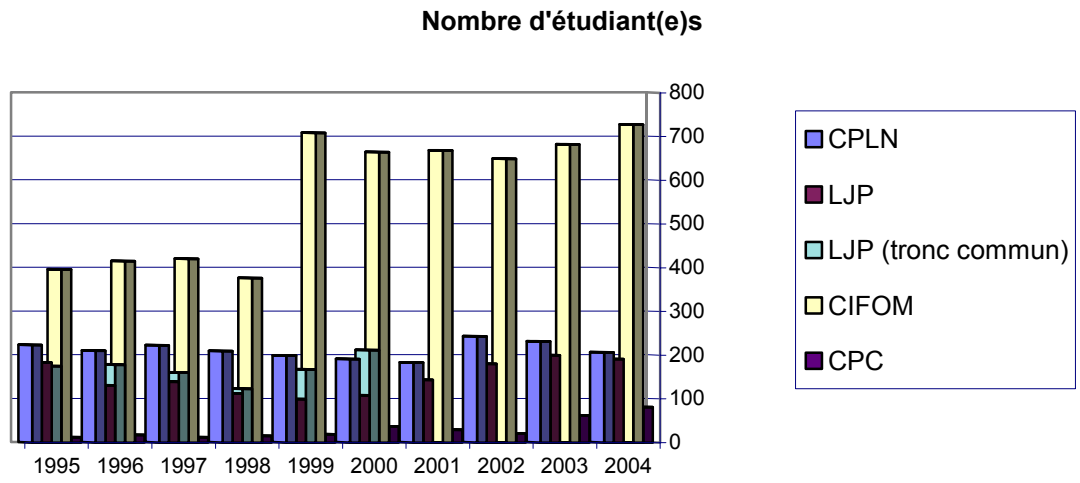

15.8. Formations de base à temps partiel – Année scolaire 2004-2005

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN				
Ecole technique	5	27	56	83
Ecole des arts et métiers	34	178	163	341
Ecole professionnelle commerciale	28	342	87	429
Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	15	56	148	204
CPMB				
Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment	63	29	742	771
CIFOM				
Ecole technique	37	39	410	449
Ecole d'art	8	43	35	78
Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	18	258	81	339
Centre Pierre-Coullery	5	64	3	67
Total	**213**	**1036**	**1725**	**2761**

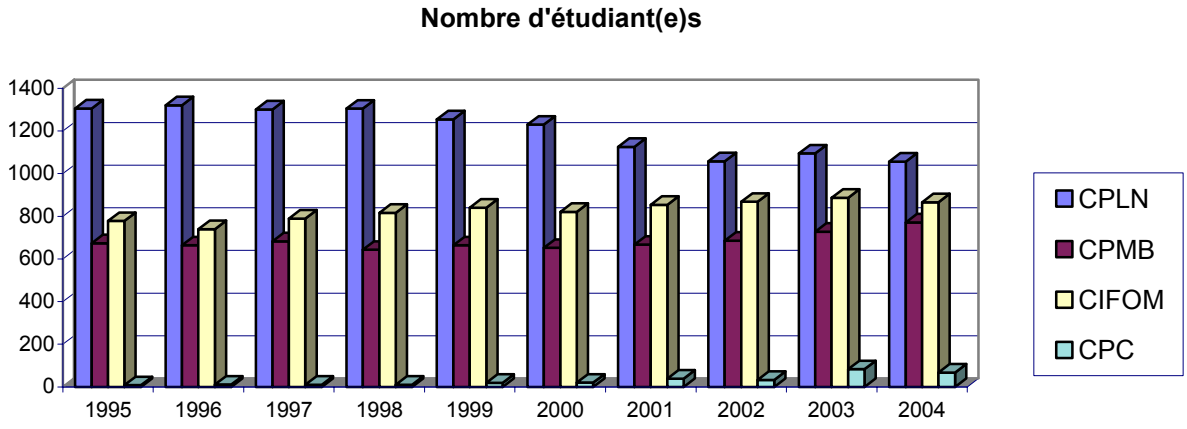

15.9. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2004-2005

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN Ecole technique	8	18	104	122
CIFOM Ecole technique Ecole de secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	 3 1	 2 8	 23 4	 25 12
Total	**12**	**28**	**131**	**159**

Nombre d'étudiant(e)s

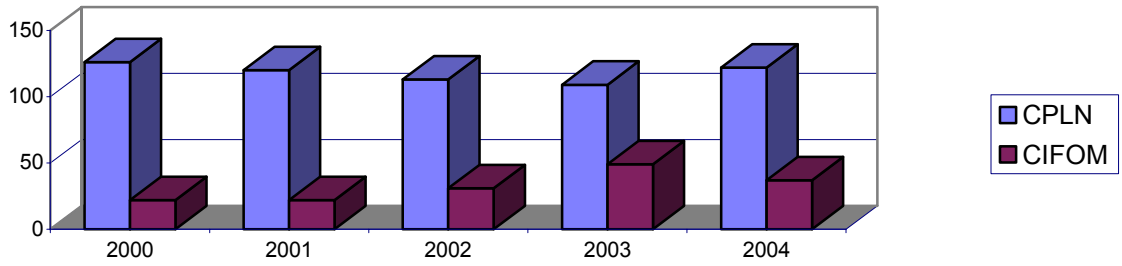

Nombre de classes

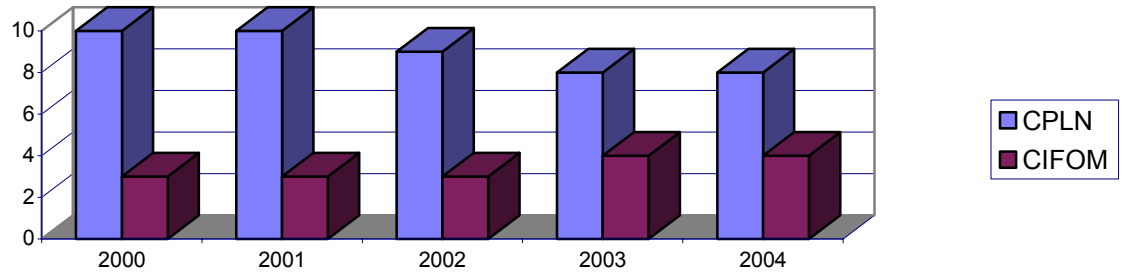

15.10. Maturités professionnelles - Année scolaire 2004-2005

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
Technique				
CPLN - Ecole technique	30	32	376	408
CIFOM - Ecole technique	13	25	238	263
Sciences naturelles et artisanale				
CPLN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature	1	1	13	14
CPLN - Ecole des arts et métiers	0	4	0	4
Commerciale				
CPLN - Ecole professionnelle commerciale	10	99	47	146
Lycée Jean-Piaget	22	285	174	459
CIFOM - Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	8	97	41	138
Artistique				
CIFOM - Ecole d'art	4	47	21	68
Santé-Social				
CIFOM - Ecole du secteur tertiaire, commercial, paramédical, social	1	10	6	16
Total	**89**	**600**	**916**	**1516**

Nombre d'étudiant(e)s par école

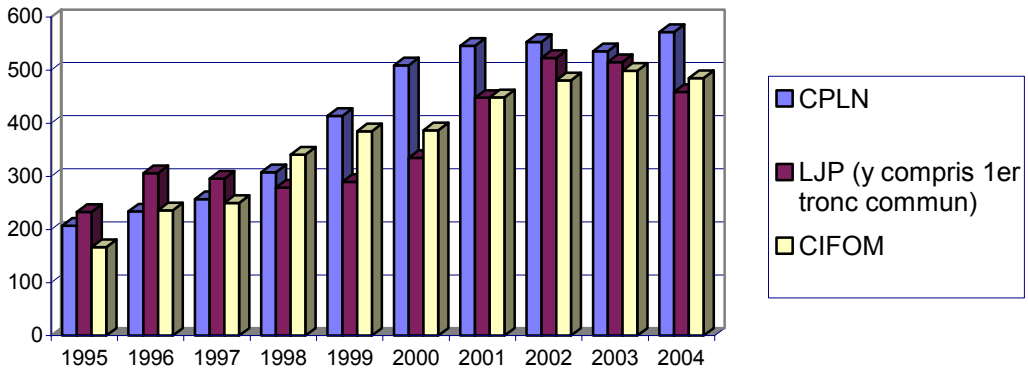

Nombre d'étudiant(e)s par types de maturités

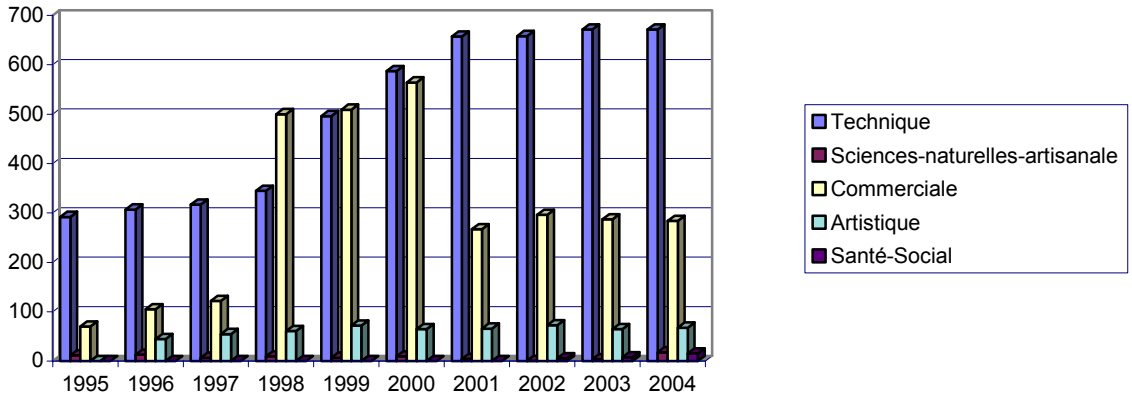

Nombre de titres délivrés

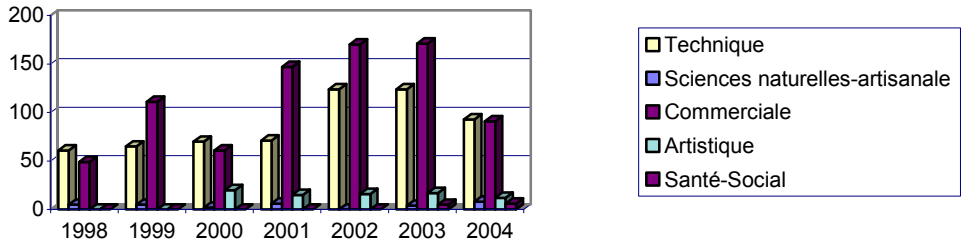

15.11. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2004-2005

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN				
Ecole technique	8	3	98	101
Ecole supérieure de droguerie	4	66	21	87
Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	3	5	48	53
Ecole cantonale de laborantines et laborantins médicaux	3	36	17	53
CIFOM				
Ecole technique	8	10	75	85
Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	1	1	10	11
Centre Pierre-Coullery	3	68	1	69
Total	**30**	**189**	**270**	**459**

Nombre d'étudiant(e)s

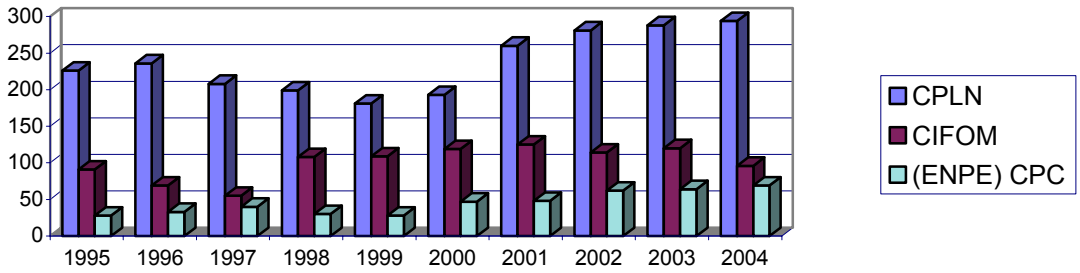

Nombre de titres délivrés

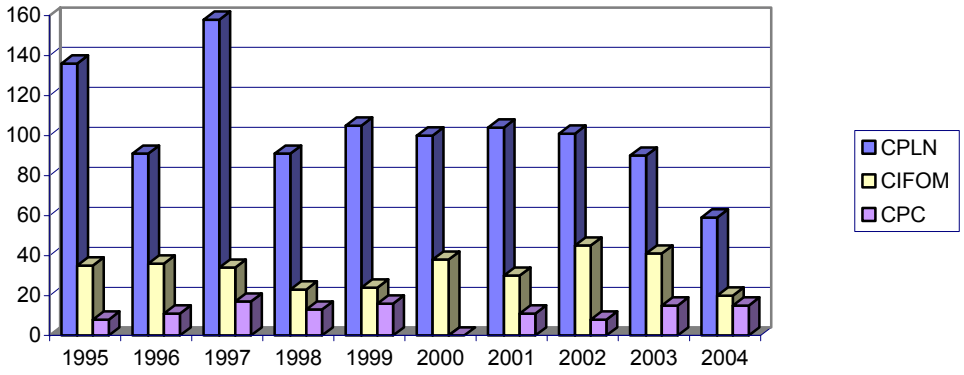

15.12. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2004-2005

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
CPLN				
Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	3	1	30	31
Ecole technique du soir	7	1	108	109
Ecole supérieure d'économie	3	17	22	39
CIFOM				
Ecole technique du soir	2	2	14	16
Total	**15**	**21**	**174**	**195**

Nombre d'étudiant(e)s

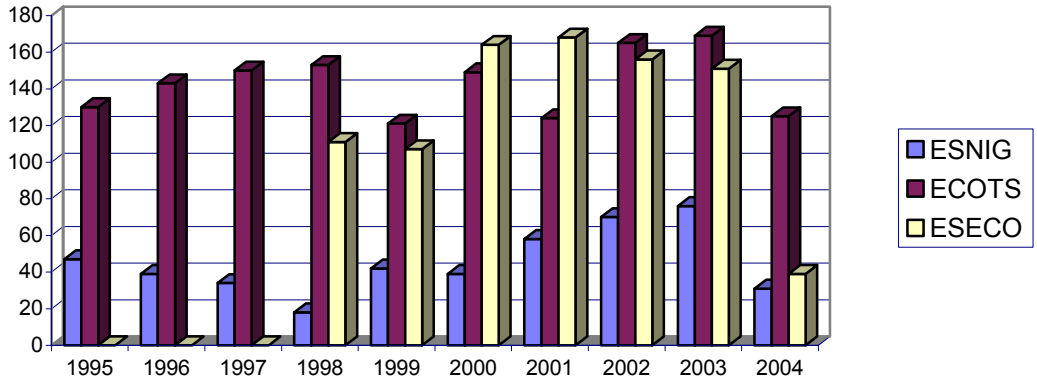

Nombre de titres délivrés

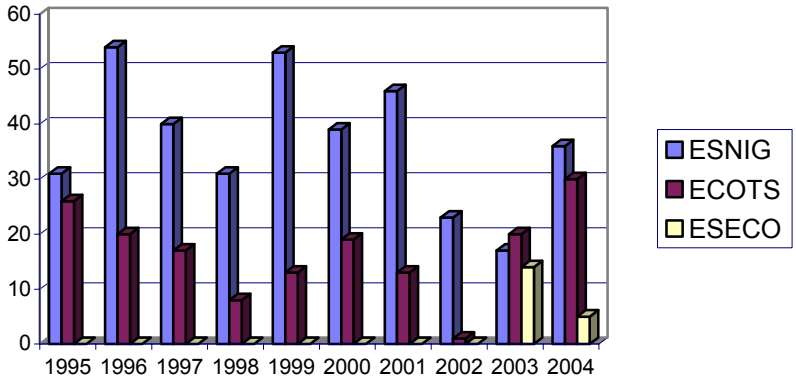

15.13. Haute école neuchâteloise - Année scolaire 2004-2005

Ecole	Nombre de classes	Effectif des élèves		
		Nombre d'étudiantes	Nombre d'étudiants	Total
Ecole d'ingénieurs - Le Locle	31	11	242	253
Haute école de gestion – Neuchâtel – Plein temps – Temps partiel	 8 8	 79 45	 95 63	 174 108
Haute école d'arts appliqués - La Chaux-de-Fonds	3	44	21	65
Haute école de soins infirmiers - Neuchâtel	4	119	12	131
Total	**54**	**298**	**433**	**731**

Nombre d'étudiant(e)s

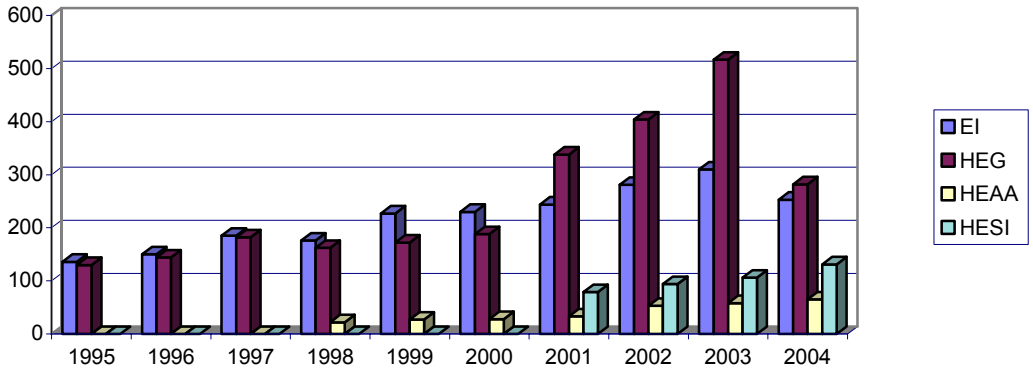

Nombre de titres délivrés

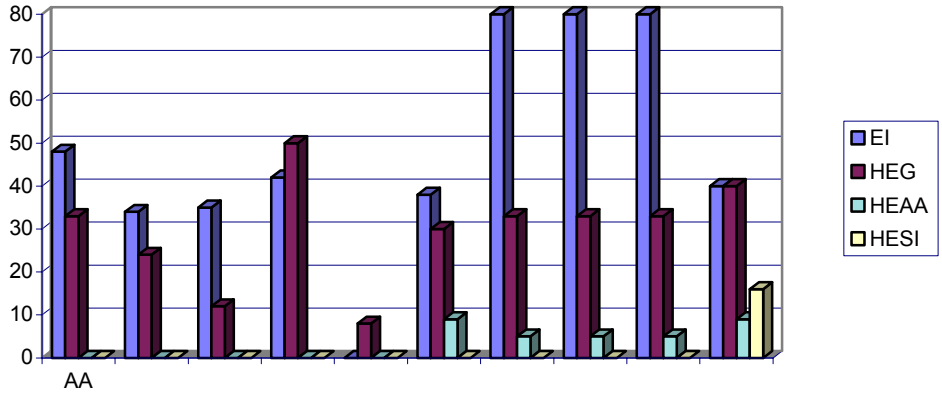

15.14. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2004-2005

Professions	Apprenantes	Apprenants
Agriculture, viticulture, horticulture, élevage, sylviculture	42	115
Fabrications de produits alimentaires et boissons	22	42
Mise en œuvre des textiles	7	2
Industrie du bois et du liège	3	133
Arts graphiques	14	11
Industrie métallurgique, technique, informatique, mécanique automobiles et construction de machines	20	474
Industrie horlogère, bijouterie	10	19
Bâtiment, peinture, transport, travail de la pierre	14	327
Dessinateurs, professions techniques auxiliaires	48	93
Professions du commerce	366	102
Professions de la vente	248	94
Hôtels, restaurants, économie domestique	53	59
Soins corporels	128	8
Soins médicaux et autres	71	1
Professions artistiques et apparentées	13	6
Autres professions	22	30
Total	**1081**	**1516**

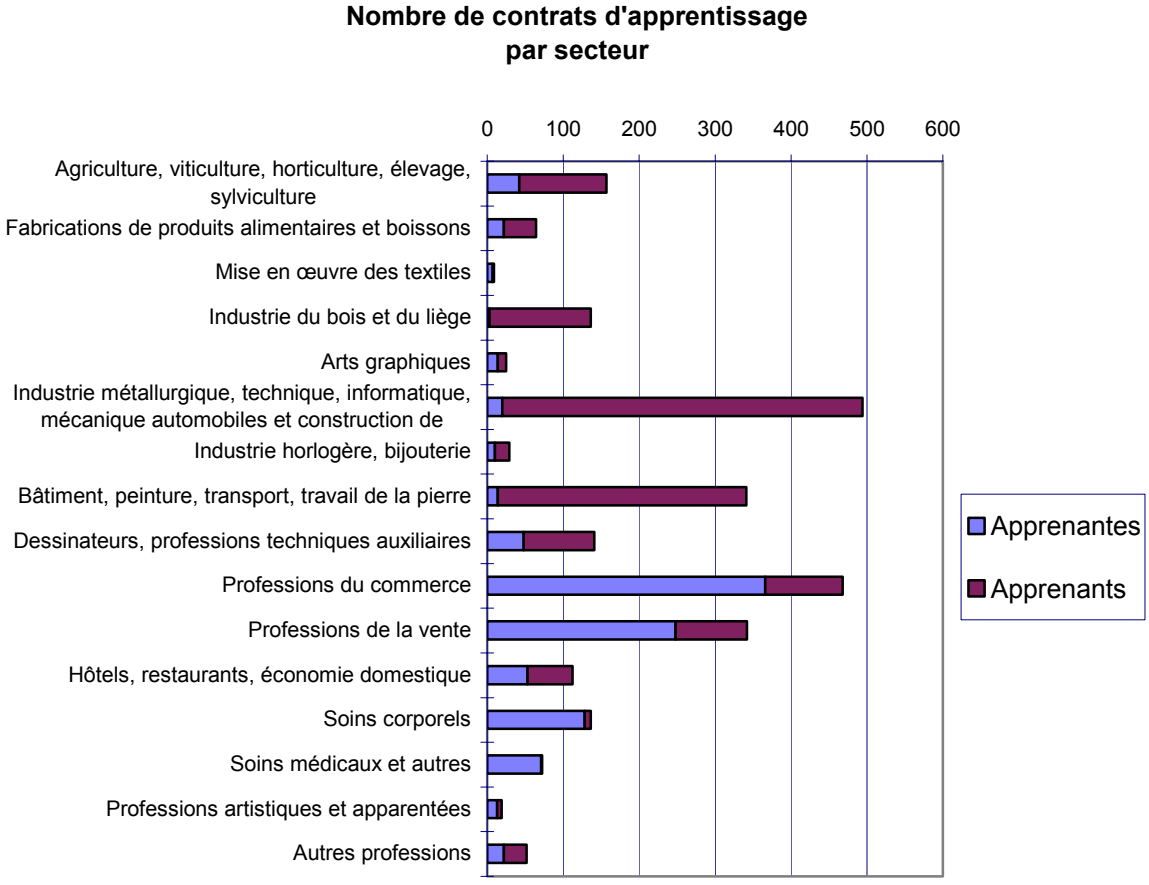

Nombre de contrats d'apprentissage

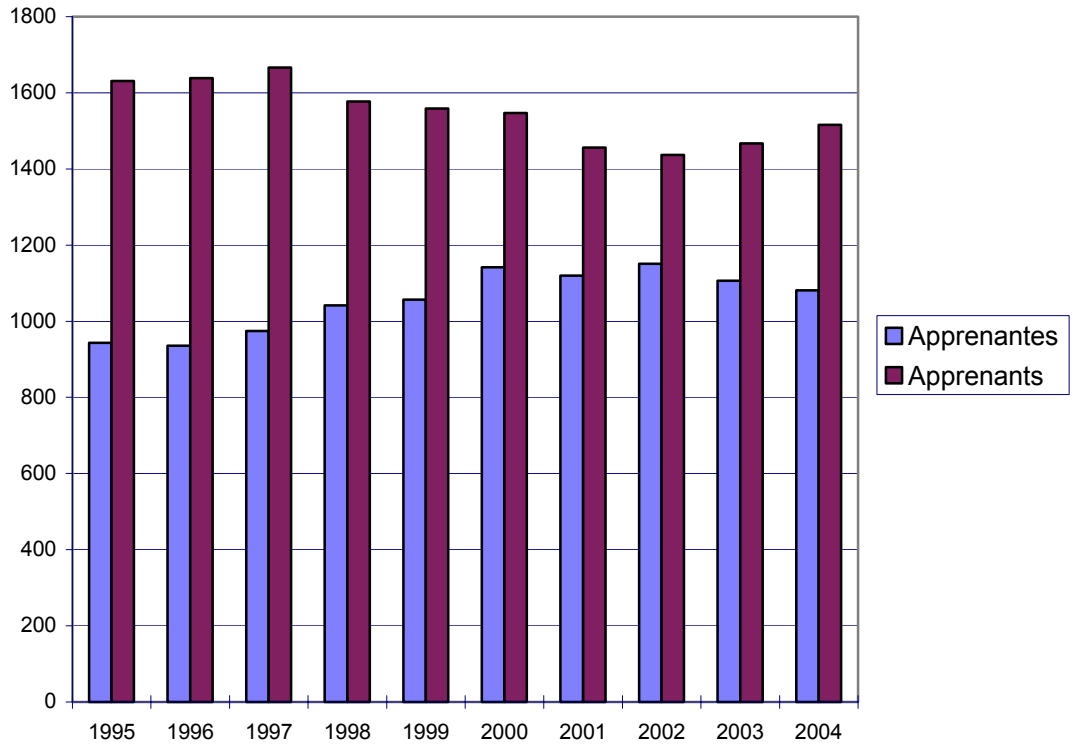

15.15. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2004-2005

Professions	Apprenantes	Apprenants
Mise en œuvre des textiles	45	4
Industrie métallurgique, technique, informatique, mécanique automobiles et construction de machines	55	697
Industrie horlogère, bijouterie	74	106
Dessinateurs, professions techniques auxiliaires	12	60
Soins médicaux et autres	65	9
Professions artistiques et apparentées	42	54
Total	**293**	**930**

Nombre de contrats d'apprentissage

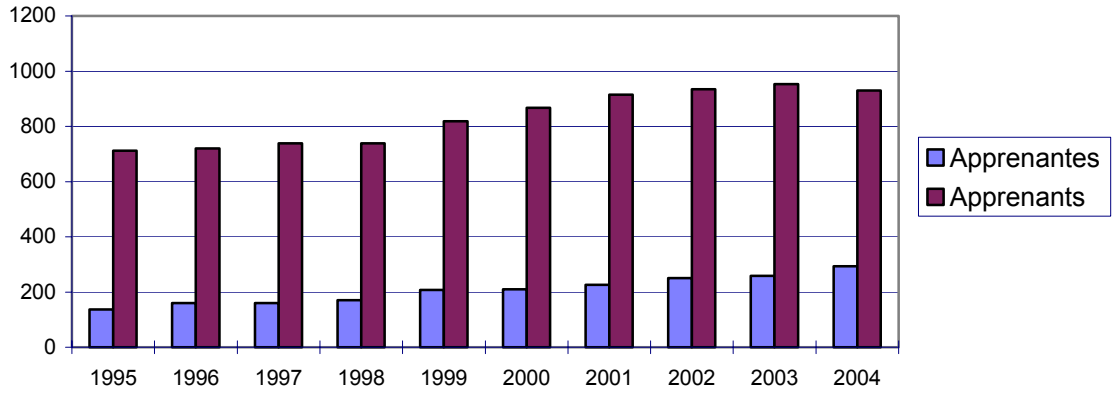

Nombre de contrats d'apprentissage par secteur

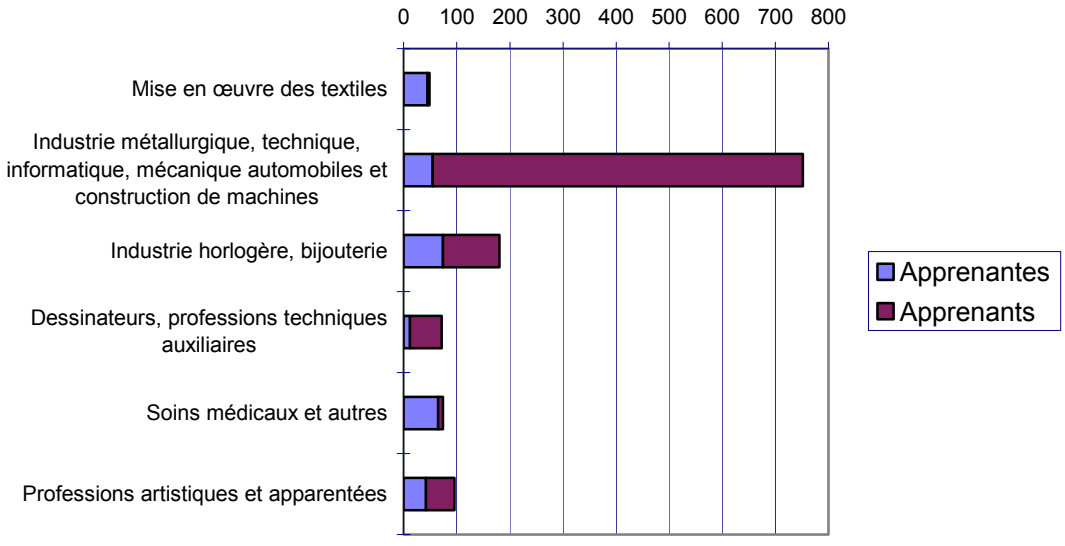

15.16. Examens de fin d'apprentissage

	Commerce	Industrie et artisanat	Ecoles de métiers	Articles 41	**Totaux**
Candidats	330	520	357	72	**1279**
CFC délivrés	310	403	299	66	**1078**
Echecs	20	117	58	6	**201**
Echecs en %	6.1%	22.5%	16.2%	8.3%	**15.7%**

Nombre de CFC délivrés par secteur

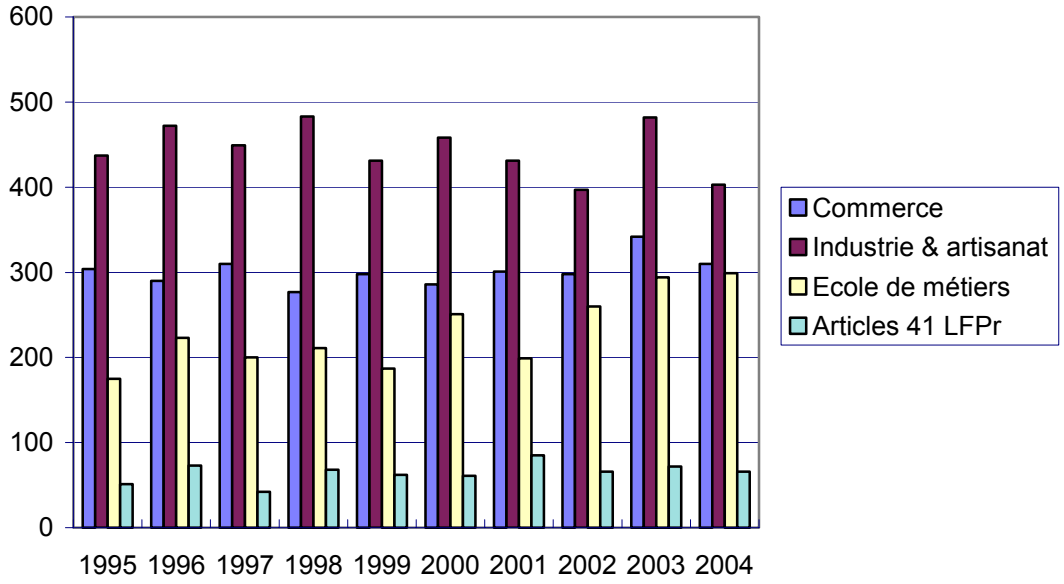

15.17. Université

Grades et diplômes 2004

Tableau N° 1

FACULTÉ	00-01	01-02	02-03	03-04
Lettres et sciences humaines				
– Doctorats	8	12	7	4
– Licences	63	73	79	91
– Certificats d'études supérieures	9	9	4	10
- *Anglais*				*1*
- *Allemand*				*1*
- *Ethnologie*				*4*
- *Sciences de l'éducation*				*1*
- *Géographie*				*1*
- *Psychologie*				*1*
- *Certificat d'études supérieures de journalisme*				*1*
– Certificats de formation permanente en psychologie et pédagogie	-	1	2	-
– Diplômes d'orthophoniste	19	6	21	11
– Diplômes CUSO en ethno-anthropologie	-	7	4	-
– Encadrement doctoral romand en sciences de l'antiquité - CUSO	-	2	1	1
– Certificats d'études françaises (ILCF)	30	28	24	19
– Diplômes pour l'enseignement du français langue étrangère (ILCF)	8	10	8	11
Sciences				
– Doctorats	46	51	47	44
– Licences et diplômes	68	76	75	49
– Bachelors	-	-	-	30
– Certificats divers (dipl. 3e cycle)	12	18	10	21
- *Diplômes de spécialisation en hydrogéologie*				*21*
- *Certificats d'études approfondies en parasitologie*				-
- *Diplômes de spécialisation postgrade CUSO*				-
– Diplôme CUSO en ingénierie biomedicale			1	-
Droit				
– Doctorats	3	6	4	3
– Licences	56	75	64	57
– Bachelors				9
– Postgrades management, droit/sciences humaines du sport	24	22	24	25
Sciences économiques, politiques, sociales et psychologie				
– Doctorats	7	1	4	7
– Licences	88	110	131	82
– Diplômes postgrade en statistique				18
– Certificats postgrade en statistique				4
– Diplômes en psychologie du travail				3
– Diplômes CUSO « Etudes approfondies en sociologie »		4	3	2
– Certificats de formation permanente	-	-	-	-
Théologie				
– Doctorats	2	2	1	-
– Licences	7	2	4	5
– Certificats d'études supérieures	2	5	3	-
– Diplômes de spécialisation	-	2	-	-
Certificats d'éducation physique				10
Licences interfacultaires en sciences humaines et sociales			8	5

Grades et diplômes (répartition)

Tableau N° 2

FACULTÉ	Doctorats	Licences	Diplômes	Bachelor
Lettres et sciences humaines	**4**	**91**	**11**	**-**
Sciences	**44**	**1**	**48**	**30**
– chimie	-	-	2	1
– géologie (+BENEFRI)	-	-	8	-
– biologie	-	-	26	21
– mathématiques (+appliquées à la finance)	-	-	2	2
– licences sans spécification	-	1	-	-
– physique	-	-	2	-
– électronique physique	-	-	3	-
– informatique	-	-	5	-
– micro et nanotechnologie				6
Droit	**3**	**57**	**-**	**9**
Sciences économiques et sociales	**7**	**82**	**21**	**-**
– sciences économiques	4	40	-	
– sciences sociales	2	5	-	
– psychologie	1	30	3	
– sciences politiques	-	7	-	
– postgrade de statistique	-	-	18	
Théologie	**-**	**5**	**-**	**-**
Interfacultaire (sciences humaines et sociales)	**-**	**5**	**-**	**-**

Effectif total des étudiants de l'Université (date de référence: 15 décembre)

Tableau N° 3

	00-01	01-02	02-03	03-04
Total	3142	3215	3262	3273
dont étudiantes	1585	1671	1689	1761
%	50	52	52	54

Répartition par faculté en nombre

Tableau N° 4

	00-01	01-02	02-03	03-04
Lettres et sciences humaines	1171	1226	1180	1253
Institut de langue et de civilisation françaises (ex-SFM)	117	105	104	97
Sciences	845	814	840	847
Droit	427	406	429	410
Sciences éco., politiques et sociales	520	612	565	496
Théologie	54	43	41	40
Certificat d'éducation physique	8	9	13	15
Licence interfacultaire	-	-	90	115

Etudiants selon le groupe d'études, le domicile des parents, la catégorie et le sexe

	Domicile des parents Neuchâtel				**Domicile des parents Suisse**				**Domicile des parents Etranger**				**Total**			**Total**	
	Rég.	Aud.	Doc.	Total	Rég.	Aud.	Doc.	Total	Rég.	Aud.	Doc.	Total	Rég.	Aud.	Doc.	sans doct.	avec doct.
Lettres et sc. hum.	439	0	33	472	586	0	54	640	103	0	38	141	1128	0	125	1128	1253
(dont étudiantes)	286	0	13	299	413	0	23	436	71	0	20	91	770	0	56	770	826
SFM	1	0	0	1	6	0	0	6	90	0	0	90	97	0	0	97	97
(dont étudiantes)	1	0	0	1	4	0	0	4	67	0	0	67	72	0	0	72	72
Sciences	233	0	43	276	284	0	87	371	84	0	116	200	601	0	246	601	847
(dont étudiantes)	85	0	12	97	133	0	18	151	39	0	42	81	257	0	72	257	329
Droit	211	0	19	230	123	0	13	136	31	0	13	44	365	0	45	365	410
(dont étudiantes)	146	0	5	151	57	0	2	59	13	0	1	14	216	0	8	216	224
SEPS	193	0	3	196	192	0	11	203	79	0	18	97	464	0	32	464	496
(dont étudiantes)	67	0	2	69	81	0	6	87	48	0	10	58	196	0	18	196	214
Théologie	16	0	2	18	10	0	1	11	8	0	3	11	34	0	6	34	40
(dont étudiantes)	7	0	1	8	5	0	0	5	5	0	1	6	17	0	2	17	19
Sports	12	0	0	12	2	0	0	2	1	0	0	1	15	0	0	15	15
(dont étudiantes)	2	0	0	2	1	0	0	1	1	0	0	1	4	0	0	4	4
Autres	41	0	0	41	61	0	0	61	13	0	0	13	115	0	0	115	115
(licence interfac.)	26	0	0	26	40	0	0	40	7	0	0	7	73	0	0	73	73
Total	1146	0	100	1246	1264	0	166	1430	409	0	188	597	2819	0	454	2819	3273
(dont étudiantes)	620	0	33	653	734	0	49	783	251	0	74	325	1605	0	156	1605	1761

Statistique du personnel au 31 décembre 2003

Tableau N° 6

	Statut	Postes équivalents plein temps	Nombre de fonctions
P	Personnel administratif	107.07	178.00
P	Personnel technique	87.25	119.00
P	Apprenti	34.00	34.00
P	Huissier, concierge	25.20	26.00
P	Service social	0.50	1.00
P	Personnel des bibliothèques	17.65	26.00
	Sous-total	**271.67**	**384.00**
E	Professeur ordinaire	99.26	102.00
E	Professeur extraordinaire	6.18	12.00
E	Professeur invité	0.36	2.00
E	Professeur assistant	10.05	11.00
E	Chargé de cours	18.22	92.00
E	Chargé d'enseignement	8.27	41.00
E	Professeur ILCF	2.88	3.00
E	Lecteur	2.66	7.00
E	Privat-docent	1.20	12.00
E	Directeur de recherches	8.80	9.00
E	Professeur associé	0.00	25.00
E	Maître de sports	2.25	3.00
E	Professeur honoraire	0.00	62.00
	Sous-total	**160.13**	**381.00**
I	Maître-assistant	43.40	68.00
I	Assistant licencié	138.05	237.00
I	Chercheur	139.90	225.00
I	Doctorant FNS	97.88	103.00
I	Post-doctorant	19.90	24.00
I	Assistant non licencié	8.35	18.00
I	Assistant volontaire	7.30	73.00
	Sous-total	**454.78**	**748.00**
	Totaux	**886.58**	**1513.00**

15.18. Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2004

Désignation de l'école	Nombre de postes complets	Nombre de postes partiels	Total en valeur de postes complets
Conservatoire de musique de Neuchâtel	7	90	49.75
Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle	9	74	36.57
Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel	37	70	74.7
Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds	82	48	63.39
Haute école neuchâteloise	110	125	167.5
Centre Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds	5	25	20.0
Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier	18	71	34.0
Université de Neuchâtel (sans les assistants ni les maîtres-assistants)	119	282	158.8
Total	**387**	**785**	**604.71**

16. COMPTES

16.1. Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2003

Ecoles enfantines

Districts	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
Neuchâtel	1'742'484.60	3'911'959.95	3'872'188.10	1'782'256.45	5'654'444.55
Boudry	1'122'285.05	2'331'839.35	2'493'966.65	960'157.75	3'454'124.40
Val-de-Travers	432'566.65	770'381.80	961'259.25	241'689.20	1'202'948.45
Val-de-Ruz	571'630.40	1'100'856.65	1'270'289.75	402'197.30	1'672'487.05
Le Locle	537'735.70	1'036'266.15	1'169'292.35	404'709.50	1'574'001.85
La Chaux-de-Fonds	1'679'772.90	3'316'834.95	3'677'117.95	1'319'489.90	4'996'607.85
Total	6'086'475.30	12'468'138.85	13'444'114.05	5'110'500.10	18'554'614.15

Ecoles primaires

Districts	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
Neuchâtel	8'127'908.70	17'679'618.80	17'835'102.55	7'972'424.95	25'807'527.50
Boudry	6'684'916.60	14'722'415.05	14'855'370.05	6'551'961.60	21'407'331.65
Val-de-Travers	2'430'792.40	5'992'019.50	5'401'760.95	3'021'050.95	8'422'811.90
Val-de-Ruz	2'891'162.10	6'756'479.45	6'424'804.75	3'222'836.80	9'647'641.55
Le Locle	2'822'898.95	6'125'220.45	6'189'660.20	2'758'459.20	8'948'119.40
La Chaux-de-Fonds	7'016'762.25	15'672'677.55	15'414'750.75	7'274'689.05	22'689'439.80
Total	29'974'441.00	66'948'430.80	66'121'449.25	30'801'422.55	96'922'871.80

16.2. Ecoles enfantines, 2003

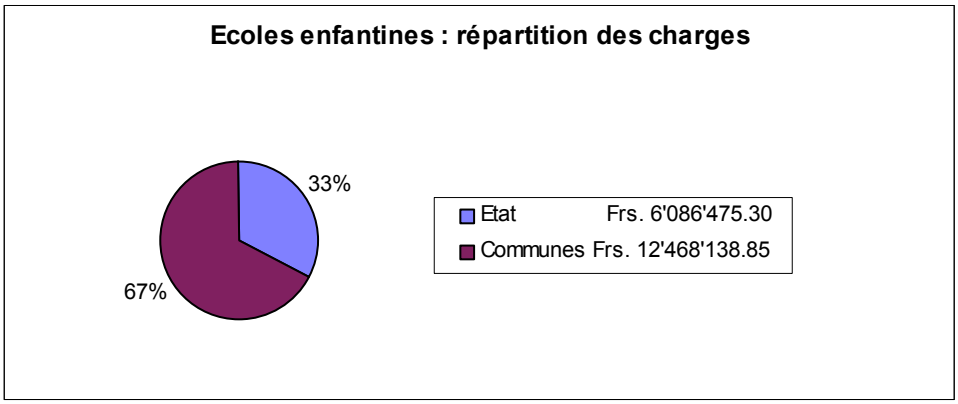

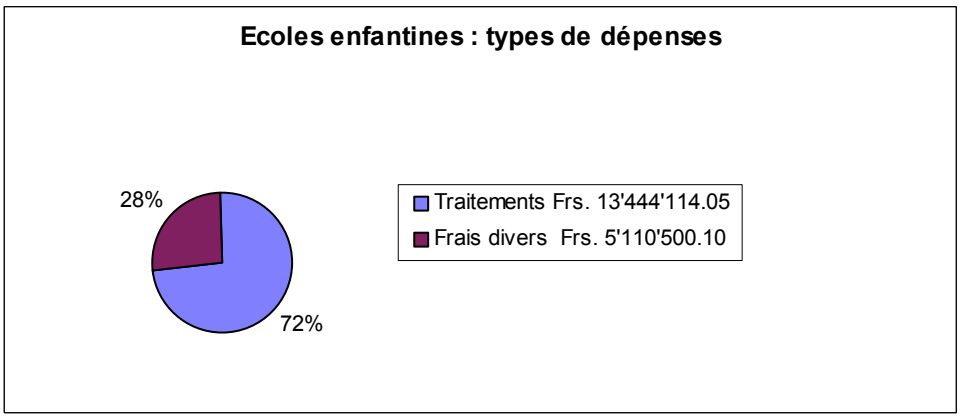

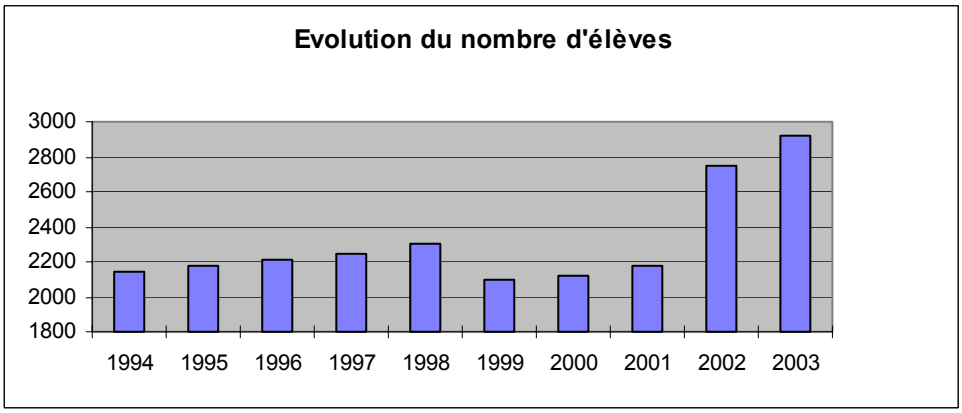

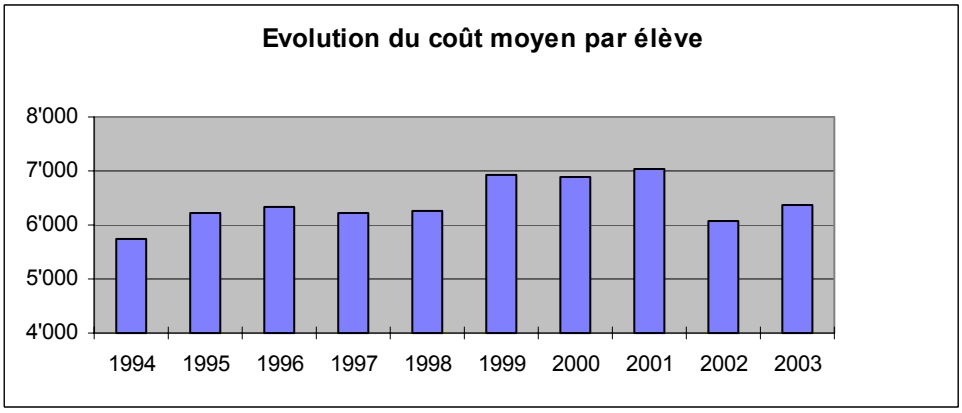

16.3. Ecoles primaires, 2003

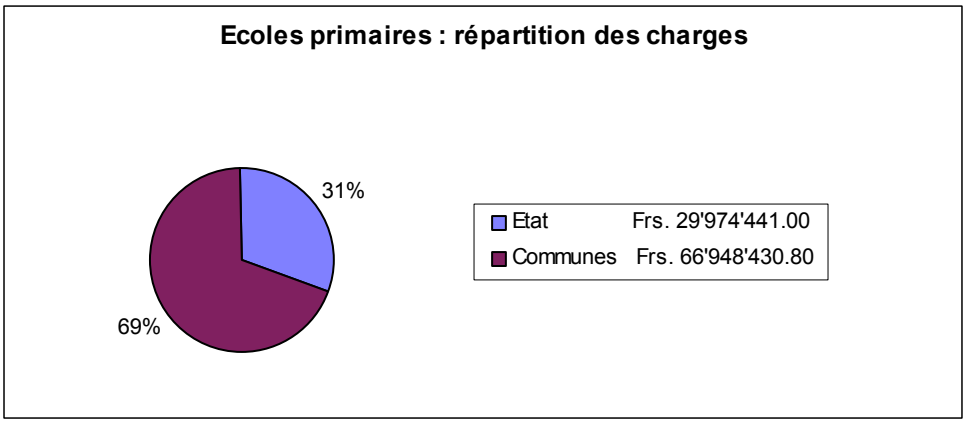

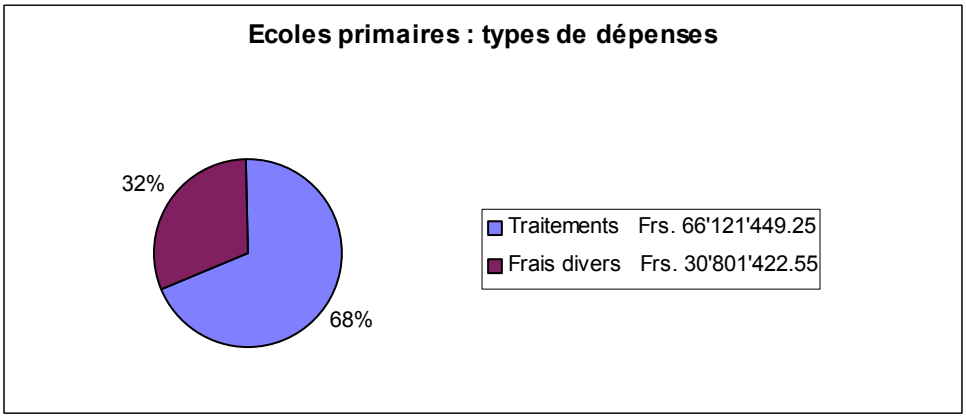

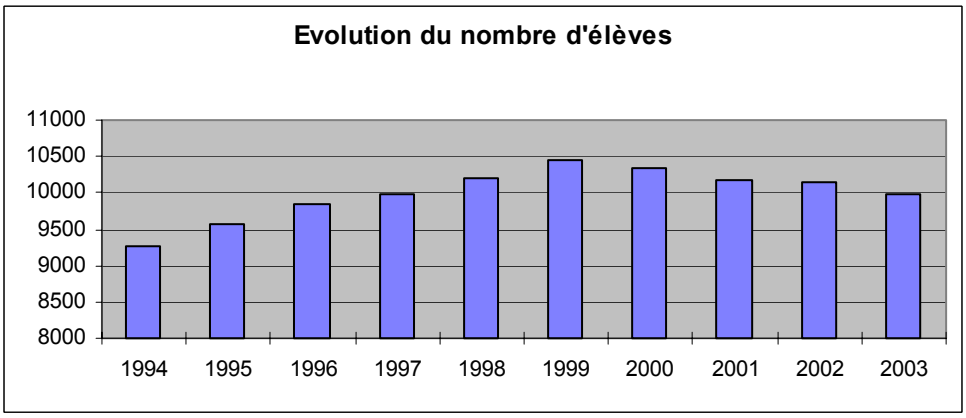

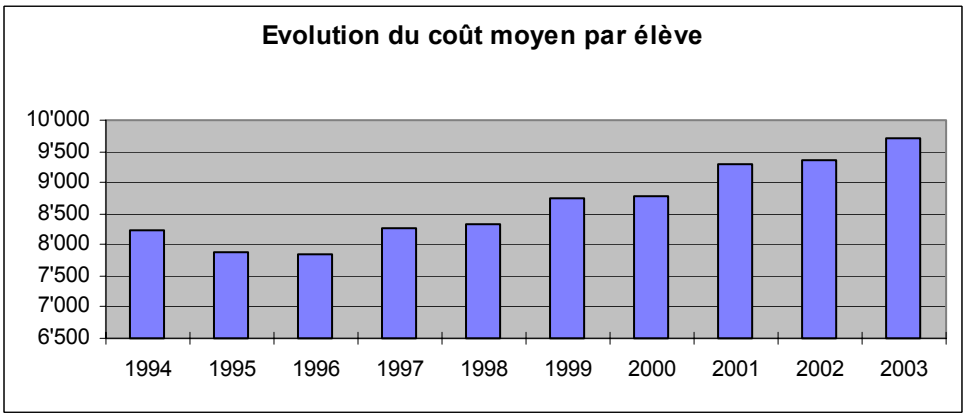

16.4. Enseignement secondaire 1, comptes 2003

ECOLES	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Part des communes	Traitements	Frais divers	
ESRN	12'054'889.05	28'479'585.66	26'040'447.80	14'494'026.91	40'534'474.71
CESCOLE	3'116'761.65	7'026'377.90	6'752'574.05	3'390'565.50	10'143'139.55
CSC	2'412'184.15	6'178'978.29	5'181'154.05	3'410'008.39	8'591'162.44
CVT	2'959'869.80	6'407'090.25	6'419'194.70	2'947'765.35	9'366'960.05
CSVR	2'999'505.40	6'374'781.05	6'536'654.85	2'837'631.60	9'374'286.45
ESLL	2'742'558.15	5'228'867.17	5'923'062.10	2'048'363.22	7'971'425.32
ESIP	533'236.35	1'149'016.00	1'150'834.95	531'417.40	1'682'252.35
ESCH	7'685'140.80	17'098'443.43	16'636'154.15	8'147'430.08	24'783'584.23
CIVAB	161'551.30	375'657.75	358'586.20	178'622.85	537'209.05
Total	34'665'696.65	78'318'797.50	74'998'662.85	37'985'831.30	112'984'494.15

16.5. Ecoles secondaires 1, 2003

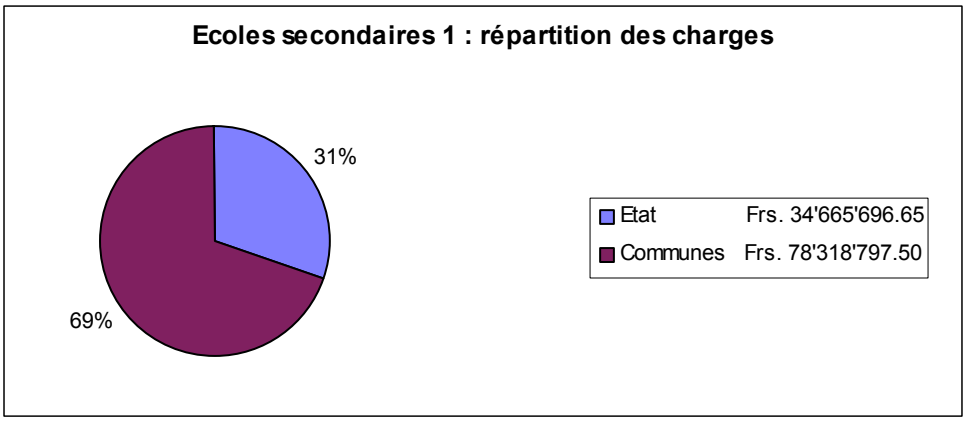

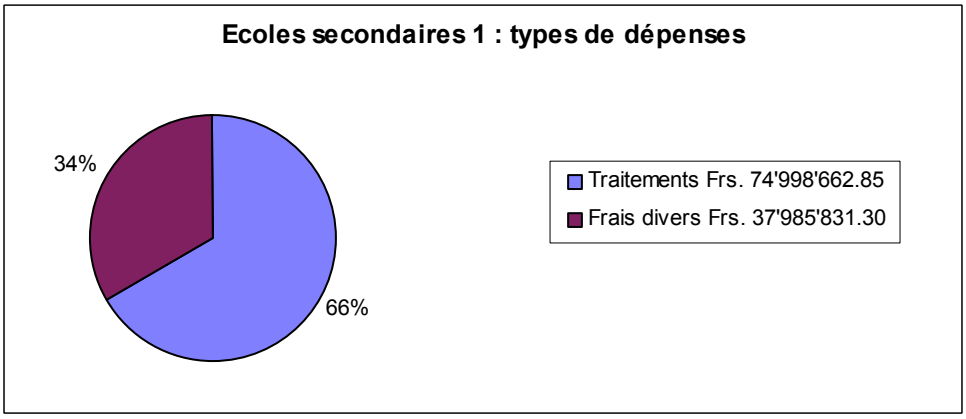

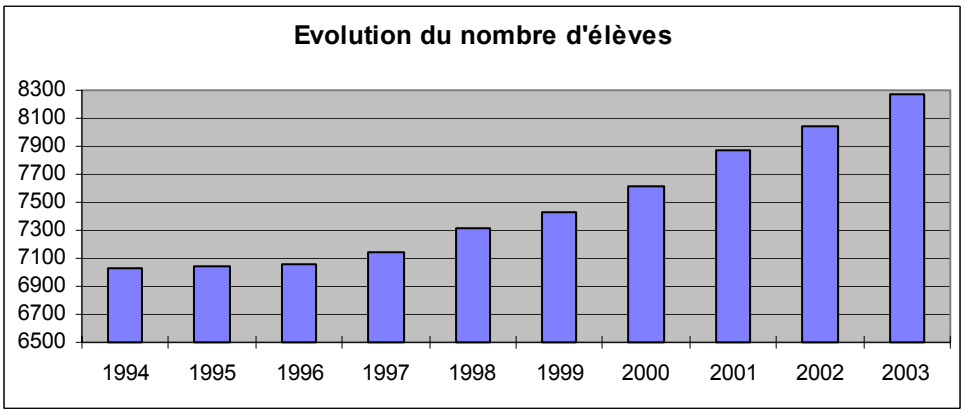

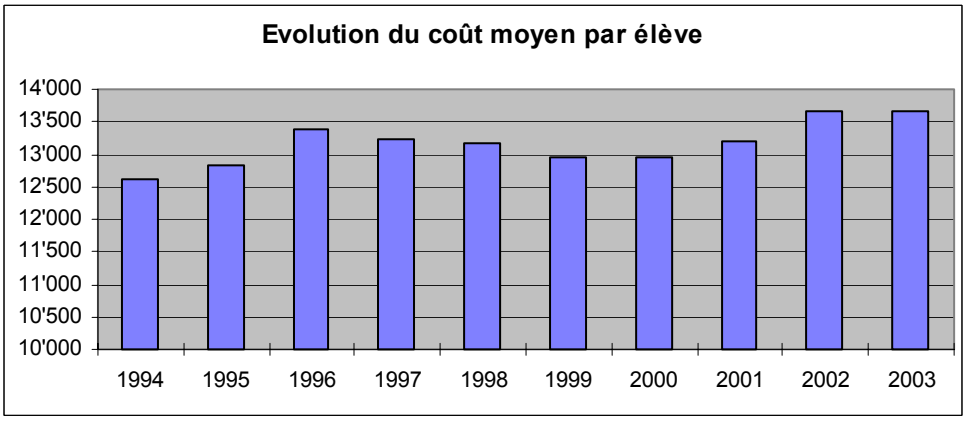

16.6. Enseignement secondaire 2, comptes 2003

Lycées cantonaux

ECOLES	REVENUS		CHARGES		TOTAUX
	Part de l'Etat	Ecolages, recettes div.	Traitements	Frais divers	
Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel, Fleurie	13'025'431.36	170'806.25	10'355'726.40	2'840'511.21	13'196'237.61
Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds	10'579'585.42	583'759.00	8'145'216.85	3'018'127.57	11'163'344.42
Total	23'605'016.78	754'565.25	18'500'943.25	5'858'638.78	24'359'582.03

Lycée communal

ECOLE	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédéra-tion	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages, divers	Traitements	Frais divers	
Lycée Jean-Piaget, Neuchâtel	1'722'393.00	16'388'599.34	5'117'272.94	3'073'006.60	17'980'064.34	8'321'207.54	26'301'271.88

16.7. Lycées cantonaux, 2003

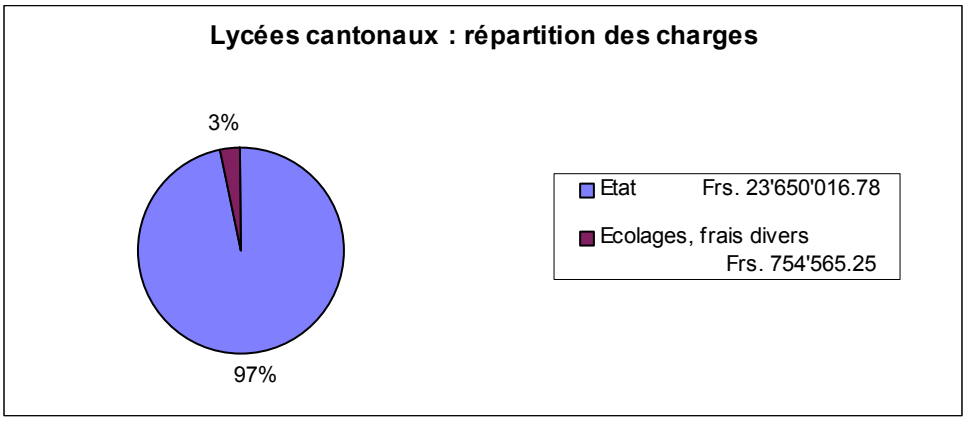

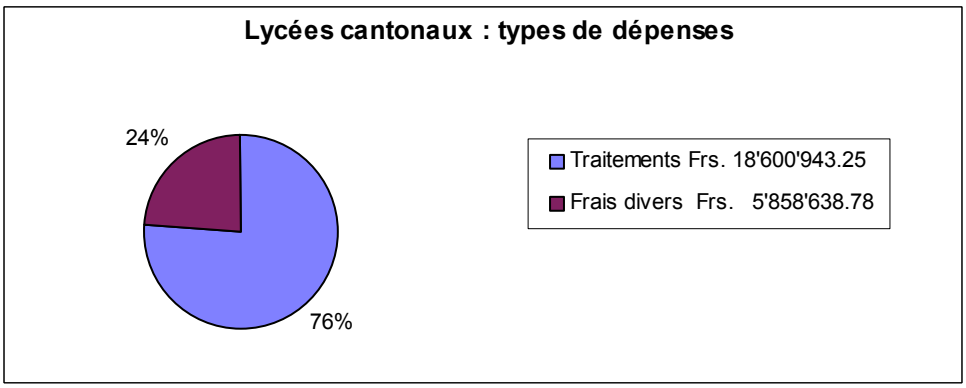

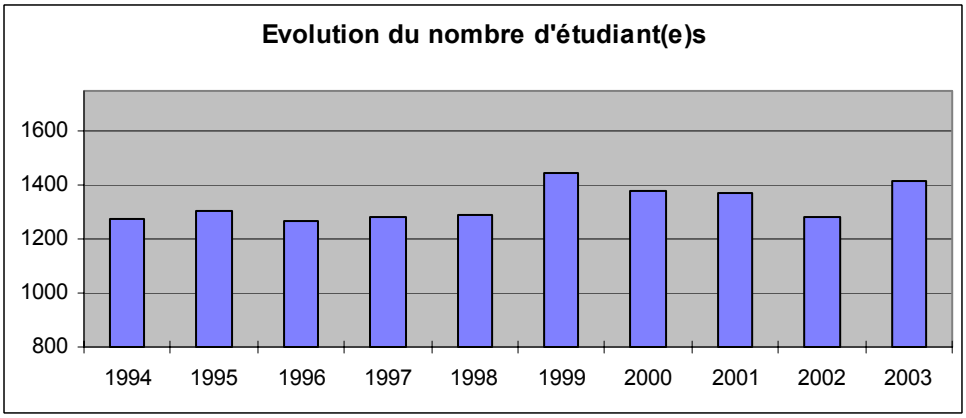

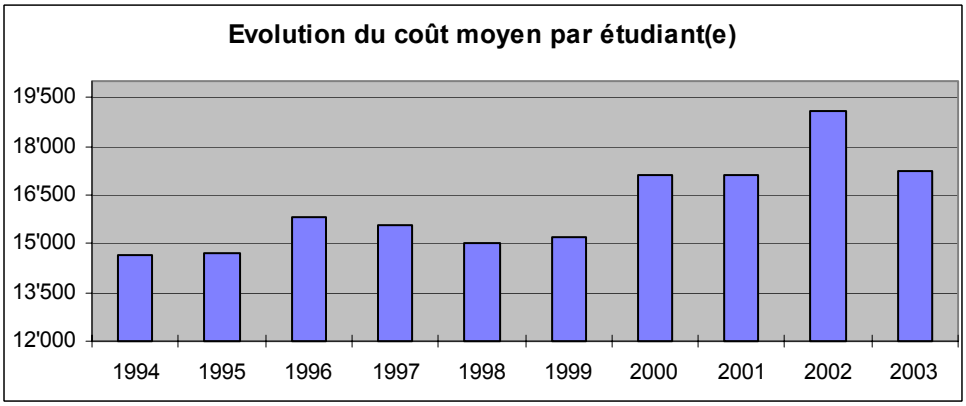

16.8. Lycée communal, 2003

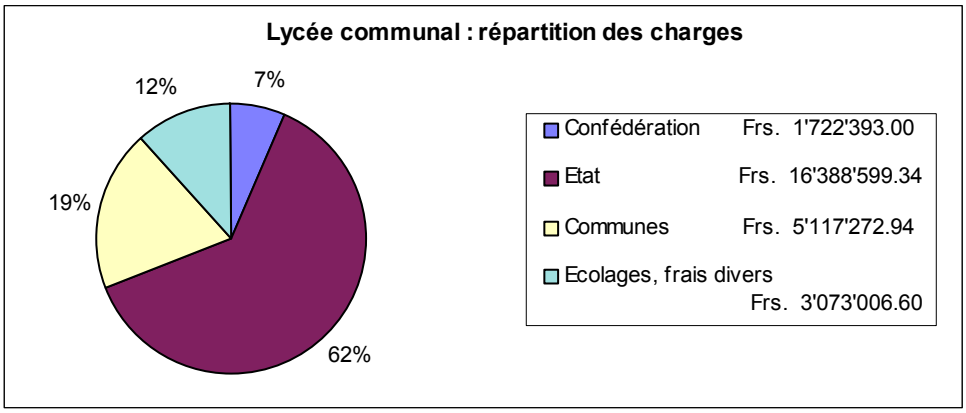

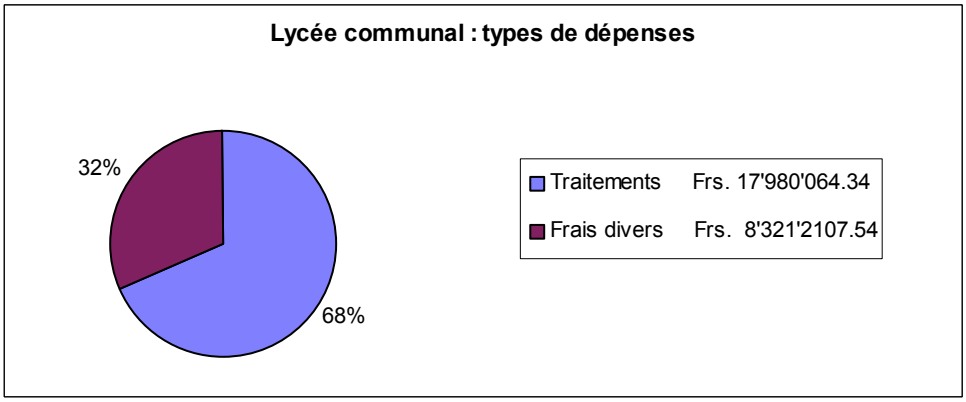

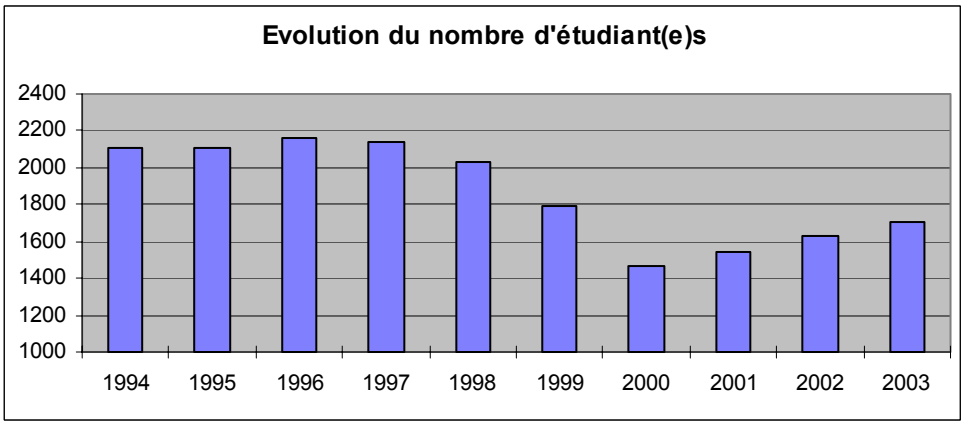

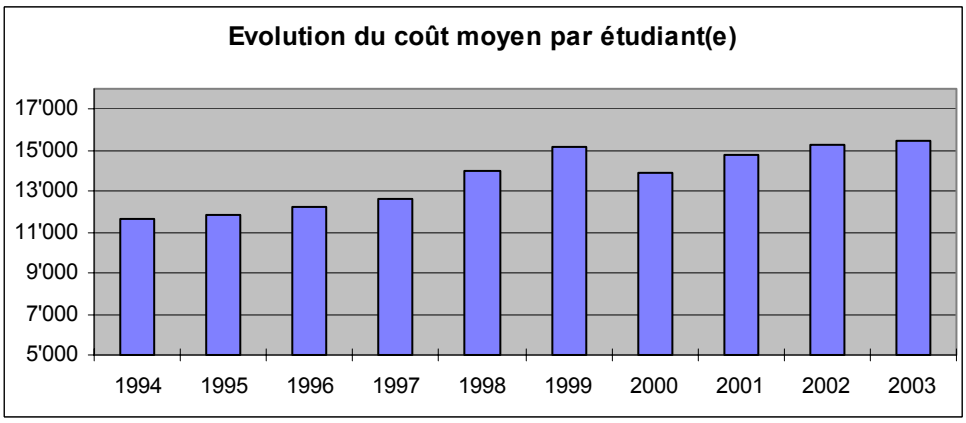

Ecoles cantonales et autres écoles relevant de la formation professionnelle

ECOLES	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes/ autres cantons	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
- Haute école neuchâteloise	3'741'679.00	12'780'038.35	0.00	2'054'465.65	10'938'776.70	7'637'406.30	18'576'183.00
- Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment, Colombier	1'237'747.55	2'383'731.65	1'790'974.00	903'158.80	4'036'608.95	2'279'003.05	6'315'612.00
- Ecole de laborantines médicales	0.00	531'023.00	0.00	607'542.30	896'770.10	241'795.20	1'138'565.30
- Ecole romande d'aides familiales	113'506.00	202'497.00	10'000.00	328'682.75	434'939.85	219'745.90	654'685.75
- Ecole neuchâteloise d'éducatrices de la petite enfance	0.00	602'765.35	0.00	399'713.05	690'129.70	312'348.70	1'002'478.40
- Centre neuchâtelois aux formations de la santé	0.00	3'889'182.30	0.00	576'756.05	2'720'175.70	1'745'762.65	4'465'938.35
Total	5'092'932.55	20'389'237.65	1'800'974.00	4'870'318.60	19'717'401.00	12'436'061.80	32'153'462.80

Ecoles communales

FORMATIONS DE BASE	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Contributions des communes/ autres cantons	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel							
- Ecole technique	3'133'081.00	4'015'415.25	8'152'961.46	442'800.18	10'834'668.01	4'909'589.88	15'744'257.89
- Ecole des arts et métiers	998'539.00	1'306'357.05	2'486'664.70	840'821.80	3'693'751.13	1'938'631.42	5'632'382.55
- Section formation continue	442'391.00	329'424.00	0.00	1'372'919.85	1'527'314.60	617'420.25	2'144'734.85
- Ecole professionnelle commerciale	949'972.00	1'453'043.60	2'908'570.85	427'188.16	4'078'829.41	1'659'945.20	5'738'774.61
- ECMTN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, Cernier	231'020.00	349'375.85	975'127.10	100'500.70	1'039'126.20	616'897.45	1'656'023.65
- Services centralisés	148'327.00	227'799.10	2'233'148.15	0.00	431'276.55	2'177'997.70	2'609'274.25
Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises							
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	3'484'247.00	4'309'911.50	9'809'027.00	3'385'793.50	10'889'776.28	10'099'202.72	20'988'979.00
- EAMN - Ecole d'art des Montagnes neuchâteloises	1'283'167.00	1'617'823.50	2'945'800.00	604'469.50	3'971'823.50	2'479'436.50	6'451'260.00
- ESTER - Ecole du secteur tertiaire commercial-paramédical-social	1'154'992.00	3'266'644.25	6'338'442.00	1'512'565.75	8'349'131.79	3'923'512.21	12'272'644.00
- Services généraux	649'455.00	231'447.60	-377'734.60	0.00	661'278.81	-158'110.81	503'168.00
- Classe JET (APA2)	0.00	30'636.80	57'090.41	0.00	87'320.36	406.85	87'727.21
- Formation continue	319'039.00	248'781.00	0.00	1'229'230.00	696'009.91	1'101'040.09	1'797'050.00
Totaux	12'794'230.00	17'386'659.50	35'529'097.07	9'916'289.44	46'260'306.55	29'365'969.46	75'626'276.01

Ecoles communales (suite)

FORMATIONS SUPERIEURES	REVENUS				CHARGES		TOTAUX
	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Contributions des communes/ autres cantons	Dons, écolages divers	Traitements	Frais divers	
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel							
- Ecole technique	512'531.00	666'263.35	1'119'114.93	59'163.35	1'772'739.85	584'332.78	2'357'072.63
- Ecole suisse de droguerie	157'065.00	180'839.20	477'240.60	800'113.40	814'283.25	800'974.95	1'615'258.20
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	546'285.00	783'479.40	1'529'193.26	604'793.20	2'421'529.60	1'042'221.26	3'463'750.86
- ECOTS - Ecole technique du soir	168'797.00	138'516.95	317'151.90	505'520.50	788'192.05	341'794.30	1'129'986.35
- ESECO - Ecole sup. de gestion commerciale	71'094.00	179'410.95	242'160.55	416'421.60	327'212.51	581'874.59	909'087.10
Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises							
- ETMN - Ecole technique	578'796.00	684'380.50	1'155'591.00	59'438.50	1'703'377.16	774'828.84	2'478'206.00
- ECOTS - en emploi	43'262.00	26'118.15	119'185.00	12'750.85	74'623.30	126'692.70	201'316.00
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion	8'169.00	22'803.10	0.00	195'729.90	47'839.12	178'862.88	226'702.00
Totaux	2'085'999.00	2'681'811.60	4'959'637.24	2'653'931.30	7'949'796.84	4'431'582.30	12'381'379.14

	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages, divers	TOTAUX
Secrétariat général	0.00	2'669'655.85	1'563'474.00	111'195.00	4'344'324.85
** Constructions scolaires	0.00	4'733'904.00	0.00	0.00	4'733'904.00
Office statistique & info scolaires OSIS	0.00	2'834'792.60	371'613.00	131'443.55	3'337'849.15
Service de l'enseignement obligatoire	102'782.85	14'674'795.65	0.00	14'227.25	14'791'805.75
Ecoles enfantines	0.00	6'086'475.30	12'468'138.85	0.00	18'554'614.15
Enseignement primaire	0.00	29'974'441.00	66'948'430.80	0.00	96'922'871.80
Enseignement secondaire 1	0.00	34'665'696.65	78'318'797.50	0.00	112'984'494.15
Service fomation universitaire (SFU)	0.00	22'776'188.52	0.00	1'644'209.50	24'420'398.02
* Lycée communal	1'722'393.00	16'388'599.34	5'117'272.94	3'073'006.60	26'301'271.88
Lycées cantonaux	0.00	23'605'016.78	0.00	754'565.25	24'359'582.03
Université	23'805'001.10	40'394'319.61	0.00	16'067'635.02	80'266'955.73
* Formation professionnelle, administration	541'236.05	8'826'742.34	1'376'458.40	1'486'806.25	12'231'243.04
* Formation professionnelle, écoles cantonales et autres écoles	5'092'932.55	20'389'237.65	1'800'974.00	4'870'318.60	32'153'462.80
* Formation professionnelle, écoles communales, form. de base	12'794'230.00	17'386'659.50	35'529'097.07	9'916'289.44	75'626'276.01
* Formation professionnelle, écoles communales, form. sup.	2'085'999.00	2'681'811.60	4'959'637.24	2'653'931.30	12'381'379.14
Service de la Jeunesse	0.00	1'358'011.40	0.00	2'206.50	1'360'217.90
Offices d'orientation scolaire et professionnelle	0.00	4'789'787.06	0.00	745'339.69	5'535'126.75
A reporter	46'144'574.55	254'236'134.85	208'453'893.80	41'471'173.95	550'305'777.15

* Part de la Confédération et d'autres cantons
** Comptes des investissements

	Part de la Confédération	Part de l'Etat	Part des communes	Dons, écolages, divers	TOTAUX
Report	46'144'574.55	254'236'134.85	208'453'893.80	41'471'173.95	550'305'777.15
Office médico-pédagogique	0.00	2'086'420.10	0.00	2'570'184.30	4'656'604.40
Centre de psychomotricité	0.00	591'573.80	0.00	300'868.15	892'441.95
Office de la petite enfance	0.00	2'888'970.60	0.00	320.00	2'889'290.60
Office des bourses	2'307'403.60	3'114'177.45	0.00	6'079.00	5'427'660.05
Service des sports, administration	0.00	3'781'383.95	0.00	2'470.00	3'783'853.95
Service des sports, camps	0.00	-68'785.39	0.00	3'265'089.53	3'196'304.14
Service des sports, Jeunesse et sport	384'185.10	9'121.00	0.00	326'132.55	719'438.65
Panespo	0.00	27'710.90	0.00	141'180.75	168'891.65
Service des affaires culturelles	0.00	5'731'333.87	0.00	0.00	5'731'333.87
Conservatoire neuchâtelois	0.00	10'820'394.60	0.00	2'454'091.95	13'274'486.55
Service de la protection des monuments et sites	1'785'092.00	2'606'410.77	0.00	1'170.15	4'392'672.92
Service d'archéologie	207'166.00	1'277'019.84	0.00	10'656.66	1'494'842.50
Parc et musée d'archéologie	0.00	2'052'738.02	0.00	291'239.75	2'343'977.77
Service des archives	0.00	719'776.90	0.00	1'176.64	720'953.54
Amortissements	0.00	21'340'000.00	0.00	0.00	21'340'000.00
Totaux en 2003	50'828'421.25	311'214'381.26	208'453'893.80	50'841'833.38	621'338'529.69
Totaux en 2002	46'317'150.49	309'757'983.26	197'381'229.24	50'912'671.50	604'369'034.49
	4'511'270.76	1'456'398.00	11'072'664.56	-70'838.12	16'969'495.20

Nombre d'habitants en 2003 : 167'990 — Charge moyenne par habitant 3'698.67 Fr.

Nombre d'habitants en 2002 : 167'323 — Charge moyenne par habitant 3'611.99 Fr.

Augmentation 86.68 Fr.

16.11 Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2003

Répartition des charges

		Montant des charges		En pour-cent
Part de la Confédération	Fr.	50'828'421.25	soit	8.18%
Part de l'Etat	Fr.	311'214'381.26	soit	50.09%
Part des communes	Fr.	208'453'893.80	soit	33.55%
Charges couvertes par les dons, écolages, revenus de fonds scolaires, produit de travail des élèves (pour les écoles professionnelles seulement), allocation pour perte de gain, revenus divers	Fr.	50'841'833.38	soit	8.18%
Charges totales	Fr.	621'338'529.69	soit	100.00%

Part consacrée à l'instruction publique en pour-cent des impôts, pour 2003

		Impôt		Montant des charges		En pour-cent
Etat	Fr.	545'762'989.00	Fr.	311'214'381.26	soit	57.02%
Communes	Fr.	518'794'740.00	Fr.	208'453'893.80	soit	40.18%
Etat + communes	Fr.	1'064'557'729.00	Fr.	519'668'275.06	soit	48.82%

16.12. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2003

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2003				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45 %	Traitements subventionnés direction	Subvention 25 %	Subvention globale
Neuchâtel	2'098'567.10	944'355.20	0.00	0.00	944'355.20
Hauterive	201'933.35	90'870.00	0.00	0.00	90'870.00
Saint-Blaise	198'044.25	89'119.90	0.00	0.00	89'119.90
Marin-Epagnier	360'609.85	162'274.45	0.00	0.00	162'274.45
Thielle-Wavre	122'962.90	55'333.30	0.00	0.00	55'333.30
Cornaux	144'673.60	65'103.10	0.00	0.00	65'103.10
Cressier	282'755.90	127'240.15	0.00	0.00	127'240.15
Le Landeron	367'144.05	165'214.80	0.00	0.00	165'214.80
Lignières	95'497.10	42'973.70	0.00	0.00	42'973.70
Boudry	370'469.25	166'711.15	0.00	0.00	166'711.15
Cortaillod	307'255.95	138'265.20	0.00	0.00	138'265.20
Colombier	327'863.10	147'538.40	0.00	0.00	147'538.40
Auvernier	91'679.90	41'255.95	0.00	0.00	41'255.95
Peseux	291'609.60	131'224.30	0.00	0.00	131'224.30
Corcelles-Cormondrèche	274'431.30	123'494.10	0.00	0.00	123'494.10
Bôle	100'285.75	45'128.60	0.00	0.00	45'128.60
Rochefort	80'402.10	36'180.95	0.00	0.00	36'180.95
Bevaix	289'789.85	130'405.45	0.00	0.00	130'405.45
Gorgier	142'202.60	63'991.15	0.00	0.00	63'991.15
St-Aubin-Sauges	196'006.50	88'202.95	0.00	0.00	88'202.95
Fresens	21'970.75	9'886.85	0.00	0.00	9'886.85
Môtiers	92'160.30	41'472.15	0.00	0.00	41'472.15
Couvet	183'077.15	82'384.70	0.00	0.00	82'384.70
Travers	91'545.30	41'195.40	0.00	0.00	41'195.40
Noiraique	82'975.20	37'338.85	0.00	0.00	37'338.85
Fleurier	273'105.80	122'897.60	0.00	0.00	122'897.60
Buttes	84'424.15	37'990.85	0.00	0.00	37'990.85
La Côte-aux-Fées	58'797.35	26'458.80	0.00	0.00	26'458.80
Les Verrières	95'174.00	42'828.30	0.00	0.00	42'828.30
Cernier	177'961.35	80'082.60	0.00	0.00	80'082.60
Chézard-St-Martin	108'992.25	49'046.50	0.00	0.00	49'046.50
Dombresson	196'953.05	88'628.85	0.00	0.00	88'628.85
Savagnier	147'964.55	66'584.05	0.00	0.00	66'584.05
Fontaines	91'635.85	41'236.15	0.00	0.00	41'236.15
Fontainemelon	192'562.20	86'653.00	0.00	0.00	86'653.00
Les Hauts-Geneveys	71'345.30	32'105.40	0.00	0.00	32'105.40
Boudevilliers	9'690.45	4'360.70	0.00	0.00	4'360.70
Valangin	82'061.90	36'927.85	0.00	0.00	36'927.85
Coffrane	93'532.30	42'089.55	0.00	0.00	42'089.55
Les Geneveys-s/Coffrane	97'590.55	43'915.75	0.00	0.00	43'915.75
Le Locle	837'423.70	376'840.65	46'216.60	11'554.15	388'394.80
Les Brenets	94'125.35	42'356.40	0.00	0.00	42'356.40
Le Cerneux-Péquignot	10'299.95	4'635.00	0.00	0.00	4'635.00
La Brévine	56'193.70	25'287.15	0.00	0.00	25'287.15
La Chaux-du-Milieu	41'488.35	18'669.75	0.00	0.00	18'669.75
Les Ponts-de-Martel	129'761.30	58'392.60	0.00	0.00	58'392.60
La Chaux-de-Fonds	3'531'203.25	1'589'041.45	100'279.30	25'069.85	1'614'111.30
Les Planchettes	36'618.05	16'478.10	0.00	0.00	16'478.10
La Sagne	109'296.65	49'183.50	0.00	0.00	49'183.50
Totaux	13'444'114.05	6'049'851.30	146'495.90	36'624.00	6'086'475.30

16.13. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2003

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2003				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45 %	Traitements subventionnés direction	Subvention 25 %	Subvention globale
Neuchâtel	10'068'993.90	4'531'047.25	408'450.25	102'112.55	4'633'159.80
Hauterive	820'494.90	369'222.70	0.00	0.00	369'222.70
Saint-Blaise	1'153'159.10	518'921.60	0.00	0.00	518'921.60
Marin-Epagnier	1'521'617.45	684'727.85	0.00	0.00	684'727.85
Thielle-Wavre	357'565.80	160'904.60	0.00	0.00	160'904.60
Cornaux	555'848.25	250'131.70	0.00	0.00	250'131.70
Cressier	1'003'501.95	451'575.90	0.00	0.00	451'575.90
Enges	169'123.35	76'105.50	0.00	0.00	76'105.50
Le Landeron	1'785'886.40	803'648.90	0.00	0.00	803'648.90
Lignières	398'911.45	179'510.15	0.00	0.00	179'510.15
Boudry	2'523'892.95	1'135'751.85	0.00	0.00	1'135'751.85
Cortaillod	1'788'034.40	804'615.50	0.00	0.00	804'615.50
Colombier	2'063'086.30	928'388.85	0.00	0.00	928'388.85
Auvernier	464'594.05	209'067.30	0.00	0.00	209'067.30
Peseux	2'024'552.40	911'048.60	0.00	0.00	911'048.60
Corcelles-Cormondrèche	1'496'010.10	673'204.55	0.00	0.00	673'204.55
Bôle	609'751.95	274'388.40	0.00	0.00	274'388.40
Rochefort	343'452.65	154'553.70	0.00	0.00	154'553.70
Bevaix	1'422'628.80	640'182.95	0.00	0.00	640'182.95
Gorgier	749'721.90	337'374.85	0.00	0.00	337'374.85
St-Aubin-Sauges	1'130'287.10	508'629.20	0.00	0.00	508'629.20
Fresens	105'879.25	47'645.65	0.00	0.00	47'645.65
Vaumarcus	133'478.20	60'065.20	0.00	0.00	60'065.20
Môtiers	429'514.45	193'281.50	0.00	0.00	193'281.50
Couvet	1'117'644.45	502'940.00	0.00	0.00	502'940.00
Travers	566'033.05	254'714.85	0.00	0.00	254'714.85
Noiraique	270'440.70	121'698.30	0.00	0.00	121'698.30
Boveresse	163'943.80	73'774.70	0.00	0.00	73'774.70
Fleurier	1'518'890.20	683'500.60	0.00	0.00	683'500.60
Buttes	332'985.10	149'843.30	0.00	0.00	149'843.30
La Côte-aux-Fées	189'597.85	85'319.05	0.00	0.00	85'319.05
Saint-Sulpice	298'811.90	134'465.35	0.00	0.00	134'465.35
Les Verrières	311'913.85	140'361.25	0.00	0.00	140'361.25
Les Bayards	201'985.60	90'893.50	0.00	0.00	90'893.50
Cernier	707'050.25	318'172.60	0.00	0.00	318'172.60
Chézard-St-Martin	871'993.20	392'396.95	0.00	0.00	392'396.95
Dombresson	891'492.05	401'171.40	0.00	0.00	401'171.40
Le Pâquier	142'921.75	64'314.80	0.00	0.00	64'314.80
Savagnier	420'573.65	189'258.15	0.00	0.00	189'258.15
Fenin-Vilars-Saules	279'527.35	125'787.30	0.00	0.00	125'787.30
Fontaines	540'148.35	243'066.75	0.00	0.00	243'066.75
Fontainemelon	616'008.00	277'203.60	0.00	0.00	277'203.60
Les Hauts-Geneveys	357'036.65	160'666.50	0.00	0.00	160'666.50
Boudevilliers	115'436.70	51'946.50	0.00	0.00	51'946.50
Valangin	232'394.85	104'577.70	0.00	0.00	104'577.70
Coffrane	329'109.70	148'099.35	0.00	0.00	148'099.35
Les Geneveys-s/C.	581'754.80	261'789.65	0.00	0.00	261'789.65
Montmollin	339'357.45	152'710.85	0.00	0.00	152'710.85
Sous-total	44'517'038.30	20'032'667.25	408'450.25	102'112.55	20'134'779.80

Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2003 (suite)

LOCALITES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2003				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45 %	Traitements subventionnés direction	Subvention 25 %	Subvention globale
Sous-total	44'517'038.30	20'032'667.25	408'450.25	102'112.55	20'134'779.80
Le Locle	4'307'516.10	1'938'382.20	150'207.30	37'551.85	1'975'934.05
Les Brenets	433'073.20	194'882.95	0.00	0.00	194'882.95
Le Cerneux-Péquignot	205'973.05	92'687.85	0.00	0.00	92'687.85
La Brévine	314'859.40	141'686.75	0.00	0.00	141'686.75
La Chaux-du-Milieu	234'296.85	105'433.60	0.00	0.00	105'433.60
Les Ponts-de-Martel	579'888.10	260'949.65	0.00	0.00	260'949.65
Brot-Dessus	114'053.50	51'324.10	0.00	0.00	51'324.10
La Chaux-de-Fonds	14'801'603.45	6'660'721.50	320'497.85	80'124.45	6'740'845.95
Les Planchettes	178'757.90	80'441.05	0.00	0.00	80'441.05
La Sagne	434'389.40	195'475.25	0.00	0.00	195'475.25
Totaux	66'121'449.25	29'754'652.15	879'155.40	219'788.85	29'974'441.00

16.14. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2003

ECOLES	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2003				
	Traitements subventionnés personnel enseignant	Subvention 45 %	Traitements subventionnés direction	Subvention 25 %	Subvention globale
ESRN	26'040'447.80	11'718'201.50	1'346'750.25	336'687.55	12'054'889.05
CESCOLE	6'752'574.05	3'038'658.30	312'413.50	78'103.35	3'116'761.65
CSC	5'181'154.05	2'331'519.35	322'659.15	80'664.80	2'412'184.15
CVT	6'419'194.70	2'888'637.65	284'928.70	71'232.15	2'959'869.80
CSVR	6'536'654.85	2'941'494.70	232'042.70	58'010.70	2'999'505.40
ESLL	5'923'062.10	2'665'377.95	308'720.70	77'180.20	2'742'558.15
ESIP	1'150'834.95	517'875.70	61'442.65	15'360.65	533'236.35
ESCH	16'636'154.15	7'486'269.35	795'485.70	198'871.45	7'685'140.80
CIVAB	358'586.20	161'363.80	750.00	187.50	161'551.30
Total	74'998'662.85	33'749'398.30	3'665'193.35	916'298.35	34'665'696.65

16.15 Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement secondaire 2 en 2003

ECOLE	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES 2003								
	Traitements pris en considération	Subvention fédérale et écolages à déduire	Montant subventionné	Subvention	Matériels divers et mobilier scolaire	Subvention fédérale à déduire	Part subventionnée	Subvention	Subvention globale
Lycée Jean-Piaget, Neuchâtel	17'980'064.34	4'723'829.60	13'256'234.74	6'628'117.35	345'575.00	71'074.00	274'501.00	130'785.85	6'758'903.20

16.16 Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en 2003

Ecoles	REPARTITION SUR LA BASE DES COMPTES DE 2003								
	Traitements pris en considération	Ecolage à déduire	Montant subventionné	Subvention	Matériel d'enseignement	Recettes à déduire	Part subventionnée	Subvention	Subvention totale
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel									
- Ecole technique	10'834'668.01	26'707.90	10'807'960.11	3'782'786.05	709'654.90	45'000.00	664'654.90	232'629.20	4'015'415.25
- Ecole des arts et métiers	3'693'751.13	13'553.65	3'680'197.48	1'288'069.10	52'251.25	0.00	52'251.25	18'287.95	1'306'357.05
- Section formation continue	909'850.79	0.00	909'850.79	318'447.80	31'360.65	0.00	31'360.65	10'976.25	329'424.05
- Ecole professionnelle commerciale	4'078'829.41	20'612.75	4'058'216.66	1'420'375.85	93'336.45	0.00	93'336.45	32'667.75	1'453'043.60
- ECMTN - Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, Cernier	995'921.68	14'502.10	981'419.58	343'496.85	16'797.21	0.00	16'797.21	5'879.00	349'375.85
- Services centralisés	431'276.55	0.00	431'276.55	150'946.80	193'723.72	4'659.60	189'064.12	66'172.45	217'119.25
- Services centralisés, Maladière	0.00	0.00	0.00	0.00	30'513.90	0.00	30'513.90	10'679.85	10'679.85
- Ecole technique	1'772'739.85	0.00	1'772'739.85	620'458.95	130'869.70	0.00	130'869.70	45'804.40	666'263.35
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâtelois d'informatique de gestion	1'815'384.77	9'764.00	1'805'620.77	631'967.25	133'144.98	0.00	133'144.98	46'600.75	678'568.00
- ECOTS - Ecole technique du soi	395'298.55	0.00	395'298.55	138'354.50	464.10	0.00	464.10	162.45	138'516.95
- ESNIG - Formation continue	299'746.85	0.00	299'746.85	104'911.40	0.00	0.00	0.00	0.00	104'911.40
- ESECO - Ecole supérieure de gestion commerciale	509'739.01	0.00	509'739.01	178'408.65	2'863.60	0.00	2'863.60	1'002.25	179'410.90
Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises									
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	10'889'776.28	60'023.00	10'829'753.28	3'790'413.65	1'497'114.50	12'835.00	1'484'279.50	519'497.85	4'309'911.55
- EAMN - Ecole d'art des Montagnes neuchâteloises	3'971'823.50	10'010.00	3'961'813.50	1'386'634.75	660'539.24	0.00	660'539.24	231'188.75	1'617'823.50
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâtelois d'informatique de gestion	4'325'200.00	751'280.00	3'573'920.00	1'786'960.00	102'086.00	17'121.00	84'965.00	42'482.50	1'829'442.50
- ESTER - Ecole du secteur tertiaire commercial-paramédical-social	4'023'931.58	10'936.10	4'012'995.48	1'404'548.40	93'295.30	0.00	93'295.30	32'653.35	1'437'201.75
- Formation continue	696'009.91	0.00	696'009.91	243'603.45	14'792.89	0.00	14'792.89	5'177.50	248'780.95
- Classe JET (APA2)	87'320.36	0.00	87'320.36	30'562.15	213.25	0.00	213.25	74.65	30'636.80
- Comptes généraux	661'278.81	0.00	661'278.81	231'447.60	0.00	0.00	0.00	0.00	231'447.60
- ETMN - Ecole technique des Montagnes neuchâteloises	1'703'377.16	10'860.00	1'692'517.16	592'381.00	264'196.70	1'341.00	262'855.70	91'999.50	684'380.50
- ECOTS en emplo	74'623.30	0.00	74'623.30	26'118.15	0.00	0.00	0.00	0.00	26'118.15
- ESNIG - Ecole supérieure neuchâtelois d'informatique de gestion	47'839.12	0.00	47'839.12	16'743.70	17'312.55	0.00	17'312.55	6'059.40	22'803.10
Totaux	52'218'386.62	928'249.50	51'290'137.12	18'487'636.05	4'044'530.89	80'956.60	3'963'574.29	1'399'995.80	19'887'631.90

16.17. Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel scolaire en 2004

Ecoles enfantines

Nos	Communes	Dépenses générales	Part de l'Etat	Part des communes versée à la Comptabilité de l'Etat	Nombre d'élèves en septembre 2004	Dépense moyenne par élève en 2004
		Totaux	20%	80%		
101	Neuchâtel	3'251.00	650.20	2'600.80	490	6.63
3	Hauterive	456.00	91.20	364.80	55	8.29
4	Saint-Blaise	419.75	83.95	335.80	73	5.75
5	Marin-Epagnier	538.05	107.60	430.45	79	6.81
6	Thielle-Wavre	157.15	31.45	125.70	25	6.29
7	Cornaux	213.05	42.60	170.45	27	7.89
8	Cressier	268.55	53.70	214.85	52	5.16
10	Le Landeron	363.95	72.80	291.15	87	4.18
11	Lignières	302.50	60.50	242.00	28	10.80
201	Boudry	653.30	130.65	522.65	91	7.18
2	Cortaillod	697.80	139.55	558.25	53	13.17
3	Colombier	593.50	118.70	474.80	69	8.60
4	Auvernier	97.05	19.40	77.65	15	6.47
5	Peseux	512.70	102.55	410.15	62	8.27
6	Corcelles-Cormondrèche	627.75	125.55	502.20	48	13.08
7	Bôle	158.45	31.70	126.75	21	7.55
8	Rochefort	187.30	37.45	149.85	22	8.51
10	Bevaix	946.20	189.25	756.95	95	9.96
11	Gorgier	379.10	75.80	303.30	34	11.15
12	Saint-Aubin-Sauges	305.50	61.10	244.40	44	6.94
13	Fresens	41.45	8.30	33.15	14	2.96
301	Môtiers + Boveresse	297.10	59.45	237.65	23	12.92
2	Couvet	326.25	65.25	261.00	35	9.32
3	Travers	153.00	30.60	122.40	15	10.20
4	Noiraigue	102.85	20.60	82.25	9	11.43
6	Fleurier	294.75	58.95	235.80	44	6.70
7	Buttes	238.60	47.70	190.90	15	15.91
8	La Côte-aux-Fées	167.30	33.45	133.85	10	16.73
10	Les Verrières	243.75	48.75	195.00	21	11.61

Ecoles enfantines (suite)

Nos	Communes	Dépenses générales	Part de l'Etat	Part des communes versée à la Comptabilité de l'Etat	Nombre d'élèves en septembre 2004	Dépense moyenne par élève en 2004
		Totaux	20%	80%		
401	Cernier	289.05	57.80	231.25	40	7.23
2	Chézard-Saint-Martin	230.75	46.15	184.60	48	4.81
3	Dombresson	647.60	129.50	518.10	57	11.36
7	Savagnier	336.75	67.35	269.40	28	12.03
8	Fontaines	127.60	25.50	102.10	14	9.11
9	Fontainemelon	351.50	70.30	281.20	39	9.01
10	Les Hauts-Geneveys	167.80	33.55	134.25	18	9.32
11	Boudevilliers	141.10	28.25	112.85	8	17.64
12	Valangin	108.00	21.60	86.40	20	5.40
13	Coffrane	87.50	17.50	70.00	20	4.38
14	Les Geneveys-s/Coffrane	378.80	75.75	303.05	31	12.22
501	Le Locle	1'127.50	225.50	902.00	184	6.13
2	Les Brenets	158.30	31.65	126.65	16	9.89
3	Le Cerneux-Péquignot	76.10	15.25	60.85	10	7.61
4	La Brévine	114.00	22.80	91.20	13	8.77
5	La Chaux-du-Milieu	84.20	16.85	67.35	14	6.01
6	Les Ponts-de-Martel	364.30	72.85	291.45	33	11.04
601	La Chaux-de-Fonds	6'860.00	1'372.00	5'488.00	736	9.32
2	Les Planchettes	44.10	8.80	35.30	10	4.41
3	La Sagne	191.75	38.35	153.40	28	6.85
	Totaux	24'880.40	4'976.25	19'904.35	3'023	8.23

Enseignement primaire

Nos	Communes	Dépenses générales	Part de l'Etat	Part des communes versée à la comptabilité de l'Etat	Nb d'élèves en 09.2004	Dépense moyenne par élève	
		Totaux	20%	80%		en 2004	1995 -2004
101	Neuchâtel	161'102.20	32'220.45	128'881.75	1429	112.74	106.47
3	Hauterive	14'665.55	2'933.10	11'732.45	141	104.01	102.84
4	Saint-Blaise	24'991.15	4'998.25	19'992.90	187	133.64	125.78
5	Marin-Epagnier	33'102.25	6'620.45	26'481.80	274	120.81	116.54
6	Thielle-Wavre	10'438.05	2'087.60	8'350.45	54	193.30	134.66
7	Cornaux	7'176.70	1'435.35	5'741.35	82	87.52	105.06
8	Cressier	16'975.45	3'395.10	13'580.35	153	110.95	129.83
9	Enges	1'651.35	330.25	1'321.10	11	150.12	159.40
10	Le Landeron	34'074.35	6'814.85	27'259.50	279	122.13	115.99
11	Lignières	8'172.00	1'634.40	6'537.60	67	121.97	143.24
201	Boudry	34'385.70	6'877.15	27'508.55	349	98.53	113.72
2	Cortaillod	33'962.05	6'792.40	27'169.65	292	116.31	107.62
3	Colombier	40'713.80	8'142.75	32'571.05	333	122.26	113.57
4	Auvernier	6'938.70	1'387.75	5'550.95	68	102.04	145.54
5	Peseux	35'132.55	7'026.50	28'106.05	315	111.53	120.29
6	Corcelles-Cormondrèche	29'147.50	5'829.50	23'318.00	250	116.59	112.59
7	Bôle	10'516.75	2'103.35	8'413.40	95	110.70	108.96
8	Rochefort	5'317.15	1'063.45	4'253.70	46	115.59	120.50
10	Bevaix	21'163.10	4'232.60	16'930.50	232	91.22	99.27
11	Gorgier	9'310.20	1'862.05	7'448.15	104	89.52	129.49
12	Saint-Aubin-Sauges	18'355.90	3'671.20	14'684.70	173	106.10	119.97
13	Fresens	863.75	172.75	691.00	11	78.52	137.02
15	Vaumarcus	1'478.75	295.75	1'183.00	13	113.75	142.31
301	Môtiers	6'308.90	1'261.75	5'047.15	57	110.68	113.42
2	Couvet	17'265.05	3'453.00	13'812.05	154	112.11	124.66
3	Travers	6'696.50	1'339.30	5'357.20	69	97.05	123.55
4	Noiraigue	5'427.25	1'085.45	4'341.80	50	108.55	136.00
5	Boveresse	2'744.65	548.95	2'195.70	22	124.76	117.54
6	Fleurier	27'157.45	5'431.50	21'725.95	223	121.78	138.30
7	Buttes	6'591.20	1'318.25	5'272.95	43	153.28	128.69
8	La Côte-aux-Fées	3'694.75	738.95	2'955.80	27	136.84	141.63
9	Saint-Sulpice	6'192.30	1'238.45	4'953.85	57	108.64	133.52
10	Les Verrières	8'380.10	1'676.00	6'704.10	50	167.60	149.92
11	Les Bayards	2'824.20	564.85	2'259.35	23	122.79	133.32
401	Cernier	13'347.15	2'669.45	10'677.70	98	136.20	130.23
2	Chézard-St-Martin	11'210.25	2'242.05	8'968.20	105	106.76	118.43
3	Dombresson	17'286.20	3'457.25	13'828.95	148	116.80	118.05
5	Le Pâquier	1'082.10	216.40	865.70	9	120.23	109.45
6	Savagnier	9'510.90	1'902.20	7'608.70	73	130.29	136.71
7	Fenin-Vilars-Saules	4'497.80	899.55	3'598.25	48	93.70	122.83
8	Fontaines	10'431.50	2'086.30	8'345.20	106	98.41	122.02
9	Fontainemelon	10'988.85	2'197.75	8'791.10	106	103.67	108.11

Enseignement primaire (suite)

Nos	Communes	Dépenses générales	Part de l'Etat	Part des communes versée à la Comptabilité de l'Etat	Nombre d'élèves en sept. 2004	Dépense moyenne par élève	
		Totaux	20%	80%		en 2004	de 1995 à 2004
410	Les Hauts-Geneveys	7'230.20	1'446.05	5'784.15	64	112.97	124.72
11	Boudevilliers	2'414.55	482.90	1'931.65	16	150.91	167.04
12	Valangin	3'623.95	724.80	2'899.15	32	113.25	122.93
13	Coffrane	5'926.10	1'185.20	4'740.90	47	126.09	115.57
14	Les Geneveys-s/Coffrane	8'491.60	1'698.35	6'793.25	80	106.15	115.43
15	Montmollin	4'760.90	952.20	3'808.70	45	105.80	101.12
16	Derrière-Pertuis	1'390.35	278.05	1'112.30	12	115.86	127.23
501	Le Locle	68'849.20	13'769.85	55'079.35	581	118.50	113.84
2	Les Brenets	4'665.20	933.05	3'732.15	58	80.43	103.22
3	Le Cerneux-Péquignot	2'446.80	489.35	1'957.45	24	101.95	123.39
4	La Brévine	6'142.20	1'228.45	4'913.75	48	127.96	127.54
5	La Chaux-du-Milieu	2'694.15	538.80	2'155.35	27	99.78	122.00
6	Les Ponts-de-Martel	9'947.00	1'989.40	7'957.60	97	102.55	114.85
7	Brot-Plamboz	1'838.10	367.60	1'470.50	18	102.12	102.65
601	La Chaux-de-Fonds	252'314.50	50'462.90	201'851.60	2169	116.33	121.91
2	Les Planchettes	2'431.25	486.25	1'945.00	19	127.96	129.30
3	La Sagne	6'187.55	1'237.50	4'950.05	56	110.49	138.00
	Inst. "Clos-Rousseau", Cressier	840.15	168.05	672.10	31	27.10	89.17
	Centre pédagogique, Dombresson	4'717.70	943.55	3'774.15	33	142.96	188.17
	Centre pédagogique, Malvilliers	8'641.95	1'728.40	6'913.55	59	146.47	173.32
	Fondation "Les Billodes", Le Locle	3'351.70	670.35	2'681.35	16	209.48	251.06
	Centre I.M.C., La Chaux-de-Fonds	4'084.80	816.95	3'267.85	53	77.07	137.99
	"Les Perce-Neige", Neuchâtel	5'258.90	1'051.80	4'207.10	100	52.59	53.57
	"Les Perce-Neige", La Chaux-de-Fonds	3'801.55	760.30	3'041.25	58	65.54	62.71
	Totaux	1'153'322.40	230'664.50	922'657.90	10'169	113.42	118.09

Enseignement secondaire

Communes		Dépenses générales	Part de l'Etat	Part des communes	Nombre d'élèves en sept. 2004	Dépense moyenne par élève Fr.
		Totaux	20%	80%		
Neuchâtel	ESRN	438'669.15	350'935.30	152.63	2'874	152.63
Colombier	CESCOLE	122'715.05	98'172.05	157.93	777	157.93
Gorgier	CSC	115'783.10	92'626.50	182.34	635	182.34
Fleurier	CVT	119'808.20	95'846.55	167.80	714	167.80
Cernier	CSVR	113'381.20	90'704.95	154.26	735	154.26
Le Locle	ESLL	102'886.95	82'309.55	154.72	665	154.72
Les Ponts-de-Martel	ESIP	14'983.10	11'986.50	161.11	93	161.11
La Chaux-de-Fonds	ESCF	291'819.40	233'455.55	155.72	1'874	155.72
La Brévine	CIVAB	6'749.95	5'399.95	146.74	46	146.74
Fondation J. et M. Sandoz, Le Locle		560.95	448.75	62.33	9	62.33
Totaux		1'327'357.05	265'471.40	1'061'885.65	8'422	157.61

Fournitures scolaires

Evolution des dépenses de 1994 à 2004

a) Enseignement primaire

	Dépenses totales	Nombre d'élèves	Dépense moyenne par élève
1994	894'633.90	9'492	94.25
2004	1'153'322.40	10'169	113.42
Différence	258'688.50	677	19.17
	28.92%	7.13%	20.34%

b) Enseignement secondaire

	Dépenses totales	Nombre d'élèves	Dépense moyenne par élève
1994	1'205'266.95	7'031	171.42
2004	1'327'357.05	8'422	157.61
Différence	122'090.10	1'391	-13.82
	10.13%	19.78%	-8.06%

TABLE DES MATIERES

2004 EN BREF 1

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 8
1.1. Législation générale 8
1.2. Personnel administratif du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles 10
1.3. Bâtiments scolaires communaux 11
1.4. Contentieux 13

2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC 14

3. OFFICE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRES 15
3.1. Centre de compétence – recherche et statistique 15
3.2. Centre de compétence – réseau-médiathèques 16
3.3. Centre de compétence – pédagogie 16
3.4. Centre de compétence – gestion des écoles 18

4. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE 19
4.1. Enseignement préscolaire 20
4.2. Enseignement primaire 21
4.3. Enseignement secondaire 1 22
4.4. Evolution des effectifs 25
4.5. Législation 28
4.6. Commissions consultatives 28
4.7. Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes 29
4.8. Epreuves 30

5. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 34
5.1. Rapport du service 34
5.2. Législation 37
5.3. Hautes écoles spécialisées 37
5.4. Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social 38
5.5. Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce 41
5.6. Commissions consultatives 42
5.7. Titres délivrés 44
5.8. Cours de perfectionnement 45
5.9. Ecole technique du soir 46

6. SERVICE DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE 47
6.1. Rapport du service 47
6.2. Législation 48
6.3. Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2003-2004 52
6.4. Lycée Denis-de-Rougemont 61
6.5. Lycée Blaise Cendrars 62
6.6. Lycée Jean-Piaget 63
6.7. Université populaire 64

7. SERVICE DES SPORTS 65
7.1. Rapport du Service 65
7.2. Mission et stratégie 66
7.3. Domaines d'activités 66

8. SERVICE DE LA JEUNESSE 77
8.1. Direction 77
8.1.1. Activités de jeunesse 78
8.1.2. Médecine scolaire 78
8.1.3. Classement des films 78
8.1.4. Sensibilisation des familles neuchâteloises à l'importance de l'éducation 79
8.1.5. Coordination des prestations d'orthophonie 79

8.1.6. Collaborations 80
8.2. Office des bourses 81
8.3. Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle 85
8.4. Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) 97
8.5. Relation sans violence (Développer la communication et des relations sans violence à l'école) 98
8.6. Office médico-pédagogique 101
8.7. Centre de psychomotricité 105
8.8. Office de la petite enfance 106
8.8.1. Accueil extra-familial 107

9. SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES 114

9.1. Législation et personnel 114
9.2. Généralités 114
9.3. Commission – groupe de travail – sous-commission 116
9.4. Musique 118
9.5. Théâtre et centres culturels 120
9.6. Arts et lettres 121
9.7. Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques 122
9.7.1. Arts 122
9.7.2. Lettres 123
9.7.3. Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal 124
9.7.4. Actions et manifestations culturelles diverses 124
9.8. Décoration artistique des bâtiments officiels 126
9.9. Lecture et bibliothèques 126
9.10. Bibliobus neuchâtelois 127
9.11. Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique 129
9.12. Institut neuchâtelois 130
9.13. Evolution des charges nettes du service des affaires culturelles 130
9.14. Evolution des charges nettes du secteur "Affaires culturelles du DIPAC" 131
9.15. Répartition des charges du secteur "Affaires culturelles du DIPAC" – année 2004 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois) 131

10. CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS 132

10.1. Conservatoire de musique de Neuchâtel 133
10.2. Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle 136

11. SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES 142

11.1. Généralités 142
11.2. Connaissance 142
11.3. Protection 143
11.4. Conservation 143
11.5. Informations 146

12. SERVICE ET MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE 148

12.1. « Femmes déesses » 148
12.2. Stabilité 148
12.3. « La carte aux trésors » et autres synergies 148
12.4. Colloque 149
12.5. Terrain 149
12.6. Laboratoires 149
12.7. Publications 149

13. SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT 151

13.1. Personnel 151
13.2. Entrées d'archives et classements 151
13.3. Bibliothèque 152
13.4. Salle de lecture 152
13.5. Informatisation du service des archives de l'Etat 153
13.6. Conservation préventive, restauration et microfilmage 153
13.7. Archives industrielles 154
13.8. Commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels 154
13.9. Divers 154

14. COLLABORATION INTERCANTONALE 156

14.1. Conférence des chefs de département 156
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH) 156
Conférence intercantonale des chefs de département de l'instruction publique que de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+Ti) 156
14.2. Conférence des secrétaires généraux (CSG) 157
14.3. Conférence des chef-fe-s de service 158
14.4. Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles 159
14.5. Conférences universitaires 159

15. TABLEAUX STATISTIQUES 161

15.1. Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2004[a)] 161
15.2. Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2004 (1) 162
15.3. Ecoles enfantines - Année scolaire 2004-2005 163
15.4. Ecoles primaires année scolaire 2004-2005 165
15.5. Ecoles secondaires 167
15.6. Préapprentissage – Année scolaire 2004-2005 170
15.7. Formations de base à plein temps – Année scolaire 2004-2005 171
15.8. Formations de base à temps partiel – Année scolaire 2004-2005 172
15.9. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2004-2005 173
15.10. Maturités professionnelles - Année scolaire 2004-2005 174
15.11. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2004-2005 176
15.12. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2004-2005 177
15.13. Haute école neuchâteloise - Année scolaire 2004-2005 178
15.14. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2004-2005 179
15.15. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2004-2005 181
15.16. Examens de fin d'apprentissage 182
15.17. Université 183
15.18. Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2004 188

16. COMPTES 189

16.1. Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2003 189
16.2. Ecoles enfantines, 2003 190
16.3. Ecoles primaires, 2003 191
16.4. Enseignement secondaire 1, comptes 2003 192
16.5. Ecoles secondaires 1, 2003 193
16.6. Enseignement secondaire 2, comptes 2003 194
16.7. Lycées cantonaux, 2003 195
16.8. Lycée communal, 2003 196
16.9. Formation professionnelle, comptes 2003 197
16.10. Résumé des charges de l'instruction publique et des affaires culturelles en 2003 200
16.11. Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2003 202
16.12. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2003 203
16.13. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2003 204
Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2003 (suite) 205
16.14. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2003 206
16.15. Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement secondaire 2 en 2003 207
16.16. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en 2003 208
16.17. Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel scolaire en 2004 209

Neuchâtel, le 10 février 2005

Le Conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

Thierry Béguin